

*1980*  
*Gazette*  
*officielle*  
*du Québec*



Éditeur officiel  
Québec

*Partie 1*  
*Avis juridiques*

*112e année*  
*16 février 1980*  
*No 7*

## PARTIE I

### AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

### TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.  
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$7 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$2 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

*L'Éditeur officiel du Québec,*

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE  
*Gazette officielle du Québec*  
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial  
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

**Gazette officielle du Québec,**  
**1283 ouest, boul. Charest,**  
**Québec G1N 2C9, Qué.**

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

## AVIS JURIDIQUES

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

## Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 4, 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1463-4489	LES ALIMENTS J.B.R. INC.	Rivière-Bleue (Témiscouata)	03 12 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1582-4956	AMERICAN AMUSEMENT COMPANY ...	Montréal .....	25 04 1912	1975 à 1979 incl.
1461-4143	ANIMETRIK INC. ....	Montréal .....	14 08 1975	Initial, 1977 à 1979 incl.
*1584-5472	ARMOUR, KISSOCK, LIMITED .....	Montréal .....	19 04 1920	1975 à 1979 incl.
1582-2836	ASSOCIATION DE PÊCHEURS POUR L'EXPLOITATION DE LA BOËTTE À PORT DANIEL-EST	Port-Daniel-Est (Bonaventure)	05 04 1909	1975 à 1979 incl.
1582-5086	ASSOCIATION DE PÊCHEURS POUR L'EXPLOITATION DE LA BOËTTE À RIMOUSKI	Rimouski .....	30 03 1909	1975 à 1979 incl.
1580-4164	L'ASSOCIATION DES CITOYENS OUVRIERS DU QUARTIER LONGUE POINTE	Montréal .....	26 11 1910	1975 à 1979 incl.
1580-0014	L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE QUÉBEC	Québec .....	04 06 1920	1975 à 1979 incl.
1581-4783	ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE PABOS-OUEST	Pabos-Ouest (Gaspé-Est)	22 09 1905	1975 à 1979 incl.
1581-6937	ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE ST-GODEFROY	Saint-Godefroy, (Bonaventure)	20 02 1905	1975 à 1979 incl.
1581-5137	ASSOCIATION POUR ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DE L'ANSE-DU-CAP	L'Anse-du-Cap .....	19 05 1905	1975 à 1979 incl.
1581-4973	ASSOCIATION POUR RÉFRIGÉRATEUR POUR BOÎTE DE PÊCHE, À BONAVENTURE-EST	Bonaventure	12 08 1905	1975 à 1979 incl.
1572-7399	L'ASSOCIATION SPORTIVE DE RIMOUSKI	Rimouski .....	13 07 1911	1975 à 1979 incl.
1583-8204	THE ATLAS SAND COMPANY, LIMITED	Montréal .....	12 04 1917	1975 à 1979 incl.
1366-5815	LES AUBAINES VICTOR INC. ....	10712, boulevard Plaza, Montréal-Nord	15 08 1975	1976 à 1979 incl.
1548-6087	BANKERS DISCOUNT CORPORATION ...	Montréal .....	30 01 1923	1975 à 1979 incl.
1568-8526	BEAUCE ELECTRIC & POWER COMPANY	Beauce .....	25 04 1903	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1581-5632	THE BELLEVUE LAND COMPANY .....	Montréal .....	09 12 1902	1975 à 1979 incl.
1582-6316	THE BIC PULP & LUMBER COMPANY ..	Bic (Rimouski) .....	05 01 1912	1975 à 1979 incl.
1584-5019	BIENFOND, LIMITÉE .....	Montréal .....	26 04 1917	1975 à 1979 incl.
1565-5491	IGN. BILODEAU, LTÉE .....	144, avenue Renaud, Québec	27 04 1906	1975 à 1979 incl.
1582-4626	BLEURY REALTIES, LIMITED .....	Montréal .....	21 05 1912	1975 à 1979 incl.
1479-2584	DENIS BOUCHARD INC. ....	378, rue du Roi, Québec ...	18 05 1977	Initial, 1977 à 1979 incl.
1467-8346	BOUTIQUE LE DONJON INC. ....	560 est, av. Grande-Allée, Bureau 2, Québec	17 06 1976	Initial, 1976 à 1979 incl.
1480-5410	LES BOUTIQUES MICIN INC. ....	2037, boul. Laurentien, St-Laurent, Montréal	24 10 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1582-7157	BRITISH COLONIAL TRUST COMPANY INCORPORATED	Montréal .....	20 07 1911	1975 à 1979 incl.
1477-7056	LES CADEAUX SAMIA CANADA INC. ... <i>SAMIA CANADA GIFTWARE INC</i>	Place Bonaventure, 17, 19 <sup>e</sup> rue Calumet, Montréal	19 07 1977	Initial, 1978 et 1979
1582-4899	CANADA LAND REALTY LIMITED	L'Épiphanie .....	17 04 1912	1975 à 1979 incl.
1566-4097	THE CANADIAN INDUSTRIAL COAL COMPANY LIMITED	Montréal .....	31 08 1922	1975 à 1979 incl.
1555-9081	CANADIAN LOCK NUT COMPANY LIMITED	Montréal .....	13 08 1921	1975 à 1979 incl.
1583-7693	CANADIAN RAW PRODUCTS DEVELOPMENT COMPANY, LIMITED	Montréal	06 10 1916	1975 à 1979 incl.
1582-4931	CANADIAN REALTY COMPANY .....	Québec .....	22 04 1912	1975 à 1979 incl.
1365-4041	CENTRE DE DANSE NÉO-CLASSIQUE DE MONTRÉAL INC. <i>MONTRÉAL NEO-CLASSICAL DANCE CENTRE INC.</i>	1239, rue du Fort, bureau 1, Montréal	14 05 1975	1975 à 1979 incl.
1580-3240	LE CERCLE DE ST-OCTAVE .....	Matane .....	10 03 1915	1975 à 1979 incl.
1371-1767	CERCLE DU LIVRE SCIENCE POUR TOUS INC. <i>POPULAR SCIENCE BOOK CLUB INC.</i>	970, av. McEachran, Outremont, Montréal	30 01 1975	1976 à 1979 incl.
1365-5105	CERCLE DU LIVRE VIVRE AU GRAND AIR LTÉE <i>OUTDOOR LIFE BOOK CLUB LTD.</i>	7250, rue Mile End, Montréal	26 05 1975	1975 à 1979 incl.
1572-9700	CERCLE PAROISSIALE NOTRE-DAME DE JACQUES-CARTIER	Québec .....	05 04 1916	1975 à 1979 incl.
1572-7415	CERCLE SOCIAL JEANNE D'ARC .....	324 est, rue Ste-Catherine Montréal	15 07 1911	1975 à 1979 incl.
1581-8859	THE CHAMBLY COTTON COMPANY ...	Chambly .....	28 08 1883	1975 à 1979 incl.
1586-9746	CHAPEAU RURAL TELEPHONE COMPANY LIMITED	Chapeau .....	16 03 1915	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1580-0774	LES CHASSEURS SALABERRY .....	Québec .....	11 07 1904	1975 à 1979 incl.
1570-3721	CHILDREN'S FOOTWEAR, LIMITED ....	Montréal .....	08 07 1918	1975 à 1979 incl.
1584-2172	CIE DE TÉLÉPHONE DE LA PAROISSE DE SAINT-LUDGER	St-Ludger .....	02 11 1915	1975 à 1979 incl.
1586-8474	LE CIE DE TÉLÉPHONE DE ST-SAMUEL	St-Samuel .....	30 04 1915	1975 à 1979 incl.
1583-5093	LA CIE DE TÉLÉPHONE DU DEUXIÈME RANG DE WOTTON ET SHIPTON	Wotton .....	30 10 1914	1975 à 1979 incl.
1461-6791	CLINIQUES G.M.Q. LTÉE	5665, rue Paré Mont-Royal (Montréal)	29 08 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1582-4915	CLUB ALEXANDRA, LIMITÉE .....	Kamouraska .....	22 04 1912	1975 à 1979 incl.
1572-4909	CLUB CAMBRONNE .....	Montréal .....	01 06 1909	1975 à 1979 incl.
1572-1269	CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE SAKAIGANING	Montréal .....	03 10 1900	1975 à 1979 incl.
1572-2580	CLUB DE COURSE DE MARIEVILLE ....	Marieville .....	03 06 1892	1975 à 1979 incl.
1579-9505	CLUB DES CHEVALIERS DE COLOMB DE PLESSISVILLE	Plessisville .....	19 12 1919	1975 à 1979 incl.
1580-0725	CLUB RICHELIEU .....	St-Jean-d'Iberville .....	06 04 1903	1975 à 1979 incl.
1555-9107	THE COFFIELD TIRE PROTECTOR CO. OF CANADA, LIMITED	Montréal .....	02 10 1920	1975 à 1979 incl.
1470-2286	COFFRAGES GODIN & MORIN INC. ....	6673, av. Royale L'Ange-Gardien (Montmorency 1)	17 09 1976	Initial, 1977 à 1979 incl.
1584-3824	J.A. COLLERETTE & COMPAGNIE, LIMITÉE	Montréal .....	10 03 1919	1975 à 1979 incl.
1582-6449	LA COMPAGNIE ARCHAMBAULT, BOUSQUET, LIMITÉE	Montréal .....	27 10 1911	1975 à 1979 incl.
1582-1127	LA COMPAGNIE CADIEUX ET DEROME	Montréal .....	31 07 1902	1975 à 1979 incl.
1583-3601	LA COMPAGNIE COOPÉRATIVE D'IMMEUBLES	St-Hyacinthe .....	29 11 1912	1975 à 1979 incl.
1585-0647	LA COMPAGNIE COOPÉRATIVE TÉLÉPHONIQUE	St-Joseph-de-Beauce .....	27 04 1920	1975 à 1979 incl.
1582-6837	LA COMPAGNIE D'AQUEDUC D'ARMAGH	Armagh (Bellechasse) ....	23 08 1911	1975 à 1979 incl.
1583-8048	LA COMPAGNIE D'AQUEDUC DE BATISCAN	St-François-Xavier-de-Batiscan	24 07 1917	1975 à 1979 incl.
1584-2065	COMPAGNIE DE CONSTRUCTION MAISONNEUVE, LIMITÉE	Maisonneuve .....	16 08 1915	1975 à 1979 incl.
1582-4634	LA COMPAGNIE DE FONDERIE DE TRING JONCTION, LIMITÉE	Beauce .....	25 05 1912	1975 à 1979 incl.
1580-7746	COMPAGNIE DE L'AQUEDUC DE L'ÉPIPHANIE	Montréal .....	15 12 1871	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1582-6399	LA COMPAGNIE DE LUMIÈRE PITNER DE QUÉBEC, LIMITÉE	Québec .....	14 12 1911	1975 à 1979 incl.
1582-4998	LA COMPAGNIE DE MUSIQUE VICTORIA, LIMITÉE	Rimouski .....	30 05 1912	1975 à 1979 incl.
1582-6233	LA COMPAGNIE DE PRÊT MUTUEL LIMITÉE	Montréal .....	22 07 1913	1975 à 1979 incl.
1585-4144	COMPAGNIE DE PROTECTION ET DE COOPÉRATION INDUSTRIELLE, LIMITÉE	Montréal .....	17 05 1919	1975 à 1979 incl.
1587-0769	LA COMPAGNIE DE PULPE DE CHICOUTIMI	Chicoutimi .....	25 11 1910	1975 à 1979 incl.
1583-8907	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE COURCELLES	Courcelles .....	15 11 1914	1975 à 1979 incl.
1584-4392	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE DORSET	Dorset .....	09 07 1915	1975 à 1979 incl.
1584-9896	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE DUPUY	Dupuy .....	23 09 1921	1975 à 1979 incl.
1326-6358	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE HALIFAX SUD-OUEST	Halifax-Sud-Ouest .....	25 07 1916	1975 à 1979 incl.
1583-3361	COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE HAM-SUD	Ham-Sud .....	17 04 1914	1975 à 1979 incl.
1583-9566	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE KATE-VALE	Katevale .....	24 03 1915	1975 à 1979 incl.
1583-6877	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE LAMBTON	Lambton .....	18 08 1914	1975 à 1979 incl.
1584-4384	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-ALPHONSE-DE-WINSLOW	St-Alphonse-de-Winslow ...	15 07 1915	1975 à 1979 incl.
1584-3360	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE STE-AURÉLIE COMTÉ DE BEAUCE	Ste-Aurélié .....	25 05 1916	1975 à 1979 incl.
1583-7545	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-BENJAMIN DORCHESTER	St-Benjamin .....	14 03 1916	1975 à 1979 incl.
1583-8600	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-BENOÎT-LABRE-DE-BEAUCE	St-Benoît-Labre, Beauce ...	08 02 1915	1975 à 1979 incl.
1584-3576	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-CALIXTE DE SOMERSET	Plessisville .....	24 02 1916	1975 à 1979 incl.
1584-4418	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE STE CÉCILE DE WHITTON	Ste-Cécile-de-Whitton .....	18 05 1915	1975 à 1979 incl.
1582-4196	COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST CLAUDE	St-Claude .....	03 03 1913	1975 à 1979 incl.
1587-1122	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-CÔME DE KENNEBEC ET DE ST-THÉOPHILE	St-Côme-de-Kennebec .....	06 06 1916	1975 à 1979 incl.
1583-8352	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE STE-ÉLIZABETH DE WARWICK	Ste-Élizabeth-de-Warwick ..	08 02 1915	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1549-2440	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-ÉVARISTE	St-Évariste .....	02 11 1914	1975 à 1979 incl.
1583-9327	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-GEORGES BEAUCE	St-Georges-de-Beauce .....	14 04 1915	1975 à 1979 incl.
1586-2063	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-HONORÉ DE SHENLEY	St-Honoré .....	04 01 1915	1975 à 1979 incl.
1584-3568	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE STE-MARIE, BEAUCE	Ste-Marie .....	10 03 1916	1975 à 1979 incl.
1586-9274	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-MÉTHODE D'ADSTOCK	St-Méthode-d'Adstock .....	11 03 1915	1975 à 1979 incl.
1584-1901	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-PROSPER DE DORCHESTER	St-Prosper .....	05 01 1916	1975 à 1979 incl.
1583-8998	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST ROMAIN	St-Romain .....	28 10 1914	1975 à 1979 incl.
1584-2784	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-ZACHARIE BEAUCE	St-Zacharie .....	09 12 1915	1975 à 1979 incl.
1582-6290	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE VALCOURT	Valcourt .....	21 12 1911	1975 à 1979 incl.
1584-4400	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DU VILLAGE DE CONTRECOEUR	Contrecoeur .....	26 10 1915	1975 à 1979 incl.
1584-2628	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE ÉLECTRIQUE DE PARISVILLE	Parisville .....	30 12 1915	1975 à 1979 incl.
1583-3379	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE ÉLECTRIQUE DU COMTÉ DE LOTBINIÈRE	St-Louis-de-Lotbinière .....	27 04 1914	1975 à 1979 incl.
1584-3139	COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE LOCAL DE EAST BROUGHTON	East-Broughton .....	25 07 1916	1975 à 1979 incl.
1581-1086	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE ST-LAURENT	St-François-du-Lac .....	29 11 1901	1975 à 1979 incl.
1582-5128	LA COMPAGNIE DES CULTIVATEURS DE LA PAROISSE SAINTE-VICTOR DE TRING, LIMITÉE	St-Victor (Beauce) .....	09 05 1912	1975 à 1979 incl.
1582-6282	LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE ST-ROCH, LIMITÉE	Québec .....	20 12 1911	1975 à 1979 incl.
1582-6423	LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BEAUCE	Beauce .....	13 11 1911	1975 à 1979 incl.
1581-9410	LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU LAC ST-JEAN	Roberval .....	16 11 1901	1975 à 1979 incl.
1365-1831	LA COMPAGNIE D'OUTILLAGE DORVAL LTÉE DORVAL TOOL CO. LTD.	2735, rue Augustin-Cantin, Montréal	28 04 1975	1975 à 1979 incl.
1584-4467	LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE WARWICK, LIMITÉE	Warwick .....	27 01 1917	1975 à 1979 incl.
1584-5092	LA COMPAGNIE FUGÈRE, LIMITÉE	Québec .....	16 12 1916	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1582-6324	LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DU CANADA	Montréal .....	16 12 1911	1975 à 1979 incl.
1582-5045	LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE-OUEST DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, LIMITÉE	Trois-Rivières .....	10 05 1912	1975 à 1979 incl.
1581-5897	LA COMPAGNIE JOS VILLENEUVE .....	St-Romuald .....	11 01 1906	1975 à 1979 incl.
1582-4584	COMPAGNIE LEMOINE-LESAGE LIMITÉE	Québec .....	29 05 1912	1975 à 1979 incl.
1584-2230	LA COMPAGNIE LOCALE DE TÉLÉPHONE DE BEAUCEVILLE	Beauceville .....	20 10 1915	1975 à 1979 incl.
1583-4443	LA COMPAGNIE LOCALE DE TÉLÉPHONE DE GARTHBY	Garthby .....	20 02 1913	1975 à 1979 incl.
1581-7067	LA COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE MEUBLES DE QUÉBEC <i>THE QUÉBEC FURNITURE MANUFACTURING COMPANY</i>	Québec .....	02 02 1906	1975 à 1979 incl.
1582-4923	LA COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE ST ANSELME, LIMITÉE	St-Anselme, Beauce .....	22 04 1912	1975 à 1979 incl.
1582-4139	LA COMPAGNIE NATIONALE DE L'EST LIMITÉE	Montréal .....	15 04 1912	1975 à 1979 incl.
1566-4170	LA COMPAGNIE SAGUENAY LIMITÉE ..	Chicoutimi .....	18 09 1919	1975 à 1979 incl.
1581-5855	LA COMPAGNIE TREMBLAY ET DESBIENS	La Tuque .....	26 03 1907	1975 à 1979 incl.
1582-6340	LE COMPTOIR DU CLERGÉ, LIMITÉE...	Québec .....	18 09 1911	1975 à 1979 incl.
1366-9296	CONSTRUCTION GLANENC INC. .... <i>GLANENC CONSTRUCTION INC.</i>	225, rue Verchères, app. 6, Longueuil (Chambly)	12 09 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1481-2044	CONSTRUCTION J. & A. BEAULIEU INC.	7860, 47 <sup>e</sup> Avenue, Laval-Ouest (Laval)	02 12 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1461-7781	CONSTRUCTION MICHAUD & FRÈRE, INC.	466, rue Alexandre, Longueuil	05 09 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1475-3818	LES CONSTRUCTIONS JACQUES MARCHAND INC.	2165, rue Villeneuve Longueuil	18 03 1977	Initial, 1977 à 1979 incl.
1585-4037	LA COOPÉRATIVE DU CAP DE LA MADELEINE	Cap-de-la-Madeleine .....	23 08 1920	1975 à 1979 incl.
1583-1209	THE COOPERATIVE INVESTMENT COMPANY, LIMITED	Montréal .....	11 03 1913	1975 à 1979 incl.
1585-3864	LA CO-OPÉRATIVE OUVRIÈRE LIMITÉE	Montréal .....	29 11 1920	1975 à 1979 incl.
1583-4468	THE COOPERATIVE REAL ESTATE COMPANY, LIMITED	Montréal .....	07 02 1913	1975 à 1979 incl.
1503-0083	CORBEIL & KELLY INCORPORÉE .....	910, rue Prieur, Longueuil	13 04 1976	Initial, 1976 à 1979 incl.
1369-2264	LA CORPORATION DE LOGEMENT DE L'AVENUE PRINCE ALBERT <i>PRINCE ALBERT AVENUE HOUSING CORPORATION</i>	Westmount, Montréal .....	05 08 1974	1976 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1580-3224	COSMOPOLITAN POLITICAL CLUB.....	Montréal .....	12 09 1914	1975 à 1979 incl.
1585-4201	F. CÔTÉ, LIMITÉE.....	Montréal .....	23 04 1919	1975 à 1979 incl.
1583-0631	COTTONS CO-OPERATIVE PUBLISHING COMPANY INCORPORATED	Cowansville .....	13 04 1910	1975 à 1979 incl.
1502-4151	COUVREURS R. & R. LTÉE..... <i>R. &amp; R. ROOFERS LTD.</i>	171, Rue Louis-Hémon, Rosemère (Terrebonne)	04 03 1976	Initial, 1976 à 1979 incl.
1480-5543	LES CUIRS PABLO LTÉE <i>PABLO LEATHERS LTD.</i>	6600, rue St-Urbain, Montréal	27 10 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1572-6235	D.K.E. ALUMNI ASSOCIATION OF LOWER CANADA	Montréal .....	10 05 1912	1975 à 1979 incl.
1580-9650	THE THOMAS DAVIDSON MANUFACTURING COMPANY	Montréal .....	03 08 1894	1975 à 1979 incl.
1477-2008	LES DESSINS CEME INC. .... <i>CEME DESIGN INC.</i>	4004, rue Wellington, Verdun	12 04 1977	1977 à 1979 incl.
1582-4642	DINEENS' LIMITED .....	Montréal .....	14 06 1912	1975 à 1979 incl.
1504-9265	DIRECFIL INC. ....	1125, rue Villeneuve, St-Hyacinthe	10 09 1976	Initial, 1977 à 1979 incl.
1468-4799	DISTRIBUTIONS PROTECTOLAQUE INC.	66, rue St-Paul, Charlemagne	15 07 1976	1977 à 1979 incl.
1579-9448	DIXIE LOCAL REGATTA ASSOCIATION	Montréal .....	26 06 1918	1975 à 1979 incl.
1582-4659	THE DIXIE REALTIES, INCORPORATED	Montréal .....	20 05 1912	1975 à 1979 incl.
1582-4972	THE EASTERN TOWNSHIPS BOX COMPANY	Disraéli (Wolfe) .....	09 05 1912	1975 à 1979 incl.
1573-6531	ELECTRICAL CO-OPERATIVE ASSOCIATION, PROVINCE OF QUÉBEC	Montréal .....	25 01 1921	1975 à 1979 incl.
1365-4942	ENTREPRISES GIEGER INC. .... <i>GIEGER ENTERPRISES INC.</i>	620 ouest, rue St-Jacques, bureau 600, Montréal	19 06 1975	1975 à 1979 incl.
1462-1288	LES ENTREPRISES LAC ST-MICHEL INC.	9905, boulevard St-Laurent, Montréal	17 03 1960	1975 à 1979 incl.
1463-0198	LES ENTREPRISES LIBÉRA LTÉE .....	303, boul. Curé-Boivin, Boisbriand (Terrebonne)	13 11 1975	1976 à 1979 incl.
1467-6431	LES ENTREPRISES TERCET INC. .... <i>TERCET ENTERPRISES INC.</i>	838, rue Robert, Marieville (Rouville)	08 06 1976	Initial, 1976 à 1979 incl.
1366-4214	ÉQUIPEMENT COMMERCIAL LE GOURMET INC. <i>LE GOURMET COMMERCIAL EQUIPMENT INC.</i>	184, av. Seignory, Pointe-Claire	31 07 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1371-5115	LES ÉTALAGES POPULAIRES SANI LTÉE <i>SANI POPULAR DISPLAYS LTD.</i>	665, rue Desnoyers, Montréal	27 02 1975	1975 à 1979 incl.
1571-9347	THE ETERNITY FISH AND GAME CLUB	Montréal .....	12 03 1906	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1584-9466	EUREKA CHEMICAL COMPANY, LIMITED	Montréal .....	13 09 1921	1975 à 1979 incl.
1583-7750	F. & B. SHOE, LIMITED .....	Montréal-Est .....	17 10 1916	1975 à 1979 incl.
1582-7256	THE FARRELTON RURAL TELEPHONE COMPANY	Farrelton .....	14 06 1911	1975 à 1979 incl.
1366-1657	LA FERME NOURY INC. ....	St-Paul-l' Ermite, L'Assomption	11 07 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1507-3653	FILMINCO LTÉE .....	1100, rue de Bleury, Montréal	04 10 1977	Initial, 1978 et 1979.
1582-6274	LA FONDERIE DE JONQUIÈRE, LIMITÉE	Jonquièrre .....	20 12 1911	1975 à 1979 incl.
1580-2564	FORESTIERS CATHOLIQUES DE VAUDREUIL	Village de Vaudreuil .....	29 11 1912	1975 à 1979 incl.
1502-7089	LES FOURNITURES DE PIÈCES D'AUTOMOBILE ET INDUSTRIELLES D. ET S. INC. D. AND S. AUTOMOTIVE AND INDUSTRIAL SUPPLY INC.	892 ouest, rue Sherbrooke, bureau 201, Montréal	24 03 1976	Initial, 1976 à 1979 incl.
1473-7142	FRANSYL LTÉE .....	9095, 10 <sup>e</sup> Avenue, Montréal	31 01 1977	1977 à 1979 incl.
1582-4949	GAGNON & MASSICOTTE, INCORPORÉE	Trois-Rivières .....	25 04 1912	1975 à 1979 incl.
1465-8967	SAKAI GAN CLUB INCORPORATED ....	Montréal .....	25 03 1936	1975, 1978 et 1979.
1471-2087	LES GARAGISTES ASSOCIÉS A.G.I. DE LAVAL INC.	Laval (Île-Jésus) .....	03 05 1976	Initial, 1976 à 1979 incl.
1572-2028	LA GARDE INDÉPENDANTE CHAMPLAIN	Québec .....	10 05 1897	1978 et 1979.
1582-5011	GERVAIS DÉCARY, LIMITÉE .....	Montréal .....	14 05 1912	1975 à 1979 incl.
1505-4760	GESTION FAUVETTE INC. ....	Montréal .....	29 10 1976	Initial, 1977 à 1979 incl.
1571-9453	THE GILES LAKE FISH AND GAME CLUB	Montréal .....	02 11 1906	1975 à 1979 incl.
1582-6415	THE GREAT NORTHERN GOLD MINING COMPANY	Montréal .....	21 12 1911	1975 à 1979 incl.
1582-4600	HANDFIELD LIMITÉE .....	Montréal .....	27 05 1911	1975 à 1979 incl.
1583-4880	HENRYVILLE CANNING LIMITED .....	Henryville .....	20 01 1914	1975 à 1979 incl.
1582-5037	HERMITAGE LAND COMPANY, LIMITED	Montréal .....	14 05 1912	1975 à 1979 incl.
1584-7783	L. HOLSTEIN & COMPANY, LIMITED ...	Montréal .....	30 11 1916	1975 à 1979 incl.
1581-5335	THE HOWARD TRUST AND INVESTMENT COMPANY	Howard .....	12 07 1902	1975 à 1979 incl.
1469-7866	HUJAN INVESTMENTS INC. ....	Montréal .....	22 06 1959	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1584-6793	L'IMPRIMERIE DES ÉDITEURS, LIMITÉE <i>THE PUBLISHERS' PRINTERS, LIMITED</i>	Montréal .....	30 06 1920	1975 à 1979 incl.
1504-2856	LES INDUSTRIES MÉCAMEC INC. ....	Laval-des-Rapides, Laval	16 07 1976	1977 à 1979 incl.
1367-2928	INGESCOBEC INC. ....	1117 ouest, Ste-Catherine, ch. 923, Montréal	27 02 1974	1975 à 1979 incl.
1371-2831	INSTALLATION ÉLECTRIQUE OMÉGA INC. <i>OMEGA ELECTRIC INC.</i>	Montréal .....	10 02 1975	1975 à 1979 incl.
1586-4408	L'INSTITUT MÉDICAL DE MONTRÉAL..	Montréal .....	21 08 1902	1975 à 1979 incl.
1551-9101	INSURANCE SECURITIES LIMITED ....	Montréal .....	01 06 1923	1975 à 1979 incl.
1472-1047	INTERCOS CANADA LTÉE .....	5135 est, boul. Métropolitain, St-Léonard, Montréal	08 12 1976	1975 à 1979 incl.
1582-4667	INTERNATIONAL CORPORATION OF INDUSTRY, LIMITED	Montréal .....	30 05 1912	1975 à 1979 incl.
*1369-8287	LES INVESTISSEMENTS YVAN LECLERC INC.	7033, route Transcanadienne, St-Laurent (Montréal)	27 09 1974	1976 à 1979 incl.
1586-4325	THE ISLE VERTE MATTRESS MANUFACTURING COMPANY	L'Isle-Verte .....	29 08 1903	1975 à 1979 incl.
1582-5052	ITALIAN MODEL MARKET COMPANY..	Montréal .....	04 05 1912	1975 à 1979 incl.
1371-7343	LES JARDINS STE-ROSE INC. ....	Laval (Île-Jésus) .....	14 03 1975	1976 à 1979 incl.
1579-9877	JEUNESSE OUVRIÈRE CATHOLIQUE FÉMININE	Montréal .....	27 01 1920	1975 à 1979 incl.
1582-4964	JOSLIN BROS. LIMITED .....	Montréal .....	03 05 1912	1975 à 1979 incl.
1582-4907	THE KÉNOGAMI LOAN COMPANY ....	Kénogami .....	22 04 1912	1975 à 1979 incl.
1582-4873	KING'S HOTEL COMPANY .....	Montréal .....	13 04 1912	1975 à 1979 incl.
1550-9235	LABORATOIRE MARTIN, LIMITÉE ....	Québec .....	06 03 1923	1975 à 1979 incl.
1585-0639	LACHINE FREE-HOLDERS, LIMITED ...	Montréal .....	11 06 1917	1975 à 1979 incl.
1572-5245	LAKE DESERT FISH AND GAME CLUB .	Montréal .....	05 08 1910	1975 à 1979 incl.
1583-6083	LANGELIER TRUST COMPANY LIMITED	Montréal .....	11 12 1913	1975 à 1979 incl.
1582-6365	THE LAURENTIDE AMUSEMENT COMPANY, LIMITED	Grand-Mère .....	06 12 1911	1975 à 1979 incl.
1548-5931	LAVAL QUARRY COMPANY, LIMITED .	Cap-St-Martin .....	15 05 1922	1975 à 1979 incl.
1582-6373	LEGARÉ AUTOMOBILE LIMITED .....	Montréal .....	06 12 1911	1975 à 1979 incl.
1583-5432	ÉMERY L'ESPÉRANCE LIMITÉE .....	Montréal .....	29 08 1913	1975 à 1979 incl.
1371-1189	LIGUE SPORTIVE LES QUÉBÉCOIS ....	6539, rue St-Dominique, Montréal	27 01 1975	1976 à 1979 incl.
1477-5209	LOCATION B.F. INC. ....	182, rue Montagnais, Schefferville, QC	11 05 1977	1977 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1554-6781	LONGSHOREMEN'S SOCIAL CLUB INCORPORATED	Montréal .....	17 07 1919	1975 à 1979 incl.
1582-2513	LE LYCÉE DES JEUNES FILLES INCORPORÉ	Montréal .....	14 07 1908	1975 à 1979 incl.
1549-4685	LE MAGASIN COOPÉRATIF DE MONTMAGNY, LIMITÉE	Montmagny .....	21 05 1923	1975 à 1979 incl.
1584-9532	THE MAJESTIC CLOAK & SUIT COMPANY, LIMITED	Montréal .....	13 09 1921	1975 à 1979 incl.
1588-4760	THE RICHARD MARCHAND TAILORING COMPANY	Montréal .....	21 03 1881	1975 à 1979 incl.
1369-8576	MARCHÉ YVON DÉZAINDE INC.	3515, boul. Mountainview, St-Hubert (Chambly)	30 09 1974	1976 à 1979 incl.
1583-8626	M MC DONALD, LIMITED	Montréal .....	19 02 1915	1975 à 1979 incl.
1583-5531	MÉGANTIC MANUFACTURING COMPANY, LIMITED	Mégantic .....	11 05 1909	1975 à 1979 incl.
1582-6563	THE MELBOURNE RIDGE TELEPHONE COMPANY LIMITED	Melbourne .....	23 11 1911	1975 à 1979 incl.
1568-0481	MERCANTILE DETECTIVE ASSOCIATION	Montréal .....	22 09 1902	1975 à 1979 incl.
1584-9524	MILK PRODUCTS COMPANY LIMITED..	Montréal .....	02 09 1921	1975 à 1979 incl.
1366-0592	LES MODES D'UN SEUL REGARD (REPENTIGNY) INC. <i>JUST LOOKING FASHIONS (REPENTIGNY) INC.</i>	100, boulevard Brien, Repentigny (L'Assomption)	04 07 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1580-6953	MONTRÉAL FREEHOLD COMPANY ....	Montréal .....	02 02 1892	1975 à 1979 incl.
1582-6308	MONTRÉAL ISLAND REALTY, LIMITED	Montréal .....	29 12 1911	1975 à 1979 incl.
1581-0492	MONTRÉAL MINING EXCHANGE .....	Montréal .....	23 03 1900	1975 à 1979 incl.
1582-1762	MONTRÉAL PROPRIETARY SCHOOL ...	Montréal .....	30 06 1875	1975 à 1979 incl.
1584-2958	THE MONTRÉAL VEST MAKERS COMPANY, LIMITED	Montréal .....	13 01 1917	1975 à 1979 incl.
1582-5029	MONTRÉAL WEST REALTY & CONTRACTING COMPANY	Montréal .....	20 05 1912	1975 à 1979 incl.
1584-6215	MOSES VINEBERG INVESTMENT CORPORATION	Montréal .....	23 06 1921	1975 à 1979 incl.
1586-3434	THE MOUNT ROYAL HOTEL COMPANY, LIMITED	Montréal .....	09 08 1921	1975 à 1979 incl.
1583-3841	MUTUAL FUNERAL ASSOCIATION, LIMITED	Montréal .....	22 10 1912	1975 à 1979 incl.
1586-8888	NATIONAL TRADING COMPANY .....	Montréal .....	05 03 1908	1975 à 1979 incl.
1571-6244	LA NATIONALE COOPÉRATIVE .....	Montréal .....	25 07 1913	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1582-6613	A. NAULT & SONS, COMPANY .....	Maniwaki .....	29 05 1909	1975 à 1979 incl.
1582-0905	THE NORTHFIELD TELEPHONE COMPANY	Hull .....	16 10 1906	1975 à 1979 incl.
1573-6358	THE OUTREMONT CURLING CLUB .....	Outremont .....	07 10 1907	1975 à 1979 incl.
1550-1919	PARC MILLE ÎLES, INCORPORÉ .....	St-Laurent .....	19 08 1912	1975 à 1979 incl.
1583-4385	PARK DOLLARD DEVELOPMENT COMPANY, LIMITED	Montréal .....	23 10 1913	1975 à 1979 incl.
1472-2599	LES PLACEMENTS SOL LTÉE .....	5762, rue Hudson, Côte-St-Luc (Montréal)	14 12 1976	Initial, 1977 à 1979 incl.
1365-8752	LES PRODUCTIONS PIERRE MICHAUD INC. <i>PIERRE MICHAUD PRODUCTIONS INC.</i>	87 est, rue Ste-Catherine, Montréal	18 06 1975	1975 à 1979 incl.
1367-1615	PUBLICITÉ ROUVILLE INC. .... <i>ROUVILLE PUBLICITY INC.</i>	1587, avenue McGregor, Montréal	11 03 1974	1975 à 1979 incl.
1584-9607	PURITY BAYLIGHT BAKERY INCORPORATED	Montréal .....	20 10 1921	1975 à 1979 incl.
1582-6332	QUÉBEC ENGINEERING & CONSTRUCTION COMPANY LIMITED	Québec .....	19 12 1911	1975 à 1979 incl.
1550-8716	QUÉBEC FELSPARS, LIMITED .....	Montréal .....	20 08 1923	1975 à 1979 incl.
1582-5664	THE QUÉBEC FUEL COMPANY .....	Montréal .....	17 06 1900	1975 à 1979 incl.
1573-3561	THE QUÉBEC HEBREW PROTECTION ASSOCIATION	Québec .....	03 12 1906	1975 à 1979 incl.
1585-4441	QUÉBEC HUNT CLUB CO., LIMITED ...	Québec .....	25 07 1921	1975 à 1979 incl.
1551-0795	QUÉBEC PASSENGER & ELEVATOR COMPANY	Québec .....	21 03 1907	1975 à 1979 incl.
1365-6541	REBUT PRIMEAU INC. .... <i>PRIMEAU REFUSE INC.</i>	6615, rue Louis-Sicard, St-Léonard, Montréal	02 06 1975	1975 à 1979 incl.
1583-3858	RICHEY, HAARDT & COMPANY, INCORPORATED	Montréal .....	22 10 1912	1975 à 1979 incl.
1582-6266	ROBINS COMPANY .....	Montréal .....	20 09 1910	1975 à 1979 incl.
1582-6357	ROCKWOOD, LIMITED .....	Montréal .....	09 12 1911	1975 à 1979 incl.
1584-6777	ROSEBANK REALTIES, LIMITED .....	Montréal .....	07 07 1920	1975 à 1979 incl.
1582-6431	ROTHESAY LUMBER COMPANY .....	Montréal .....	14 10 1911	1975 à 1979 incl.
1364-7763	CLAUDE ROUSSEAU INC.	1050, rue de Bourges, Charlesbourg	21 07 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1582-2174	THE ROYAL CONSTRUCTION COMPANY	Montréal .....	16 02 1909	1975 à 1979 incl.
1582-6381	SAGUENAY MILLS, LIMITED .....	Montréal .....	06 12 1911	1975 à 1979 incl.
1582-6407	THE SAINT-JOVITE POWER & ELECTRIC LIGHT COMPANY	Saint-Jovite .....	12 12 1911	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1572-2853	ST. LAMBERT BOATING CLUB .....	Village St-Laurent .....	22 11 1890	1975 à 1979 incl.
1555-4199	THE ST-LAWRENCE FURNITURE COMPANY	Fraserville .....	14 05 1901	1975 à 1979 incl.
1586-8805	THE ST-MAURICE HYDRAULIC COMPANY	Montréal .....	01 08 1907	1975 à 1979 incl.
1581-4452	THE SAINT MAURICE WATER SUPPLY COMPANY	Montréal .....	24 10 1900	1975 à 1979 incl.
1582-8072	THE SARAGUAY ELECTRIC LIGHT & POWER COMPANY	Montréal .....	05 03 1908	1975 à 1979 incl.
1582-4865	NAPOLÉON SARRASIN & FILS, LIMITÉE	Montréal .....	23 04 1912	1975 à 1979 incl.
1551-2221	LA SEMAINE COMMERCIALE LIMITÉE .	Québec .....	22 11 1920	1975 à 1979 incl.
1467-2240	LES SERVICES ALIMENTAIRES DARRO LTÉE	1401, 18 <sup>e</sup> Rue, Québec ....	18 05 1976	Initial, 1976 à 1979 incl.
1581-4445	THE SHAWINIGAN ELECTRIC LIGHT COMPANY	Montréal .....	24 10 1900	1975 à 1979 incl.
1583-5796	THE SHELDON SCHOOL OF BUSINESS SCIENCE LIMITED	Montréal .....	30 10 1913	1975 à 1979 incl.
1503-3608	SOCIÉTÉ DE GESTION JOSEPH BERTRAND INC.	6725, rue des Écores, bureau 1, Montréal	06 05 1976	1976 à 1979 incl.
1584-7379	LA SOCIÉTÉ DES LOGEMENTS OUVRIERS	Pointe-aux-Trembles .....	14 09 1918	1975 à 1979 incl.
1461-5561	STATION DE SERVICE PAUL VENNE INC. <i>PAUL VENNE SERVICE STATION INC.</i>	Val-d'Or .....	06 05 1975	1975, 1977 à 1979 incl.
1584-1893	STOKE TELEPHONE ASSOCIATION .....	Stoke-Centre .....	07 02 1916	1975 à 1979 incl.
1582-5003	SYNDICAT DE THETFORD MINES, LIMITÉE	Thetford-Mines .....	09 05 1912	1975 à 1979 incl.
1580-3307	SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE MONTRÉAL	Montréal .....	08 10 1912	1975 à 1979 incl.
1580-2481	SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CHICOUTIMI	Chicoutimi .....	06 11 1913	1975 à 1979 incl.
1581-5707	LE SYNDICAT OUVRIER DE GRAND'MÈRE	Grand-Mère .....	22 04 1907	1975 à 1979 incl.
1371-1635	THÉÂTRE MÉLANIE INC..... <i>MÉLANIE THEATRE INC.</i>	Montréal .....	30 01 1975	1975 à 1979 incl.
1585-3567	THETA DELTA CHI, MCGILL, LTD.....	15, place Parkman, Montréal	21 07 1920	1975 à 1979 incl.
1371-2427	TRANSPORT A.D.B. INC..... <i>A.D.B. TRANSPORT INC.</i>	1810, rue Rouville, St-Jean-Baptiste (Rouville)	05 02 1975	1976 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1366-3448	TRANSPORT R.E.A. (QUÉBEC) LIMITÉE R.E.A. EXPRESS (QUÉBEC) LIMITED	730, rue Wellington, Montréal	25 07 1975	1976 à 1979 incl.
1366-2242	TRANSPORT VRACO INC. ....	2500, rue Berthon, Longueuil	31 07 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1582-4618	TRUST REALTIES, LIMITED .....	Montréal .....	21 05 1912	1975 à 1979 incl.
1582-4592	TWIN RIVER LAND COMPANY .....	Québec .....	30 05 1912	1975 à 1979 incl.
1583-3577	THE UNITED WORKINGMEN'S COOPERATIVE BAKERY COMPANY, LIMITED	Montréal .....	30 12 1912	1975 à 1979 incl.
1582-4980	VICTORIA REALTY COMPANY .....	Montréal .....	20 05 1912	1975 à 1979 incl.
1582-4881	THE VICTORIA STOVE COMPANY, LIMITED	St-Rémi .....	18 04 1912	1975 à 1979 incl.
1582-0897	THE WAKEFIELD & MASHAM TELEPHONE COMPANY	Hull .....	05 10 1906	1975 à 1979 incl.
1583-5978	WASSERMANN MEDICAL INSTITUTE INCORPORATED	Montréal .....	24 11 1913	1975 à 1979 incl.
*1586-2162	WATERVILLE WATER WORKS COMPANY	Waterville .....	28 04 1903	1975 à 1979 incl.
1556-4461	WIGGETT ELECTRIC COMPANY LIMITED	Sherbrooke .....	25 03 1920	1975 à 1979 incl.
1582-8882	YOUNG MEN'S POLITICAL, CLUB .....	Montréal .....	13 03 1914	1975 à 1979 incl.
5241-o				<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>

### Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis dans la *Gazette officielle*.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1318-1904	AIRBORNE DRILLING AND EXPLORATION CO. LTD.	Val-d'Or .....	30-08-1956
1317-0451	AMEUBLEMENT ST-YVES & LASALLE LTÉE	Montréal .....	08-02-1954
1318-3959	ARENO ENTERPRISES INC. ....	Salaberry-de-Valleyfield, Beauharnois	06-06-1960
1314-9299	ARTYPO SERVICE LTÉE .....	Montréal .....	12-06-1957
1318-4494	ASBESTOS VIDÉO INCORPORÉE .....	Asbestos .....	22-02-1958
1314-9554	ATOLL DEVELOPMENT INC. ....	Montréal .....	21-05-1959
1314-0306	AU PETIT SABOT INC. ....	185, rue Sacré-Coeur Alma	13-04-1960

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1318-4817	AUDIO-PHOTO LTÉE.	3650 A, boulevard Concorde, St-Vincent-de-Paul, Laval	20-06-1962
1314-9836	AUTOBUS SILLERY-STE-FOY INC.	Sillery	15-09-1960
1315-0271	BAIEVILLE CONSTRUCTION LIMITÉE	St-Joseph-de-la-Baie-du- Febvre, Yamaska	13-02-1953
1315-0412	BARBER & FRÈRES INC.	L'Ange-Gardien (Montmorency)	03-10-1959
1318-5657	RENAUD BASTIEN LTÉE	Lorette (Québec)	15-09-1954
1315-0735	BAY SHORE MOTORS LTD.	St-Timothée (Beauhamois)	10-04-1958
1318-6036	BEAUDOIN & FRÈRE ÉLECTRIQUE LTÉE	Montréal	05-10-1959
1315-2459	BOMO CONSTRUCTION INC.	Montréal	10-09-1957
1315-2566	THE BONNIE BRAE MOTEL & RESTAURANT LIMITED	Berthierville (Berthier)	16-06-1961
1315-2822	BOUTET & FILS LTÉE	Québec	06-04-1960
1315-3085	BRETON & FILS, LTÉE	St-Jean-sur-Richelieu	24-05-1956
1311-8211	CAPE MINING CORPORATION LTD. (No personal liability)	Québec	31-01-1957
1318-9188	CARAVELLE MORTGAGE INC.	Québec	04-02-1963
1315-4281	CARLO TRANSPORT INC.	Shawinigan	14-04-1959
1318-9329	CARMEN HOSIERY MFG. CO. LTD.	Montréal	12-05-1961
1311-8450	LOUIS PHILIPPE CARON INC.	Ste-Flavie (Rimouski)	22-07-1959
1320-8780	CENTRAL MOTEL INC.	Ste-Anne-de-Beaupré (Montmorency)	16-06-1954
1317-6318	CENTRE DU PNEU WILLIAMS LTÉE <i>WILLIAMS TIRE CENTER LTD.</i>	Hauterive	15-05-1963
1319-0509	CHALAN INVESTMENT INC.	Montréal	18-03-1959
1311-9540	CHAMPLAIN HOSIERY DISTRIBUTORS CORPORATION	Québec	02-02-1959
1311-9862	LE CHÂSSIS PARADIS LTÉE	Montréal	15-02-1954
1319-0954	CHÂTEAU TEXTILES LTÉE	Montréal	24-07-1959
1313-2162	CHAUFFAGE IDÉAL LTÉE	Jonquière	14-02-1956
1312-0365	CHAUSSURES CIGOGNE LTÉE <i>STORK SHOES LTD.</i>	110, boul. Ste-Anne, Beaufort	11-01-1957
1315-6054	CHEMIN DU CHICOT DEVELOPMENT LTD.	Montréal	19-07-1957
1312-0043	CHESTER DEVELOPMENTS INC.	Montréal	09-07-1959
1320-4797	LA CIE DE GAZ PROPANE LADOUCEUR INC. <i>LADOUCEUR PROPANE GAS INC.</i>	St-André-Est (Argenteuil)	27-03-1961

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1319-7066	LA CIE DE MEUBLES DUX INC. .... <i>DUX FURNITURE INC.</i>	149, rue St-Eustache, St-Eustache (Deux- Montagnes)	01-12-1960
1315-6567	CINÉMAS VALLEYFIELD INC. ....	Salaberry-de-Valleyfield (Beauhamois)	23-12-1954
1319-3578	CLUB DE COURSES LAURENTIDES INC. <i>LAURENTIDE RACING CLUB INC.</i>	Québec .....	30-05-1960
1315-7029	COASTAL DREDGING LTD. ....	Cap-Chat .....	29-12-1958
1312-1330	COLONIAL DISTRIBUTION COLONIALE INC.	Alma .....	11-10-1958
1319-2786	CONNECTICUT CONSTRUCTION CORP.	Montréal .....	29-10-1959
1317-9114	CONTINENTAL ELECTRIC SUPPLIES LTD.	Sept-Îles (Saguenay) .....	15-10-1958
1320-9408	LA CORPORATION DU PLATEAU NORMANDIE LTÉE	Montréal .....	09-02-1961
1315-8449	COSTUME KNITTING MILLS LTD. ....	Montréal .....	22-11-1960
1315-8555	LUCIEN CÔTÉ LIMITÉE .....	Baie-Comeau .....	28-12-1962
1319-3594	LES COURTIERS EN PÉTROLE ASSOCIÉS INC. <i>PETROLEUM ASSOCIATE BROKERS INC.</i>	Montréal .....	01-09-1959
1318-7307	COUTURE CEMENT BLOCKS LTD. ....	Lac-Brome .....	24-02-1959
1319-4113	HENRI CYR INC. ....	Montréal .....	21-02-1962
1319-4196	DANDY MAID INC. ....	Ste-Julie (Verchères) .....	10-11-1959
1312-4359	DEUX-MONTAGNES CONSTRUCTION & DEVELOPMENT INCORPORATED	St-Eustache (Deux-Montagnes)	04-02-1955
1319-5821	DISRAËLI SHIRT COMPANY INC. ....	Disraéli (Wolfe) .....	06-12-1956
1319-6282	DOKA INVESTMENTS LTD. ....	Montréal .....	15-11-1957
1319-6308	DOLBEC SPRING SERVICE LIMITED .....	St-Luc (Matane) .....	12-03-1959
1313-4093	DOMAINE DU LAC MASKINONGÉ LIMITÉE <i>DOMAIN OF THE LAKE MASKINONGE LIMITED</i>	St-Gabriel-de-Brandon (Berthier)	13-04-1960
1316-1435	DOMINION SALES INC. ....	Montréal .....	07-12-1957
1312-5711	DORCHESTER PARK-IN INC. ....	Montréal .....	01-05-1958
1316-1658	DORVAL EQUIPMENT STORAGE LTD.	Montréal .....	16-01-1959
1312-6503	EASTDOR HOLDINGS INC. ....	Montréal .....	16-11-1955
1319-7140	EASTWOOD LUMBER LTD. ....	Montréal .....	09-11-1954

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1312-6594	ED DRESS, INC.	Montréal	28-01-1957
1314-3714	ELECTRONIC TABULATING SERVICE CORP.	Montréal	04-06-1958
1312-6909	ELLNER REALTIES INC.	Montréal	25-10-1956
1316-2938	EMEFEM CONSTRUCTION INC.	Matane	11-12-1954
1316-3126	ENGLEWOOD REALTY CORP.	Montréal	06-05-1959
1316-3225	ENOMIS INC.	Montréal	07-09-1956
1312-7469	ENTREPÔT CENTRAL LTÉE	Québec	19-04-1956
1312-3955	LES ENTREPRISES MÉTALLIQUES DE QUÉBEC INC. <i>QUÉBEC METAL ENTERPRISES INC.</i>	Québec	26-04-1957
1313-9225	LES ENTREPRISES NOPAL INC.	Montréal	25-04-1962
1313-9696	LES ENTREPRISES ORFORD INC. <i>ORFORD ENTERPRISES INC.</i>	135, rue Principale, Granby	13-12-1960
1314-4498	LES ENTREPRISES UNGAVA LIMITÉE	Sept-Îles (Saguenay)	02-07-1959
1316-4280	FALKAT KNITTING CO. LTD.	Montréal	27-03-1957
1316-4371	FARAH FASHIONS INC.	Montréal	08-05-1961
1313-3293	LA FÉDÉRATION INDUSTRIELLE DE JONQUIÈRE-KÉNOGAMI INC.	Jonquière	11-08-1959
1316-5089	FONTAINEBLEAU PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LIMITÉE	Montréal	18-06-1956
1316-5303	THE FORT THEATRE INC.	Fort-Coulonge	16-03-1953
1312-9028	FORTIER CONSTRUCTION LTÉE	Montréal	13-07-1961
1312-9069	FORWARD LAND HOLDINGS INC.	Montréal	25-04-1960
1316-5568	FRENTA DEVELOPMENT INC.	Montréal	07-08-1959
1319-9898	FRESTEL INVESTMENT CO. LTD.	Montréal	30-11-1955
1320-0118	FUTURA PRINTING INC.	Montréal	16-12-1960
1312-9630	GAGNON CLOTHING LTD.	Schefferville	29-04-1958
1320-0266	GANDA DEVELOPMENT INC.	Montréal	27-08-1959
1319-3362	GARAGE L. CÔTÉ INCORPORÉE	Alma	19-04-1961
1320-0316	GARAGE LEHOUX & PAQUIN INC.	Longueuil	08-07-1958
1320-0308	GARAGE PARC GRENIER AUTOMOBILES LTÉE	775 ouest, rue Notre-Dame, Victoriaville (Arthabaska)	04-05-1962
1320-0431	GARSON HOLDINGS INC.	Montréal	25-10-1957
1316-6558	G. L. GAUTHIER, LIMITÉE	Jonquière	13-06-1956
1320-0597	LOUIS GAUVREAU INC.	Montréal	08-10-1958
1317-6235	GENERAL PLATERS LTD.	Montréal	25-05-1954

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1313-0323	GLASGOW INVESTMENT CORP.	Montréal	02-12-1959
1316-6855	GOLDEN HOME CONSTRUCTION LTD.	Montréal	09-02-1960
1320-1496	GRANBY ORIGINAL TOYS LIMITED	80, rue Principale, Granby	18-10-1960
1313-0786	LOUIS J. GRENON & FILS LIMITÉE	269, rue de la Prairie, La Baie (Chicoutimi)	15-05-1962
1316-7291	GUAY & PLAMONDON AUTOMOBILES INC.	640 ouest, rue Arago, Québec	22-04-1960
1313-0984	GUILD CONSTRUCTION COMPANY	Montréal	22-04-1955
1318-6960	H.P.B. CONSTRUCTION LTD.	Montréal	29-11-1960
1320-2098	HARRIS METALS INC.	Montréal	23-08-1956
1316-7820	HIGHLAND AGENCIES INC.	Montréal	12-08-1955
1320-2478	HOFFMAN DEVELOPMENT CORP.	Montréal	31-10-1958
1320-2569	HOMELAND CONSTRUCTION CO. LTD.	Montréal	30-01-1958
1313-1750	HORIZON INVESTMENTS LTD.	Montréal	23-09-1957
1315-8332	HÔTEL COROSSOL LTÉE <i>HOTEL COROSSOL LTD.</i>	Sept-Îles (Saguenay)	02-07-1959
1318-7273	HÔTEL MANOIR DU LAC BLEU INC.	Montréal	06-07-1962
1313-2022	HUOT & TREMBLAY INC.	Château-Richer (Montmorency)	25-05-1959
1316-8323	ILLUSTRATED TECHNICAL PRODUCTS OF CANADA LTD.	Montréal	26-03-1956
1317-2341	L'IMMEUBLE TRANS-QUÉBEC INCORPORÉE	Victoriaville (Arthabaska)	01-12-1956
1314-4183	LES IMMEUBLES DE LA TOUR INC.	42, rue Ste-Anne, Québec	27-10-1958
1315-1477	IMPRIMERIE BELVÈDÈRE INC.	735, rue des Prairies, Québec	20-04-1961
1317-4586	LES INDUSTRIES DE NANTES LIMITÉE	Nantes (Frontenac)	09-05-1960
1316-9461	INSTITUT JUDO JUMEAU LTÉE	Chicoutimi	07-03-1961
1313-2493	INTERCITÉ SERVICE INC. <i>INTERCITY SERVICE INC.</i>	Chicoutimi	16-05-1960
1316-7317	INTERNATIONAL TRAVEL GUIDE INC.	Sherbrooke	27-05-1958
1320-3195	INTERTRADE LIMITED	Montréal	13-05-1958
1320-3369	ITALVOX INC.	Québec	09-11-1960
1316-1518	DONAT JACQUES INC.	Sherbrooke	15-07-1959
1320-3476	LOU JAK VENDING SERVICES LTD.	Trois-Rivières	22-10-1957
1312-2825	KA-NAN-DA INC.	Baie-Comeau	15-04-1958
1320-4458	KINGSEY PAPER SALES INC.	Montréal	22-01-1959

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1320-4532	KOVIK QUÉBEC MINES LIMITED (No personal liability)	Québec	04-01-1957
1316-6400	GEORGES LABELLE & FILS CONSTRUCTION LIMITÉE	Labelle	23-08-1960
1313-4036	LACHINE SERVICE TAXI INC.	Lachine	08-04-1959
1320-4904	LAKE VIEW HOUSE INC.	Eastman, Brome	27-09-1958
1312-6826	P.E. LAPERLE LTÉE.	Montréal	15-04-1954
1312-8806	LAPRAIRIE HAY AND GRAIN FOOD INC.	Montréal	28-03-1960
1313-0828	LAURIN GROCETERIA LIMITED	Montréal	10-06-1955
1318-2084	J.A. LAVALLÉE INC.	251, rue Brassard, Magog, Stanstead	19-11-1956
1317-0766	S. LEFRANÇOIS & FILS LTÉE	365, rue Bouffard, Québec	19-06-1959
1313-5108	LEMOYNE RIM MINES QUÉBEC LIMITED (No personal liability)	Québec	04-01-1957
1320-4193	LOMA JUNIORS INC.	Montréal	14-07-1960
1317-1442	LOUISE LINGERIE INC.	Montréal	22-02-1955
1320-8939	M-T EQUIPMENT SALES & SERVICE LTD.	Montréal	14-10-1959
1320-6917	MACHINERIE ST-MALO LTÉE	Montréal	28-10-1960
1320-7246	MARGO TEEN FASHION LTD.	Mont-Royal, Montréal	23-04-1957
1320-1348	MARIEVILLE LEATHER GOODS LTD	Marieville, Rouville	14-05-1954
1313-7401	MARIN PORTRAITS INC.	Montréal	28-12-1956
1313-7450	SYD MARON INC.	Montréal	03-08-1954
1320-7592	MASSE & TREMBLAY LTÉE	18 est, rue Racine, Chicoutimi	19-10-1957
1313-2717	JACQUES MATHIEU INC.	Terrebonne	26-01-1961
1313-7765	MAYTIME CLOTHING INC.	Montréal	02-04-1959
1315-1139	MELODY-BEAUTY PRODUCTS INC.	2015, rue Drummond, bureau 401, Montréal	07-06-1968
1320-2171	MERCURY HAT INCORPORATED	Montréal	04-04-1955
1320-8087	MERIT SALES LTD.	Montréal	17-08-1959
1314-7996	MICHEL AMUSEMENT INC.	535, 17 <sup>e</sup> Rue, Québec	18-02-1955
1317-3851	MILAN INVESTMENT CORP.	Montréal	15-05-1959
1313-5520	MOBILIER LÉVISIEN INC. LÉVIS FURNITURE INC.	Lévis	11-12-1959
1313-8755	THE MORIELLI ORGANIZATION INC.	Montréal	10-01-1958

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1319-9468	F.X. MORIN INC. ....	Joliette .....	10-12-1954
1315-0602	MOTEL LE BARON LTÉE .....	Rock-Forest (Sherbrooke) ..	13-08-1962
1317-4537	MUNISCO INC. ....	Edifice Lasalle, case postale 996, Baie-Comeau	27-09-1960
1311-7965	NADEAU'S SPORTING CAMPS INC. ....	Rivière-du-Loup .....	21-03-1962
1312-3757	NEW SYSTEM DELIVERY SERVICE LIMITED	Montréal .....	18-12-1957
1315-9199	NIAGARA CYCLO MASSAGE (QUÉBEC) LTD.	Québec .....	30-01-1959
1317-4875	NORMANDIE SECURITIES LIMITED .....	Montréal .....	30-08-1956
1317-5815	ROMÉO PÉPIN INC. ....	Montréal .....	18-02-1963
1313-7534	LES PÉTROLES MASKOUTAINS LIMITÉE	824 sud, rue de la Concorde, St-Hyacinthe	02-02-1959
1313-8052	LES PÉTROLES MERIT LTÉE .....	Lennoxville (Sherbrooke) ...	12-09-1956
	<i>MERIT PETROLEUM LTD.</i>		
1318-9113	PLACEMENTS CAPITAL INC. ....	Montréal .....	06-07-1962
	<i>CAPITAL INVESTMENTS INC.</i>		
1314-7327	LES PRODUITS ALIMENTAIRES ALLAIRE INC.	Québec .....	22-05-1959
1317-5468	PROJETS PA-RI LIMITÉE .....	St-Léon-le-Grand (Maskinongé)	15-11-1960
1318-7562	PROULX & BOLDDUC LIMITÉE (LIMITED)	R.R. 1, Asbestos (Richmond)	28-12-1953
1317-9130	PROVINCIAL GAS & WELDING SUPPLIES (LAURENTIDE) INC.	1125, rue Père-Daniel, Trois-Rivières	24-08-1961
1312-7394	PRUDENTIAL ENTERPRISES INC. ....	Montréal .....	10-08-1956
1319-3040	RAPID GENERAL CONTRACTING LTD. ....	Montréal .....	29-09-1959
1314-8374	RESTAURANT LISBOA ANTIGA INC. ....	Montréal .....	20-11-1958
1315-1659	ROBERT & BERNARD LTÉE .....	Montréal .....	30-10-1956
1314-2419	R. ROUX INC. ....	Amos .....	25-08-1954
1319-6738	RUSCO-DRUMMOND INC. ....	Drummondville (Drummond)	31-01-1956
1316-5188	SAGUENAY FOREST OPERATIONS INC. ....	Québec .....	05-08-1959
1320-5265	ST. LAWRENCE MEAT MARKET INC. ....	Montréal .....	13-02-1958
1317-7456	SCIERIES DE ROBERVAL LTÉE .....	Roberval .....	06-04-1953
1317-8249	SENTRUM INVESTMENT COMPANY .....	Montréal .....	25-04-1960
1317-2812	SERVICE DE PNEUS MANIC INC. ....	Québec .....	21-03-1961
	<i>MANIC TIRE SERVICE INC</i>		

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1314-3946	SERVICE UNIC DE TÉLÉVISION INC. .... <i>UNIC TELEVISION SERVICE INC</i>	Montréal .....	27-03-1953
1313-4465	SHAMROCK LAND CO. LTD. ....	3000, boul. Laurier, Ste-Foy	09-03-1961
1314-2591	SHEFFORD SALVAGE INC. ....	Granby .....	13-03-1957
1317-8439	SHUMAR HOLDINGS LTD. ....	Montréal .....	02-03-1959
1319-5672	SIC, SOCIÉTÉ D'IMPRESARIOS CANADIENS, LTÉE	Montréal .....	07-07-1958
1312-7436	SIMPLEX ENTREPRISES LIMITED .....	Montréal .....	19-09-1955
1318-5046	SKYLINE AVIATION LTD .....	Montréal .....	29-04-1958
1319-4436	SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES CONTINENTAL INC. <i>CONTINENTAL BUILDING MAINTENANCE CORPORATION</i>	Montréal .....	30-04-1959
1317-8694	SOUNDSCRIPTION SERVICE INC. ....	Montréal .....	31-10-1956
1317-4990	SOUVENIR NYLONS INC. ....	560, rue Montcourt, Beloeil (Verchères)	29-03-1962
1315-9348	STATION DE SERVICE DALLAIRE LIMITÉE	359, rue St-Dominique, Jonquière	15-06-1959
1314-3532	STRATHMORE INVESTMENT CORP. ....	Montréal .....	29-04-1959
1317-9106	SUPER INVESTMENT INC. ....	496, rue Trudeau, LaSalle	01-08-1960
1314-3797	TANYA REALTIES INC. ....	Montréal .....	13-02-1959
1320-2296	HENRY TICKER INC. ....	Montréal .....	10-11-1960
1314-4175	TO MARKET TO MARKET INC. ....	Montréal .....	04-02-1963
1315-9090	C. TOUSIGNANT LTÉE .....	Louiseville (Maskinongé) ..	27-09-1958
1318-4346	TOWER ARTISTS CORPORATION .....	Montréal .....	02-03-1960
1314-4274	TRANS-ST-LAURENT TRANSPORT INC.	Baie-Comeau .....	09-07-1962
1319-9534	TRI-FOOTWEAR INC. ....	Montréal .....	06-04-1962
1316-8737	TROIS-RIVIÈRES ISOLATION LIMITÉE	526, rue des Forges, Trois-Rivières	22-12-1954
1317-1996	LES TUYAUX DE LORETTEVILLE INC. ....	Loretteville .....	01-02-1956
1314-4506	UNICAPA INC. ....	Québec .....	17-11-1955
1313-9977	UNITED PARKING CO. LTD. ....	Montréal .....	12-12-1960
1312-7790	VALLEYFIELD EXCAVATION LIMITÉE	Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois)	19-07-1956
1317-9932	VARENNES AUTOMOBILE LTÉE .....	Varennés (Verchères) .....	22-11-1957
1319-1788	J. C. VÉZINA INC. ....	815 est, rue St-Joseph, Québec	13-03-1959

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1317-4495	WESTERN HOMES LTD. ....	66, rue Notre-Dame, Hull ..	04-06-1959
1314-3490	WOOD & STONE CONSTRUCTION INC.	Montréal .....	05-10-1953
1316-0023	YORK PASTRY & DELICATESSEN CO. ....	Montréal .....	21-07-1958
1317-4347	ZACHRON HOME AND MORTGAGE CORPORATION LTD.	Montréal .....	02-04-1959
1320-1439	PAN G. ZERVOS LTD. ....	Montréal .....	19-05-1954
5241-o		<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

### Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
BUFFET ROLLAND CATERERS INC. .... 1127-0972	75 09 05	Le nom de la compagnie est changé en celui de: <i>BUFFET ROLLAND INC.</i> <i>ROLLAND CATERERS INC.</i>
LES ENTREPRISES CUSTER INC. .... 1355-3136	79 11 15	Aucune
PLANCHERS DE BÉTON NATIONAUX LTÉE .... 1368-2869	79 11 05	Aucune
5241-o		<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.

## Compagnies — Loi sur les

### Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi sur les compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ROLAND BROUSSEAU INC. .... 1241-4074	61 06 12	80 02 20
PAUL-ÉMILE LACHANCE LTÉE .... 1256-4498	51 12 20	80 01 15
LA LAITERIE DE SHERBROOKE LIMITÉE .... 1161-2827	50 03 03	80 02 09

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
RALLYE TIERS-MONDE QUÉBEC ..... 1276-3090	71 08 19	80 02 22
RED STAR EXPRESS LINES OF QUÉBEC LTD. .... 1114-1686	46 12 19	80 02 22
T.R. CENTRE PUTT INC. .... 1225-1906	72 05 02	80 02 09
5241-o		

*Le directeur du Service des compagnies,  
HUBERT GAUDRY.*

### Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
AUTOBUS TRUDEAU INC. .... 1369-7057	74 09 19	4
CARDON, ROSE LTÉE ..... 1112-0003	56 07 23	3
CARROSSERIE ROBERT INC. .... 1501-8336	76 01 21	4
CENTRAL SERVICE CORPORATION (MONTRÉAL) LTD ..... 1315-5358	62 09 24	5
CENTRE SOCIAL DE LA CROIX BLANCHE (RÉGION DE QUÉBEC) .... 1239-1850	70 02 16	12
CLEYN & TINKER, LTD ..... 1146-9335	62 08 01	10
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES LAMES D'ARGENT INC. .... 1332-0320	72 06 27	15
CLUB ROTARY DE VAL D'OR (QUÉBEC) INC. .... 1461-2527	75 10 09	5
COMITÉ DE PROMOTION DES RESSOURCES NATURELLES DE ST-ELZÉAR INC. .... 1507-1624	77 09 19	9
LA COMPAGNIE D.H. OVERMYER (QUÉBEC) LTÉE ..... 1252-9020	66 07 25	6
LES CONSTRUCTIONS PIERRE QUÉVILLON LTÉE ..... 1368-6548	74 06 13	3
CRELINSTEN FRUIT COMPANY ..... 1109-6872	40 04 29	4
CRELINSTEN INC. .... 1250-2068	54 11 29	4

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
FÉDÉRATION DES CLUBS QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC. 1464-3464	76 01 21	9	
LA FERME AUDET INC. .... 1339-3392	73 09 11	4	
LA FONDATION D'ACTION FAMILIALE ET SOCIALE ..... 1229-0516	69 03 14	10	
LA FONDATION MGR. JOSEPH CHEVALIER ..... 1357-6681	74 07 05	5	
LES IMMEUBLES C.G.D.P. INC. .... 1245-6976	61 06 15	4	
LES INDUSTRIES P.F. INC. .... 1360-7155	75 02 03	4	
LES INDUSTRIES TANGUAY LIMITÉE ..... 1178-0376	68 03 06	7	
LA MAISON DES JEUNES DE ROSEMONT ..... 1509-5789	77 12 16	5	
MÉDIACOLLAGE LTÉE ..... 1464-2813	76 01 22	4	
NEW MISS JEAN TALON RESTAURANT LTD ..... 1125-4166	69 01 13	4	
LES PISCINES JARO INC. .... 1476-8659	77 04 22	4	
PLACEMENTS NAJO, LTÉE ..... 1277-2471	68 10 23	4	
PLANISUD INC. .... 1372-0883	75 04 14	5	
LE PRÊT D'HONNEUR DU DIOCÈSE DE CHICOUTIMI INC. .... 1246-0689	59 08 10	20	
RENCONTRE QUÉBÉCOISE INTERNATIONALE DES ÉCRIVAINS ..... 1510-7071	78 02 02	3	
LES SERVICES SELENA LTÉE ..... 1502-0696	76 02 10	4	
LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION DE L'ENTRAIDE P.M.E. INC. .... 1637-4688	79 07 05	7	
SOCIÉTÉ HÉTÉRO LTÉE ..... 1323-6492	63 11 21	8	
VINTAGE AUTOMOBILE CLUB OF MONTRÉAL INC. .... 1287-4889	57 12 04	9	

Le directeur du Service des compagnies,  
HUBERT GAUDRY.

**Domicile légal (Article 30)**

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
ACADIAN REALTIES LTD. .... 1228-3982	62 10 04	625, avenue du Président-Kennedy, bureau 509, Montréal
LES AMÉNAGEMENTS ASTRE LTÉE ..... 1468-7859	76 07 28	625, avenue du Président-Kennedy, bureau 903, Montréal
L'ASSOCIATION DES GÉRANTS ET ASSISTANTS- GÉRANTS DES CAISSES D'ÉCONOMIE ET DE CRÉDIT DU QUÉBEC 1252-7883	66 03 24	460, rue Gilford, Montréal
PAUL L. BOUSSION LTÉE ..... 1511-2071	78 02 16	2315 est, rue Ontario, bureau 300, Montréal
BOYER MARINE INC. .... 1349-7151	72 11 14	1, 1 <sup>re</sup> Avenue, Iberville
BRAESIDE CLUB CORPORATION ..... 1240-6666	53 10 13	3, chemin Muir Park, Senneville
BUPO INC. .... 1636-1800	79 05 09	505 est, rue Sherbrooke, bureau 2440, Montréal
BUREAU D'AJUSTEMENT ATLANTIQUE LTÉE..... 1230-7716	59 05 21	55, rue Beaubien, Rivière-du-Loup
CENTRE DE LOISIR MONTAGNAC INC. .... 1368-7157	74 06 20	Route Rurale numéro 2, Orford
CERCLE DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL INC. 1244-6316	69 09 23	3200, rue Jean-Brillant, bureau 2326, Montréal
CHEZ THÉRÈSE RIOPEL INC..... 1362-7252	75 04 02	930 sud, 24 <sup>e</sup> Avenue, Saint-Antoine
CLUB DE TRAÎNEAU À CHIENS CHÉBEC DE LAVAL .... 1628-1990	78 10 26	1212, rue Principale, Laval
COIFFURE POUR HOMMES LE PALOIS INC. .... 1480-2615	75 10 08	275 ouest, boulevard Dorchester, Montréal
COMITÉ DES JEUNES DE LA LOUISIANE ..... 1357-9388	74 07 18	6005, 40 <sup>e</sup> Avenue, Montréal
LA COMPAGNIE DE BRIQUES ET PIERRES MONACO LTÉE 1206-2535	70 09 03	7939, rue Madère, Saint-Léonard
CONSEIL PONT-ROUGE No 3017 CHEVALIERS DE COLOMB DE PONT-ROUGE 1296-0209	53 04 22	329 ouest, rue Dupont, Pont-Rouge
LES CONSTRUCTIONS J.L.D. INC. .... 1477-9177	77 05 20	133, place Frigon, Le Gardeur
DÉCORATION VIMONT LTÉE..... 1365-9578	75 06 25	175, boulevard Industriel, Saint-Eustache

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
EL MIRADOR CONSTRUCTION INC. .... 1256-2864	63 12 31	84, Champlain, Repentigny	
LES ENTREPRISES DE DÉNEIGEMENT G.G. INC. .... 1480-1773	75 10 02	9151, rue Centrale, LaSalle	
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ N.T. LIMITÉE ..... 1504-5503	76 08 09	12320, 25 <sup>e</sup> Avenue, Montréal	
LES ENTREPRISES DIMENSIONS DEUX MILLE INC. .... 1363-2617	75 05 05	1740, boulevard le Skieur, Sainte-Adèle	
LES ENTREPRISES MASKOU LTÉE ..... 1151-2928	68 01 24	340, avenue Ste-Anne, Saint-Hyacinthe	
ERIC HOLDINGS INC. .... 1257-4810	63 06 11	630 ouest, boul. Dorchester suite 1620 Montréal	
J.A. FINLAYSON INC. .... 1281-9074	67 06 14	300, rue du St-Sacrement, Montréal	
FOSCHI & LIBERATORE INC. .... 1198-0729	56 10 09	5581, rue de la Roche, Montréal	
GESTION SODET LTÉE ..... 1369-2926	74 08 09	8199, rue St-Denis, Montréal	
GLENDALE SPORTWEAR INC. .... 1292-6804	60 06 07	5413, rue St-Laurent, Montréal	
ADRIEN GUAY & FILS INC. .... 1229-5374	71 03 22	250, rue des Ursulines, Rimouski	
LES HABITATIONS SALECOURT INC. .... 1503-5124	76 05 19	1717 ouest, boulevard St-Martin, bureau 360, Laval	
HOPKINS SPECIALTIES MANUFACTURING CO. LTD. .... 1116-5594	45 01 12	7220, rue Clark, Montréal	
IMMEUBLE DU CERCLE INC. .... 1636-1818	79 05 09	505 est, rue Sherbrooke, bureau 2440, Montréal	
IMMEUBLES VAL BELLA LTÉE ..... 1366-3455	75 07 25	5015 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	
E.H. JONES INC. .... 1134-9297	64 03 20	370, boulevard Guimond, Longueuil	
JULIEN & JACOB INC. .... 1171-7451	54 11 19	5, rue Lavallée, Baie-Comeau	
KLIKIT INC. .... 1115-3673	62 12 18	1255, rue des Carrières, Montréal	
KUGAR INDUSTRIES INC. .... 1309-7852	71 04 15	715, carré Victoria, suite 700, Montréal	
LABELLE FOURRURE, LIMITÉE ..... 1270-2882	27 10 01	6570, rue St-Hubert, Montréal	
MICHAEL LEGG LIMITÉE ..... 1331-0495	73 05 24	422, rue Main, Hudson	
MAYVAN LIMITED ..... 1274-9610	69 05 12	2050, rue Mansfield, 10 <sup>e</sup> étage, Montréal	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
MELANÇON, BOYER ET ASSOCIÉS INC. .... 1504-1072	76 07 02	976, rue de la Terrière, Trois-Rivières	
LA MODE MILLINERY INC. .... 1115-2485	60 12 12	704 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	
VALMONT OUELLET CONSTRUCTION INC. .... 1278-5044	70 11 26	171, rue St-Viateur, Matane	
PATENAUDE & MARTEL INC. .... 1246-8427	69 07 07	184, rue Notre-Dame, Repentigny	
PLACEMENTS LALONGE INC. .... 1256-0371	64 05 11	1801, avenue McGill College, bureau 1000, Les Terrasses, Montréal	
POLYCLINIQUE DE SHERBROOKE INC. .... 1280-4399	60 02 10	1855, rue Portland, Sherbrooke	
LES RÉNOVATIONS M.G. LTÉE ..... 1368-1408	74 05 06	1414, rue Pagé, Laval	
SERVICE DE TÉLÉVISION MONTCLAIR INC. .... 1471-5981	76 11 18	4846 est, rue Ontario, Montréal	
LES SERVICES AUDIO-VISUEL A.R. INC. .... 1330-4613	73 04 04	8355, boulevard St-Laurent, Montréal	
S. SETLAKWE LTÉE ..... 1317-8819	68 12 30	493, Sud, boulevard Smith, Thetford Mines	
SIMCANA LTÉE ..... 1284-3330	63 12 30	800 ouest, rue St-Jacques, Montréal	
STANLEY'S BARGAIN MART INC. .... 1104-1993	66 02 28	4555, avenue Bonavista, bureau 219, Montréal	
TOUR FRONTENAC INC. .... 1636-1826	79 05 09	505 est, rue Sherbrooke, bureau 2440, Montréal	
JEAN-PAUL TRUDEAU & FILS LTÉE ..... 1153-2975	69 05 20	270, rue Trudeau, Beloeil	
PETER VIDA INC. .... 1279-6645	57 05 31	1440 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 621, Montréal	
VOYAGES DESPARTS INC. .... 1623-9055	78 02 27	600, rue Principale, Granby	

**Fusion des compagnies**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
LES FRÈRES CLÉMENT LIMITÉE 1634-1554	1575, rue Ramesay, Trois-Rivières	80 01 04	LES ENTREPRISES BRICARD INC. LES FRÈRES CLÉMENT LIMITÉE
LES VACANCIERS MOBILES (1979) INC. 1640-0988	Montréal	79 10 25	LES PISCINES ROY (1966) LTÉE LES VACANCIERS MOBILES INC.

*Le directeur du Service des compagnies,  
HUBERT GAUDRY.*

5241-o

**Lettres patentes (1<sup>re</sup> partie)**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
À L'ENSEIGNE DU CHEVAL FRINGANT (1979) LTÉE .... 1640-5086	5408, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal	79 12 19
LES ACIERS STE-JULIE LTÉE .....	587, de Touraine, Sainte-Julie .....	80 01 15
LES ACCOMMODATIONS PATRICK TREMBLAY INC. .... 1640-3057	Saint-Bruno .....	80 01 08
AÉRO-CLUB DE CHÂTEAUGUAY INC. .... 1640-2844	75, boulevard St-Jean-Baptiste, Châteauguay .	79 12 07
AGENCE DE VOYAGES TAILLON INC. .... 1640-8817	821, avenue Church, Verdun .....	80 01 15
ALUMINIUM DONALD LACOSTE & FILS INC. .... 1639-0148	2067, rue Marquette, Longueuil .....	79 09 24
L'ASSIETTE À SPAGHETTI INC. .... 1640-1788	Sainte-Adèle .....	80 01 11
ASSURANCE BOUCHARD & LUSIGNAN INC. .... 1640-5425	1755, avenue Morgan, Montréal .....	79 12 20
ATELIERS DE CONSTRUCTION MIGUYLI INC. .... 1640-7660	1332, de l'Église, Saint-Jean-Chrysostome ...	80 01 08
AUTOUR DU LIT INC. .... 1640-5474	5800, rue St-Hubert, Montréal .....	79 12 21
BOIS-FRANCS ÉLECTRONIQUE (VICTORIAVILLE) INC. . 1640-5607	557 sud, boulevard Bois-Francis, Arthabaska ..	79 12 27
CARROSSERIE PICASSO INC. .... 1640-8312	17, rue Odilon, Le Gardeur .....	80 01 11

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CHÂTEAU LA BRISE INC. .... 1639-5360	1, chemin de la Côte Ste-Catherine, app. 701, Montréal	80 01 08
CHIAROT & GODBOUT INC. .... 1639-6384	761, rue Royale, Malartic .....	80 01 11
CLINIQUE MÉDICALE BEAUBIEN INC. .... 1640-7363	1318 est, rue Beaubien, app. 2, Montréal ....	80 01 14
COIFFURE POUR HOMMES LE PALOIS II INC. .... 1638-2194	Place Desjardins, 275 ouest, boulevard Dorchester, Montréal	80 01 09
LA COMPAGNIE DE GESTION CAMILLE LEGAULT LTÉE 1640-9419	Longueuil .....	80 01 16
COMPAGNIE DE GESTION GILLES BOIVIN INC. .... 1639-7937	31 est, Jacques-Cartier, Chicoutimi .....	79 12 12
LES CONSTRUCTIONS L.H.B. DE L'ÎLE-AUX-COUDRES INC. 1640-5839	25, des Coudriers, Saint-Louis-de-l'Île- aux-Coudres	79 12 27
CORDONNERIE R. BILODEAU ET FILS INC. .... 1640-8544	Chicoutimi .....	80 01 14
DISTRIBUTEUR DE COUVRE-PLANCHERS CITADELLE INC. CITADELLE FLOOR COVERING DISTRIBUTOR INC. 1639-8604	6125 est, boulevard Métropolitain, Saint-Léonard	79 10 23
ENTREPRISE GHISLAIN NICOLE INC. .... 1640-5615	788, Bas de la Rivière, Saint-Damase .....	79 12 27
LES ENTREPRISES C.L.M.D. INC. .... 1639-9354	Rivière-du-Loup .....	79 11 19
LES ENTREPRISES DE MURS SECS MANCINI INC. .... 1640-0194	Saint-Léonard .....	79 11 23
ENTREPRISES ELYMARIE INC. .... 1641-0698	257, rue Dufferin, Granby .....	80 01 23
EUROCINÉMA INC. .... 1640-8494	615 ouest, boulevard Dorchester, bureau 1010, Montréal	80 01 14
FENCO-LAVALIN INC. .... 1640-5763	Montréal .....	79 12 27
FERME CAUX INC. .... 1640-2489	Saint-Narcisse-de-Beaurivage .....	79 12 06
FERME CHEVREMONT INC. .... 1640-7447	Granby .....	80 01 08
FERME G. M. L. & G. JUNEAU INC. .... 1640-4295	38A, rue Leclerc, Pont-Rouge .....	79 12 17
FERME G.P.L. INC. .... 1640-7595	261, Route Kennedy, Saint-Henri .....	80 01 08
FERME JEANDON INC. .... 1640-7611	Saint-Roch-des-Aulnets .....	80 01 08

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
FERME LAESSER & FILS LTÉE ..... 1640-4097	4795, rue des Bouvreuils, Bécancour .....	79 12 17
FERME OBERLI INC. .... 1640-7942	42, 4 <sup>e</sup> Rang, Saint-Bonaventure .....	80 01 09
FERME PORCINE GERMAIN ET GRONDINES INC. .... 1640-8692	149, rang de la Rivière-Blanche, Saint-Alban .	80 01 14
FERME VICTORIEN FORTIN INC. .... 1640-4808	15, rang Ste-Anne, Métabetchouan .....	79 12 19
LES FERMES AJIRO INC. .... 1640-9609	1388, route 138, Huntingdon .....	80 01 17
LES FERMES B. PITRE ET FILS INC. .... 1640-4865	15, rang 30, Saint-Louis-de-Gonzague .....	79 12 19
FERMES QUENNEVILLE INC. .... 1640-4873	620, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet .....	79 12 19
LES FORGES C.P.F. INC. .... 1639-2557	Montréal .....	79 10 04
GESTION CADAPP INC. .... 1640-4832	Ham-Nord .....	79 12 19
GESTION G.L.J. INC. .... 1638-8746	Amqui .....	79 09 17
GESTION MICHEL ST-PIERRE INC. .... 1640-6746	537, rue Birtz, Drummondville .....	80 01 04
LES GESTIONS DE LA RIVIÈRE INC. .... 1640-4725	Grand-Mère .....	80 01 18
GRAVEL & PLOURDE INC. .... 1638-4570	Chicoutimi .....	79 12 06
J.P. GUILLEMETTE INC. .... 1640-4907	Saint-Damien-de-Buckland .....	79 12 19
LES IMMEUBLES PALMAROLLE INC. .... 1639-8851	Palmarolle .....	79 10 26
IMPRIMERIE MONTRÉAL-GRANBY (1980) LTÉE ..... 1640-5854	5, rue Drummond, Granby .....	80 01 01
INSTITUT UNESCORPS INC. .... 1640-3065	456, rue Lasalle, app. 1, Rimouski .....	79 12 10
LOCATION D'OUTILS LA TUQUE INC. .... 1640-2968	511, Tessier, La Tuque .....	79 12 10
LOGISPORT QUÉBEC INC. .... 1640-8189	3955, boulevard Hamel, Québec .....	80 01 10
MAINTENANCE D'ENSEIGNES A.D. INC. .... 1640-5888	5650, rue Iberville, bureau 101, Montréal ....	79 12 28
LA MAISON DU MATELAS DE MONTRÉAL (TROIS-RIVIÈRES) INC. 1640-7959	1020, St-Maurice, Trois-Rivières .....	80 01 09

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
MARCHÉ DES ÉRABLES INC. .... 1640-7108	Pointe-du-Lac .....	80 01 07
MONDELITE LIMITÉE .....	36, rue Martel, Fossambault-sur-le-Lac .....	80 01 14
PAPETERIE JEAN-JACQUES INC. .... 1640-6704	Granby .....	80 01 04
PÂTISSERIE LUCIE INC. .... 1640-1838	61, boulevard Fiset, Sorel .....	79 12 03
LES PLACEMENTS FORVIDAL LTÉE .....	Sherbrooke .....	79 11 29
PLOMBERIE PRESTIGE INC. .... 1640-8734	Montréal .....	80 01 14
LES PROJETS D'INITIATIVES LAVALLOISES INC. .... 1639-9461	Laval .....	79 11 20
RÉFRIGÉRATION MÉTROPOLITAINE ET ÉQUIPEMENTS (1979) LTÉE METROPOLITAN REFRIGERATION AND EQUIPMENT (1979) LTD. 1638-4836	Montréal .....	79 08 28
REMBOURRAGE ABCO INC. .... 1639-7325	1315, Soucy, Saint-Hubert .....	79 11 05
RESTAURANT B.C.R. — R.E.B. INC. .... 1640-4154	Montréal .....	79 12 17
SALON LA DIFFÉRENCE INC. .... 1640-7140	8619, rue Centrale, LaSalle .....	80 01 07
PAUL-ANDRÉ SANSREGRET INC. .... 1639-5642	208, Gaston, Repentigny .....	79 11 09
SERVICE AUTOMOBILE YVAN COULOMBE INC. .... 1640-0681	Ville-Marie .....	80 01 08
SERVICE D'ALIMENTS RUPARI INC. .... 1640-8296	141, boulevard Montréal-Est, Montréal-Est ...	80 01 11
SERVICES PAUL R. LYON INC. .... PAUL R. LYON SERVICES INC. 1640-2737	235, avenue Royale, Saint-Jean .....	79 12 07
STATION-SERVICE RENÉ RIOUX INC. .... 1640-8346	125 ouest, boulevard Concorde, Laval-des- Rapides	80 01 14
THÉRIAULT & FRÈRE, ENTREPRENEURS ÉLECTRICIENS INC. 1640-5326	1521, place St-Onge, Orsainville .....	79 12 21
TOUTANT, PAYSAGISTE INC. .... 1639-6236	Route Rurale numéro 1, Asbestos .....	79 10 19
TRANSIMAGE LTÉE .....	Québec .....	80 01 07
TRANSPORT THÉO. INC. .... 1640-9096	38, Mont-Bruno, Saint-Basile-le-Grand .....	80 01 16

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
VITRERIE ORSAINVILLE INC. .... 1640-9203	3061, boulevard du Jardin, Orsainville.....	80 01 16

5241-o

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

### Lettres patentes (3<sup>e</sup> partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION DE SKI EASTMAN-ORFORD INC. .... 1640-0608	Eastman .....	79 11 26
ASSOCIATION DE VOILE, RÉGION DE QUÉBEC .....	59, chemin du Brûlé, Saint-Dunstan-du-Lac- Beauport	79 12 13
ASSOCIATION DES COMMISSAIRES INDUSTRIELS DU SAGUENAY - LAC ST-JEAN - CHIBOUGAMAU ET CHARLEVOIX INC. 1640-9146	Alma .....	80 01 16
ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DES COMMERÇANTS DU CAREFOUR BELOEIL INC. 1641-0458	286, rue Duvernay, Beloeil .....	80 01 23
ASSOCIATION HORIZON ROSEMÈRE-LORRAINE .....	339, Grande-Côte, Rosemère .....	79 12 10
ASSOCIATION PROVINCIALE DES MALADES CHRONIQUES 1639-0395	5400 ouest, boulevard Gouin, Montréal .....	79 12 07
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TARIFICATEURS-VIE .. 1640-9088	925, chemin St-Louis, Québec .....	80 01 16
ASSOCIATION SPORTIVE DE CHOMEDEY .....	Laval .....	79 07 31
CLUB DE DANSE SOCIALE DE BEAUPORT INC. .... 1640-6423	577, avenue Royale, Beauport .....	80 01 11
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE PANET INC. .... 1640-8262	Saint-Fabien-de-Panet .....	80 01 11
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-HERMÉNÉGILDE .....	6040, Lafontaine, Montréal .....	79 12 10
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE DELSON INC. .... 1640-5540	121, boulevard Delson, Delson .....	79 12 21
CLUB DE RADIO XM LE RAYON DU SOLEIL INC. .... 1640-7892	254, de la Couronne, Québec .....	80 01 09
CLUB DE SKI ALPIN LAC MÉGANTIC INC. .... 1640-8874	Lac-Mégantic .....	80 01 15

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LE CLUB DE SKI DE FONDS LE GRAND DUC LA PERADE INC. 1640-9500	Sainte-Anne-de-la-Pérade .....	80 01 17
CLUB DES VENDEURS D'ÉLITE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC 1640-4758	598, rue Dorchester, Saint-Jean-sur-Richelieu .	79 12 19
CLUB JEUNESSE LES COPAINS INC. .... 1640-8593	Sainte-Marthe-sur-le-Lac .....	80 01 14
CLUB OPTIMISTE DE PERKINS .....	(Perkins) Val-des-Monts .....	80 01 15
CLUB SOCIAL B & X .....	22, rue Martin, Salaberry-de-Valleyfield .....	79 10 01
CLUB SOCIAL DE LA POLYVALENTE DE LA BAIE .....	1802, avenue John-Kane, La Baie .....	80 01 09
COMITÉ D'AIDE AUX SINISTRÉS DE CHAPAIS INC. .... 1641-1233	Chapais .....	80 01 25
COMITÉ DES CITOYENS DE STE-AGATHE-SUD .....	Sainte-Agathe-Sud .....	79 11 22
COMITÉ DES LOISIRS DE STE-MARGUERITE-MARIE, COMTE MATAPEDIA INC. 1638-7896	Sainte-Marguerite-Marie .....	79 09 13
CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES DE L'ESTRIE (C.C.A.D.E.) INC. 1639-4389	438, rue London, Sherbrooke .....	79 10 16
ECO-LOGEMENT INC. ....	Longueuil .....	79 11 01
LES ÉLITES DE ST-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE INC. . 1640-1077	7000, de Montmagny, Montréal .....	79 11 29
FOYER D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMIE SOCIALE P.A.S. INC. 1638-1931	Alma .....	79 09 24
FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN FRAPRU INC. 1637-8127	1212, rue Panet, suite 322, 323, Montréal ....	79 07 20
GARDERIE LA POMME DE CÔTE-DES-NEIGES .....	Montréal .....	79 12 17
GARDERIE LA RIBOULdingue .....	Québec .....	79 12 17
LES HABITATIONS MANICOUAGAN INC. ....	Hauterive .....	79 12 28
IL ÉTAIT UNE FOIS, COMPAGNIE DE THÉÂTRE .....	Montréal .....	79 11 14
JOYEUX RETRAITÉS DE LONGUEUIL .....	Longueuil .....	79 11 08

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LA LIGUE DE HOCKEY LES COPAINS DE BERNIÈRES ET ST-RÉDEMPTEUR INC. 1638-8191	340, carré Landry, Bernières .....	80 01 15
PROGRAMME D'ANIMATION ET DE PROMOTION DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE MONTMAGNY ET DES AGGLOMÉRATIONS NON-ÉLOIGNÉES (P.A.P.A.R.M.A.N.E.) INC. 1640-8080	Montmagny .....	80 01 10
REGROUPEMENT DES ASSISTÉS SOCIAUX DE SHERBROOKE 1639-6335	Sherbrooke .....	79 10 22
SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS INC. .... 1640-3800	Hull .....	79 12 14
LA SOCIÉTÉ D'AIDE AUX RÉFUGIÉS STE-CATHERINE .. 1640-1754	Sainte-Catherine .....	80 01 09
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AMOS .....	Amos .....	80 01 08
SOCIÉTÉ D'INITIATIVE MARITIME DE QUÉBEC INC. .... 1640-7165	Québec .....	80 01 07
UNION QUÉBÉCOISE DE TAI-JITSU .....	428, de l'Église, Verdun .....	79 12 13
5241-o	<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

### Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi sur les compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation	Modifications
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE 1640-3909	1415 est, rue Jarry, Montréal ..	79 12 14	corrigeant le nom «ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CAOË-KAYAK DE VITESSE» par «ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE»
AUBERGE DE LA VALLÉE DE MASCOUCHE INC. 1640-1275	Mascouche .....	79 11 30	corrigenat le nom «AUBERGE DE LA VALLÉE DE MASCOUCHE INC.» par «AUBERGE DE LA VALLÉE DE MASCOUCHE INC.»

5241-o

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

**Lettres patentes supplémentaires**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ABATTOIR VIAU INC. .... 1628-1693	78 07 10	80 01 17	Étendant les objets.
ARMOIRES DE CUISINE BELOEIL INC. .... 1349-4794	73 11 13	79 10 11	Modifiant le capital.
ÉMILIE AUDET & FILS INC. .... 1188-5480	63 07 03	79 11 13	1) Changeant son nom en celui de LES INVESTISSEMENTS O. & R. AUDET INC.; 2) étendant les objets; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
BISSON & BISSON INC. .... 1174-4398	57 01 26	79 11 02	Modifiant le capital.
P. E. BOISVERT AUTO LIMITÉE ..... 1143-9718	55 02 28	79 12 21	Modifiant le capital.
BOUTIQUE DE SPORT LA CARRIOLE INC. .... 1462-6493	75 10 20	80 01 08	Modifiant le capital.
CAPE INVESTMENT CORPORATION ..... 1242-8983	64 02 27	79 12 27	Modifiant le capital.
CHEZ PAULINE DESMARAIS INC. .... 1637-9497	79 07 31	79 12 17	Modifiant le capital.
CLIMATISATION VERDUN INC. .... 1477-3592	77 05 06	79 08 29	Changeant son nom en celui de C. ALEXANDRE & FILS INC.
CLUB ARAMIS ST-VICTOR DE BEAUCE INC. .... 1336-6638	73 01 15	79 08 30	Modifiant la valeur des biens immobiliers.
COIFFURE GABRIELLA INC. .... 1195-6653	69 12 16	79 12 13	Changeant son nom en celui de COIFFEUR AVANTI INC.
LES CONTREPLAQUÉS MODERNES LTÉE. .... MODERN PLYWOOD LTD. 1178-5847	65 02 11	79 12 17	Changeant son nom en celui de LES ENTREPRISES PAUL ST-AMAND LTÉE
CORPORATION DU VIEUX MOULIN MARCOUX DE PONT-ROUGE 1334-3496	73 01 30	80 01 10	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
LA CORPORATION IMMOBILIÈRE DIX VINGT-ET-UN INC. 1506-2755	77 08 19	79 12 04	Modifiant le capital.
CORPORATION SANIBEC M.T.R. .... 1630-3125	78 10 01	80 01 14	Étendant les objets.
COURS DE FRANÇAIS DU MANOIR INC. .... MANOIR FRENCH COURSES INC. 1366-4974	75 08 08	80 01 10	Changeant son nom en celui de LES ÉTUDES V.P. LEROY INC.
COURTIERS ASSOCIÉS G.L.V. INC. .... 1640-4584	79 12 18	80 01 14	Changeant le nom nouveau nom: COURTIER ASSOCIÉS G.L.V. INC. G.L.V. ASSOCIATED BROKERS INC.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L. P. S. Date	Modifications
COWANSVILLE TIRES INC. .... 1250-0039	69 09 30	79 12 18	Changeant son nom en celui de LES PNEUS COWANSVILLE INC.
DEGRANDPRÉ AUTOMOBILES INC. .... 1131-6304	59 10 26	80 01 14	Modifiant le capital.
LES EMBALLAGES CITÉ LTÉE ..... 1282-0478	41 11 24	79 12 20	Modifiant le capital.
LES ENSEIGNES PERFECTION INC. .... 1360-4939	74 11 28	79 12 27	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES SEPMAIR INC. .... 1257-1485	70 09 23	79 12 21	Augmentant le capital.
FERME RAYMOND PELLETIER & FILS INC. . 1478-5828	77 06 10	79 11 02	Modifiant le capital.
LES FERMES ARBIC & DAGENAI INC. .... 1636-2584	79 05 15	80 01 03	Modifiant le capital.
LES FEUILLAGES PRÉPARÉS DU QUÉBEC INC. 1219-1391	68 07 08	80 01 10	Changeant son nom en celui de LES FEUILLAGES DU QUÉBEC INC.
HOLIDAY LUGGAGE MFG. CO. INC. .... 1136-7026	55 02 19	79 12 27	Modifiant le capital.
LES INVESTISSEMENTS PINTRESA LTÉE .... 1369-1076	74 07 24	79 11 30	Modifiant le capital.
JOURNAL MONDE DE LA DANSE INC. .... 1370-8474	74 12 30	79 12 06	Changeant le nom nouveau nom: LES PUBLICATIONS MONDE DE LA DANSE INC.
KANAMOUCHE INC. .... 1369-9137	74 10 02	80 01 03	Modifiant le capital.
KORES DE QUÉBEC LTÉE ..... 1128-4064	59 02 04	79 12 21	Modifiant le capital.
LIBRAIRIE HOCHELAGA INC. .... 1352-4855	74 01 25	80 01 16	Changeant le nom nouveau nom: MINOLA INC.
LES LOCATIONS BOISVERT AUTO INC. .... 1144-0377	65 08 04	79 12 21	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION C.B.G. INC. 1218-7704	72 01 25	79 12 12	1) Augmentant le capital; 2) changeant le nombre des administrateurs à 4.
MÉGANTIC MANUFACTURING COMPANY .. 1167-2052	13 09 10	79 10 30	Changeant son nom en celui de INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC INC. MÉGANTIC MANUFACTURING COMPANY INC.
MORIN, PAQUET & ASSOCIÉS, INC. .... 1276-6887	69 04 02	79 12 20	1) Augmentant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
MOTEL LE CHÂTILLON INC. .... LE CHÂTILLON MOTEL INC. 1211-8097	71 04 07	79 11 23	Changeant le nom nouveau nom: M.G. ET R. BOLDUC INC.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation			L. P. S. Date			Modifications
NEW ROCHELLE DEVELOPMENT CORP ..... 1117-9173	59	11	25	79	11	26	Modifiant le capital.
LE NOUVEAU THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL ... 1634-3865	79	03	07	79	12	17	1) Étendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES PLACEMENTS JANEST INC. .... 1502-7683	76	03	26	79	11	16	Étendant les objets.
POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL INC. .... 1280-4381	65	09	07	80	01	10	Modifiant le capital.
PREMIER REFUSE INC. .... 1349-7938	72	09	28	80	12	27	Étendant les objets.
PRODUITS FRANÇAIS LTÉE ..... 1109-6088	53	12	11	79	12	20	Modifiant le capital.
PROVINCIAL PRODUCTION & DIE INC. .... 1252-9939	60	04	01	79	10	22	Changeant son nom en celui de INDUSTRIES P.P.D. INC.
RENÉE FLEURISTE INC. .... 1158-2897	59	04	15	79	12	28	Changeant le nom nouveau nom: LES FLEURISTES RENÉE INC.
SALONS FUNÉRAIRES T. SANSREGRET, LTÉE 1113-1992	58	04	21	79	12	20	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
C. SEGATORE BAKERY LIMITED ..... 1198-2014	33	03	27	80	01	24	Modifiant le capital.
SHEARSON HAYDEN STONE (CANADA) INC. 1362-1875	75	03	03	79	12	18	Changeant son nom en celui de SHEARSON, LOEB, RHOADES (CANADA) INC.
SUPER MARCHÉ J. GAGNON, LTÉE ..... 1178-1457	67	02	24	79	11	30	Étendant les objets.
SYPROTEC INC. .... 1363-7590	75	05	27	79	12	19	Modifiant le capital.
TEKMIN INC. .... 1285-8585	70	04	15	79	10	18	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES TEXTILES McWILLIAM LTÉE ..... 1330-4977	73	05	17	79	12	27	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
TILLOR INC. .... 1123-4929	45	08	31	80	01	15	Modifiant le capital.
TRANSPORT DE DÉCHETS LIQUIDES LAVAL INC. 1258-5600	60	12	15	79	12	19	Étendant les objets.
VULCANISATION DUBÉ & OUELLET LTÉE .. 1100-3225	64	09	01	79	11	20	Changeant son nom en celui de: BOBBY DUBÉ LTÉE.

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
AGENCE FRANCE-PRESSE ..... 1279-6363	79 08 16	Changement l'agent principal: Monsieur Alain Raymond, 2015, rue Drummond, Montréal
UNION TANK CAR COMPANY ..... 1359-1045	79 10 04	1) Changeant l'agent principal: Me Joseph R. Nuss, avocat, 4111, tour de la Bourse, 800, place Victoria, Montréal H4Z 1A2 2) Changeant l'adresse de son bureau principal: 4111, tour de la Bourse, 800, place Victoria, Montréal H4Z 1A2
5241-o		<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.

### Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
ICE FOLLIES AND HOLIDAY ON ICE, INC. .... 1639-4587	80 01 28	C T Corporation System (Canada), Ltd. 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
ICI (EXPORT) LIMITED ..... 1557-8024	80 01 24	Monsieur Michel Béland 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal	630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal
THYSSEN MINING CONSTRUCTION OF CANADA LTD. 1640-0350	79 11 26	Me Robert Lesage, c.r. 55, d'Auteuil, haute-ville, Québec	55, d'Auteuil, haute-ville, Québec
VERAQUI S.A. .... 1816-3642	80 01 11	Monsieur Denis Smits, 723, chemin de la Montagne, Mont-Saint-Hilaire	4475, boulevard Laurier, Saint-Hyacinthe

5241-o

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

**Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les****Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
------------------------------	-----------------------	---------------------------------

APPARTEMENT LE CONCORDE ENR. ....	80 01 14	79, rue Petitpas, Sept-Îles QC
-----------------------------------	----------	-----------------------------------

*Le protonotaire de la Cour supérieure,  
district judiciaire de Mingan,  
MARIETTE LEVESQUE.*

5242-o

## Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

- I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)**
- II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)**
- III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)**

**IV — Avis de désistement**

**V — Avis de décisions rendues**

**VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.**

**VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.**

* Divisions administratives	Secteurs	Décisions		Couleur	Dossiers	
		Numérotation			Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	} Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

## II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-47153  
M-40003-322-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS  
CARRIERS' TARIFF BUREAU  
ASSOCIATION**  
222, Dixon Road  
Weston, Ontario  
M9P 3S5

### Modification tarifaire:

Modifie le tarif no E-309 de la Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association en augmentant les taux de cueillette et de livraison du numéro 12 de la section trois, les taux de transport des sections quatre, cinq et huit, pour tenir compte de l'augmentation de 8% des taux correspondants du tarif no E-308 de la Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association; augmente les taux des sections six et sept pour tenir compte de l'augmentation de 8% du taux correspondant des sections du tarif no E-1003 d'Allied Van Lines Ltd.

Supprime l'application du tarif no E-309 «au matériel de transmission par radio ou télévision, au matériel d'enregistrement et de réception, au matériel pour les microscopes électroniques et les pièces connexes». Publie un nouveau tarif no HVP-1 de la Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association s'appliquant au transport «de produits de grande valeur qui, étant donné leur nature ou leur valeur exceptionnelle, exigent une main-d'œuvre et un équipement spécialisés réservés habituellement au transport des ménages». Le tarif sera identique au contenu des sections deux à cinq inclusivement du tarif E-309 à l'exception de la valeur rabaisée ou augmentée qui sera la même que celle qui s'applique aux ménages. Le tarif HVP-1 comprendra une nouvelle section six qui s'appliquera à l'équipement téléphonique de commutation, aux pièces et accessoires connexes, transportés depuis Vancouver (C.-B.) jusqu'à Calgary, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax.

Les modifications du tarif no E-309 et le nouveau tarif HVP-1 entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1980, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-47154  
M-30007-127-DT

**SOUTHERN MOTOR CARRIERS  
RATE CONFERENCE**  
1307, Peachtree St., NE  
Atlanta, (GA)  
30357

### Modification tarifaire:

Supplément 59 au tarif des taux forfaitaires de classe et d'espèce no 319-D (Sud des États-Unis — Québec), ICC SMC 319-D et ICC NFB 319-D, s'appliquant entre des points situés dans le Sud des États-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:

La section 2 (liste alphabétique des points dans la province de Québec à partir desquels et vers lesquels s'appliquent les taux de classe, indiquant le numéro de groupe du taux à utiliser pour établir le numéro de base d'un taux tel que publié dans la section 7 et le Carriers Serving) a été modifiée par l'ajout de diverses stations et la participation de Glengarry Transport Limited. De même, le numéro de groupe d'un taux d'Angus (QC) est maintenant le numéro 111.

Le numéro 535 a été modifié par l'élimination de la liste du numéro 5930.

Sous le numéro 4395, il est établi un tarif d'espèce réduit ou augmenté, ou les deux, sur les pièces d'automobile transportées depuis Trois-Rivières (QC) jusqu'à Atlanta (Ga) et Charlotte (N.C.).

Sous le numéro 5535, il est établi un tarif d'espèce réduit ou augmenté, ou les deux, sur les lampes ou les groupes d'éclairage transportés depuis Trois-Rivières (QC) jusqu'à Atlanta (Ga) et Charlotte (N.C.).

Le numéro 5930 a été modifié par l'ajout de la note D, indiquant la date d'expiration de ce numéro.

La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Rôle M-47164  
M-301045-103-DT

**INTERLINE FORWARDERS LTD**  
3715, rue St-Antoine  
Montréal, QC

### Modification tarifaire:

Augmentation approximative de 9% des taux depuis Montréal vers des points situés au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Note: Pour plus amples renseignements, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-47165  
M-301106-101-DT

**IMPERIAL ROADWAYS LTD**  
10145, côte de Liesse  
Dorval, QC

### Modification tarifaire:

Augmentation des taux de 8 à 9,5%.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle 47195  
M-40003-328-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS  
CARRIERS TARIFF BUREAU  
ASSOCIATION**

222, Dixon Road  
Weston (Ontario)  
M9P 3S5

**Modification tarifaire:**

Modifie le tarif no E-556 de Aero Mayflower Transit Co. Ltd. en augmentant les taux de cueillette et de livraison du numéro 12 de la section trois, les taux de transport des sections quatre, cinq et huit, pour tenir compte de l'augmentation de 8% des taux correspondants du tarif no E-555 de Aero Mayflower Transit Co Ltd; augmente les tarifs des sections six et sept pour tenir compte de l'augmentation de 8%.

Supprime l'application du tarif no E-556 «au matériel de transmission par radio ou télévision, au matériel d'enregistrement et de réception, au matériel pour les microscopes électroniques et les pièces connexes». Publie un nouveau tarif HVP-01 de Aero Mayflower Transit Ltd s'appliquant au transport «de produits de grande valeur qui, étant donné leur nature ou leur valeur exceptionnelles exigent une main-d'oeuvre et un équipement spécialisés habituellement réservés au transport des ménages». Le tarif sera identique au contenu des sections deux à cinq inclusivement du tarif no E-556 à l'exception de la valeur abaissée ou augmentée qui sera la même que celle qui s'applique aux ménages. Le tarif HVP-01 comprendra une nouvelle section six qui s'appliquera à l'équipement téléphonique de commutation, aux pièces et accessoires connexes, transportés depuis Vancouver (C.-B.) jusqu'à Calgary, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax.

Les modifications du tarif no E-556 et le nouveau tarif HVP-01 entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1980, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-47196  
M-30007-128-DT

**SOUTHERN MOTOR CARRIERS  
RATE CONFERENCE**

1307 Peachtree St. NE  
Atlanta (GA)  
30357

**Modification tarifaire:**

Supplément 60 au tarif des taux forfaitaires de classe et d'espèce no 319-D (Sud des États-Unis — Québec), ICC SMC 319-D et ICC NFB 319-D, s'appliquant entre des points situés dans le Sud des États-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec d'autre part:

La section 2 (liste alphabétique des points dans la province de Québec à partir desquels et vers lesquels s'appliquent des taux de classe, indiquant le numéro de groupe du taux à utiliser pour établir le numéro de base d'un taux tel que publié dans la section 7 et le Carriers Serving) est modifiée par l'ajout d'un code Alpha «PAPT» (Papineau Transport Inc.) en relation avec la station de Sainte-Agathe (QC).

Au numéro 4725, il est établi un taux d'espèce réduit sur les produits Greige, tissus ou pièces de tissu, transportés depuis Anderson (SC) jusqu'à Drummondville (QC).

Au numéro 6870, il a été établi un taux d'espèce réduit sur les filés de fibres synthétiques, densité supérieure à 12 lb par pi<sup>3</sup>, transportés depuis Drummondville (QC) jusqu'à Anderson (SC).

La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Rôle M-47197  
M-300001-124-DT

**INTER CITÉ TRANSPORT LIMITÉE**

7887, rue Grenache  
Ville d'Anjou, QC

**Modification tarifaire:**

La requérante demande une modification de ses tarifs pour le transport de marchandises en véhicules-citernes publiés au tarif no 17-A et au recueil no 20. Les tarifs proposés apparaissent à la formule 7 de la présente requête et seront mis à jour aux Recueils nos 17-B et 20-A.

Elle demande respectueusement que les tarifs en question deviennent exécutoires à la date de la décision portant sur l'affaire en instance.

**Annexe**

	<i>Présent</i>	<i>Proposé</i>	<i>Majoration</i>
1. a) Description	<i>Tarif no 17-A</i>	<i>Recueil no 17-B</i>	
Boyaux et camion de service	Règle 30 1) 0,48 \$ le pied 4) 0,86 \$ le pied 5) (i) 41,58 \$ (ii) 41,58 \$ premiers 20 milles 48 cents le mille en excès	Rubrique 60 50,2 cents le pied 282 cents le mètre 45,65 \$ 44,00 50 cents le mille ou 31 cents le mètre	4,5% 0 % 10 % 6 % 4 %
Application des tarifs distance et charges arbitraires	Règle 45 2) 27 cents le mille parcouru	Rubrique 90 30 cents le mille parcouru ou 18,6 cents le kilomètre	11 %
Annulation et suspension des commandes	Règle 80 2) 90 cents le mille	Rubrique 140 111 cents le mille ou 69 cents le kilomètre	23 %
Nettoyage intérieur des véhicules-citernes	Règle 90 charge minimale: 55,00 \$	Rubrique 160 charge réellement encourue	Variée
Surestarie	Règle 110 c) 4,75 \$ les 15 minutes	Rubrique 200 5,90 \$ les 15 minutes	24 %

	Présent	Proposé	Majoration
1. a) Description	Tarif no 17-A	Recueil no 17-B	
Tarifs horaires	Règle 125	Rubrique 460	
Nettoyage	1) 297,00 \$	frais réellement encourus	Variée
Autre que le nettoyage,	la requérante propose une majoration de	12% des tarifs présentement publiés à la règle	125 qui sont
désormais à la rubrique 460.			
Exceptions aux tarifs horaires	Règle 130	Rubrique 461	12 %
Chauffage et autres soins techniques en cours de route	Règle 135 5) 6,48 \$ 10) a) 18,15 \$ l'heure b) 18,15 l'heure	Rubrique 340 7,15 \$ a) 20,00 \$ l'heure b) 20,00 l'heure	10 % 10 % 10 %
Pompage et compression	Règle 180 1) a) 6,6 cwt charge minimale 32,67 \$ b) 4,4 cwt charge minimale 21,78 \$ 2) 11 cwt charge minimale 54,45 \$	Rubrique 230 1) a) 7 cwt charge minimale 35,00 \$ b) 5 cwt charge minimale 25,00 \$ 2) 12 cwt ou 26,5 cents/100 kg charge minimale 60,00 \$	6 % 7 % 14 % 15 % 9 % 10 %
Envois retour	Règle 195 4) 84 cents le mille	Rubrique 260 92 cents le mille ou 57,2 cents le kilomètre	9,5%
Semi-remorques citernes laissées en place	6) iii) 55,00 \$ Règle 205 1) 66,00 \$ 2) premiers 24 heures 170,50 \$ période subséquente: 115,50 \$ 4) i: 28,05 \$ l'heure ii: 90 cents le mille	60,50 \$ Rubrique 270 1) 72,60 \$ 2) 187,50 \$ 127,00 \$ 4) i: 34,50 \$ l'heure ii: 110 cents le mille ou 68 cents le kilomètre	10 % 10 % 10 % 10 % 23 % 22 %
Arrêts en cours de route	charge minimale 56,10 \$ Règle 210 5) 27,54 \$	charge minimale 69,00 \$ Rubrique 280 34,00 \$	23 % 23 %
Transbordement depuis un wagon-rail ou un réservoir de stockage jusqu'au véhicule-citerne du voiturier	Règle 235 1) i: 14 cwt ii: 12 cwt 2) 12 cwt	Rubrique 320 1) i: 17 cwt ou 37,5 cents/100 kg ii: 14,5 cwt ou 32 cents/100 kg 2) 14,5 cwt ou 32 cents/100 kg	21 % 21 % 21 %

De plus, la requérante propose l'instauration de la rubrique 465 comme suit:

Tableau comparatif des tarifs pour soude caustique, pour les expéditions dont le point d'origine et le point de livraison sont situés à l'intérieur d'un rayon de 50 milles ou 81 kilomètres de Montréal, QC.

Les tarifs présents sont des taux aux cent livres, et la requérante propose de les remplacer par des tarifs horaires. Pour fins de comparaison, cela représente une infinité de possibilités, selon que les distances impliquées sont dans les blocs présents de 0 — 20 milles, 20 — 30 milles, etc; que les tarifs présents sont publiés à la section 4 du tarif no 20; que le service soit donné un jour de semaine ou un dimanche ou jour férié; que la quantité transportée soit de 0 à 49.999 lb, de 50.000 lb à 59.999 lb etc; ou que l'expédition soit assujettie aux dispositions du paragraphe (7) de la rubrique proposée 465.

1. a) L'instauration d'une rubrique intitulée Surtaxe ou Rabais carburant diesel:

- 1) Les tarifs ci-inclus sont variables selon le prix du carburant diesel en véhicule-citerne affiché à Montréal.
- 2) Les envois sont assujettis à une surtaxe, ou ont droit à un rabais, selon la variation du prix du carburant diesel en véhicule-citerne affiché à Montréal au prix de 73,9 cents le gallon ou 16,26 cents le litre (taxe provinciale exclue).
- 3) La surtaxe ou le rabais seront établis à 0,15% de la charge de fret pour chaque variation de 1 cent dans le prix affiché du carburant diesel en véhicule-citerne.

4) Lorsque le prix moyen affiché du carburant diesel en véhicule-citerne est exprimé en termes de cents et de fraction de cent, la fraction sera annulée si elle est inférieure à 0,5 ou majorée au cent suivant si elle est 0,5 ou plus.

2. La requérante propose dans la requête en instance une majoration de 12% de son tarif no 20 tel que présentement mis à jour à la Commission.

	Présent	Proposé	Réduction
De Beauharnois	Tarif no 20 Section 4 Groupe 4	Recueil no 17-B nouvelle rubrique 465	
Un lundi			
60.000 lb à 69.999 lb	Col. A 59,3 cents × 45.000 —	288 \$ pour 8 heures	Environ 13%
ou			
132.279 kg à 154.321 kg	Col. B 26,8 cents × 24.999 —	67,00	
		333,85 \$	

	<i>Présent</i>	<i>Proposé</i>	<i>Réduction</i>
70.000 lb et plus ou 154.322 kg et plus	Col. A 59,3 cents × 45.000 — 266,85 Col. B 26,8 cents × 25.000 — 67,00 <u>333,85 \$</u>	304 pour 8 heures	Environ 8%
2) De Valleyfield Montréal	Tarif no 20 Section 4 Groupe 4	Recueil no 17-B nouvelle rubrique 465	
Un lundi 0 à 49.999 lb ou 0 à 110.229 kg	Col. A 65,2 cents × 45.000 — 293,40 \$ Col. B 29,2 cents × 4.999 — 14,60 <u>308,00</u> 293,40	244 \$ pour 8 heures	Environ 20%
50.000 lb à 59.999 lb ou 110.230 kg à 132.275 kg	Col. A 65,2 cents × 45.000 — 293,40 Col. B 29,2 cents × 14.999 — 43,80 <u>337,20</u> 293,40	266 pour 8 heures	Environ 21%
60.000 lb à 69.999 lb ou 132.276 kg à 154.321 kg	Col. A 65,2 cents × 45.000 — 293,40 Col. B 29,2 cents × 24.999 — 73,00 <u>366,40</u> 293,40	288 pour 8 heures	Environ 21%
70.000 lb et plus ou 154.332 kg et plus	Col. A 65,2 cents × 45.000 — 293,40 Col. B 29,2 cents × 25.000 — 73,00 <u>366,40</u>	304 pour 8 heures	Environ 17%

Suivent quelques exemples:

	<i>Présent</i>	<i>Proposé</i>	<i>Réduction</i>
de Beauharnois à Montréal	Tarif no 20 Section 4 Groupe 4	Recueil no 17-B nouvelle rubrique 465	
Un lundi 0 à 49.999 lb ou 0 à 110.229 kg	Col. A 59,3 cents × 45.000 — 266,85 \$ Col. B 26,8 cents × 4.999 — 13,40 <u>380,25 \$</u>	244 \$ pour 8 heures	Environ 13%
50.000 lb à 59.999 lb ou 110.230 kg à 132.275 kg	Col. A 59,3 cents × 45.000 — 266,85 Col. B 26,8 cents × 14.999 — 40,20 <u>307,05 \$</u>	266 pour 8 heures	Environ 13%

Voici quelques exemples:

	<i>Présent</i>	<i>Proposé</i>	<i>Majoration</i>
De Beauharnois à Acton-Vale, QC:	Tarif no 20 Section 4 Groupe 1. a) 98,5	Recueil no 20-A Chapitre 4 110,3	12%
De Beloeil à Arvida, QC:	Groupe 2. a) 205,3	229,9	12%
De Valleyfield à Jonquière, QC:	Groupe 1. a) 246	275,5	12%
	Section 5 Chapitre 5		
	Groupe 1	Groupe 1	
Distance 601-610	419,1	469,4	12%
851-860	573,5	642,3	12%

Les tarifs de la requérante seront mis à jour comme suit:

Le recueil no 17-B couvrant les charges, règles et conditions s'appliquant au transport par véhicules-citernes au Canada. Copie en annexe D.

Le recueil no 20-A couvrant les tarifs pour le transport par véhicules-citernes en provenance, à destination et entre les points situés dans la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec. Copie en annexe E.

Note: Pour de plus amples informations, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-47202

M-507915-101-D

**LA COMPAGNIE D'EXCAVATION  
ST-LAURENT INC.**

9600 ouest, boul. Gouin

Pierrefonds, QC

H8Y 1R5

Requérante-cédante

M-509015-101-D

**LA COMPAGNIE D'EXCAVATION  
ST-LAURENT (1979) LTÉE.**

(en société)

8293, 25<sup>e</sup> Avenue

Montréal, QC

H1Z 4A7

Requérants-cessionnaires

Rôle M-47203

M-302522-101-D

(17317-V)

**BRASSARD, MICHEL**

2, Domaine-du-Repos

Ste-Julienne, QC

JOK 2T0

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec de transférer à La Compagnie d'Excavation St-Laurent (1979) Ltée son permis M-507915 001 qu'elle détient afin d'effectuer du camionnage en vrac, dans la région 10.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

## 1. Transport restreint - longue distance - territoire

Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues et périodiques, et retour avec copies non vendues, le tout conformément aux dispositions de l'Ordonnance 5551 datée du 30 novembre 1957 et émise au Syndicat de l'Industrie du Journal Inc.

## 2. Transport restreint - longue distance - route restreinte

Livraison de journaux, revues et périodiques, suivant les rondes déterminées ci-après décrites:

## a) Ste-Thérèse;

De Montréal à Ste-Thérèse, Ste-Thérèse-Ouest, Blainville et points intermédiaires.

## b) Valleyfield;

De Montréal à Melocheville, St-Timothée, Nitro, Valleyfield, St-Stanislas, Ste-Barbe, Cazaville, Huntingdon et points intermédiaires.

## c) Terrebonne;

De Montréal à Lachenaie, Terrebonne, St-Louis-de-Terrebonne, Terrebonne, Terrebonne-Heights, Mascouche, L'Épiphanie, St-Roch-de-l'Achigan, Ste-Marie-Salomée, St-Jacques, St-Alexis, St-Esprit et points intermédiaires.

## d) Sorel;

De Montréal à Tracy, St-Joseph, Sorel, Ste-Anne, St-Pierre, Ste-Victoire, St-Ours, St-Denis, St-Charles et points intermédiaires.

## e) St-Jérôme;

De Montréal à St-Janvier, St-Antoine, St-Jérôme, Bellefeuille et points intermédiaires.

## f) St-Jean;

De Montréal à St-Luc, Talon, St-Jean, Iberville, Mont-St-Grégoire, St-Alexandre, Sabrevois et points intermédiaires.

## g) St-Gabriel;

De Montréal à Berthierville, St-Ignace-de-Loyola, St-Barthélémy, St-Viateur, St-Cuthbert, St-Gabriel, St-Damien, Ste-Émilie-de-l'Énergie, St-Jean-de-Matha, St-Félix-de-Valois, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Thomas-de-Joliette et points intermédiaires.

## h) St-Eustache;

De Montréal à Ste-Thérèse-Ouest, St-Eustache, Deux-Montagnes, et points intermédiaires.

## i) RS-8;

De Montréal à St-Bruno, St-Basile et points intermédiaires.

## j) Repentigny 2;

De Montréal à Repentigny, St-Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie et points intermédiaires.

## k) RS-5;

De Montréal à Chambly, Richelieu, St-Mathias, Marieville et points intermédiaires.

## l) Repentigny 1;

De Montréal à Repentigny, Charlemagne, St-Paul-l'Ermite, L'Assomption.

## m) Laurentides;

De Montréal à Bois-des-Filion, St-Louis-de-Terrebonne, Lorraine, Rosemère, Ste-Anne-des-Plaines, La Plaine, St-Lin, New-Glasgow, Ste-Sophie, Ste-Julienne, Rawdon et points intermédiaires.

## n) La Prairie;

De Montréal à La Prairie, Candiac, Delson, St-Philippe, St-Mathieu, St-Édouard, Napierville, Sherrington, Hemmingford, Blackpool, Lacolle, Cantic, Clarenceville, St-

Valentin, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Ste-Blaise, L'Acadie, St-Jacques-le-Mineur et points intermédiaires.

o) Joliette;

De Montréal à Joliette, St-Ambroise, Ste-Marceline, St-Alphonse, Ste-Béatrix, Ste-Mélanie, St-Paul-de-l'Industrie, Crabtree, St-Gérard et points intermédiaires.

p) Cornwall;

De Montréal, à Dorion, Vaudreuil, Pointe-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, Coteau-Landing, Coteau-Station, St-Zotique, Rivière-Beaudette, St-Polycarpe, De Beaujeu, St-Clet, St-Lazare et points intermédiaires.

q) Contrecoeur;

De Montréal à Boucherville, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée, Contrecoeur, St-Roch-sur-le-Richelieu, St-Antoine, St-Marc, St-Amable, Ste-Julie et les points intermédiaires.

r) Châteauguay;

De Montréal à Châteauguay, Mercier, St-Isidore, St-Rémi, St-Constant, Côte-Ste-Catherine et points intermédiaires.

s) De Montréal à Châteauguay, Léry, Maple-Grove, Beauharnois, St-Étienne, St-Louis-de-Gonzague, Ormstown, Franklin-Centre, St-Antoine-Abbé, St-Chrysostome, Howick, Ste-Martine, St-Urbain, et points intermédiaires.

t) Beloeil;

De Montréal à McMasterville, Beloeil, Mont-St-Hilaire, Otterburn-Park, St-Jean-Baptiste, St-Damase, Ste-Madeleine et points intermédiaires.

Rôle M-47204  
M-305052-101-D

94873 CANADA LTÉE

171, Parent  
McMasterville, QC  
J3G 1E5

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Beam à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée Témiscaming, Notre-Dame-du-Nord, Judge et Cheminis) corridor à travers l'Ontario, aux frontières Québec-Ontario (port de sortie Kawkesbury) à destination de St-André est, Ste-Thérèse-de-Blainville et St-Raymond, pour le transport de bois ayant subi des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage originant ou destiné à Bois Goodfellow Ltd et/ou aux clients de cette dernière et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Beam à la frontière Québec-Ontario (port de sortie Témiscaming, Notre-Dame-du-Nord, Judge et Cheminis) à destination de Toronto pour le transport de bois ayant subi des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage, ledit bois devant être traité à Toronto. Et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Senneterre et Quévillon aux frontières Québec-Ontario (port de sortie Notre-Dame-du-Nord, New-Liskeard, Témiscaming, Judge et Cheminis), à destination des points autorisés en Ontario pour le transport de bois ayant subi des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage, originant ou destiné aux Agences de Bois Pierre Gagnon Ltée et/ou aux clients de cette dernière et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Points de destination en Ontario:

Barrie, Belleville, Brampton, Brockville, Burlington, Cainsville, Cambridge, Chatham, Fonthill, Foxboro, Guelph, Hamilton, London, Maple, Milton, Mississauga, Napanee, Oakville, Orillia, Peterborough, Scarborough, Sturgeon Falls, St. Catharines, Thornhill, Toronto, Trenton, Waterloo, West Lorne, Windsor.

N.B. Lesdites clauses étant sujettes au permis complémentaire de l'Ontario, si nécessaire.

Rôle M-47205  
M-300879-104-D  
(15111-V)

COLOSSAL CARRIERS LTD

78, boul. Hymus  
Pointe-Claire, QC  
H9R 1E3

La requérante, détentrice du permis no M-300879 (15111-V), demande respectueusement à la Commission des transports du Québec de modifier son permis comme suit:

1. Transport restreint - longue distance - route - contrat

À la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée), de Napierville, province de Québec, et de toutes les localités situées dans un rayon de 10 milles de Napierville, pour destination à tous les points de l'Est des États-Unis pour le transport de légumes frais dans des conteneurs réfrigérés pour le compte de Les Distributeurs de Légumes du Québec Inc./Quebec Vegetales Distributors Inc.

Points de destination:

Bronx (New York)  
Newark (New Jersey)  
Boston (Massachusetts)  
Philadelphie (Pennsylvanie)  
Scranton (Pennsylvanie)  
Baltimore (Maryland)

2. Transport restreint - longue distance - route - contrat

À la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée), de Ste-Clothilde, et de toutes les localités situées dans un rayon de 10 milles, pour le transport de légumes frais dans des conteneurs réfrigérés pour le compte de Bigras & Frères Ltée.

Points de destination:

Bronx (New York)  
Newark (New Jersey)  
Boston (Massachusetts)  
Philadelphie (Pennsylvanie)  
Scranton (Pennsylvanie)  
Baltimore (Maryland)

Il s'agit de marchandises exemptes en vertu des règlements de l'Interstate Commerce Commission.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport général - longue distance - route

De Montréal à Beebe, Rock-Island et Stanstead, et retour.

Rôle M-47206  
M-300129-111-D  
(1079-V)

**GENESSE TRANSPORT INC**

8725, Pascal-Gagnon  
St-Léonard, QC  
H1P 1Y5

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - service local

De Montréal et de tous points situés dans un rayon de 5 milles de ladite municipalité pour le transport de colis ne devant pas excéder 100 lb l'unité.

Rôle M-47207  
M-304946-102-D

**SERVICE DE COURRIER  
LONGUEUIL ENR. (en société)**

1524, Ste-Hélène  
Longueuil, QC  
J4K 3S7

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Kingsway Transports Limited, détentrice du permis M-304623, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-47208  
M-305054-102-D

**BRABANT, YVON**

7706, rue Serge  
La Salle, QC  
H8M 2B9  
Voiturier-remorqueur  
M-304623-107-D

**KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED**

10525, côte de Liesse  
Dorval, QC  
H9P 1A7  
Voiturier-roulier

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local - contrat - citerne

Montréal métropolitain pour la livraison d'huile à chauffage domiciliaire avec camion-citerne d'une capacité maximale de 3 700 gallons, pour le compte de Cortina Oil, 4453 est, Beaubien, Montréal, QC.

Rôle M-47209  
M-305026-103-D

**DELISLE, SERGE**

6266, de Marseille, app. 104  
Montréal, QC  
H1N 1K9

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local - contrat - citerne

Montréal métropolitain pour la livraison d'huile à chauffage avec compteur pour le compte de Aigle d'Or, en utilisant des camions-citernes d'une capacité maximale de 2 600 gallons.

Rôle M-47210  
M-305055-102-D

**GEORGES ÉTIENNE AUBRY ENR.**

(Aubry, Georges Étienne)  
315, rue de l'Église  
St-Édouard-de-Napierville, QC  
J0L 1Y0

Rôle M-47216  
M-208256-101-D

**LARAMÉE, JACQUES**

1073, Manning  
Verdun, QC  
H4H 1Z9

Requérant-cédant  
M-210143-001-101-D

**ANSARYVAEZ, MOHAMMAD H.**

2369, Rousseau  
LaSalle, QC  
H8N 1K9

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208256-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47217  
M-209048-102-D

**MAVROIDAKOS, EKATERINI**

1338, Van Home  
Montréal, QC  
H2V 1K8

Requérante-cédante  
M-210140-001-101-D

**DIMITRA STATHAKI KANTIOTIS  
ENR.**

(Kantiotis Dimitra, Mme Stathaki)

7825, Durocher, app. 2  
Montréal, QC  
H3N 2A5

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-209048-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-47218  
M-202859-101-D

**FRASCADORE, LOUIS**

8780, Hochelaga, app. 1  
Montréal, QC  
H1L 2M9

Requérant-cédant  
M-210139-001-101-D

**BLAQUIÈRE, VALMONT**

5, rue Denis  
Montréal, QC  
H1B 5H4

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202859-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-47219  
M-200025-105-D

**RICHARD, GILLES**

2346, McGill  
Longueuil, QC  
J4L 2G7

Requérant-cédant  
M-210150-001-101-D

**BLAIS, HENRI**

688, Brodeur, app. 4  
Longueuil, QC  
J4J 2S8

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200025-008 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-47220  
M-209778-102-D

**LUSSIER, ANDRÉ**

1265, Labonté  
Longueuil, QC  
J4J 3J6

Requérant-cédant  
M-210135-001-101-D

**ST-HILAIRE, RAYMOND**

1286, St-Georges  
Longueuil, QC  
J4K 3Z8

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209778-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-47221  
M-209057-101-D

**DORAIS, GEORGES**

1281, Lasalle  
Longueuil, QC  
J4K 3H6

Requérant-cédant  
M-210131-001-101-D

**COSSETTE, ROGER**

3255, Université  
St-Hubert, QC  
J3Y 5P9

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209057-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47222  
M-206798-101-D

**PELLETIER, MME SUZANNE**

3577, Principale  
C. P. 214  
St-Jean-Baptiste  
(Rouville) QC  
J0L 2B0

Requérante-cédante  
M-206292-002-101-D

**PELLETIER, RÉJEAN**

3577, Principale  
C. P. 214  
St-Jean-Baptiste  
(Rouville) QC  
J0L 2B0

Requérant-cessionnaire

Catégorie Région  
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-206798-002 pour les régions de Marieville 06-5212-VT, Ste-Marie-de-Monnoir 06-5211-P, St-Michel-de-Rougemont 06-5218-P, Rougemont 06-5219-VL et Ste-Angèle-de-Monnoir 06-5209-P, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47223  
M-202059-101-D

**DASH, JACK**

6782, Mountain Sights  
Montréal, QC  
H3W 2Z6

Requérant-cédant  
M-210130-001-101-D

**BERNARD, CYRIUS**

930, d'Anvers, app. 12  
Montréal, QC  
H3N 1E4

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202059-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47224  
M-203546-101-D

**ROUILLARD, ANDRÉ**

7185, Papineau  
Montréal, QC  
H2E 2G7

Requérant-cédant  
M-210126-001-101-D

**MUSTAPHA, MEHANNA**

10331, Péloquin  
Montréal, QC  
H2C 2K2

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203546-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47225  
M-207921-102-D

**DWYER, DIANE**

2295, Sanguinet  
Varenes  
(Verchères) QC

JOL 2P0

Requérante-cédante  
M-210142-001-101-D

**LALLOUZ, MME MADELEINE**

856, Fraser  
St-Laurent, QC  
H4M 1Z2

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-207921-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47226  
M-208512-101-D

**BOUCHER, MARIO**

2250 est, Ontario, app. 5057  
Montréal, QC  
H2X 1H4

Requérant-cédant  
M-209395-002-101-D

**POISSANT, JEAN MARIE**

6435, 36<sup>e</sup> Avenue  
Montréal, QC  
H1T 2Z4

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208512-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47227  
M-200389-101-D

**LAFLEUR, LIONEL**

39, Metcalfe  
Sherbrooke, QC  
J1J 3P3

Requérant-cédant  
M-210141-001-101-D

**BÉDARD, NORMAND**

343, Vincent  
Sherbrooke, QC  
J1E 1W9

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200389-001 pour l'agglomération A-43 Sherbrooke demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-47228  
M-207446-101-D

**KALOMIRIS, JOANNIS**

817, Dorset  
Chomedey, Laval, QC  
H7W 1P1  
Requérant-cédant  
M-210127-001-101-D

**LAGOPATIS, MARINOS**

920 ouest, Crémazie, app. 17  
Montréal, QC  
H3N 1A5  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-47229  
M-207392-101-D

**TRÉPANIÉ, YVON**

62, 40<sup>e</sup> Avenue  
Ste-Marthe-sur-le-Lac  
(Deux-Montagnes) QC  
J0N 1P0  
Requérant-cédant  
M-210128-001-101-D

**GERMAIN GIVEN**

198, St-Laurent  
St-Eustache  
(Deux-Montagnes) QC  
J7P 4R1  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-47230  
M-203491-102-D

**ENTREPRISES NORMAND &  
ROBERT COUTU INC.**

5148, d'Iberville  
Montréal, QC  
H2G 2A8  
Requérante-cédante  
M-202805-002-101-D

**PICHÉ, GILLES**

3409, Charlotte  
Fabreville, Laval, QC  
H7P 1G4  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-47231  
M-209247-102-D

**DORÉ, MME BERNADETTE**

583, Bellerive  
C. P. 149  
St-Mathias  
(Rouville) QC  
J0L 2G0  
Requérante-cédante  
M-210132-001-002-101-D

**DE SÈVE, YVON**

4928, Dunn  
Montréal, QC  
H4E 1C2  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207446-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207392-001 pour l'agglomération A-14 St-Eustache demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203491-006 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient les permis M-209247-001-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de les transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47232  
M-209260-101-D  
**VANDELAC, Mlle DIANE**

5330, boul. Couture  
St-Léonard, Qué.  
HIR 1C7

Requérante-cédante  
M-210133-001-101-D

**VANDELAC, YVES**

5330, boul. Couture  
St-Léonard, QC  
HIR 1C7

Requérant-cessionnaire

Rôle M-47233  
M-205227-101-D

**RHÉAUME, LÉOPOLD**

R.R. no 117  
St-Faustin  
Terrebonne, QC  
J0T 2G0

Requérant-cédant  
M-210114-001-101-D

**JEAN PAUL DENIS ENR.**

(Denis, Jean Paul)

R.R. no 1  
St-Faustin  
(Terrebonne) QC  
J0T 2G0

Requérant-cessionnaire

Rôle M-47260  
M-30003-378-DT

**BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC  
INC.**

1259, rue Berri, app. 460  
Montréal, QC  
H2L 4C7

Rôle M-47261  
M-305058-101-D

**VÉZINA, YVON**

7508, Marquette  
Montréal, QC  
H2E 2E1

Rôle M-47262  
M-305060-101-D

**ALBERTA PIANO & FURNITURE  
MOVERS LTD**

613, Manitou Road S. E.  
Calgary, Alberta  
T2G 4C2  
Au Québec:  
200, rue St-Jacques, suite 900  
Montréal, QC  
H2Y 1M1

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-209260-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Catégorie Région  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205227-001 pour la région de St-Faustin 06-6369-SD demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Modification tarifaire:

Demande urgente de modification de taux:

Augmentation moyenne des taux et frais pour le transport des marchandises de/ou au territoire de la Baie-James.

4,6%

Les taux et frais du territoire de la Baie-James touchés par cette augmentation moyenne sont publiés au tarif 101-E pages 2005 à 2130 inclusivement.

Exception: Taux de transport par fardier publiés aux pages 2099 à 2102, inclusivement et 2105 et 2106.

Nous demandons que cette requête devienne exécutoire le ou avant le 3 mars 1980 et ce, en vertu du Règlement 2H-2.58-1.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - contrat - citerne

Pour livraison d'huile à chauffage à Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de cinq milles et ce pour le compte de «Les Huiles Norco Ltée et Northern Oil Ltée».

Restrictions:

Le service sera donné avec une citerne d'une capacité maximale de 4 000 gallons.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner les services suivants:

1. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - article 51

1. De la frontière Québec-Ontario à destination de tous les points situés dans un rayon de 600 milles de Montréal, pour le transport de meubles de ménage tels que définis par l'article 51, lesdits meubles de ménage provenant des provinces de l'Ontario et à l'ouest de l'Ontario ainsi que des territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et retour;

2. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - article 51 - corridor

2. D'une frontière à l'autre du Québec, pour le transport de meubles de ménage tels que définis par l'article 51;

3. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - article 51

3. De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick à Montréal, et à tous les endroits situés dans un rayon de 600 milles de cette localité, pour le transport de meubles de

ménage tels que définis par l'article 51 et originant des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'île-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve, et retour;

4. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - article 51  
4. De tous les points de la province de Québec dans un rayon de 600 milles de Montréal à la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) à destination de tous les points des États-Unis, pour le transport de meubles de ménage tels que définis par l'article 51;

La requérante est un agent de Aéro Mayflower Transit Co. Ltd.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - contrat  
Transport de produits d'emballage dans la région de Montréal.

Rôle M-47263  
M-305047-101-D

**GULLUNI, VINCENT**

1945, L.-O.-David, app. 3  
Montréal, QC  
H2E 1K7

Rôle M-47264  
M-300256-101-D  
(2161-V)

**GOYETTE TRANSPORT LIMITÉE**

900, rue Lajoie  
Village St-Joseph, QC  
J2T 3J8

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'ajouter à son permis la clause suivante:

Transport général - longue distance - route restreinte  
De St-Hyacinthe à Drummondville et Québec, et retour.

Rôle M-47265  
M-304559-101-D

**BEAUCHAMP, MAURICE**

763, rue Boivin  
Bellefeuille, QC  
J0R 1A0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte  
De Montréal à St-Jérôme pour le transport d'asphalte, d'huile à chauffage, gazoline et huile lourde (bunker oil) avec camion-citerne.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte  
De Montréal à Ste-Thérèse et Shawbridge, pour transport d'huile à chauffage, gazoline et huile lourde (bunker oil) avec camion-citerne.

Rôle M-47271  
M-30006-184-DT

**NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.**

P.O. Box 184  
Buffalo, (New York)  
14221

Modification tarifaire:

Demande de fixation de tarifs

Supplément 22 au tarif 220-D

(Tarif de papier journal)

Item: 13137 (Addition)

Supplément 8 au tarif 260

(Tarif de marchandises générales)

Item: 7153-A (Annulation)

7290-A (Annulation)

Supplément 8 au tarif 261-I

(Tarif de marchandises générales)

Item: 4980-B (Réduction)

10870-A (Annulation)

Supplément 25 au tarif 270-G

(Tarif de fer et d'acier)

Item: 7770-A (Addition)

Supplément 14 au tarif 368-E

(Tarif de classe et marchandises générales)

Item: 8850-A (Addition)

11140-A (Annulation, addition)

11200-C (Annulation, addition)

11220-B (Augmentation)

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 28 janvier 1980 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-47272  
M-305061-102-D

**CARPENTIER, ROGER**

20, rue Baillargeon  
St-Luc, QC  
J0J 2A0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service suivant:

Transport restreint - service local - citerne  
De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles de ladite municipalité pour le transport par véhicules de type citerne d'huile à chauffage, pour le compte de Ouimet-Gobeille Inc.

Rôle M-47273  
M-601109-102-DT

**LOCATION RIVIÈRE LA GRANDE INC**

533, 4<sup>e</sup> Rue  
Chibougamau, QC

**Droit additionnel:**  
En donnant le service ci-haut mentionné, la requérante est autorisée à utiliser la semi-remorque de type citerne, propriété et/ou en possession légale de Ouimet-Gobeille Inc.

**Modification tarifaire:**  
La requérante Location Rivière La Grande Inc., détentrice des permis 1026-DYV et 1255-DY, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ces tarifs conformément à la liste déposée en annexe, à la présente pour valoir comme ci-récité au long.

Elle demande au surplus de se prévaloir de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976) des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

Annexe

Cédule de taux

Nouveaux taux

Taux de location proposés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1980

Unité	Jour		Semaine		Mois		Km	
	Prés.	Prop.	Prés.	Prop.	Prés.	Prop.	Prés.	Prop.
Automobile	24 \$	27 \$	146 \$	160 \$	590 \$	640 \$	0,15 \$	0,18 \$
Camionnette 2X2	24	28	146	170	590	680	0,15	0,18
Camionnette 4X4	25	30	156	180	630	720	0,16	0,19
Suburban 2X2	26	31	156	190	630	760	0,16	0,19
Suburban et Blazer 4X4	29	33	176	195	660	780	0,18	0,22

Location à long terme

Le taux de la location à long terme est calculé en prenant le coût du véhicule, plus les frais de financement, plus 10% pour administration et profit, moins la valeur résiduelle du véhicule et divisé par le nombre de mois de location.

Rôle M-47274  
M-301180-101-DT

**LES PNEUS BERNARD LTÉE**

733, boul. Laurier  
St-Hilaire, Rouville  
Québec

**Modification tarifaire:**  
Nous désirons ajuster nos taux avec ceux en vigueur au Bureau des Tarifs du Québec Inc (F.A.K.)

Description: (marchandises, endroits. . .)	Tarifs proposés	Tarifs en vigueur	Clause ou service concerné
Transport de pneus Montréal-St-Hilaire	2,89 \$	2,46 \$	0 — 499 lb
	2,74	2,44	500 — 999 lb
	2,46	2,40	1 000 — 1 999 lb
	1,98	2,05	2 000 — 4 999 lb
	1,58	1,80	5 000 — 9 999 lb
	1,19	1,55	10 000 — 19 999 lb
	0,81	1,53	20 000 — 29 999 lb
	0,65	0,71	charge entière 30 000
	0,56	0,58	charge entière 40 000
	9,85	9,60	minimum charge
Transport de pneus Montréal-St-Hyacinthe	3,63	3,09	0 — 499 lb
	3,45	3,05	500 — 999 lb
	3,11	2,99	1 000 — 1 999 lb
	2,49	2,54	2 000 — 4 999 lb
	2,00	2,25	5 000 — 9 999 lb
	1,50	1,92	10 000 — 19 999 lb
	0,92	1,88	20 000 — 29 999 lb
	0,71	0,83	charge entière 30 000
	0,59	0,75	charge entière 40 000
	9,85	9,60	minimum charge

Rôle M-47285  
M-302956-101-DT  
**STAN'S CARTAGE MOVERS &  
STORAGE LTD**  
3447, Kennedy Road  
Milleken, Ontario

Modification tarifaire:  
La requérante, Stan's Cartage Movers & Storage Limited, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin de faire fixer son tarif no 600-B et demande que la décision devienne exécutoire immédiatement, le tout en conformité avec l'article 2.58.1.

Annexe  
Tarif 600-B

Stan's Cartage Movers & Storage Ltd.

Taux applicables sur les services de transport entre Ste-Thérèse et les points situés dans les 5 milles d'une part et le Montréal métropolitain d'autre part. Les taux ci-après décrits sont exprimés en dollars par cent livres.

Minimum 9,85 \$		Classes	100	85	70	55
Poids						
0 — 499			2,60 \$	2,34 \$	2,32 \$	1,98 \$
500 — 999			2,57	2,32	2,27	1,95
1 000 — 1 000			2,56	2,28	2,03	1,55
2 000 — 4 000			2,28	1,96	1,71	1,25
5 000 — 9 999			2,03	1,72	1,46	1,08
10 000 — 24 000			1,73	1,51	1,25	0,88
24 000 — 30 000			0,74			
30 000 — 40 000			0,68			
40 000 — et plus			0,55			
		Livres et imprimés				
		24 000		0,56 \$		
		30 000		0,54		
		40 000		0,49		
		Boulons et écrous				
		0 — 2 000		1,00 \$		
		2 000 — 10 000		0,50		
		10 000 — 20 000		0,45		
		20 000 — et plus		0,40		

Rôle M-47286  
M-300704-101-DT  
**DENIS TRANSPORT ENRG**  
9, chemin Beauce, C.P. 205  
Ste-Martine, QC

Modification tarifaire:  
Nous demandons une augmentation de 10% aux taux de classe et de 0,50 \$ sur notre tarif.

1 camion et 2 hommes

Taux additionnels pour 1980 pour articles emballés.

	Lessi- veuse	Sèche- se	Stéréo TV	Réfrigé- rateur	Poêle	Congé- lateur
Caughwanaga	21 \$	21 \$	21 \$	21 \$	21 \$	21 \$
Châteauguay	21	21	21	21	21	21
Ville Lery	21	21	21	21	21	21
Maple-Grove	21	21	21	21	21	21
Beauharnois	21	21	21	21	21	21
St-Étienne	21	21	21	21	21	21
Mercier	21	21	21	21	21	21
St-Isidore	21	21	21	21	21	21
St-Rémi	21	21	21	21	21	21
St-Michel	21	21	21	21	21	21
Ste-Martine	21	21	21	21	21	21
Howick	21	21	21	21	21	21
St-Malachie	21	21	21	21	21	21
St-Louis	21	21	21	21	21	21
Sherrington	21	21	21	21	21	21
Ste-Clothilde	21	21	21	21	21	21

Articles non emballés: pour les articles ci-haut mentionnés qui ne seront pas emballés il y aura une surcharge de 4 \$ pour chaque endroit.

	Set de salon 2 ou 3 mcx	Set de chambre	Set de cuisine
Emballé	21 \$	21 \$	21 \$
Non emballés	25	25	25

Si nécessaire 13,25 \$ l'heure pour homme additionnel.

Tarif local St-Urbain — 5 milles

Chargement complet:	100	85	70	55	Minimum
A .....	1,90 \$	1,70 \$	1,51 \$	1,33 \$	8 \$
B .....	1,90	1,69	1,43	1,27	8
C .....	1,85	1,59	1,39	1,23	8
D .....	1,66	1,42	1,23	1,01	8
E .....	1,55	1,33	1,10	0,90	8
F .....	1,37	1,22	0,98	0,82	8
G .....	1,35	1,21	0,95	0,77	8

Canadian Freight Classification CFC 6000 s'applique.

A .....	0 à 499 lb				
B .....	500 à 999 lb				
C .....	1 000 à 1 999 lb				
D .....	2 000 à 4 999 lb				
E .....	5 000 à 9 999 lb				
F .....	10 000 et plus				
G .....	Charge entière pour 20 000 lb				

Pour transport général 17,52 \$ l'heure pour camion et 1 homme.  
 Pour déménagement: 5 milles de rayon.

Fourgon et 1 homme . Chargement et déchargement	23,25 \$ l'heure
Fourgon et 2 hommes. Chargement et déchargement	36,25 l'heure
Temps et demi	54,37 l'heure
Fourgon et 3 hommes. Chargement et déchargement	49,25 l'heure
Fourgon et 4 hommes. Chargement et déchargement	62,25 l'heure

Temps et demi samedi:

Temps double dimanche et fête.

Chargement incomplet

Longue distance, route restreinte entre Montréal-Caughwanaga, Châteauguay, Mercier, Ste-Martine, St-Urbain, St-Isidore, St-Rémi, Beauharnois, St-Étienne, St-Michel

Classe	100	85	70	55	Minimum
A .....	2,84 \$	2,53 \$	2,56 \$	2,40 \$	8,70 \$
B .....	2,75	2,51	2,43	2,30	8,70
C .....	2,72	2,44	2,34	1,90	8,70
D .....	2,50	2,13	1,87	1,61	8,70
E .....	2,22	1,87	1,63	1,31	8,70
F .....	2,01	1,69	1,44	1,19	8,70
G plein chargement	0,83	0,83	0,83	0,83	

Service de camion chauffé, 0,36 cents les cent lb de plus que le taux ordinaire, minimum 3,60 \$.

Charge additionnelle pour chargement et déchargement au port de Montréal.

Tarif de 16,10 \$, minimum de 0,30 cents les cent lb par expédition.

Transport général longue distance route restreinte de Ste-Clothilde à Valleyfield et retour.

Chargement et déchargement: 16,10 \$ l'heure, 2,01 \$ du mille parcouru avec minimum de 110,20 \$.

Longue distance route restreinte entre Montréal, Howick, St-Malachie-d'Ormstown, Ste-Clothilde, Sherrington, St-Louis-de-Gonzague.

Voir ci-haut mentionné pour classement pesanteur

Classe	100	85	70	55	Minimum
A .....	3,41 \$	3,10 \$	3,01 \$	2,88 \$	8,70 \$
B .....	3,37	2,99	2,95	2,80	8,70
C .....	3,30	2,98	2,67	2,28	8,70
D .....	3,10	2,62	2,27	1,90	8,70
E .....	2,72	2,28	1,98	1,65	8,70
F .....	2,43	2,10	1,73	1,44	8,70
G plein chargement	0,92	0,92	0,92	0,92	8,70

Rôle M-47288  
M-504637-101-D

**TREMBLAY, JEAN-GUY**

R.R. no 1  
Noranda  
(Témiscamingue) QC  
J9X 5A3  
Requérant-cédant  
M-508488-101-D

**CLAUDE POIRIER INC.**

R.R. No 1  
Noranda  
(Témiscamingue) QC  
J9X 5A3  
Requérante-cessionnaire

Rôle M-47289  
M-30003-381-DT

**BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC  
INC.**

1259, rue Berri, app. 460  
Montréal, QC  
H2L 4C7

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à la requérante-cessionnaire le permis portant le numéro M-504637-001 pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Claude Poirier	997 actions ordinaires
Réal Poirier	1 action ordinaire
Lise Phaneuf Poirier	1 action ordinaire

**Modification tarifaire:**

**Demande urgente de modification de taux:**

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

**Annexe**

**Tarif 17**

Amender les frais publiés aux règlements ainsi que les taux et frais publiés aux item spécifiques de ce tarif tels qu'annexés à cette requête.

**Tarif 20**

Règlement 300 - français et anglais

Amender pour refléter les taux F.A.K. à 20 000 lb avec un minimum de 6 000 lb pour les conteneurs de 20 pieds et d'un minimum de 12 000 lb pour les conteneurs de 40 pieds.

**Tarif 75-A**

Item 2190 - cédule 1985

Amender les taux pour 40 000 — 50 000 — 60 000 — 70 000 et que ces nouveaux taux seulement ne soient pas sujets à l'augmentation de janvier 1980.

**Tarif 90-A**

Item 650

Amender les taux de cet item. Ajouter un taux pour 70 000 lb.

**Tarif 100-C**

Règlement 75 - français et anglais

Ajouter des pourcentages de surcharge selon la vitesse réduite requise pour le transport d'expéditions exceptionnelles.

Règlement 67 et 240 - français et anglais

Ajouter à l'exception de ces deux règlements Rouyn-Noranda.

Liste d'exception au taux F.A.K. - Français et Anglais

Ajouter que les tubes émetteurs ayant une valeur de rebut seulement soient facturés au taux F.A.K. et non pas 300% du poids réel.

Ajouter à la description réflecteurs «de verre ou métallique». Annuler la description suivante: cabinet de classement à la section meubles à 200%.

Ajouter la description suivante: Meubles de bureau Viz: - chaises diverses, meubles à tiroirs, garde-robes, cabinets de classement, armoires: taux F.A.K. applicable.

Amender le pourcentage de 250 à 200% du poids réel à la description «D» pour matelas enveloppés dans du papier et sommiers à la rubrique meubles.

**Tarif 120-A**

Il est demandé que les item suivants ne soient pas sujets à l'augmentation de 6% prévue pour janvier 1980.

Item 1680 — 1750 — 1791 — 1915 — 1970 — 2040 — 2050 — 2071 — 2085 — 2206 — 2850 — 3026. Ainsi que les taux publiés à la section spéciale aux pages 705 à 727 inclusivement.

Contrat à taux Convenus no 24

Amender les taux aux destinations Cadiac, Montréal, Québec.

Note: Pour renseignement supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-47291  
M-505384-101-D

**MEUNIER, GILLES  
MEUNIER, LUC  
MEUNIER, MAURICE**

Requérants-cédants

**MEUNIER, GILLES  
MEUNIER, MAURICE  
MEUNIER, LUC**

Requérants-cessionnaires

**TRANSPORT GILLES MEUNIER  
LTÉE**

2, rue Luc  
St-François  
Laval, QC  
Mise en cause

Rôle M-47292  
M-304722-101-D

**F B G TRANSPORT INC.**

Route no 5, Box 298  
Covington, Georgia  
30209 U.S.A.

Au Québec:  
a/s Paquette, Perreault, Rivet & Ass.  
200, rue St-Jacques, suite 900  
Montréal, QC  
H2Y 1M1

Rôle M-47293  
M-300701-101-V

**YELLOW FREIGHT SYSTEM INC.**

1529, Boston Post Road  
Milford, Connecticut, U.S.A.

Au Québec:  
10755, chemin Côte-de-Liesse  
Dorval, QC  
H9P 1A8  
Requérante

**THE ADLEY CORPORATION**

Mise en cause

Avis est donné que les actionnaires de Transport Gilles Meunier Ltée demande à la Commission des transports du Québec de statuer sur le maintien du permis M-505384-001 de la mise en cause région 10 à la suite du changement d'actions qui a eu lieu le 8 novembre 1975 de la façon suivante:

*Anciens actionnaires*

Gilles Meunier	20 actions ordinaires
Luc Meunier	20 actions ordinaires
Maurice Meunier	1 action ordinaire

*Nouveaux actionnaires*

Gilles Meunier	39 actions ordinaires
Maurice Meunier	1 action ordinaire
Luc Meunier	1 action ordinaire

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir les autorisations suivantes:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte  
Des frontières États-Unis-Québec (tous ports d'entrée) à Montréal et Hull.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte  
Des frontières États-Unis-Québec (tous ports d'entrée) corridor à travers la province de Québec aux frontières Québec-Ontario (tous ports de sortie).

Destination et/ou origine:

Tous points autorisés dans l'Ontario.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte  
Des frontières États-Unis-Québec (tous ports d'entrée) corridor à travers le Québec aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie).

Destination et/ou origine:

Tous points autorisés au Nouveau-Brunswick et Nouvelle Écosse.

Dans les trois cas, le retour est pour des marchandises refusées ou avariées.

Dans les trois cas, pour le transport du jus de fruits, tranches de fruits, salades de fruits, fruits congelés et concentrés de jus de fruits de toutes sortes en conteneurs originant de Lykes Pasco Packing Compagny dans la ville de Dade, située dans l'état de Floride.

Droit additionnel:

Dans les trois cas, la requérante pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.

Origine et/ou destination:

La ville de Dade dans l'état de Floride.

Requête en révision en vertu de l'article 22 de la Loi sur les transports.

À l'appui de sa requête, la requérante déclare:

1. La requérante a déposé une demande conjointe avec la compagnie The Adley Corporation devant la Commission des transports du Québec par suite d'une requête publiée dans le quotidien La Presse de Montréal, les 14, 15 et 16 février 1977;

2. Cette requête en était une au terme de l'article 2.59.1 du Règlement 2 (1976) et de l'article 36.2 de la Loi sur les transports;

3. La décision de la Commission des transports du Québec relativement à ce transfert fut publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 33 en date du 20 août 1977 à la page 7979, dont photocopie est annexée à la présente sous la cote R-1;

4. La requérante porta la décision en appel et la requête pour permission d'appeler fut accueillie le 15 septembre 1977, telle qu'en fait foi la copie du Tribunal des transports ci-annexée sous la cote R-2;

5. Avant que le Tribunal des transports puisse rendre une décision, la Cour suprême du Canada décida que le Tribunal des transports tel que siégeant en tant que tribunal de dernier ressort, était inconstitutionnel;

6. Votre requérante a produit un désistement en date du 21 août 1979, tel qu'en fait foi l'exhibit R-3;

7. Au terme de sa requête la requérante-cessionnaire Yellow Freight System Inc. demanda à la Commission des transports du Québec au terme de l'article 36.2 et par suite d'une fusion entre The Adley Corporation, détentrice du permis numéro 12288-V Yellow Freight System Inc., la compagnie survivante étant Yellow Freight System Inc., qu'il soit transféré à Yellow Freight System Inc. ledit permis numéro 12288-V et le système de transport s'y attachant, le tout tel que détenu et émis au nom de The Adley Corporation;

8. Au surplus, faisant partie de cette transaction, le permis numéro 22075-V et le système de transport s'y rattachant détenu par et émis au nom de The Adley Corporation par suite d'une décision du Tribunal des transports datée du 14 décembre 1976;

9. Cette fusion était sujette à l'approbation de Interstate Commerce Commission et à l'approbation du transfert de permis 12288-V et du système de transport s'y rattachant par la Commission des transports du Québec;

10. Yellow Freight System Inc. détenait avant la fusion, 98,9% du capital-action de The Adley Corporation et effectivement contrôlait The Adley Corporation par suite des décisions de la Commission des transports du Québec datées du 7 décembre 1973 et du 4 janvier 1974;

11. A l'occasion des décisions dans les causes M-693 du 7 décembre 1973 et du 4 janvier 1974, Yellow Freight System Inc. avait déjà payé des droits de transferts pour détenir le contrôle ultime dans la compagnie qui détenait le permis et le système de transport s'y rattachant;

12. Or, la Commission en rendant sa décision et accordant à Yellow Freight System Inc. les deux permis 22075-V et 12288-V rendait une décision au terme de laquelle le contrôle ultime des deux permis 12288-V et 22075-V et les systèmes de transport s'y rattachant n'étaient pas modifiés puisque ladite Yellow Freight System Inc. détenait et détient toujours par suite de l'acte de fusion le contrôle ultime des deux dits permis et les systèmes de transport s'y rattachant;

13. La présente fusion en est une verticale, c'est-à-dire que les actions d'une des compagnies fusionnée étaient détenues par l'autre. Le tout ayant pour effet de n'entraîner aucun changement dans le contrôle des actions, tant l'ancienne que la nouvelle compagnie résultant de la fusion;

14. Le contrôle ultime desdits permis et des systèmes de transport s'y rattachant sont toujours entre les mains de Yellow Freight System Inc.;

15. En date du 10 septembre 1979, la requérante a présenté une requête pour être relevée du défaut de présenter une requête en vertu de l'article 14 paragraphe 3. Cette requête fut rejetée;

16. On a exigé de la requérante le paiement des droits de 23 040 \$ avant de faire publier ladite décision accordant la requête en vertu de 36.2 ladite publication étant nécessaire, afin de rendre valide la décision de la Commission des transports du Québec;

17. La Commission des transports du Québec s'est depuis prononcée à l'effet que dans un cas de fusion verticale où la compagnie résultant de la fusion continue à être détenue par les mêmes actionnaires qui détenaient antérieurement le capital-action de l'une et de l'autre des deux compagnies fusionnées, il n'y a pas alors de changement réel de contrôle et les droits prévus aux articles 2 et 2a) de l'annexe A du Règlement no 2 (1976) ne s'applique que là où il y a changement effectif de contrôle. À ce sujet, voir la décision M-43988 en date du 11 septembre 1979 ci-annexée aux présentes comme exhibit R-4;

Pour ces motifs, nous demandons à la Commission des transports du Québec de réviser la décision rendue en date du 29 juin 1977 et portant le numéro MCR 3791, et de décréter que les droits n'étaient pas exigibles de la requérante;

Et de rendre la décision à l'effet que les droits qui ont déjà été payés par la requérante, soit de 23 040 \$, soient remboursés à la requérante le tout avec intérêts, depuis le paiement des droits.

Les requérantes-cédantes s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer leur système de transport y compris tous les droits, titres et intérêts dans le permis no M-301177 en faveur de la requérante-cessionnaire.

La répartition des actions de la requérante se lit comme suit:

Télesphore Corbeil Jr.	98 actions
Réjean Boulanger	1 action
Marie-Claire Corbeil	1 action

Le permis se lit comme suit:

Transport général - service local  
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles (8,045 km) des limites de ladite ville.

Rôle M-47294  
M-301177-103-D  
(17851-V)

#### CARTIERVILLE EXPRESS COMPANY

(en société opérant sous le nom de:)

6120, Vanier  
Montréal, QC  
H4K 1A5

Requérantes-cédantes

M-305016-103-D

#### CARTIERVILLE EXPRESS INC.

98, Lavoisier  
Laval, QC  
H7N 3J4

Requérante-cessionnaire

Rôle M-47296  
M-300502-113-D  
(8385-V)

**CROTEAU TRANSPORT INC.  
TRANSPORT CROTEAU INC.**

805, boul. Industriel  
Granby, QC  
J2G 8M5

Rôle M-47297  
M-300365-109-D  
(4506-V)

**TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER  
INC.  
C. BOUCHER EXPRESS TRANSPORT  
INC.**

350, rue Carreau  
St-Jean, QC

Rôle M-47298  
M-300616-102-D  
(10661-V)

**NADEAU, GASTON**

791, rue Principale  
Ste-Mélanie, QC  
J0K 3A0

Rôle M-47299  
M-508682-101-D

**HANDFIELD, JACQUES**

5884, rue Mignault  
Montréal, QC  
H1M 1Z2  
Requérant-cédant  
M-509235-101-D

**CHARLES AYOTTE TRANSPORT**

(Ayotte, Charles)  
2512, boul. Rosemont  
Montréal, QC  
H1Y 1K4  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-47302  
M-303230-101-DT

**RAYMOND LALANNE INC**

1000, rue Gervais  
St-Bruno-de-Montarville, QC

La requérante, titulaire du permis M-300502 (8385-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le service suivant:

Transport général - longue distance - route  
De St-Joachim-de-Shefford à L'Acadie, Ste-Sabine et retour.

La requérante, titulaire du permis M-300365 (4506-V), et dont sa clause *p*) se lit ainsi:

*p*) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier

*p*) De St-Jean à Sherbrooke et Trois-Rivières et Québec et retour.

s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ladite clause *p*) de la façon suivante:

*p*) Transport général - longue distance - route

*p*) De St-Jean à Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec et retour.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Joliette et de tous les points situés dans un rayon de 300 milles des limites d'icelle à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée), à destination de tous les points en Ontario et retour.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Joliette et de tous les points situés dans un rayon de 300 milles des limites d'icelle à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), à destination de tous les points au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve et retour.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Joliette et de tous les points situés dans un rayon de 300 milles des limites d'icelle à la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée), à destination de tous les points aux États-Unis et retour.

Conformément aux dispositions de la section 10526 de l'Interstate Commerce Act, l'Interstate Commerce Commission n'a pas juridiction pour le transport d'animaux vivants.

Dans les trois cas, pour le transport de volailles vivantes par camions spécialement agencés à cette fin et munis de cages spéciales.

Ces permis sont sujets à l'obtention de permis connexes à être délivrés dans les provinces où les volailles vivantes ne constituent pas une exemption prévue par la loi.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-508682 001, à monsieur Charles Ayotte pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 10.

**Modification tarifaire:**

La requérante, Raymond Lalanne Inc, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin de faire fixer son tarif no 500-A et demande que la décision devienne exécutoire immédiatement, le tout en conformité avec l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976)

## Annexe

<b>Lait</b>	
Route — Huntingdon	0,90 \$ du mille 15,00 par arrêt
Route — Trois-Rivières	0,80 du mille 10,00 par arrêt
Route — St-Jovite	0,80 du mille 10,00 par arrêt
Route — Beauharnois	0,90 du mille 15,00 par arrêt
Route — Valleyfield	0,90 du mille 15,00 par arrêt
Route — St-Jean-de-Matha	0,80 du mille 35,00 pour déchargement
Granby et Sherbrooke (lait et crème) caisses vides chargées la nuit	0,70 du mille 5,00 pour déchargement 10,00 par déchargement
<b>Crème glacée</b>	
Trois-Rivières - Ottawa - Sherbrooke - Granby	0,75 \$ du mille
Québec - Chicoutimi	0,70 du mille
Taux pour attente, après la première heure	10,00 l'heure
Taux pour placer une remorque à la plateforme	5,00
<b>Transferts</b>	
De A. Hudon à Parkway	20,00 \$
De A. Hudon à Lebeau	27,50
De A. Hudon à Frigo	27,50
De Lebeau à Frigo	27,50

N.B. Le prix de base du mille sera ajusté au prorata des augmentations éventuelles du carburant au cours de l'année, suite à une entente entre les deux parties.

Requête en révision selon l'article 19 de la Loi sur les transports:

Au soutien de sa requête, la requérante expose ce qui suit:

1. Lors d'une décision rendue en juin 1975, la Commission des transports du Québec octroyait en sa faveur le transfert du permis de transport détenu par Goudreau Transport Inc.:

2. La requérante a, par la suite, immatriculé un véhicule le 21 avril 1977, soit L-19460;

3. Conséquemment, la requérante a fait l'objet d'un avis émis par l'administrateur de la Commission des transports du Québec, vu son immatriculation tardive, lequel fut publié le 23 juillet 1977, à la *Gazette officielle du Québec*, no 29, à la page 6697;

4. La requérante a alors présenté une demande de permis identique *instanter* en date du 27 septembre 1977, rôle M-25688, mais il appert à la face même de la demande de permis identique *instanter* que le procureur de la requérante à l'époque ignorait tout de l'immatriculation du véhicule en date du 21 avril 1977, car il aurait sûrement mentionné ce fait au soutien de sa requête, afin de justifier l'octroi du permis identique *instanter*;

5. L'émission du permis identique *instanter* fut refusée le 30 septembre 1977 par un commissaire seul, décision MCR-04030, pour cause de non renouvellement de l'immatriculation; or, il est faux de prétendre qu'il n'y avait eu aucun renouvellement de l'immatriculation puisque les droits de renouvellement furent acquittés le 21 avril 1977, simultanément à l'achat de la plaque L-19460;

6. Il appert que la Commission ne pouvait exiger le renouvellement de l'immatriculation puisqu'il s'agissait de fait d'un nouveau permis qui avait été émis à la requérante à la suite du transfert et que c'était la première fois que la requérante immatriculait son véhicule;

7. La requérante soutient également que le texte de la requête pour permis identique *instanter* prévoit à l'alinéa 2) «qu'il n'a pas acquitté, dans les délais prescrits le droit

Rôle M-47311  
M-300147-101-V

**TRANSPORT ST-LAURENT INC.**

3170, rue Broadway  
Brossard, QC  
J4Z 2P5

de renouvellement de ce permis pour l'année 1977-1978», or l'article 2.48.6 du Règlement no 2 (1976) prévoit que l'administrateur de la Commission doit faire publier un avis seulement pour tout détenteur de permis qui n'a pas acquitté le droit afférent au renouvellement dans les 90 jours de la date à laquelle il est dû, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin de chaque année. Or la requérante soutient qu'elle a dûment acquitté ce droit de renouvellement dans le délai de grâce prévu à l'article 2.48.6 puisqu'il a été payé le 21 avril 1977, la requérante soutient donc que la requête pour permis identique *instanter* n'était même pas requise et que la seule preuve de l'immatriculation aurait été suffisante;

8. La Commission, en refusant l'émission du permis identique *instanter*, pouvait être dans son droit de le faire, puisqu'elle jouit d'une discrétion pleine et entière, mais le motif invoqué semble prématuré et non justifié, compte tenu de la situation particulière dans laquelle se trouvait la requérante;

9. Il appert de plus que, suite au refus de la Commission d'émettre le permis *instanter*, en aucun temps la Commission a-t-elle décrété l'annulation du permis M-300147;

10. Il appert qu'en 1978 et 1979, la requérante a dûment renouvelé ses immatriculations, acquitté les droits de la Commission des transports du Québec et exploité son permis de transport selon les normes en vigueur;

11. La requérante a appris l'annulation de son permis de transport M-300147 de façon brutale, seulement au mois de septembre 1979, par la saisie de ses plaques d'immatriculation;

12. La requérante soutient de plus qu'elle subit un préjudice grave et sérieux puisque le permis de transport qu'elle détenait constituait l'unique opération commerciale dans laquelle elle était engagée;

13. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

Pour ces motifs, plaise à la Commission:

Reconnaître le bien-fondé de la présente requête;

Accorder la révision de la décision MCR-04030;

Remettre le permis no M-300147 en vigueur ou à défaut émettre un permis identique.

Rôle M-47362  
M-200025-104-D

**RICHARD, GILLES**

2346, McGill  
Longueuil, QC  
J4L 2G7

Requérant-cédant  
M-210042-001-101-D

**CHAMPAGNE, MME IDA**

1424, St-Alexandre  
Longueuil, QC  
J4J 3S9

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200025-014 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47363  
M-207329-101-D

**GRENIER, JEAN GUY**

11600, Claude-Legault  
Montréal-Nord, QC  
H1G 4P8

Requérant-cédant  
M-206060-004-101-D

**MULLER, GERTRUDE**

3439, Girouard  
Montréal, QC  
H4A 3C5

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207329-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47364  
M-209501-101-D

**MACEDO, MME MARIA JOSÉ**

8423, Lajeunesse  
Montréal, QC  
H2P 2E7

Requérante-cédante  
M-210113-001-101-D

**LEMAINE, YVES**

12291, Langelier, app. 2  
Montréal-Nord, QC  
H1G 5X6

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-209501-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-47365  
M-203079-101-D

**FOURNIER, CONSTANT**

(Fournier, Jean, ès qualités légataire universel)

564, Hugo  
Fabreville, Laval, QC  
H7P 3L9

Requérant-cédant  
M-210154-001-101-D

**FOURNIER, JEAN**

564, Hugo  
Fabreville, Laval, QC  
H7P 3L9

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant demande de transférer le permis M-203079-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-11 Montréal au requérant-cessionnaire.

Rôle M-47366  
M-205265-101-D

**LEBLANC, BERNARD**

5822, Clark  
Montréal, QC  
H2T 2V7

Requérant-cédant  
M-210118-001-101-D

**MOREAU, SERGE**

1451 est, Rachel  
Montréal, QC  
H2J 2K3

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205265-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47367  
M-209001-101-D

**DECASTRO, GIUSEPPE**

5867, Chardin  
St-Léonard, QC  
H1S 1E4

Requérant-cédant  
M-210119-001-101-D

**FERNANDEZ, ISABEL**

3664, Henri-Julien  
Montréal, QC  
H2H 3H5

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209001-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47368  
M-203316-101-D  
**SEROUR, SAAD**  
4837, Vézina, app. 26  
Montréal, QC  
H3W 1B9  
Requérant-cédant  
M-210120-001-101-D

**NIZRI, SIMON**  
5350, Connaught, app. 2  
Montréal, QC  
H4V 1X7  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-47369  
M-208533-101-D  
**BASMADJIAN, KHATCHADOUR**  
301, Deguire, app. 1245  
St-Laurent, QC  
H4N 1P8  
Requérant-cédant  
M-210116-001-101-D

**HOUPOURIAN, SARKIS**  
8580, de l'Épée, app. 24  
Montréal, QC  
H3N 2G6  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-47370  
M-203332-101-D  
**ST-ONGE, ROLLAND**  
10827, Papineau  
Montréal, QC  
H2B 2A8  
Requérant-cédant  
M-210134-001-101-D

**VICTOR, GARCIA**  
7865, Papineau, app. 2  
Montréal, QC  
H2E 2H4  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-47371  
M-209624-102-D  
**GOULET, JACQUES**  
1436, rang Prescott  
St-Louis-de-Richelieu  
(Richelieu) QC  
J0G 1K0  
Requérant-cédant  
M-207550-008-101-D

**TAXI PAQUETTE INC.**  
677, Louise  
Longueuil, QC  
J4J 2T9  
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-203316-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.  
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-208533-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.  
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-203332-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.  
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-209624-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.  
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47372  
M-201896-101-D

**NEVEU, ERNEST**

391, Church  
Rawdon  
(Montcalm) QC  
J0K 1S0

Requérant-cédant  
M-210121-001-101-D

**DEMARBRE, YVON**

812, Ste-Marie  
Rawdon  
(Montcalm) QC  
J0K 1S0

Requérant-cessionnaire

Rôle M-47373  
M-202351-101-D

**LA SUCCESSION TEDDY**

**SCHWARTZ**

7247, Molson  
Montréal, QC  
H2A 3K5

Requérante-cédante  
M-210021-002-102-D

**IACIANCO, MICHEL**

1460, Villeray, app. 1  
Montréal, QC  
H2E 1H1

Requérant-cessionnaire

Rôle M-47374  
M-208923-101-D

**HELDA, AUGUSTIN**

(Louis Jeune Helda)  
12355, Langelier, app. 1  
Montréal-Nord, QC  
H1G 5X6

Requérante-cédante  
M-210145-001-101-D

**LOUIS JEUNE ROLAND**

12355, Langelier, app. 1  
Montréal-Nord, QC  
H1G 5X6

Requérant-cessionnaire

Rôle M-47375  
M-207037-101-D

**MARTEL, LAURENT**

824 sud, Jacques-Cartier  
Farnham  
(Missisquoi) QC  
J2N 1Y8

Requérant-cédant  
M-210144-001-101-D

**BARABÉ, LAURENT**

258 est, Principale  
Farnham  
(Missisquoi) QC  
J2N 1L6

Requérant-cessionnaire

Catégorie Région  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201896-001 pour la région de Rawdon 06-6116-VL demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

La requérante-cédante demande de transférer le permis M-202351-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-11 Montréal au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208923-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207037-001 pour la région de Farnham 06-5436-C demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47376  
M-201556-102-D  
**FURY ENTERPRISES INC.**

650, Ste-Marguerite  
Montréal, QC  
H4C 2X4  
Requérante-cédante  
M-210157-001-101-D

**KENOL, ROGER**  
11779, Matte  
Montréal-Nord, QC  
H1G 3P8  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
La requérante-cédante qui détient le permis M-201556-011 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-47377  
M-201190-101-D  
**ST-AMANT, OVILA**  
1600, Alexandre-Desève, app. 205  
Montréal, QC  
H2L 2V7  
Requérant-cédant  
M-210149-001-101-D

**BOUCHARD, JEAN PIERRE**  
41, Reid  
Mercier  
(Châteauguay) QC  
J0L 1K0  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-201190-001 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-47378  
M-200738-101-D  
**ZIMMERMAN, CHARLES**  
7015, Cartier  
Montréal, QC  
H2E 2H9  
Requérant-cédant  
M-210151-001-101-D

**BENOÎT, MARC GESNEL**  
3910, Linton, app. 9  
Montréal, QC  
H3S 1T4  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-200738-001 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.  
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47379  
M-208745-101-D  
**GAUDREAU, MICHELINE**  
8165, Nehru  
Brossard, QC  
J4Y 1Z2  
Requérante-cédante  
M-210158-001-101-D

**NOËL, DANIEL**  
7266, Champagneur  
Montréal, QC  
H3N 2J7  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
La requérante-cédante qui détient le permis M-208745-001 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.  
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-47380  
M-201768-101-D

**FRÉCHETTE, FERNAND**

11370, L'Archevêque  
Montréal-Nord, QC  
H1H 3A9

Requérant-cédant  
M-209724-002-102-D

**SOLY, MAURICE**

8448, Foucher  
Montréal, QC  
H2P 2C1

Requérant-cessionnaire

Rôle M-47381  
M-200313-101-D

**DESPRÉS, PAUL-ÉMILE**

3600, avenue du Parc, app. 203  
Montréal, QC  
H2X 3R3

Requérant-cédant  
M-210153-001-101-D

**ASSI NABIL HUSSEIN**

5450 ouest, Broadway, app. 103  
Montréal, QC  
H4V 2Z5

Requérant-cessionnaire

Rôle M-47382  
M-205897-101-D

**SACHLAS, HÉLÈNE**

3630, montée St-Hubert  
St-Hubert  
(Chambly) QC  
J3Y 4J7

Requérante-cédante  
M-210155-001-101-D

**CHOPRA, MME MEERA**

1500, Stanley, app. 1003  
Montréal, QC  
H3A 1R3

Requérante-cessionnaire

Rôle M-47383  
M-203943-105-D

**GLENDALE MOTORS LTD**

11 sud, Westminster  
Montréal-Ouest, QC  
H4X 1Y6

Requérante-cédante  
M-210138-001-101-D

**RICOURT, RONY**

11950, Allard, app. 21  
Montréal, QC  
H1G 6C8

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-19708  
Q-301,849-1-D

**GARAGE YVON GAGNON INC.**

St-Michel-du-Squatec  
(Témiscouata) QC  
G0L 4H0

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201768-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200313-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-205897-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203943-017 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Amendement à la requête Q-19708:

Amendement à la requête Q-19708, introduit le 23 janvier 1980:

Nouvelle publication à la demande du procureur de la requérante:

Requête originale (Q-19708, G.O.Q. no 19 du 12-05-79, page 5102):

Nouvelle demande de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - irrégulier - rayon

De Lac-Sauvage à tout point situé dans les quatre cents (400) milles des limites au point de départ et retour pour le transport de machineries agricoles, industrielles et forestières, vendues ou réparées par la requérante.

Requête amendée (introduite le 23 janvier 1980):

Nouvelle demande de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - irrégulier - rayon

De St-Michel-de-Squatec à tout point situé dans les quatre cents (400) milles des limites du point de départ et retour, pour le transport de machineries agricoles, industrielles et forestières, vendues ou réparées par la requérante.

Transport restreint - longue distance - irrégulier - rayon - spécialisé

Par fardier, de St-Michel-de-Squatec à tout point situé dans les quatre cents (400) milles des limites du point de départ et retour, par le transport de machineries agricoles, industrielles et forestières, vendues ou réparées par la requérante.

Transfert de permis:

Allen, Noël (Noël Allen) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Willy Vibert (Vibert, Willy) le permis Q-203063-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Gagnon.

Rôle Q-22321  
Q-203063-101-D

**ALLEN, NOËL**

(Noël, Allen)

11, 40<sup>e</sup> Rue

Gagnon (Saguenay)

G0G 1K0

Requérant-cédant

Q-203266-101-D

**WILLY VIBERT**

(Vibert, Willy)

19, rue A

Gagnon (Saguenay)

G0G 1K0

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-22467

Q-300,777-101-DT

**BRISSETTE TRANSPORT LTÉE**

641, rue Duchesnay

St-Justin

(Maskinongé) QC

J0K 2V0

La requérante s'adresse à la Commission des transports, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de 10%, pour les services de transport effectués en vertu de son permis no 20380-V.

Les intéressés qui désirent les nouveaux taux devront communiquer avec la C.T.Q.

Rôle Q-22468

Q-300,311 101-DT

**PRÉVOST, ROBERT**

40, rue Commerciale

St-Damien-de-Buckland

(Bellechasse) QC

G0R 2Y0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'une fixation de tarifs en conformité de toutes les clauses du permis no 8096-V qu'il détient.

Les intéressés qui désirent consulter les nouveaux taux devront communiquer avec la C.T.Q. Le requérant demande aussi l'application de l'article 2.58.1, afin que la C.T.Q. détermine la date de la mise en vigueur.

Rôle Q-22469

Q-301,968-101-D

**JEAN-PIERRE HAMELIN**

(Hamelin, Jean-Pierre)

28, rue Valiquette

Cap-de-la-Madeleine

(Champlain) QC

G8T 3R5

Nouvelle demande de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le service suivant:

Transport restreint - service local

Cap-de-la-Madeleine et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité pour le transport de petits colis n'excedant pas 1 500 lb et pour le déménagement.

Rôle Q-22470

Q-700,048-101-DT

**HANDFIELD, CLAUDE**

631, chemin des Patriotes

St-Denis-sur-Richelieu

(Richelieu) QC

J0H 1K0

Le requérant, Claude Handfield, propriétaire du traversier qui opère entre ces deux municipalités: St-Denis-sur-Richelieu et St-Antoine, demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation d'augmenter ses tarifs d'utilisation dudit traversier.

Les intéressés qui désirent obtenir les tarifs proposés doivent communiquer avec la C.T.Q.

Rôle Q-22471  
Q-200,517-101-D  
**PHILIPPE, PAUL**  
179, Principale  
Ouiatchouan (Lac-St-Jean)  
G0W 2H0  
Requérant-cédant  
Q-202,550-101-D  
**PAUL, CLAUDE**  
82, rue Principale  
Ouiatchouan (Lac-St-Jean)  
G0W 2H0  
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-22472  
Q-202233-101-D  
**VEZEAU, JEAN-LOUIS**  
Case postale 4021  
Malartic (Abitibi)  
J0Y 1Z0  
Adresse postale  
580, Laval  
Malartic (Abitibi)  
J0Y 1Z0  
Place d'affaires

Rôle Q-22473  
Q-201684-101-D  
**PARÉ, GASTON**  
1045, Élysée  
Val-Bélair, QC  
G0A 1G0  
Requérant-cédant  
Q-203326-101-D  
**PAQUET, JOSEPH-AIMÉ**  
2059, Chapdelaine, app. 204  
Ste-Foy, QC  
G1V 1M5  
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-22481  
Q-506322-101-D  
**THERRIEN, ANDRÉ**  
4, rue Therrien  
St-Octave-de-Dosquet (Lotbinière)  
G0S 1H0  
Requérant-cédant  
Q-507 105-101-D  
**GESTION DOSQUET INC.**  
71, rang St-Joseph  
St-Octave-de-Dosquet (Lotbinière)  
G0S 1H0  
Requérante-cessionnaire

## Demande de transfert:

Philippe, Paul demande à la Commission des transports de Québec de transférer à Paul, Claude le permis Q-200,517-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Ouiatchouan 02-9081-RT. Les requérants demandent également que la décision de-vienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

## Suppression de permis:

Le requérant est détenteur du permis Q-202233-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la municipalité de Malartic 08-8405-V.

Dans une lettre reçue le 16 janvier 1980 et datée du 14 janvier 1980, le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services que son permis autorise à fournir.

## Transfert de permis:

Paré, Gaston demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Paquet, Joseph-Aimé le permis Q-201684-002 de catégorie Ordinaire et de catégorie Agglomération ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

## Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer son permis de camionnage en vrac Q-506 322-001, région no 03, en faveur de Gestion Dosquet Inc., dont monsieur Gilles Bergeron est l'unique actionnaire.

De plus, les requérants demandent l'application de l'article 2.58.1, quant à la date de mise en vigueur de la décision.

Rôle Q-22484  
Q-201,919-101-D

**GUÉNARD, RUBY C.**

Case postale 231  
New-Carlisle (Bonaventure)  
G0C 1Z0  
Adresse postale  
New-Carlisle (Bonaventure)  
G0C 1Z0

Adresse de correspondance  
Requérant-cédant  
Q-203,329-101-D

**GUÉNARD, ROBERT**

Case postale 383  
New-Carlisle (Bonaventure)  
G0C 1Z0  
Adresse postale  
New-Carlisle (Bonaventure)  
G0C 1Z0  
Adresse de correspondance  
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-22485  
Q-203,322-101-D

**VEILLEUX, CLARENCE**

Case postale 13  
Lac-Etchemin (Dorchester)  
G0R 1S0  
Adresse postale  
328, 2<sup>e</sup> Avenue  
Lac-Etchemin (Dorchester)  
G0R 1S0  
Adresse de correspondance

Rôle Q-22486  
Q-301,978-102-D

**SABIN DESCHÊNES**

(Deschênes, Sabin)  
400, rue Leclerc  
St-Bruno  
(Lac-St-Jean-Est) QC  
G0W 2L0  
Requérant-tireur  
Q-300,433-119-D  
(12238-V)

**ROBERVAL EXPRESS LTÉE**

Chambord  
(Lac-St-Jean-Ouest) QC  
G0W 1G0  
Requérante-tirée

**Demande de transfert:**

Guénard, Ruby C. demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Guénard, Robert le permis Q-201,919-001 de catégorie Ordinaire et de catégorie Région ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de New-Carlisle 01-0418-SD.

**Nouvelle demande:**

Le requérant Veilleux, Clarence demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour les régions suivantes: Lac-Etchemin 03-2214-V, Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin 03-2212-P, St-Léon-de-Standon 03-2218-P, St-Luc 03-2211-P, Ste-Rose-de-Watford 03-2208-SD St-Louis-de-Gonzague 03-2202-SD, St-Odilon-de-Cranbourne 03-2216-P et Ste-Justine 03-2206-P.

**Nouvelle demande de permis de tireur:**

M. Sabin Deschênes, voiturier-remorqueur, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Roberval Express Limitée, voiturier-roulier dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Roberval Express Limitée, portant numéro Q-300,433, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Rôle Q-22487  
Q-301,986-101-D

**PECTEAU, JEAN-YVES**

Rang St-Jean-Baptiste  
Ste-Hénédine  
(Dorchester) QC  
G0S 2R0  
Requérant-tireur  
M-301,796-182-D  
(21992-V)

**ARNOLD BROS TRANSPORT LTD**

851, boul. Lagimodière  
Winnipeg (Manitoba)  
R2J 3K4  
Place d'affaires au Québec  
2295, chemin St-François  
Dorval  
(Île-de-Montréal) QC  
H9P 1K3  
Requérante-tirée

Rôle Q-22488  
Q-000477-103-D

**TRANSPORT LA CHAUDIÈRE INC.**

C. P. 69  
Laurier-Station (Lotbinière)  
G0S 1N0  
Requérante

Rôle Q-22489  
Q-000464-101-D  
(3793-A)

**PERREAU, ROSARIO**

151, avenue St-Joseph  
St-Joseph-de-Coleraine (Mégantic)  
G0N 1B0  
Requérant

Rôle Q-22491  
Q-203,157-101-D

**JEAN-YVES BÉDARD ENR.**

(Bédard, Jean-Yves)  
1085, rue Vitré, app. 1  
Québec QC  
G1J 3Z2

Requérante-cédante  
Q-203,323-101-D

**BLAIS, MME DIANE**

7, rue Villeneuve  
St-Émile, QC  
G0A 3N0  
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-22492  
Q-506 213-101-D

**DESCOTEAU, CLAUDE**

1732, 60<sup>e</sup> RUE  
Shawinigan, (St-Maurice)  
G9N 5X8  
Requérant-cédant  
Q-507 118-101-D

**CONSTRUCTION J.C.H. INC.**

1160, chemin de la Montagne  
St-Mathieu (St-Maurice)  
G0X 1N0  
Requérante-cessionnaire

**Nouvelle demande de permis:**

Le requérant Jean-Yves Fecteau s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques ou semi-remorques vides ou chargées propriété ou en possession légale de Arnold Bros. Transport Ltd, détentrice du permis 21922-V, sur toutes et chacune des clauses dudit permis. Arnold Bros Transport Ltd désire obtenir réciproquement le droit d'agir comme courtier pour ce faire.

**Demande un permis saisonnier, catégorie Économique:**

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique qui se lit comme suit:

**Service no 1:**

Transport d'écoliers le midi, de leur résidence située dans les quartiers place Maupas, place du Paysan et secteur aréna de St-Romuald aux écoles suivantes: Maria-Dominique, école Notre-Dame et école Sacré-Coeur et retour.

Durée: du 1<sup>er</sup> septembre 1980 au 31 juin 1981.

**Demande un permis saisonnier, catégorie Économique:**

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique qui se lit comme suit:

**Service:**

Transport des employés de la mine Lake Asbestos de Coleraine à la mine Lake Asbestos et retour.

Durée: 364 jours à compter du 1<sup>er</sup> juin 1980.

**Demande de transfert:**

Le requérant Jean-Yves Bédard Enr. (Bédard, Jean-Yves) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Blais, Mme Diane le permis Q-203,157-001 de catégorie Ordinaire et de catégorie Agglomération ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Est de Québec A-30.

Le requérant-cessionnaire demande également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2(1976).

**Transfert de permis:**

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à Construction J.C.H. Inc., le permis portant le numéro: Q-506 213-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 04.

**Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:**

Hallé, Jean-Noël 98 actions ordinaires et 49 actions privilégiées  
Cossette, Jean-Louis 1 action ordinaire  
Hallé, Hélène Hamel 1 action ordinaire

Rôle Q-22493

Q-501 888-101-D

**PERRON, RAYMOND**

269, de la Falaise, C.P. 204

Tadoussac (Saguenay)

GOT 2A0

Requérant-cédant

Q-507 121-101-D

**PERRON, GUY**

269, de la Falaise, C.P. 204

Tadoussac (Saguenay)

GOT 2A0

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer par donation le permis de camionnage en vrac no Q-501 888-001, région no 9, pour effectuer le transport de matières en vrac en faveur de Guy Perron.

De plus, les requérants demandent l'application de l'article 2.58.1 quant à la date de mise en vigueur de la décision relative à ce transfert.

Rôle Q-22496

Q-201.831-101-D

**VILLENEUVE, PAUL**

334, du Danube

Charlesbourg, QC

G1P 3B2

Requérant-cédant

Q-201.582-101-D

**PAUL ANDRÉ BILODEAU ENR.**

(Bilodeau, Paul André)

291, avenue Rousseau

Vanier, QC

G1M 1T6

Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:

Le requérant Villeneuve, Paul demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Paul André Bilodeau Enr. (Bilodeau, Paul André) le permis Q-201.831-001 de catégorie Ordinaire et de catégorie Agglomération ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-22499

Q-202955-103-D

**LAMOTHE, RENÉ**

170, Williston

Val-d'Or (Abitibi)

J9P 4S7

Requérant-cédant

Q-203330-102-D

**TAXI LAMOTHE & FRÈRES ENR.**

(en société)

170, rue Williston

Val-d'Or (Abitibi)

J9P 4S7

Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Lamothe, René demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Lamothe & Frères Enr. (en société) le permis aéroportuaire et le permis de taxi Q-202955-002 ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Val-d'Or A-49.

Rôle Q-22500

Q-202955-102-D

**LAMOTHE, RENÉ**

170, rue Williston

Val-d'Or (Abitibi)

J9P 4S7

Requérant-cédant

Q-203330-101-D

**TAXI LAMOTHE & FRÈRES ENR.**

(en société)

170, rue Williston

(Val-d'Or (Abitibi)

J9P 4S7

Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Lamothe, René demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Lamothe & Frères Enr. le permis aéroportuaire Q-202955-001 et le permis de taxi de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Val-d'Or A-49.

Rôle Q-22501

Q-000,407 104-DT

**T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTÉE**

100 est, rue Racine

Chicoutimi (Chicoutimi)

G7H 1R1

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses taux de 10% sur son service suivant:

Service interurbain Sept-Iles/Baie-Comeau et retour

Les intéressés qui désirent obtenir les nouveaux tarifs, doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-22502  
Q-301,462-101-D  
(25776-V)

**GRUES R.A.M. INC.  
R.A.M. CRANE INC.**  
179, rue Duval  
Trois-Rivières-Ouest  
(St-Maurice) QC  
G9B 1B8

Demande de modification de permis:  
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir une modification de son permis pour que ce dernier se lise à l'avenir comme suit:  
Transport restreint - longue distance - territoire  
Transport dans un territoire décrit par un rayon de cent vingt (120) milles de Trois-Rivières, au moyen de véhicules munis d'une grue, de marchandise qui peut être chargée ou déchargée au moyen d'une grue.

Rôle Q-22503  
Q-000,002-101-DT  
**PAUL TREMBLAY TRANSPORT  
LTÉE**  
1354, boul. St-Paul  
Chicoutimi (Chicoutimi)  
G7J 3C5

La requérante, qui est autorisée à desservir un service de transport de passagers de Chicoutimi à St-Honoré et St-David, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs d'approximativement 10%.  
Les intéressés qui désirent consulter les nouveaux tarifs doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-22504  
Q-000,074 101-DT  
**LES AUTOBUS TREMBLAY &  
TREMBLAY INC.**  
1354, boul. St-Paul  
Chicoutimi (Chicoutimi)  
G7J 3C5

La requérante demande à la Commission des transports du Québec, d'être autorisée à augmenter ses tarifs d'environ 10% sur son service Port-Alfred/Tadoussac.  
Les intéressés qui désirent consulter les nouveaux tarifs doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-22505  
Q-000,225 101-DT  
**LES TRANSPORTS MITIS INC.**  
C.P. 152  
Mont-Joli (Rimouski)  
G5H 3K9

La requérante, dont le siège social est situé au 1255, rue Industriel, Mont-Joli, s'adresse à la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir l'autorisation d'augmenter d'environ 20% le tarif de service local quotidien entre Rimouski et Squatteck, Mont-Joli, Mont-Joli-Sanatorium de Mont-Joli, Mont-Joli-St-Octave, Mont-Joli-Priceville.  
Les intéressés qui désirent consulter les nouveaux tarifs, doivent communiquer avec la Commission des transports.

Rôle Q-22506  
Q-700,037-101-DT  
**COOPÉRATIVE DE TRANSPORT  
MARITIME & AÉRIEN**  
C.P. 245  
Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine)  
G0B 1B0

La requérante demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation d'augmenter de 10% les tarifs fixés en sa faveur dans le fascicule no 8 du tarif 3-N.

Rôle Q-22517-S  
Q-501 551-101-S  
**AVOINE, MARCEL**  
R.R. no 1  
St-Omer (L'Islet)  
GOR 3X0

Demande de permis spécial:  
Le requérant demande un permis spécial pour la région no 08, pour le transport de bois en longueur en forêt, pour le compte de la Cie Barrette-Chapais Ltée, et ce, pour une durée de 364 jours.  
De plus, le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 quant à la date de mise en vigueur de la décision et il désire être entendu avant qu'une décision ne soit rendue s'il y a opposition ou intervention suite à la publication de sa requête.

Rôle Q-22518-S  
Q-501 550-101-S  
**AVOINE, BERTRAND**  
R.R. no 1  
St-Omer (L'Islet)  
GOR 3X0

Demande de permis spécial:  
Le requérant demande un permis spécial pour la région no 08, pour le transport de bois en longueur en forêt, pour le compte de la Cie Barrette-Chapais Ltée, et ce, pour une durée de 364 jours.  
De plus, le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 quant à la date de mise en vigueur de la décision et il désire être entendu avant qu'une décision soit rendue s'il y a opposition ou intervention suite à la publication de sa requête.

Rôle Q-22519-S  
Q-505 241-101-S  
**AVOINE, FERNAND**  
R.R. no 1  
St-Omer (L'Islet)  
GOR 3X0

Demande de permis spécial:  
Le requérant demande un permis spécial pour la région no 08, pour le transport de bois en longueur en forêt, pour le compte de la Cie Barrette-Chapais Ltée, et ce, pour une durée de 364 jours.  
De plus, le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 quant à la date de mise en vigueur de la décision et il désire être entendu avant qu'une décision soit rendue s'il y a opposition ou intervention suite à la publication de sa requête.

Rôle Q-22521  
Q-503,150-101-D

**VEILLEUX, GEORGES-ÉLIE**

15610, 1<sup>re</sup> Avenue est  
St-Georges (Beauce)  
G5Y 2A3

Requérant-cédant  
Q-507,128-101-D

**LES FRÈRES MORIN ENRG.**

(en société)

127<sup>e</sup> Rue, R.R. no 3  
St-Georges (Beauce)  
G5Y 5B9

Requérante-cessionnaire

**Transfert de permis:**

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer au: Frères Morin Enrg., le permis portant le numéro Q-503,150-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Rôle Q-22524  
Q-506,556-101-D

**BOURNIVAL, SYLVAIN**

371, 2<sup>e</sup> Rang  
St-Barnabé (St-Maurice)  
G0X 2K0

Requérant-cédant  
Q-507,126-101-D

**GÉLINAS, ALAIN**

101, rue St-Jean-Baptiste  
Charette (St-Maurice)  
G0X 1E0

Requérant-cessionnaire

**Transfert de permis:**

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à Alain Gélinas, le permis Q-506,556-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 04.

Rôle Q-22525  
Q-503,152-101-D

**PORLIER, JEAN-PAUL**

Maria (Bonaventure)  
G0C 1Y0

Requérant-cédant  
Q-507,124-101-D

**LEBLANC, ALLEN**

C.P. 64  
Maria (Bonaventure)  
G0C 1Y0

Requérant-cessionnaire

**Transfert de permis:**

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à M. Allen Leblanc, le permis portant le numéro Q-503,152-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Rôle Q-22526  
Q-501 878-101-D

**TREMBLAY, WELLEY**

C.P. 82  
7 est, rue Principale  
Colombier (Saguenay)  
G0H 1P0

Requérant-cédant  
Q-507 120-101-D

**RODRIGUE TREMBLAY**

(Tremblay, Rodrigue)  
C.P. 170.  
Colombier (Saguenay)  
G0H 1P0

Requérant-cessionnaire

**Transfert de permis:**

Le requérant-cédant, détenteur du permis de camionnage en vrac, Q-501 878-001, demande à la Commission des transports du Québec, de transférer son permis en faveur de Rodrigue Tremblay, région no 09.

Rôle Q-22527  
Q-503 730-101-D

**DU BERGER INC.**

1877, boul. Père-Lelièvre  
Québec, QC  
G1P 2W6

Requérante-cédante  
Q-504 195-102-D

**SAVARD, GÉRARD**

53, rang La Marre (rte 138)  
Baie-St-Paul (Charlevoix-Ouest)  
G0A 1B0  
Requérant-cédant

Rôle Q-22528  
Q-503 730-102-D

**DU BERGER INC.**

1877, boul. Père-Lelièvre  
Québec, QC  
G1P 2W6

Requérante-cédante  
Q-507 108-101-D

**BEAUPORT EXCAVATION INC.**

91, avenue St-Joseph  
Beauport, QC  
G1C 1N1  
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-22529  
Q-503 422-101-D

**BÉLANGER, ADRIEN**

Rang 2 est, C.P. 538  
Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup)  
G0L 4K0

Requérant-cédant  
Q-507 125-101-D

**LES ENTREPRISES ADRIEN  
BÉLANGER INC.**

Rang 2 est, C.P. 538  
Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup)  
G0L 4K0  
Requérante-cessionnaire

**Transfert de permis:**

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec, de transférer le permis de camionnage en vrac no Q-503 730-001, qu'elle détient pour transporter toutes les matières en vrac décrites aux groupes 1 à 6, dans la région no 03, en faveur de Gérard Savard.

**Liste des actionnaires de la requérante-cédante:**

Blouin, Raymond 888 actions ordinaires  
Kelly, Gilles 1 action ordinaire  
Jolin, Jacqueline 1 action ordinaire

**Transfert de permis:**

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec, de transférer le permis de camionnage en vrac no Q-503 730-002, qu'elle détient pour transporter toutes les matières en vrac décrites aux groupes 1 à 6 du Règlement sur le camionnage en vrac, dans la région no 03, en faveur de Beauport Excavation Inc.

**Liste des actionnaires de la requérante-cédante:**

Blouin, Raymond 888 actions ordinaires  
Kelly, Gilles 1 action ordinaire  
Jolin, Jacqueline 1 action ordinaire

**Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:**

Tremblay, J.L. 10 actions ordinaires  
Fillion, C. 10 actions ordinaires  
Parent, Carmel 10 actions ordinaires  
Sinclair, Claude 10 actions ordinaires

**Transfert de permis:**

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer le permis de camionnage en vrac no Q-503 422-001, région no 03, en faveur de Les Entreprises Adrien Bélanger Inc., pour effectuer le transport de matières en vrac.

De plus, le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 quant à la date de mise en vigueur de la décision.

**Liste des Actionnaires de la requérante-cessionnaire:**

Bélanger, Adrien 19 996 actions ordinaires 9 500 actions privilégiées  
Bélanger, Marthe Mme 1 action ordinaire  
Bélanger, Donald 1 action ordinaire  
Bélanger, Gilles 1 action ordinaire  
Bélanger, Denis 1 action ordinaire

5248-0

**DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT  
SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)**

<i>Rôle</i>	<i>Numéro de requête nom et adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Pour la région</i>
M-47300	M-710369-101-D <b>TRANSPORT TOUCHETTE INC.</b> R.R. no 5 Granby (Shefford) QC J2G 8C9	Déchets solides	6
	* Titulaire d'une attestation		
M-47303	M-710641-101-D <b>SANITANK INC.</b> 8755, boul. Ray-Lawson Anjou, QC H1J 1H8	Déchets solides et boues liquides	8
	* Titulaire d'une attestation		

<i>Rôle</i>	<i>Numéro de requête nom et adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Pour la région</i>
M-47304	M-710641-102-D <b>SANITANK INC.</b> 8755, boul. Ray-Lawson Anjou, QC H1J 1H8  * Titulaire d'une attestation	Déchets solides et boues liquides	5
M-47305	M-710641-103-D <b>SANITANK INC.</b> 8755, boul. Ray-Lawson Anjou, QC H1J 1H8  * Titulaire d'une attestation	Déchets solides et boues liquides	6
M-47306	M-710641-104-D <b>SANITANK INC.</b> 8755, boul. Ray-Lawson Anjou, QC H1J 1H8  * Titulaire d'une attestation	Déchets solides et boues liquides	10
M-47307	M-710641-105-D <b>SANITANK INC.</b> 8755, boul. Ray-Lawson Anjou, QC H1J 1H8  * Titulaire d'une attestation	Déchets solides et boues liquides	7
M-47308	M-710641-106-D <b>SANITANK INC.</b> 8755, boul. Ray-Lawson Anjou, QC H1J 1H8  * Titulaire d'une attestation	Déchets solides et boues liquides	11
M-47309	M-710639-101-D <b>IDLEWOOD TRUCKING CO. LIMITED</b> 350, Fruitland Road, C.P. 100 Fruitland, Ontario L0R 1L0 Place d'affaires: 200, rue St-Jacques, suite 900 Montréal, QC H2Y 1M1  * Titulaire d'une attestation	Déchets solides	6
M-47310	M-710639-102-D <b>IDLEWOOD TRUCKING CO. LIMITED</b> 350, Fruitland Road, C.P. 100 Fruitland, Ontario L0R 1L0 Place d'affaires: 200 ouest, rue St-Jacques, suite 900 Montréal, QC H2Y 1M1  * Titulaire d'une attestation	Déchets solides	10
Q-22480	Q-710 653-102-D <b>LÉVESQUE, LUCIEN</b> 145, avenue des Érables St-Gabriel-Lallemant (Kamouraska) G0L 3E0	Déchets solides	3

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
Q-22494	Q-710 654-101-D <b>LEVASSEUR, RENÉ</b> 1250, chemin Ste-Marguerite Pointe-du-Lac (St-Maurice) G0X 1Z0	Déchets solides	4
Q-22495	Q-710 655-101-D <b>LAMOTHE, ROSAIRE</b> St-Léonard-d'Aston (Nicolet) J0C 1M0	Déchets solides	4
Q-22522	Q-710.658-101-D <b>LES ENTREPRISES GOULET LTÉE</b> 519, St-Michel La Tuque (Champlain) G9X 1E9	Déchets solides	4
Q-22523	Q-710 656-101-D <b>JEAN-PAUL LAVOIE</b> (Lavoie, Jean-Paul) 192, Mathias Jonquière, Arvida (Chicoutimi) G7S 3V9	Déchets solides	2

5248-o

### I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-47592  
CM-30000 P-236

#### COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et  
414-V (M-300 045) P-105

#### ACTON VALE MOTOR EXPRESS LIMITÉE

1193, rue Ricard  
Acton-Vale  
(Bagot) QC  
Mise en cause

Attendu que, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, la partie mise en cause était détentrice des permis ou clauses de permis connus actuellement comme étant les clauses *i*), *k*) et *l*) du permis 414-V (M-300 045), dont les teneurs s'établissaient comme suit:

*i*) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat  
*j*) De St-Romuald, Manseau, Lac-Frontière, Fort-Coulonge, Roberval, St-Félicien, St-David-de-Falardeau, Chibougamau, Normandin, Launay, Val-Paradis, Taschereau, et Amqui à Acton-Vale, pour le transport de bois plané pour le compte de Matériaux de construction Acton Inc.

*k*) Transport restreint - longue distance - contrat - rayon  
*k*) De Wickham à tous les endroits situés dans la province de Québec, et retour, avec marchandises avariées ou refusées, nonobstant l'article 44, paragraphe 6, de l'Ordonnance générale sur le camionnage, pour le transport d'autos-neige (Skiroule) pour le compte de la compagnie Skiroule Ltée.

*l*) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat  
*l*) De Wickham à la frontière Québec-Ontario (tous les ports de sortie) à destination de tous les points de la province d'Ontario, et retour, pour le compte de la compagnie Skiroule Ltée.

#### Restriction:

Le service autorisé par la clause *l*) du présent permis ne sera opéré que conjointement avec le certificat complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board daté du 31 juillet 1969.

Attendu que la Commission a été informée par la mise-en-cause que les clauses ci-dessus devraient être annulées, soit que le service n'était plus donné ou que les contrats, soit qu'ils aient été rompus ou terminés, ont été dénoncés comme tel ou n'ont pas été déposés et n'existaient plus;

Attendu que, dans le cadre de l'opération de rédaction des certificats de permis, la Commission a entrepris la mise à jour des dossiers de camionnage;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage, et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler les permis ou clauses de permis connus actuellement comme étant les clauses *i*), *k*) et *l*) du permis 414-V (M-300 045);

2. Rendre toute autre déc

Rôle M-47594  
CM-30000 P-238

**COMMISSION DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC**

et  
M-300 088 (703-V) 101-P

**CLOVIS LEBOEUF TRANSPORT INC.**

43, rue Ste-Catherine  
Beauharnois  
(Beauharnois) QC  
J6N 2R1  
Mise en cause

Attendu que, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, la partie mise en cause était détentrice du permis ou clause de permis connu actuellement comme étant la clause c) du permis 703-V (M-300 088), dont la teneur s'établissait comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat  
c) De Beauharnois à Iberville, et retour, via routes 3, 9 et 7, pour le transport de marchandises pour le compte de J.W. Kilgour & Bros. Limited, de Beauharnois;

Attendu que la Commission a été informée par la mise-en-cause que le service n'était plus donné, et que les contrats n'existaient plus;

Attendu que, dans le cadre de l'opération de rédaction des certificats de permis, la Commission a entrepris la mise à jour des dossiers de camionnage;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage, et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis ou clause de permis connu actuellement comme étant la clause c) du permis 703-V (M-300 088);

ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, la partie mise en cause était détentrice du permis ou clause de permis connu actuellement comme étant la clause n) du permis 372-V (M-300 040), dont la teneur s'établissait comme suit:

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat  
n) À Joliette, de Boischatel et Beauport, pour le transport de brique pour le compte de Roméo Mandeville et de Louis Desrochers & Fils, et de St-Basile et Beauport, pour le transport de ciment en sacs, pour le compte de Louis Desrochers & Fils de Joliette;

Attendu que la Commission a été informée par la mise-en-cause que la clause ci-dessus devait être modifiée, puisque l'un des expéditeurs, Roméo Mandeville, a cessé ses opérations;

Attendu que, dans le cadre de l'opération de rédaction des certificats de permis, la Commission a entrepris la mise à jour des dossiers de camionnage;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage, et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Modifier le permis ou clause de permis connu actuellement comme étant la clause n) du permis 372-V (M-300 040), afin que cette clause se lise à l'avenir comme suit:

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat  
n) À Joliette, de Boischatel et Beauport, pour le transport de brique pour le compte de Louis Desrochers & Fils, et de St-Basile et Beauport, pour le transport de ciment en sacs, pour le compte de Louis Desrochers & Fils de Joliette; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que, par les décisions QPT-0270 et QPT-0271 en date du 13 juin 1974, la Commission autorisait en faveur de la partie mise en cause, la délivrance de deux (2) permis de transport par véhicule-taxi pour la municipalité de Ste-Marie-de-Beauce 03-2377-VT et portant les numéros Q-200666 D-003 et D-004;

Attendu que, suite à l'adoption de l'arrêté en conseil 796-78 du 15 mars 1978, publié à la *Gazette officielle du Québec* du 15 avril 1978, le Répertoire des municipalités du Québec 1978 indique qu'il y a eu fusion de la municipalité de Ste-Marie (VT) 03-2377 et Ste-Marie (P) 03-2376 pour former la nouvelle municipalité de Ste-Marie (V) 03-2375;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi sur les transports;  
Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser les décisions QPT-0270 et QPT-0271 (Q-200666 D-003 et D-004);  
2. Autoriser, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance de deux (2) permis de transport par véhicule-taxi pour la municipalité de Ste-Marie (V) 03-2375; ou  
3. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-22532  
Q-20,000-105-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC**

et  
Q-200666-103-P

**CLOUTIER, MME MICHELINE H.**

336, Première Rue  
Ste-Marie-de-Beauce  
(Beauce) QC  
G0S 2Y0  
Mise en cause

Rôle Q-22533  
Q-20000-102-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC**

et  
Q-200386-101-P

**LACASSE, ROBERT**

166, rue St-Antoine  
Ste-Marie-de-Beauce  
(Beauce) QC  
GOS 2Y0  
Mis en cause

Attendu que, par les décisions QPT-0264 et QPT-0265 en date du 13 juin 1974, la Commission autorisait, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance de deux (2) permis de transport par véhicule-taxi pour la municipalité de Ste-Marie-de-Beauce 03-2377-VT et portant les numéros Q-200386 D-001 et D-002;

Attendu que, suite à l'adoption de l'arrêté en conseil 796-78, du 15 mars 1978 et publié à la *Gazette officielle du Québec* du 15 avril 1978, le Répertoire des municipalités du Québec 1978 indique qu'il y a eu fusion de la municipalité de Ste-Marie (VT) 03-2377 et Ste-Marie (P) 03-2376 pour former la nouvelle municipalité de Ste-Marie (V) 03-2375;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi sur les transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser les décisions QPT-0264 et QPT-0265 (Q-200386 D-001 et D-002);
2. Autoriser, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance de deux (2) permis de transport par véhicule-taxi pour la municipalité de Ste-Marie (V) 03-2375; ou
3. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-22534  
Q-20000-103-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC**

et  
Q-202720-102-P

**ARMAND CLICHE TAXI**

(Cliche, Armand)  
Case postale 381  
Ste-Marie-de-Beauce  
(Beauce) QC  
GOS 2Y0  
Mise en cause

Attendu que, par la décision QPT-03672 en date du 13 juillet 1977, la Commission autorisait, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un (1) permis de transport par véhicule-taxi pour la municipalité de Ste-Marie-de-Beauce 03-2377-V et portant le numéro Q-202720-001;

Attendu que, suite à l'adoption de l'arrêté en conseil 796-78 du 15 mars 1978 et publié à la *Gazette officielle du Québec* du 15 avril 1978, le Répertoire des municipalités du Québec 1978 indique qu'il y a eu fusion de la municipalité de Ste-Marie (VT) 03-2377 et Ste-Marie (P) 03-2376 pour former la nouvelle municipalité de Ste-Marie (V) 03-2375;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi sur les transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser la décision QPT-03672 (Q-202720-001);
2. Autoriser, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un (1) permis de transport par véhicule-taxi pour la municipalité de Ste-Marie (V) 03-2375; ou
3. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-22535  
Q-20,000-104-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC**

et  
Q-203004-102-P

**NOLET, CLAUDE**

215, des Champs  
Ste-Marie-de-Beauce  
(Beauce) QC  
GOS 2Y0  
Mis en cause

Attendu que, par la décision QPT-04469 en date du 12 octobre 1978, la Commission autorisait, en faveur de la partie mise en cause, le transfert du permis de transport par véhicule-taxi du requérant-cédant, Richard Pouliot, (Q-202639-2D) pour la municipalité de Ste-Marie-de-Beauce 03-2377-V et portant le numéro Q-203004-1A;

Attendu que, suite à l'adoption de l'arrêté en conseil 796-78 du 15 mars 1978 et publié à la *Gazette officielle du Québec* du 15 avril 1978, le Répertoire des municipalités du Québec 1978 indique qu'il y a eu fusion de la municipalité de Ste-Marie (VT) 03-2377 et Ste-Marie (P) 03-2376 pour former la nouvelle municipalité de Ste-Marie (V) 03-2375;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi sur les transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser la décision QPT-04469 (Q-203004-1A);
2. Autoriser, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi pour la municipalité de Ste-Marie (V) 03-2375; ou
3. Rendre toute autre décision appropriée.

## V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul, conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

## VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MPV-1749-S	80-01-07	Cause: M-45769 M-000193-101-DS MINIBUS FOREST INC.	Le Devoir	24, 25, 26 octobre 79	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1756-S	80-01-14	Cause: M-46775 M-000010-102-DS COMPAGNIE DE TRANSPORT DES LAURENTIDES LTÉE	Le Devoir	4, 5, 6 décembre 79	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1758-S	80-01-14	Cause: M-42234 M-000337-101-D FAUTEUX, LÉO	G.O.Q. no 23 p. 6057	79-06-09	Demande de permis saisonnier Rejetée
MPV-1763-TF	80-01-16	Cause: M-38123 M-000439-2-DT LACHINE CADILLAC LIMOUSINE SERVICE ENRG.	G.O.Q. no 23 p. 6012	79-06-09	Modification de tarifs Désistement
MPV-1764	80-01-16	Cause: M-40445 CM-00000-10-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-000439-(18360ATL) 3-P LACHINE CADILLAC LIMOUSINE Intimée LACHINE CADILLAC LIMOUSINE SERVICE ENRG.	G.O.Q. no 17 p. 4638	79-04-28	<i>Proprio motu</i> La Commission: Prend acte du désistement de la requérante
MPV-1767	80-01-21	Cause: M-42119 M-000012-4-D BONIN AUTOBUS LTÉE Requérante-cédante M-000015-8-D AUTOBUS INTER-CITÉ LTÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6034	79-06-09	Transfert de permis Accordée telle qu'amendée
MPV-1768-S	80-01-23	Cause: M-45707 M-000041-101-DS TRANSPORT BOISBRIAND LTÉE	Le Devoir	18, 19, 20 octobre 79	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1770-S	80-01-24	Cause: M-45668 M-000119-105-DS AUTOBUS TRUDEAU INC.	Le Devoir	17, 18, 19 octobre 79	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1771	80-01-23	Cause: M-35382 M-000206-6-D TRANSPORT BLAINVILLE INC.	G.O.Q. no 43 p. 13290	78-10-28	Modification de permis Désistement
QPV-1456	80-01-09	Cause: Q-22198 Q-000,016-102-DS AUTOBUS LAC FRONTIÈRE LTÉE Requérante-cédante Q-000,012-102-DS TRANSPORT FONTAINE LTÉE Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	22, 23 et 24 nov. 79	Transfert de permis Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 9 janvier 1980.
QT-854-S	80-01-31	Cause: Q-22497-SI Q-000143-109-SI TRANSPORT DUCHESNEAU INC.			Permis temporaire <i>instantier</i> Accordée Ce permis est valide du 31 janvier au 14 février 1980 inclusivement.
QT-855	80-01-31	Cause: Q-22507-SI Q-000417-101-SI TRANSPORT E.R.B. INC.			Permis temporaire <i>instantier</i> Rejetée

## TAXI

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14560	79-10-23	Cause: M-44361 M-200985-101-D KOREJWO, ALPHONSE Requérant-cédant M-209813-001 LAROCQUE, ALBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 8408	79-09-15	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14644	79-11-30	Cause: M-44561 M-205528-101-D TAVANAIANFARD, MORTZA	G.O.Q. no 39 p. 8778	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14647	79-11-30	Cause: M-44564 M-203108-102-D PIGEON, ARSÈNE Requérant-cédant M-209847-001 MONTINGELLI, COSIMO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8778	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14658	79-12-04	Cause: M-44843 M-206692-101-D HÉBERT, ROGER Requérant-cédant M-209880-001 ROBILLARD, GUY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 40 p. 9010	79-10-06	Transfert de permis Accordée A-41
MPT-14689	79-12-06	Cause: M-44928 M-207505-101-D DUROCHER, ROBERT Requérant-cédant M-209473-007 TAXIS C.E.L. LIMITÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9203	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-8
MPT-14692	79-12-06	Cause: M-44932 M-206371-108-D GREENBAUM, ESTHER CHASEN Requérante-cédante M-209899-001 MATHURIN, RECILUS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9204	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14694	79-12-06	Cause: M-44934 M-206371-110-D GREENBAUM, ESTHER CHASEN Requérante-cédante M-209901-001 LAPLANTE, HOTANCIUS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9204	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14696	79-12-06	Cause: M-45058 M-204741-101-D SYDENHAM, ALEC RÉGINALD Requérant-cédant M-209909-001 VALIQUETTE, CHRISTIAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9409	79-10-20	Transfert de permis Accordée A-12
MPT-14698	79-12-06	Cause: M-45067 M-207170-101-D ALLARD, ROLAND Requérant-cédant M-209913-001 OUELLETTE, RICHARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9411	79-10-20	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14699	79-12-06	Cause: M-45063 M-208732-101-D FORAND, MME SAMIRA Requérante-cédante M-209911-001 PERRIER, STANLEY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9410	79-10-20	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14709	79-12-10	Cause: M-44880 M-206371-106-D GREENBAUM, ESTHER CHASEN Requérante-cédante M-209889-001 SEIDE, WILSON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9197	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14710	79-12-10	Cause: M-44879 M-209294-101-D RUEL, ALAIN Requérant-cédant M-209885-001 MASSE, RÉJEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9197	79-10-13	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-14716	79-12-12	Cause: M-45061 M-206214-102-D BARRIÈRE, MME RAYMONDE Requérante-cédante M-209910-001 LEFEBVRE, CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9410	79-10-20	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14722	79-12-18	Cause: M-45205 M-207188-101-D ALLARD, LÉON Requérant-cédant M-209915-001 RICHER, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 43 p. 9685	79-10-27	Transfert de permis Accordée A-12
MPT-14723	79-12-18	Cause: M-45202 M-207510-101-D BLAIS, PIERRE Requérant-cédant M-209918-001 NOLIN, BERTRAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 43 p. 9684	79-10-27	Transfert de permis Accordée A-16
MPT-14726	79-12-20	Cause: M-45224 M-208643-101-D MARTINEZ, ARMANDO Requérant-cédant M-209928-001 LEWIS, YVES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 44 p. 9817	79-11-03	Transfert de permis Accordée A-12
MPT-14736	79-12-21	Cause: M-21487 M-205394-001 LAROCQUE, LÉO	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14742	80-01-03	Cause: M-21469 M-204264-D-12 ADLER, MARTIN	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14744	79-12-21	Cause: M-22072 M-200020-001 SHULMAN, LOUIS	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14753	79-12-21	Cause: M-22034 M-206688-006 BOURRET, LÉO-PAUL	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14754	79-12-21	Cause: M-22033 M-206688-005 BOURRET, LÉO-PAUL	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14756	79-12-21	Cause: M-21467 M-204571-001 LAFOND, ROGER	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14757	79-12-21	Cause: M-21466 M-204551-001 FEINTUCH, LÉON	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14758	79-12-21	Cause: M-21319 M-203122-002 BOIVIN, LAURENT	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14759	79-12-21	Cause: M-21313 M-203122-003 BOIVIN, LAURENT	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14760	79-12-21	Cause: M-21312 M-203235-001 SHTEVI, ELIEZER	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14761	79-12-21	Cause: M-21242 M-204699-006 HORNE, LÉONARD	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14762	79-12-21	Cause: M-21243 M-204699-005 HORNE, LÉONARD	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14763	79-12-21	Cause: M-21237 M-200966-001 NAPOLI, ANTONIO	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14764	79-12-21	Cause: M-13258 M-206624-001 MONETTE, ANDRÉ	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14765	79-12-21	Cause: M-3473 M-205913-001 ZAMBITO, LIBORIO	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14767	79-12-21	Cause: M-22032 M-206688-004 BOURRET, LÉO-PAUL	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14768	79-12-21	Cause: M-22031 M-206688-003 BOURRET, LÉO-PAUL	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14769	79-12-21	Cause: M-22030 M-206688-001 BOURRET, LÉO-PAUL	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14773	79-12-21	Cause: M-21854 M-207511-002 ALIX, JEAN-CLAUDE	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14777	79-12-21	Cause: M-21518 M-207888-001 LANTHIER, CLAUDE	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14778	79-12-21	Cause: M-21493 M-200030-002 LAPOINTE, ROBERT	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14780	80-01-03	Cause: M-32674 M-208685-D-1 CHARBONNEAU, PATRICK	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14781	80-01-03	Cause: M-31888 M-208674-D-1 SAVARIA, ONIL	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14784	80-01-03	Cause: M-31030 M-208610-D-1 LÉTOURNEAU, JEAN-JACQUES	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14785	80-01-03	Cause: M-29872 M-208435-D-1 MERCIER, CAROLE	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14787	79-12-21	Cause: M-22277 M-207876-D-2 TAXI MASCOUCHE	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14788	79-12-21	Cause: M-22276 M-207876-D-1 TAXI MASCOUCHE	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14789	79-12-21	Cause: M-22096 M-206884-D-2 DE CHATIGNY, ANDRÉ	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14790	79-12-21	Cause: M-22095 M-206884-D-1 DE CHATIGNY, ANDRÉ	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14791	80-01-03	Cause: M-36176 M-209175-1-D DURAND, DIANE	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14792	80-01-03	Cause: M-35560 M-209097-2-D FORTIN, FRANÇOISE	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14795	80-01-03	Cause: M-34688 M-207088-1-D FILENI, ROBERT	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14807	79-12-21	Cause: M-33267 M-208683-001 BONIN, MICHEL	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14809	79-12-21	Cause: M-33265 M-208678-001 BRUNET, AIMÉ	G.O.Q. no 38 p. 6516	79-09-22	Demande de permis Rejetée
MPT-14813	80-01-10	Cause: M-45276 M-204555-101-D RIVET, ROGER Requérant-cédant M-209933-001 MORIN, Mlle DENISE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 10154	79-12-01	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14816	80-01-10	Cause: M-45280 M-208994-101-D LALUMIÈRE, RAYMOND Requérant-cédant M-209919-001 DESGROSEILLIERS, DENIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 10155	79-12-01	Transfert de permis Accordée A-26
MPT-14818	80-01-10	Cause: M-45282 M-204166-101-D KODSI, JOSEPH Requérant-cédant M-209936-001 SHOUR, MORRIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 10155	79-12-01	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14819	80-01-10	Cause: M-45283 M-200581-101-D BASTIEN, GEORGES Requérant-cédant M-209934-001 GUYON, DANIEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 10156	79-12-01	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14820	80-01-10	Cause: M-45284 M-208132-101-D GAUTHIER, ANDRÉ Requérant-cédant M-209931-001 RICCI, FRANCO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 10156	79-12-01	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14821	80-01-14	Cause: M-45768 M-207700-102-DS MARCEL ROCHON TAXI Requérant-cédant M-210044-001 RENÉ RAYMOND TAXI ENR. Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 octobre 79	Transfert de permis Accordée A-15
MPT-14825	80-01-14	Cause: M-42024 M-202065-2-D JULIEN, PIERRE	G.O.Q. no 23 p. 6022	79-06-09	Demande de permis Rejetée
MPT-14827	80-01-15	Cause: M-43517 M-20055-101-D LA LIGUE DE TAXI DE GATINEAU INC.	G.O.Q. no 31 p. 7466	79-04-04	Reconnaissance de ligue Accordée
MPT-14839	80-01-17	Cause: M-45404 M-200790-101-D KENTON, WILLIAM THOMAS Requérant-cédant M-209938-001 LATTARO, PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 10293	79-12-08	Transfert de permis Accordée A-12
MPT-14873	80-01-23	Cause: M-45588 M-201026-101-D TAXI JACQUES LABOSSIÈRE ENR. Requérant-cédant M-209969-001 GUY MARTINEAU ENR. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 10446	79-12-15	Transfert de permis Accordée 06 5605 C Chambly
QPT-5020	80-01-10	Cause: Q-21833 Q-201818-101-D BÉLANGER, ÉMERY Requérant-cédant Q-203287-101-D CANTIN, ARTHUR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 10303	79-12-08	Transfert de permis 03-2125-C Accordée
QPT-5022	80-01-10	Cause: Q-21835 Q-202743-101-D VALLIÈRES, ANDRÉ Requérant-cédant Q-203289-101-D TAXI JEAN-GUY PARENT INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 10304	79-12-08	Transfert de permis A-30 Accordée
QPT-5044	80-01-21	Cause: Q-21939 Q-200,658-101-D LEMIRE, JEAN PIERRE Requérant-cédant Q-203,292-101-D BEAUDRY, ROLAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 10460	79-12-15	Transfert de permis A-40 Accordée
QPT-5045	80-01-22	Cause: Q-22016 Q-201,498-101-D CLOUTIER, MME ROGER Requérante-cédante Q-203,300-101-D CARON, SARTE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 10552	79-12-22	Transfert de permis 03-1322-SD Accordée
QPT-5048	80-01-23	Cause: Q-22024 Q-200,278-101-D DROUIN, ADRIEN (décédé) Requérant-cédant Q-203,303-101-D DROUIN, MME ADRIEN Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 10553	79-12-22	Transfert de permis 03-2241-P Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-5051	80-01-24	Cause: Q-21850 Q-202956-101-D TAXI NORMAND PORLIER ENR. (Porlier, Normand) Requérant-cédant Q-203288-101-D TAXI NOËL CHENARD ENR. (Chenard, Noël) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 10307	79-12-08	Transfert de permis 09-9717-VT Accordée

## CAMIONNAGE RÉGULIER

MCR-5389-TF-C	80-01-25	Cause: M-37612 M-302895 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante HUTTON TRANSPORT LTD Intimée PROVOST CARTAGE INC. Opposante			
<p>Correction de décision La Commission: Corrige la décision MCR-5389-TF du 10 septembre 1979, de manière à ce que le numéro de dossier apparaissant à la page frontispice et aux pages 1, 2, 3 et 4 se lise comme étant le numéro M-302895-DT-4.</p>					
MCR-5450	79-09-28	Cause: M-44291 M-300522-101-DS FERRARIS, ANDRÉ DANIS-FERRARIS, DAME COLETTE FERRARIS-MILLER, MIREILLE Requérants-cédants CORBOS, JOSEPH FERRARIS, ANDRÉ FERRARIS, RÉAL Requérants-cessionnaires TRANSPORT M. GILBERT INC. Mise en cause	Le Devoir	7, 8, 9 août 79	Changement de contrôle Accordée
MCR-5460-TF-C	80-01-25	Cause: M-43662 M-300971-101-DT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante HOWELL TRANSPORT LIMITÉE Intimée			
<p>Correction de décision La Commission: Corrige la décision MCR-5460-TF du 2 octobre 1979 à la page frontispice de manière à ce que l'adresse de Howell Transport Limited se lise: 8321 Royden Road, Montréal (Québec) H4P 2J8.</p>					
MCR-5544	79-11-23	Cause: M-43652 M-300806-101-DS CANADA TRANSPORT LIMITED Requérante-cédante CANADA TRANSPORT LIMITED Requérante-cessionnaire HAGGARTY TRANSPORT LIMITED Mise en cause	Journal de Montréal	16, 17, 18 juin 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5582-TF	79-12-10	Cause: M-44539 M-300917-105-DT CLARKE TRANSPORTATION CANADA LTD.	G.O.Q. no 39 p. 8771	79-09-29	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-5591-TF	79-12-18	Cause: M-45246 M-300917-106-DT CLARKE TRANSPORT CANADA INC.	G.O.Q. no 44 p. 9818	79-11-03	Modification de tarifs Accordée
MCR-5592-TF	79-12-18	Cause: M-45179 M-30004-460-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 44 p. 9814	79-11-03	Modification de tarifs Accordée
MCR-5593-TF	79-12-18	Cause: M-45180 M-30004-461-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 44 p. 9814	79-11-03	Modification de tarifs Accordée
MCR-5594-TF	79-12-18	Cause: M-45178 M-30004-459-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 44 p. 9813	79-11-03	Modification de tarifs Accordée
MCR-5596-TF	79-12-18	Cause: M-45125 M-40003-307-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 44 p. 9812	79-11-03	Modification de tarifs Accordée
MCR-5597-TF	79-12-18	Cause: M-45023 M-30004-457-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 42 p. 9405	79-10-20	Modification de tarifs Accordée telle qu'amendée
MCR-5598-TF	79-12-18	Cause: M-44872 M-30007-122-DT SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE	G.O.Q. no 42 p. 9404	79-10-20	Modification de tarifs Accordée
MCR-5606-TF	79-12-20	Cause: M-45150 M-300029-101-DT JOS TONDREAU & FILS INC.	G.O.Q. no 43 p. 9680	79-10-27	Modification de tarifs Accordée
MCR-5624-TF	80-01-15	Cause: M-45272 M-30004-462-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 45 p. 9927	79-11-10	Modification de tarifs Accordée
MCR-5625-TF	80-01-15	Cause: M-45274 M-30004-464-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 45 p. 9930	79-11-10	Modification de tarifs Accordée
MCR-5626-TF	80-01-15	Cause: M-45273 M-30004-463-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 45 p. 9930	79-11-10	Modification de tarifs Accordée
MCR-5630	80-01-16	Cause: M-33995 M-303323-2-D LES TRANSPORTS BARD & MIRON INC.	G.O.Q. no 32 p. 9883	78-08-12	Modification de tarifs Accordée
MCR-5631-TF	80-01-16	Cause: M-41808 M-300205-6-DT MAGOG EXPRESS INC.	G.O.Q. no 21 p. 5749	79-05-26	Modification de tarifs Désistement
MCR-5632-TF	80-01-16	Cause: M-46912 M-30005-113-TT MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT			Modification de tarifs Rejetée
MCR-5634-TF	80-01-17	Cause: M-47068 M-30006-185-TT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.			Modification de tarifs Accordée
MCR-5635	80-01-18	Cause: M-42059 M-304646-D-1 GARAGE CHARETTE & FILS LTÉE	G.O.Q. no 23 p. 6023	79-09-06	Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-5636	80-01-17	Cause: M-44905 CM-30000-P-223 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-301144-101-P BURT CLIFFORD TRANSPORT INC. Intimée	G.O.Q. no 40 p. 9027	79-10-06	<i>Proprio motu</i> La Commission: Annule, à toutes fins que de droit, la décision MC V- 13165.
MCR-5637	80-01-17	Cause: M-40878 M-300760-10-D R & M SERVICES INC.	G.O.Q. no 20 p. 5354	79-05-19	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
MCR-5638	80-01-21	Cause: M-45336 M-304976-102-D NEEPOSH, PHILIP	G.O.Q. no 48 p. 10157	79-12-01	Demande de permis Accordée
MCR-5640	80-01-21	Cause: M-45438 CM-30000-P-227 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-300081-101-P ST-BRUNO TRANSPORT INC. Mise en cause	G.O.Q. no 48 p. 10173	79-12-01	<i>Proprio motu</i> La Commission: Annule le permis ou clause de permis connu actuellement comme étant la clause b) du permis 650-V (M-300081).
MCR-5642	80-01-21	Cause: M-42091 M-304642-1-D LIVRAISON FRET AÉRIEN PRESTO	G.O.Q. no 23 p. 6028	79-06-09	Demande de permis Rejetée
MCR-5643	80-01-22	Cause: M-45403 M-301359-102-D ANDRÉ BOIRE TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 49 p. 10293	79-12-08	Modification de permis Accordée
MCR-5648	80-01-23	Cause: M-40996 M-301895-D-1 AURÈLE FORGET	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MT-699	80-01-24	Cause: M-47161 M-301612-106-SI GREAT WEST TRANSPORT (MANITOBA) LIMITED			Demande de permis tempo- raire Rejetée
QCR-2991	80-01-16	Cause: Q-22043 M-300573-102-DS OVERNITE EXPRESS LTD Requérante-cédante M-305020-101-DS 94832 CANADA LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	15, 16 et 17 nov. 79	Transfert de permis Accordée Ce permis est valide à comp- ter du 23 janvier 1980.
QCR- 2991-C	80-02-01	Cause: Q-22043 M-300573-102-DS OVERNITE EXPRESS LTD Requérante-cédante			Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.11 La Commission corrige le mot Overnight par Overnite.
QCR-3020	80-01-30	Cause: Q-21697 Q-300022-102-D GOSSELIN TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 43 p. 9691	79-10-27	Modification de clause Désistement
QCR-3021	80-01-31	Cause: Q-22104 Q-300395-102-D LES DÉMÉNAGEMENTS RIMOUSKI LTÉE	G.O.Q. no 52 p. 10685	79-12-29	

Modification de clause

Accordée

Condition: Le service autorisé par cette clause ne sera opéré que conjointement avec le permis complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board dont copie devra être déposée au dossier de la Commission.

QCR-3022	80-02-01	Cause: Q-20362 Q-300240-18-D STE-MARIE EXPRESS LIMITÉE	G.O.Q. no 20 p. 5378	79-05-19	
----------	----------	--	----------------------------	----------	--

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Demande de permis Accordée telle que modifiée Condition: Les services autorisés par la présente décision ne pourront être rendus que complémentirement à ceux permis par les autorités compétentes des Etats-Unis d'Amérique.					
QT-856	80-02-01	Cause: Q-22538-S1 Q-300027-101-S1 TRANSPORT J.W. THIBault INC.			Permis temporaire <i>instanter</i> Accordée Ce permis est valide du 1 <sup>er</sup> au 15 février 1980 incl.

## CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ

MCS-4673	79-11-22	Cause: M-38831 M-300238-92-D PROVOST CARTAGE INC. Voiturier-remorqueur M-300238-92-D MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 12 p. 3524	79-03-24	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
MCS-4699-TF	79-12-04	Cause: M-44773 M-40003-305-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 41 p. 9193	79-10-13	Modification de tarifs Accordée
MCS-4700-TF	79-12-04	Cause: M-44746 M-40003-304-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 41 p. 9192	79-10-13	Modification de tarifs Accordée
MCS-4744-TF	79-12-20	Cause: M-45162 M-304498-101-DT ST-LAURENT, GUY	G.O.Q. no 43 p. 9680	79-10-27	Modification de tarifs Accordée
MCS-4746	79-12-21	Cause: M-45095 M-304948-102-D THERRIEN, JEAN-CLAUDE Voiturier-remorqueur M-301108-116-D KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 43 p. 9675	79-10-21	Demande de permis Accordée
MCS-4749	79-12-21	Cause: M-45168 M-304951-102-D LES ENTREPRISES BÉLANGER & PRUD'HOMME INC. Voiturier-remorqueur M-300009-104-D ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 43 p. 9681	79-10-27	Demande de permis Accordée
MCS-4750	79-12-21	Cause: M-45170 M-304930-102-D LES TRANSPORTS JEAN-GUY RIENDEAU INC. Voiturier-remorqueur M-304647-104-D TRANSPORT RÉGIS LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 43 p. 9681	79-10-27	Demande de permis Accordée
MCS-4760	80-01-15	Cause: M-45355 M-304975-101-D GAUDREAU, MICHEL Voiturier-remorqueur ARNOLD BRÓS. TRANSPORT LTD. (M-301796-177-D) Voiturier-roulier	G.O.Q. no 48 p. 10162	79-12-01	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4761	80-01-15	Cause: M-45356 M-304963-101-D ARNOLD WITHMORE Voiturier-remorqueur M-301796-165-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 48 p. 10162	79-12-01	Demande de permis Accordée
MCS-4765	80-01-17	Cause: M-37993 M-300044-22-D CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC.	G.O.Q. no 8 p. 2400	79-01-17	Demande de permis Rejetée
MCS-4766	80-01-18	Cause: M-40170 M-304635-D-1 ALL-POINTS FORWARDERS LTD	G.O.Q. no 16 p. 4429	79-04-21	Demande de permis Rejetée
MCS-4773	80-01-21	Cause: M-45437 CM-30000-P-226 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-300068-191-P W.J. HYATT Mise en cause	G.O.Q. no 23 p. 6013 G.O.Q. no 38 p. 10173	79-06-09 79-12-01	

*Proprio motu*

La Commission:

Annule en entier le permis 540-V (M-300068) comportant les clauses a) et b) ainsi qu'une condition y rattachée.

MCS-4774	80-01-21	Cause: M-42076 M-301403-9-D B & M CARRIERS LIMITED	G.O.Q. no 23 p. 6025	79-06-09	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
MCS-4779	80-01-22	Cause: M-45583 M-300627-102-D McCALLUM TRANSPORT (QUÉBEC) LTD	G.O.Q. no 50 p. 10445	79-12-15	Droits additionnels Accordée
MCS-4784	80-01-22	Cause: M-45615 M-304988-101-D BAILLARGEON, ROBERT	G.O.Q. no 50 p. 10451	79-12-15	Demande de permis Accordée
MCS-4785	80-01-22	Cause: M-45621 M-303364-101-D CLAUDE BELLEMARE INC.	G.O.Q. no 50 p. 10453	79-12-15	Demande de permis Accordée
MS-6009	80-01-14	Cause: M-46565-S M-304623-104-S LUSSIER, CLAUDE Voiturier-remorqueur M-304623-104-S KINGSWAY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	19, 20, 21 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 14 janvier 1980 au 30 juillet 1980
MS-6011	80-01-14	Cause: M-45989-S M-305012-101-S TRUCHON, ÉMILIEN Voiturier-remorqueur M-304623-103-S KINGSWAY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	6, 7, 8 décembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 14 janvier 1980 au 30 juillet 1980
MS-6012	80-01-14	Cause: M-45961 M-301415-101-S BOUFFARD, HENRI-PAUL Voiturier-remorqueur Q-300335-105-S TRANSPORT QUIRION INC. Voiturier-roulier	Journal de Québec	25, 26, 27 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 14 janvier 1980 au 30 juillet 1980
MS-6013	80-01-15	Cause: M-45737-S M-305000-102-S NESZVECSKO, GABRIEL	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-6016	80-01-15	Cause: M-46966 M-304054-101-S BRABANT, YVON Voiturier-remorqueur M-304623-106-S KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	10, 11, 12 décembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 15 janvier 1980 au 12 jan- vier 1981
MS-6019	80-01-16	Cause: M-46889 M-304630-102-S BÉLANGER, ANDRÉ Voiturier-remorqueur M-300164-117-S ATLAS TRUCKING COMPANY LTD. Voiturier-roulier	Journal de Montréal	29, 30 no- vembre 79 1 <sup>er</sup> décem- bre 1979	Demande de permis spécial Accordée Du 15 janvier 1980 au 30 juil- let 1980
MS-6022	80-01-21	Cause: M-46967 M-305055-101-S GEORGES ÉTIENNE AUBRY ENR.	Le Devoir	4, 5, 6 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6024	80-01-16	Cause: M-46976 M-305067-101-S NAUD, NORMAND Voiturier-remorqueur Q-300433-102-S ROBERVAL EXPRESS LTÉE Voiturier-roulier	Le Devoir	19, 20, 21 décembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 16 janvier 1980 au 13 jan- vier 1981
MS-6045	80-01-16	Cause: M-46974 M-305069-101-S TÉTREAULT, RENÉ Voiturier-remorqueur Q-300433-104-S ROBERVAL EXPRESS LTÉE Voiturier-roulier	Le Devoir	19, 20, 21 décembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 16 janvier 1980 au 13 jan- vier 1981
MS-6053	80-01-24	Cause: M-45985 M-305016-102-S CARTIERVILLE EXPRESS INC.	Journal de Montréal	1, 2, 3 décem- bre 79	Demande de permis spécial Rejetée
QCS- 1400- TF-C	80-01-25	Cause: Q-12861 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office 17727-V-3-D-TF (Q-300628) ROGER TREMBLAY LIMITÉE Mise en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12

La Commission corrige la décision portant le numéro QCS-1400-TF en y ajoutant, au sous-paragraphe i) du sous-paragraphe a) du paragraphe 2 du dispositif, à la page 3 de ladite décision, le mot « Québec » immédiatement après le mot « Rimouski ».

QCS-2175	80-01-22	Cause: Q-22020 Q-301,967-102-D LÉVESQUE, SIMONE Voiturier-remorqueur Q-300,310-122-D TRANSPORT BRAZEAU INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 51 p. 10553	79-12-22	Permis de transport par remorquage Accordée
QCS-2179	80-01-23	Cause: Q-22253 Q-301,096-102-DS RÉAL BLANCHETTE TRANSPORT (Blanchette, Réal) Requérante-cédante Q-301,973-101-DS TRANSPORT CAR-FRE LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Quoti- dien	11, 12 et 13 déc. 79	Transfert de permis Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 23 janvier 1980.
QCS-2185	80-02-01	Cause: Q-20899 Q-301,001-101-D JEANNOT GAGNON	G.O.Q. no 30 p. 7328	79-07-28	Demande de permis Accordée en partie

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCS-2186	80-01-31	Cause: Q-20902 Q-300151-101-D VEILLETTE TRANSPORT CIE LTÉE	G.O.Q. no 30 p. 7329	79-07-28	
Demande de permis Accordée telle qu'amendée Restriction à l'occasion du service autorisé par le présent permis, la détentrice n'aura pas le droit de donner un service de ferroutage tel que décrit aux articles 4A a) et 13E 4) de l'Ordonnance générale sur le camionnage.					
QS-2985	80-01-15	Cause: Q-22169-S Q-300,320-116-S GOSSELIN EXPRESS LTÉE	Journal de Québec	26-27 et 28 nov. 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 15 janvier au 30 septembre 1980.
QS-2992	80-01-23	Cause: Q-22385-S Q-301257-101-S RICHARD FAFARD Voiturier-remorqueur M-304623-104-S KINGSWAY TRANSPORTS LIMITÉE Courtier en transport	Le Devoir	27-28-29 déc. 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 23 janvier au 23 octobre 1980.
QS-3019	80-01-30	Cause: Q-22475-S Q-301774-105-S SOLIVRAC SERVICES INC. Voiturier-remorqueur Q-300197-106-S CABANO TRANSPORT LTÉE Courtier en transport	Le Devoir	15-16 et 17 jan. 80	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 30 janvier au 30 octobre 1980.
QS-3020	80-01-30	Cause: Q-22474-S Q-300197-105-S CABANO TRANSPORT LTÉE Voiturier en transport Q-301774-104-S SOLIVRAC SERVICES INC. Courtier en transport	Le Devoir	15-16 et 17 janv. 80	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 30 janvier au 30 octobre 1980.

## PRODUITS NOMMÉS

MPN-9800	80-01-28	Cause: M-47325 M-402242-PN-1 WARD, ROBERT			Demande de permis Accordée Du 16 <sup>e</sup> jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-9801	80-01-29	Cause: M-47326 M-402212-PN-1 INGRAM CONSTRUCTION CO. INC. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 29 janvier 1980 au 31 mars 1980
MPN-9802	80-01-28	Cause: M-47327 M-402161-PN-2 T & P FOSTER, INC.			Demande de permis Accordée Du 28 janvier 1980 au 31 mars 1980
MPN-9803	80-01-28	Cause: M-47328 M-402161-PN-2 T & P FOSTER, INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9804	80-01-29	Cause: M-47329 M-400778-PN-1 WILLIAMS, WINDFORD KENNETH			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9805	80-01-29	Cause: M-47330 M-400144-PN-16 IRVIN R. QUINN INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-9806	80-01-29	Cause: M-47341 M-400144-PN-17 IRVIN R. QUINN INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9807	80-01-29	Cause: M-47342 M-400144-PN-18 IRVIN R. QUINN INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9808	80-01-29	Cause: M-47343 M-400144-PN-15 IRVIN R. QUINN INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9809	80-01-29	Cause: M-47344 M-400144-PN-7 RIVIN R. QUINN INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9810	80-01-29	Cause: M-47345 M-401848-PN-19 GLENN BROS. TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 29 janvier 1980 au 31 mars 1980
MPN-9811	80-01-29	Cause: M-47346 M-401848-PN-20 GLENN BROS. TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 29 janvier 1980 au 31 mars 1980
MPN-9812	80-01-29	Cause: M-47347 M-401848-PN-21 GLENN BROS. TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 29 janvier 1980 au 31 mars 1980
MPN-9813	80-01-29	Cause: M-47348 M-400083-PN-12 WILLIAM A. RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9814	80-01-29	Cause: M-47349 M-400083-PN-13 WILLIAM A. RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9815	80-01-29	Cause: M-47350 M-400092-PN-69 AARON SMITH TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 29 janvier 1980 au 31 mars 1980
MPN-9816	80-01-29	Cause: M-47351 M-401625-PN-4 MIDWEST MEAT S. PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 29 janvier 1980 au 31 mars 1980
MPN-9817	80-01-30	Cause: M-47352 M-401993-PN-1 RALPH DAUITO & SONS, INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9818	80-01-30	Cause: M-47353 M-401993-PN-2 RALPH DAUITO & SONS, INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9819	80-01-30	Cause: M-47354 M-402007-PN-3 WISCONSIN CHEESE SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 30 janvier 1980 au 31 mars 1980
MPN-9820	80-01-30	Cause: M-47355 M-402007-PN-3 WISCONSIN CHEESE SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-9821	80-01-31	Cause: M-47356 M-400135-PN-2 GRADY M. GUINN			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-9822	80-01-31	Cause: M-47357 M-401173-PN-38 CONSOLIDATED CARRIERS CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 31 janvier 1980 au 31 mars 1981
MPN-9823	80-01-31	Cause: M-47358 M-402243-PN-1 LEPAGE, CAMILLE			Demande de permis Accordée Du 16 <sup>e</sup> jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-9824	80-01-31	Cause: M-47359 M-402243-PN-1 LEPAGE, CAMILLE			Demande de permis Accordée Du 16 <sup>e</sup> jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1981
MPN-9825	80-02-01	Cause: M-47360 M-401070 J & C PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> février 1980 au 31 mars 1980

## LOCATION

ML-2034	79-09-28	Cause: M-44312 M-600854-101-DS FERRARIS, RÉAL FERRARIS, DENIS FERRARIS MILLER, MIREILLE FERRARIS SYLVESTRE, DENYSE Requérants-cédants PETRECCA, TED CAPORUSCIO, JOSÉE FERRARIS, RÉAL Requérants-cessionnaires LOCATION ANDRÉ ÉTHIER INC. Mise en cause	Le Devoir	7, 8, 9 août 79	Changement de contrôle Accordée
ML-2039- TF-C	80-01-11	Cause: M-43496 M-600520-101-DT L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant LOCATION MERCIER INC. Intimée			

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision ML-2039-TF du 2 octobre 1979, à la page frontispice et à la page 2, de façon à ce que l'adresse de l'intimée se lise: 137, montée de l'Église, Mercier, QC J0L 1K0 au lieu de: 137, montée de Liesse, Châteauguay, QC J0L 1K0.

ML-2077-C	80-01-14	Cause: M-39535 M-600386-45-D LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante COMPACT RENT A CAR LIMITED LEND LEASE TRANSPORTATION LTD. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS DU QUÉBEC Mis en cause			
-----------	----------	--	--	--	--

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision portant le numéro ML-2077 en y enlevant au troisième paragraphe du dispositif, à la page 6, en regard de la description des permis de location à court terme et à long terme délivrés dans le cadre de l'Ordonnance générale no 2 sur la location, les mots suivants: «véhicules agencés pour le transport de personnes et de marchandises».

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-2093	79-11-23	Cause: M-44375 M-600278-101-D MOTOR HOLDINGS OF CANADA LTD Requérante-cédante CHARLAND, RÉAL Requérant-cessionnaire CHARLAND CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE Mise en cause CHARLAND CHEVROLET OLDSMOBILE (1978) LTÉE	G.O.Q. no 37 p. 8411	79-09-15	Changement de contrôle, transfert de permis Accordées
ML-2101-C	80-01-14	Cause: M-43939 M-600386-102-D LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante COMPACT RENT A CAR LIMITED L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS DU QUÉBEC VOYAGEUR INC. Mis en cause			

## Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision portant le numéro ML-2101 en y enlevant, au deuxième paragraphe du dispositif, à la page 4, en regard de la description du permis de location à court terme délivré dans le cadre de l'Ordonnance générale no 2 sur la location les mots suivants: «véhicules agencés pour le transport de personnes et de marchandises».

ML-2104	79-11-28	Cause: M-44645 M-600032-101-DS HILLCREST GÉNÉRAL LEASING LTD. Requérante-cédante M-601196-101-DS HILLCREST NATIONAL LEASING LIMITED Requérante-cessionnaire	Le Devoir	20, 21, 22 août 79	Transfert de permis Accordée
ML-2118-TF	79-12-18	Cause: M-45053 M-600376-101-DT GARAGE LAGUE LIMITÉE	G.O.Q. no 42 p. 9408	79-10-20	Modification de tarifs Accordée
ML-2123	80-01-08	Cause: M-44859 CM-60000-P-107 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante KEATING AUTO LEASE LTD. (M-600157) Intimée	G.O.Q. no 40 p. 9024	79-10-06	

## Proprio motu

La Commission:

Annule à toutes fins que de droit le permis de location de véhicules de promenade numéro M-600157 (892-DY) détenu par Keating Auto Lease Ltd., 4475, rue Bannantyne, Verdun, QC. H4G 1E3

ML-2127	80-01-16	Cause: M-40187 CM-60000-P-26 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante KEYSTONE RENTALS QUÉBEC LIMITED Intimée KEYSTONE RENTALS QUÉBEC LIMITED Intervenante	G.O.Q. no 15 p. 4241	79-04-14	Proprio motu La Commission: Prend acte du désistement de la requérante.
---------	----------	--	----------------------------	----------	--

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-2128	80-01-17	Cause: M-45037 M-601083-101-D ELMAR LEASING LTD.	G.O.Q. no 42 p. 9407	79-10-20	Modification de permis Accordée
ML-2129	80-01-18	Cause: M-45142 M-601200-101-D LOCATION D'AUTO LIBERTÉ INC.	G.O.Q. no 43 p. 9678	79-10-27	Demande de permis Accordée
ML-2130	80-01-21	Cause: M-38153 M-601128-2-D LES JARDINS D'ORLÉANS LIMITÉE	G.O.Q. no 10 p. 3179	79-03-10	Demande de permis Désistement
			G.O.Q. no 15 p. 4212	79-04-14	
ML-2131	80-01-21	Cause: M-45529 CM-60000-P-109 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante A.L. ROBERT LOCATION D'AUTOMOBILES INC. Intimée	G.O.Q. no 48 p. 10174	79-12-01	

*Proprio motu*

La Commission:

Annule à toutes fins que de droit le permis 978-DY (M-600190) détenu par A.L. Robert Location d'Automobiles Inc. et le permis 553-DYV (M-600190) et déclare le dossier fermé.

ML-2132	80-01-21	Cause: M-45531 CM-60000-P-110 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante COURCHESNE & PERREAULT INC. ANTOINE BOURASSA, SYNDIC ES QUALITÉ Intimées	G.O.Q. no 48 p. 10175	79-12-01	<i>Proprio motu</i> La Commission: Annule à toutes fins que de droit le permis no M-600593 détenu par Courchesne & Perreault Inc.
ML-2133	80-01-21	Cause: M-45533 CM-60000-P-111 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante LEASE MASTER LTD. Intimée	G.O.Q. no 48 p. 10175	79-12-01	

*Proprio motu*

La Commission:

Annule à toutes fins que de droit le permis M-600159 (898-DY et 413-DYV) détenu par Lease Master Ltd.

ML-2134	80-01-21	Cause: M-45035 M-601175-102-D LES LOCATIONS D'AUTOS MOHAWK LTÉE	G.O.Q. no 42 p. 9407	79-10-20	Demande de permis Accordée
ML-2135	80-01-21	Cause: M-40156 M-600547-5-D JAMES LESLIE ARMSTRONG	G.O.Q. no 16 p. 4427	79-04-21	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
ML-2136	80-01-25	Cause: M-38429 M-601034-2-DS LEASING BY DAW LIMITED	Journal de Montréal	6, 7, 8 février 79	Revision de décision Accordée
ML-2137	80-01-24	Cause: M-42945 M-601166-102-D LAGACÉ, PRÉVOST ET CARPENTIER INC.	G.O.Q. no 49 p. 10292	79-12-08	Demande de permis Accordée
ML-2139	80-01-25	Cause: M-45761 M-600191-101-D CARREFOUR PONTIAC BUICK INC.	G.O.Q. no 51 p. 10549	79-12-22	Demande de permis Accordée
QL- 931-TF	79-12-11	Cause: Q-21746 Q-600,012-101-DT LES IMMEUBLES GYP INC.	G.O.Q. no 44 p. 9828	79-11-03	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

## Annexe

Nouveaux tarifs:

Modèles	À la journée		Heures additionnelles		À la semaine		Kilométrage		
	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	
Économique	28 \$	34 \$	6 \$	8 \$	140 \$	175 \$	0,10	0,25	200 k. gratis par jr
Compact	30 \$	36 \$	6 \$	8 \$	150 \$	185 \$	0,10	0,25	200 k. gratis par jr
Intermédiaire	33 \$	38 \$	7 \$	9 \$	165 \$	200 \$	0,10	0,25	200 k. gratis par jr
Régulier	35 \$	40 \$	8 \$	10 \$	175 \$	225 \$	0,10	0,25	200 k. gratis par jr

Ancien tarif 30 \$ par jour, 100 milles gratis ou 120 km excédant 0,10 km ou 0,18 du mille. En date du 31 décembre 1976.

## TRANSPORT EN VRAC

MCV-16617-C	80-01-16	Cause: M-45108 M-507731-101-DS EXCAVATION G & G ENRG. Requérants-cédants M-509169-101-DS DUBÉ, JACQUELINE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 septembre 79	
-------------	----------	---	-----------	-------------------------------	--

Correction de décision

La Commission:

1. Annule à toutes fins que de droit la décision MCV-16617 rendue le 26 novembre 1979;
2. Donne acte aux requérants de leur désistement;
3. Cette décision entrera en vigueur immédiatement, conformément à l'article 2.58.1 du règlement 2;
4. Décrète la confiscation du dépôt en instance.

MCV-16612	79-11-23	Cause: M-45185 M-508611-101-DS GENESSE, GÉRALD Requérant-cédant M-509177-101-DS GERVAIS, DANIEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 septembre 79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16614	79-11-26	Cause: M-45253 M-501113-124-DS SBREGA TRANSPORT LIMITED Requérant-cédant M-506748 NEMES, IMRE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	1, 2, 3 octobre 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16653	79-12-11	Cause: M-44887 M-500322-101-D DIONNE, ALBERT Requérant-cédant M-509149-101-D GOSSELIN, JULES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9199	79-10-13	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16681	79-12-20	Cause: M-45119 M-504386-101-D LAUZON, LAURENT Requérant-cédant M-509155-101-D LAURENT LAUZON LTÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 43 p. 9678	79-10-27	Transfert de permis Accordée R-7

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16682	80-01-04	Cause: M-45220 CM-50000-P-142 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-508129-101-P DONATINO CUTRONE Intimé	G.O.Q. no 43 p. 9692	79-10-27	<i>Proprio motu</i> La Commission: Annule, à toutes fins que de droit, le permis M-508129-001 détenu par Donatino Cutrone.
MCV-16698	80-01-18	Cause: M-45580 M-501840-101-D RÉGIMBALD, ROLLAND Requérant-cédant M-509194 POULIN, YVON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 10445	79-12-15	Transfert de permis Accordée R-8
MS-5463	79-12-04	Cause: M-46101-S M-506326 TRANSPORT BOYER & FILS LIMITÉE	Le Devoir	18, 19, 20 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 4 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5518	79-12-06	Cause: M-46104-S M-500087-101-S RÉNALD JODOIN	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5765	79-12-12	Cause: M-46306 M-507895-101-S DUQUETTE ENR. (Duquette, Gilles)	Journal de Montréal	29, 30 novembre 1 décembre 1979	Demande de permis spécial Accordée Du 12 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5860	79-12-17	Cause: M-46372 M-501060-101-S DANIEL PETIT	Le Devoir	15, 16, 17 novembre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 17 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5978	80-01-08	Cause: M-46101-S M-506326-005 TRANSPORT BOYER & FILS LIMITÉE	Le Devoir	18, 19, 20 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 8 janvier 1980 au 14 avril 1980
MS-5979	80-01-08	Cause: M-46101-S M-506326-004 TRANSPORT BOYER & FILS LIMITÉE	Le Devoir	18, 19, 20 octobre 79	Demande de permis Accordée Du 8 janvier 1980 au 14 avril 1980
MS-5980	80-01-08	Cause: M-46101-S M-506326-003 TRANSPORT BOYER & FILS LIMITÉE	Le Devoir	18, 19, 20 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 8 janvier 1980 au 14 avril 1980
MS-5981	80-01-08	Cause: M-46101-S M-506326-002 TRANSPORT BOYER & FILS LIMITÉE	Le Devoir	18, 19, 20 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 8 janvier 1980 au 14 avril 1980
MS-6027	80-01-17	Cause: M-46985 M-502266-101-S BOISSONNEAULT, RÉAL	Le Devoir	20, 21, 22 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6028	80-01-17	Cause: M-46986 M-500249-101-S SAUVÉ, GÉRARD	Le Devoir	20, 21, 22 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6031	80-01-16	Cause: M-46635 M-503546-101-S PHANEUF, CLAUDE	Le Devoir	15, 16, 17 novembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6034	80-01-16	Cause: M-46662 M-507668-101-S PARENT, CLAUDE	Le Devoir	22, 23, 24 novembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6037	80-01-16	Cause: M-46606 M-501776-101-S PROVOST, JUDES	Le Devoir	30, 31 octobre 1 <sup>er</sup> novembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6040	80-01-16	Cause: M-46648 M-507843-101-S ROGER LAUZON CAMIONNEUR	Le Devoir	15, 16, 17 novembre 79	Demande de permis spécial Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-6043	80-01-16	Cause: M-46604 M-500035-101-S BIGRAS, SERGE	Journal de Montréal	2, 3, 4 novembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6050	80-01-23	Cause: M-47201 M-505238-101-S L'ÉCUYER, MARCEL	Le Devoir	10, 11, 12 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
QCV-12414 et QDI-1097	79-10-22	Cause: Q-21764 Q-503931-001 ROLAND POULIN			
Requête en révision d'une décision La Commission autorise l'émission d'un permis identique <i>instantané</i> Cette décision est exécutoire à compter du 4 février 1980.					
QCV-12441	79-11-27	Cause: Q-21607 Q-503169-101-D MARCEL LAVOIE Requérant-cédant Q-507031-101-D L. DESBIENS & FILS INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9415	79-10-20	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 27 novembre 1979.
QCV-12470	79-12-21	Cause: Q-22011 Q-506202-101-DS JEAN-MAURICE DUMAIS Requérant-cédant Q-507070-101-DS ANTOINE AUBUT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	8, 9, 10 nov. 79	Transfert de permis R-1 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 21 décembre 1979.
QCV-12474	79-12-21	Cause: Q-22014 Q-504078-101-DS JOSEPH TRÉPANIÉ Requérant-cédant Q-507072-101-DS CLAUDE GUAY Requérant-cessionnaire	Journal de Québec au Sague- nay-Lac- St-Jean	8, 9, et 10 nov. 1979	Transfert de permis R-2 Accordée Ce permis est valide à comp- ter du 21 décembre 1979.
QCV-12511	80-01-15	Cause: Q-21807 Q-505197-101-D LOUIS-PHILIPPE AUDET Requérant-cédant Q-507050-101-D GÉRARD TARDIF Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 21	79-12-01	Transfert de permis R-1 Accordée
QCV-12518	80-01-22	Cause: Q-22057 Q-504027-101-D L. V. LUMBER LTÉE Requérante-cédante Q-506699-103-D LES TRANSPORTS D.L.M. INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 10557	79-12-22	Transfert de permis R-1 Accordée
QCV-12519	80-01-22	Cause: Q-22058 Q-504922-101-D BANVILLE, MARIE-PAULE Requérante-cédante Q-507069-101-D CÔTÉ, RENÉ CYR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 10558	79-12-22	Transfert de permis R-1 Accordée
QCV-12523	80-01-24	Cause: Q-22265 Q-500,967-101-DS RACINE, RAYNALD Requérant-cédant Q-500,935-102-DS DENIS MARCOUX ENR. (Marcoux, Denis) Requérante-cessionnaire	Le Devoir	3, 4 et 5 déc. 79	Transfert de permis R-03 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-12534 QDI-1168	80-02-04	Cause: Q-15638 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-506399-1-D RAYMOND OUELLET Intimé L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 02 INC. Mise en cause	G.O.Q. no 12 p. 4893	78-04-29	Annulation de la demande de l'intimé. Par ces motifs, décide de déclarer périmée la demande de l'intimé, sauf pour lui le droit de la renouveler, s'il y a lieu.
QCV-12535	80-02-05	Causes: Q-9790, Q-9791, Q-9792 Q-502279-001-002 et 003 ANSELME BOURASSA INC. Requérante L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 04 INC. Intervenante	G.O.Q. no 26 p. 6647	79-06-30	Demande de 3 permis R-4 Désistement
QS-2928	79-11-22	Cause: Q-21821-S Q-501263-1-1-S LUCIEN AUGER	La Tribune	15, 16 et 17 oct. 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 22 novembre 1979 au 14 avril 1980.
QS-3021	80-01-30	Cause: Q-22476-S Q-506,991-103-S LES EXCAVATIONS MONT-JOLI LTÉE	Le Devoir	14, 15 et 16 jan- vier 80	Permis spécial Rejetée
QI-50123	80-02-04	Cause: QI-50123 Q-505958-001 VALÈRE DUBÉ			Permis identique <i>instanter</i> Rejetée
QI-50124	80-02-05	Cause: QI-50124 Q-504760-001 BRUNO LANGLOIS			Permis identique <i>instanter</i> Rejetée

## DÉCHETS

MSD-80	80-01-22	Cause: M-41117 M-710546-1-D JEAN-LOUIS CLOUTIER ET ROBERT CLOUTIER INC.	G.O.Q. no 20 p. 5490	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-84	80-01-22	Cause: M-41029 M-710273-1-D PARÉ, GÉRARD	G.O.Q. no 20 p. 5492	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-86	80-01-22	Cause: M-41123 M-710564-1-D PARADIS, JEAN	G.O.Q. no 20 p. 5490	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-87	80-01-22	Cause: M-41454 M-710149-1-D BOUCHER, JOSEPH	G.O.Q. no 20 p. 5439	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-89	80-01-22	Cause: M-41277 M-710206-1-D CURECO INC.	G.O.Q. no 20 p. 5469	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-90	80-01-22	Cause: M-41319 M-710284-1-D SERVICE SANITAIRE ROSEMONT ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5473	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-93	80-01-22	Cause: M-41613 M-710554-1-D LES ENTREPRISES SANITAIRES LABRECQUE INC.	G.O.Q. no 20 p. 5454	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-94	79-01-22	Cause: M-41606 M-710543-1-D LACHANCE, RÉAL	G.O.Q. no 20 p. 5453	79-05-19	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MSD-96	80-01-22	Cause: M-41603 M-710538-1-D J.L. CLÉROUX ET FILS INC.	G.O.Q. no 20 p. 5453	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-99	80-01-22	Cause: M-41481 M-710292-1-D BARABÉ, GERMAIN	G.O.Q. no 20 p. 5442	79-05-19	Demande de permis Accordée
MS-100	80-01-22	Cause: M-41479 M-710278-1-D LES ENTREPRISES BRODEUR & FRÈRES ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5442	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-101	80-01-23	Cause: M-41417 M-710586-1-D GARCEAU, MAURICE	G.O.Q. no 20 p. 5482	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-103	80-01-23	Cause: M-41375 M-710408-1-D LAVIGNE, ROLAND	G.O.Q. no 20 p. 5478	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-105	80-01-23	Cause: M-41351 M-710362-1-D D.D.S. INC.	G.O.Q. no 20 p. 5476	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-106	80-01-23	Cause: M-41358 M-710376-1-D LAJOIE & LAJOIE	G.O.Q. no 20 p. 5476	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-108	80-01-23	Cause: M-41369 M-710397-1-D SERVICE SANITAIRE B.R.K. ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5478	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-109	80-01-23	Cause: M-41336 M-710303-1-D VERDUN EXCAVATION INC.	G.O.Q. no 20 p. 5474	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-111	80-01-23	Cause: M-44754 M-710621-101-D QUÉMÉT CORP.	G.O.Q. no 40 p. 9022	79-10-06	Demande de permis Accordée
MSD-112	80-01-23	Cause: M-41160 M-710053-1-D SERVICE SANITAIRE LIONEL INC.	G.O.Q. no 20 p. 5458	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-113	80-01-23	Cause: M-41129 M-710002-1-D TOWN & COUNTRY SANITARY SERVICES INC.	G.O.Q. no 20 p. 5456	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-114	80-01-23	Cause: M-41142 M-710026-1-D PERREAULT, FERNANDE	G.O.Q. no 20 p. 5457	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-115	80-01-23	Cause: M-41135 M-710011-1-D INDUSTRIES LAMBERT & FILS LTÉE	G.O.Q. no 20 p. 5456	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-117	80-01-23	Cause: M-41300 M-710248-1-D SAMBAULT REFUSE	G.O.Q. no 20 p. 5471	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-118	80-01-23	Cause: M-41294 M-710233-1-D SERVICES SANITAIRES BLAINVILLE INC.	G.O.Q. no 20 p. 5470	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-119	80-01-23	Cause: M-41299 M-710247-1-D TRANSPORT BARIBEAULT LTÉE	G.O.Q. no 20 p. 5471	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-121	80-01-23	Cause: M-41296 M-710242-1-D ROY, GASTON	G.O.Q. no 20 p. 5471	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-123	80-01-23	Cause: M-41287 M-710223-1-D LES SYSTÈMES DE REBUTS DOMINION INC.	G.O.Q. no 20 p. 5470	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-125	80-01-23	Cause: M-41252 M-710168-1-D SERVICE SANITAIRE STE-AGATHE- DES-MONTS ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5466	79-05-19	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MSD-126	80-01-23	Cause: M-41246 M-710162-1-D SERVICE SANITAIRE CLAUDE INC.	G.O.Q. no 20 p. 5466	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-127	80-01-23	Cause: M-41241 M-710155-1-D SERVICES SANITAIRES BOUTIN INC.	G.O.Q. no 20 p. 5465	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-129	80-01-23	Cause: M-41310 M-710271-1-D PREMIER REFUSE INC.	G.O.Q. no 20 p. 5472	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-130	80-01-23	Cause: M-41314 M-710279-1-D SERVICES SANITAIRES STE-CATHERINE LTÉE	G.O.Q. no 20 p. 5472	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-131	80-01-23	Cause: M-41279 M-710210-1-D GAUTHIER, MARCEL	G.O.Q. no 20 p. 5469	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-133	80-01-23	Cause: M-41254 M-710173-1-D PERRAS, EDMOUR	G.O.Q. no 20 p. 5467	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-134	80-01-23	Cause: M-41255 M-710174-1-D A. & G. CAMPEAU INC.	G.O.Q. no 20 p. 5467	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-136	80-01-23	Cause: M-41265 M-710192-2-D ENLÈVEMENT SANITAIRE DES REBUTS INC.	G.O.Q. no 20 p. 5468	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-137	80-01-23	Cause: M-41267 M-710196-1-D CHAPCO INC.	G.O.Q. no 20 p. 5468	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-142	80-01-24	Cause: M-41425 M-710027-1-D GRAVEL, NELSON	G.O.Q. no 20 p. 5436	79-05-19	Demande de permis Accordée
QSD-128	80-01-31	Cause: Q-20653 Q-710559-101-D L. THIBODEAU TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 25	79-06-23	
Demande de permis La Commission: Déclare que l'objet de la demande ne se situe pas dans le cadre du Règlement sur le transport des déchets.					
QSD-129	80-01-30	Cause: Q-20652 Q-710558-101-D L. BILODEAU & FILS LTÉE.	G.O.Q. no 25	79-06-23	
Demande de permis La Commission: Déclare que l'objet de la demande ne se situe pas dans le cadre du Règlement sur le transport des déchets.					
QSD-130	80-01-30	Cause: Q-20630 Q-710557-101-D LES TRANSPORTS EN VRAC HONFLEUR INC.	G.O.Q. no 25	79-06-23	
Demande de permis. La Commission: Déclare que l'objet de la demande ne se situe pas dans le cadre du Règlement sur le transport des déchets.					
QSD-131	80-01-30	Cause: Q-19911 Q-710082-1-D LUCIEN POLIQUIN Q-20010 Q-710251-1-D GILLES GUÉNETTE Q-20025 Q-710272-1-D YVON PARADIS Q-20027 Q-710274-1-D ROMÉO DUCHESNEAU	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Désistement Annule, s'il y a lieu, l'attestation détenue par chacune des parties requérantes.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		Q-20052 Q-710311-1-D ROGER CHATEAUVERT Q-20059 Q-710324-1-D ALBERT CLOUTIER Q-20073 Q-710341-1-D RÉJEAN MARTEL Q-20104 Q-710385-1-D MADAME BENOÎT ST-PIERRE Q-20130 Q-710452-1-D CHARLES HENRI FORTIER Q-20148 Q-710479-1-D EMMANUEL RIOUX Q-20150 Q-710483-1-D MARC-ANDRÉ RIOUX Requérants ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC.			
QSD-132	80-01-30	Intervenante Cause: Q-19890 Q-710048-1-D CARON & FILS TRANSPORT INC. Requérante ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Révoque l'attestation 0176
QSD-133	80-01-30	Intervenante Cause: Q-21681 Q-710617-101-D TRANSPORT AUBERT INC.	G.O.Q. no 43 p. 9692	79-10-27	Demande de permis Désistement
QSD-134	80-01-30	Cause: Q-20108 Q-710389-1-D TRANSPORT ALFRED LECLERC INC. Requérante ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Révoque l'attestation 0434
QSD-135	80-01-30	Intervenante Cause: Q-21561 Q-710609-101-D CAMILLE LAVOIE	G.O.Q. no 41	79-10-13	Demande de permis Accordée
QSD-136	80-01-30	Cause: Q-19974 Q-710188-1-D GASTON THÉBERGE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée Révoque l'attestation 0114
QSD-137	80-01-30	Cause: Q-20188 Q-710050-1-D GILLES LEVASSEURS INC. Requérante ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Désistement Annule l'attestation 0071
QSD-138	80-01-30	Intervenante Cause: Q-20534 Q-710380-101-D RALPH BOND	G.O.Q. no 23	79-06-09	Demande de permis Rejetée
QSD-139	80-01-30	Cause: Q-20264 Q-710489-1-D JEAN-LUC VEILLETTE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QSD-140	80-01-30	Cause: Q-21679 Q-710614-101-D JULES SAVARD INC.	G.O.Q. no 43	79-10-27	Demande de permis Rejetée
QSD-141	80-01-30	Cause: Q-21503 Q-710606-101-D LÉON LAVOIE	G.O.Q. no 40	79-10-06	Demande de permis Rejetée
QSD-142	80-01-30	Cause: Q-21480 Q-710603-101-D LÉO ALLARD	G.O.Q. no 40	79-10-06	Demande de permis Rejetée
QSD-143	80-01-30	Cause: Q-21637 Q-710613-101-D GASTON MORIN	G.O.Q. no 42	79-10-20	Demande de permis Accordée
QSD-144	80-01-30	Cause: Q-20655 Q-710562-101-D TRANSPORT VAL-ALAIN ENR. (Pierre Grant, opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 25	79-06-23	Demande de permis Rejetée
QSD-145	80-01-30	Cause: Q-20220 Q-710200-1-D ALIDE BRIÈRE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Révoque l'attestation numéro 0338
QSD-146	80-01-30	Cause: Q-20394 Q-710539-101-D LOUIS-GEORGES DOUCET	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
QSD-147	80-01-30	Cause: Q-20267 Q-710500-1-D NORMAND GRENIER	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
QSD-148	80-01-30	Cause: Q-20265 Q-710490-1-D LUCIEN AUGER	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
QSD-149	80-01-30	Cause: Q-21680 Q-710615-101-D YVON BOUCHARD	G.O.Q. no 43	79-10-27	Demande de permis Rejetée
QSD-150	80-01-30	Cause: Q-21483 Q-710608-101-D JOSEPH-MARIE TREMBLAY	G.O.Q. no 40	79-10-06	Demande de permis Rejetée
QSD-151	80-01-30	Cause: Q-19785 Q-710098-1-D LES SERVICES SANITAIRES DU SAGUENAY INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Révoque l'attestation numéro 0170 émise au nom de la partie requérante.
QSD-152	80-01-30	Cause: Q-19968 Q-710173-1-D JOSEPH LAMOTHE & FILS INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Révoque l'attestation numéro 0210 émise au nom de la partie requérante.
QSD-153	80-01-30	Cause: Q-20274 Q-710524-1-D ÉMILIE BERGERON EXCAVATION	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Désistement
QSD-154	80-01-30	Cause: Q-21194 Q-710597-101-D FERRIER MARCOUILLER TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 35	79-09-01	Demande de permis Accordée
QSD-155	80-01-30	Cause: Q-20275 Q-710527-1-D ST-GERMAIN TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée
QSD-156	80-01-30	Cause: Q-21802 Q-710620-101-D MAURICE DUBÉ	G.O.Q. no 48	79-12-01	Demande de permis Accordée
QSD-157	80-01-30	Cause: Q-21184 Q-710596-101-D JEANNOT BARIBEAU	G.O.Q. no 35	79-09-01	Demande de permis Rejetée
QSD-158	80-01-30	Cause: Q-19797 Q-710193-1-D SERVICE SANITAIRE DE LA BAIE INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée Révoque l'attestation numéro 0255 émise en faveur de la par- tie requérante.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QSD-159	80-01-30	Cause: Q-20612 Q-710556-101-D YVONNICK LAVOIE	G.O.Q. no 25 p. 6487	79-06-23	Demande de permis Rejetée
QSD-160	80-01-30	Cause: Q-21659 Q-710616-101-D DONALD DESVERGNES	G.O.Q. no 43	79-10-27	Demande de permis Rejetée
QSD-161	80-01-30	Cause: Q-21699 Q-710618-101-D GAËTAN MASSICOTTE	G.O.Q. no 43	79-10-27	Demande de permis Rejetée
QSD-162	80-01-30	Cause: Q-21616 Q-710148-101-D RAYMOND E DEMERS	G.O.Q. no 42	79-10-20	Demande de permis Rejetée
QSD-163	80-01-30	Cause: Q-22086 Q-710629-101-D LUCIEN CYR ENR. (Lucien Cyr, opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 52	79-12-29	Demande de permis Accordée
QSD-164	80-01-30	Cause: Q-20262 Q-710480-1-D JEAN CHAMBERLAND	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
QSD-165	80-01-30	Cause: Q-20273 Q-710521-1-D ARMAND BLANCHETTE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
QSD-166	80-01-30	Cause: Q-21482 Q-710605-101-D POTVIN TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 40	79-10-06	Demande de permis Rejetée
QSD-167	80-01-30	Cause: Q-21311 Q-710592-101-D ROBERT DUFOUR	G.O.Q. no 37	79-09-15	Demande de permis Accordée
QSD-168	80-01-30	Cause: Q-21484 Q-710607-101-D BENOÎT TURCOTTE	G.O.Q. no 40	79-10-06	Demande de permis Rejetée
QSD-169	80-01-30	Cause: Q-21149 Q-710593-101-D ÉQUIPEMENTS NEUVILLE INC.	G.O.Q. no 34	79-08-25	Demande de permis Rejetée
QSD-170	80-01-30	Cause: Q-20393 Q-710538-101-D RENÉ SYLVESTRE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
QSD-171	80-01-30	Cause: Q-21481 Q-710604-101-D FERNAND GAGNÉ	G.O.Q. no 40	79-10-06	Demande de permis Rejetée

## Errata

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision rendue dans la cause M-46255, apparaissant à la page 952 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 4, en date du 26 janvier 1980, le numéro de la décision devrait se lire «MS-5651» au lieu de MS-5615».

*L'administrateur,*  
MAURICE FERLAND, LL.L.

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 5, du 2 février 1980, à la page 1373, lors de la publication de la décision QPV-1462-S, on aurait dû lire: «Ce permis sera valide jusqu'au 30 novembre 1980».

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 5, du 2 février 1980, à la page 1373, lors de la publication de la décision QPV-1464-S, on aurait dû lire: «Ce permis sera valide jusqu'au 30 juin 1980».

## Associations coopératives — Loi sur les

**COOPÉRATIVE D'HABITATION  
DU «DOMAINE» DE QUÉBEC***(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE D'HABITATION DU «DOMAINE» DE QUÉBEC», dont le siège social est situé à Québec, QC, dans le district électoral de Vanier.

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières.*

5323-o

JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION  
KAMOURASKA (MONTREAL)***(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION KAMOURASKA (MONTREAL)», dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans le district électoral de Sainte-Anne.

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières.*

5324-o

JEAN-MARIE BOUCHARD.

**Avis divers****L'Aide aux Jésuites canadiens**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses, chapitre C-71, il a accordé des lettres patentes, en date du 28<sup>e</sup> jour de décembre 1979, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, MM. Alexandre Dion, Marcel Beaudoin et Georges Legault, religieux, du 25 ouest, rue Jarry, Montréal.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 1 000 000 \$.

Le siège social de la corporation est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le directeur du Service des compagnies,  
HUBERT GAUDRY.*

5241-o

1640-5979

Queen, Rawdon, Mme Wanda Elaine West, coordonnatrice, 83, avenue des Pins, Rawdon, Mme Alice Huber Tourigny, maîtresse de maison, 12, rue Luc, Rawdon, M. John William Thornton, journalier, 1339, rue Queen, Rawdon, Mme Dorothy Malo Thornton, maîtresse de maison, 1339, rue Queen, Rawdon, Mme Nina Grace Tinnion, maîtresse de maison, 337, rue Church, Rawdon.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 5 000 000 \$.

Le siège social de la corporation est au 722, rue Queen, Rawdon, district judiciaire de Joliette.

*Le ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières.*

GUY JORON.

1634-6876

5241-o

**Conseil scolaire de l'île de Montréal***Avis de rachat*

Obligations à fonds d'amortissement émises par Protestant School Board of Greater Montreal, Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal.

Emission de 2 425 000 \$ d'obligations à 6<sup>5</sup>/<sub>8</sub>% à fonds d'amortissement remboursables en monnaie américaine échéant le 1<sup>er</sup> avril 1992 dont le numéro commence par la lettre Y.

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligatoire du Protestant School Board of Greater Montreal, Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal, étant devenue, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1973, la dette obligatoire dudit Conseil scolaire en

**L'Assemblée spirituelle des Baha'is de Rawdon  
The Spiritual Assembly of the Baha'is of Rawdon**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses, chapitre C-71, il a accordé des lettres patentes, en date du 10<sup>e</sup> jour d'octobre 1979, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, M. Kenneth Tinnion, professeur, 337, rue Church, Rawdon, Mme Audrey Robarts, maîtresse de maison, 447, rue Albert, Rawdon, M. Michel Miron Poirier, agent de crédit, 722, rue Queen, Rawdon, Mme Hélène Varin Poirier, maîtresse de maison, 722, rue

vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, le 1<sup>er</sup> avril 1980, pour les fins du fonds d'amortissement, les obligations suivantes à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat, à savoir:

Coupages de 1 000 \$

YM 126	YM 127	YM 128	YM 129
YM 130	YM 131	YM 132	YM 133
YM 134	YM 135	YM 136	YM 137
YM 138			

Coupages de 5 000 \$

YVM 093	YVM 094	YVM 095	YVM 096
YVM 097	YVM 098	YVM 099	YVM 100
YVM 101	YVM 102		

Coupage de 25 000 \$

YXXV 06

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1<sup>er</sup> avril 1980 et seront payées en monnaie des Etats-Unis d'Amérique au bureau de la Royal Bank and Trust Company ou la Bank of Montreal Trust Company, cité et Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1<sup>er</sup> avril 1980.

Montréal, le 5 février 1980.

*Le directeur des services financiers,*

5344-o

YVES JULIEN.

**Village de Kingsbury**

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre M-39) le Conseil de cette municipalité a adopté le 7 novembre 1979, le Règlement numéro 23 modifiant sont règlement adopté le 7 novembre 1977 décrétant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières.

Le paragraphe du règlement original qui délèguait le droit de perception à la corporation du comté de Richmond est abrogé à toute fin que de droit.

La perception de ce droit est maintenant confiée au secrétaire-trésorier de la municipalité du village de Kingsbury, selon les dispositions de son Règlement numéro 23.

*Le secrétaire-trésorier,*

5329-o

ANDRÉ R. RENAUD.

**Mission évangélique baptiste Beraca Inc.**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses, chapitre C-71, il a accordé des lettres patentes, en date du 17<sup>e</sup> jour de décembre 1979, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, MM. Lumann Bain, tricoteur, 1115, rue Joliette, Longueuil, Erneste Auguste, presseur, 114 ouest, rue Bernard, app. 2, Montréal, Joseph Mesumard, soudeur, 7395, rue Cartier, app. 4, Montréal.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000 \$.

Le siège social de la corporation est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*

GUY JORON.

5241-o

1636-3731

**Ville de Montréal-Ouest**

Avis public est donné qu'en vertu de la «Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières», la Commission de la ville de Montréal-Ouest a adopté, lors de sa séance régulière tenue le mardi, 15 janvier 1980, le Règlement portant le numéro 391 intitulé «Règlement autorisant la ville de Montréal-Ouest à percevoir un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le 15<sup>e</sup> jour suivant la publication du présent avis.

*Le secrétaire-trésorier,*

5321-o

H.M. McLAUGHLIN.

**L'Oeuvre des terrains de jeux de  
St-Alexis-de-Matapédia**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 13<sup>e</sup> jour de décembre 1979, constituant en corporation sans capital-actions, les membres actuels de «L'Oeuvre des terrains de jeux de St-Alexis-de-Matapédia», déjà constituée en corporation le ou vers le 31 octobre 1961, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation, Lois refondues du Québec, chapitre C-23.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 250 000 \$.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Saint-Alexis-de-Matapédia, district judiciaire de Bonaventure.

*Le directeur du Service des compagnies,*

HUBERT GAUDRY.

5241-o

1231-1379

**Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec**

Extrait du procès-verbal d'une réunion du bureau de l'Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec tenue à 10 h 30, le mardi 11 décembre 1979, à la salle des réunions du siège social de l'Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec situé au 2200, avenue Pratte, appartement 301, à Saint-Hyacinthe.

«L'endroit du bureau d'affaires de l'Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec:

Il est proposé par le Dr Roch Bourassa, il est appuyé par le Dr Clément Trudeau et il est résolu que le bureau d'affaires de l'Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec soit situé au 2200, avenue Pratte, appartement 301, à Saint-Hyacinthe et que cette résolution soit publiée à la *Gazette officielle du Québec* en conformité avec l'article 4.2 de la Loi sur les médecins vétérinaires.»

Saint-Hyacinthe, le 22 janvier 1980.

5287-o

*Le secrétaire général,*  
HENRI-PAUL GIROUARD.

**\* La paroisse de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours**

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques, chapitre F-1, Lois refondues du Québec, que monseigneur Maurice cardinal Roy, archevêque de Québec, a, par décret daté du 30 novembre 1979, changé les limites de «La paroisse de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours» de l'archidiocèse de Québec.

*L'archevêque de Québec,*  
MAURICE CARDINAL ROY.

5288-o

1522-3928

**La paroisse de Saint-Jean-Chrysostome**

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques, chapitre F-1, Lois refondues du Québec, que monseigneur Maurice cardinal Roy, archevêque de Québec, a, par décret daté du 30 novembre 1979, changé les limites de «La paroisse de Saint-Jean-Chrysostome» de l'archidiocèse de Québec.

*L'archevêque de Québec,*  
MAURICE CARDINAL ROY.

5289-o

1522-3761

**La paroisse de Saint-Romuald**

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques, chapitre F-1, Lois refondues du Québec, que monseigneur Maurice cardinal Roy, archevêque de Québec, a, par décret daté du 30 novembre 1979, changé les limites de «La paroisse de Saint-Romuald» de l'archidiocèse de Québec.

*L'archevêque de Québec,*  
MAURICE CARDINAL ROY.

5294

1522-3902

**Les Soeurs Adoratrices du Précieux Sang de Sherbrooke**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses, chapitre C-71, il a accordé des lettres patentes, en date du 28<sup>e</sup> jour de décembre 1979, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, soeur Suzanne Teasdale, soeur Aline Adam, soeur Antoinette Brodeur, soeur Ursule Grenier, soeur Céline Gagnon, toutes religieuses, du 340, rue Dufferin, Sherbrooke.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels provenant des biens immobiliers que la corporation peut posséder est de 1 000 000 \$.

Le siège social de la corporation est au 340, rue Dufferin, Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François.

*Le ministre des Consommateurs,*  
*Coopératives et Institutions financières,*

GUY JORON.

5241-o

1640-6050

**Trust Général du Canada**

Avis est donné qu'en vertu de la deuxième partie de la Loi sur les compagnies, il a plu au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières d'accorder des lettres patentes en date du 28<sup>e</sup> jour de janvier 1980, à la compagnie «Trust Général du Canada», modifiant le capital.

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

5241-o

1121-6397

**Université de Montréal***Modifications des statuts*

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67 chapitre 129) que les statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante:

1. En ajoutant au premier alinéa de l'article 27.01, entre les mots «La Faculté de pharmacie» et «la Faculté des sciences infirmières», les mots suivants:  
«la Faculté de musique.»

2. En remplaçant, à l'alinéa *e* de l'article 29.02, les mots «vingt-huit» par le mot «trente».

3. En ajoutant au sous-alinéa *i* de l'alinéa *e* de l'article 29.02, entre les mots «la Faculté de pharmacie» et «la Faculté des sciences infirmières» les mots suivants:  
«la Faculté de musique.»

4. En ajoutant au sous-alinéa *iii* de l'alinéa *e* de l'article 29.02, entre les mots «la Faculté de droit», et «la Faculté des sciences de l'éducation», les mots suivants:  
«la Faculté de musique.»

5. En abrogeant l'article 37.06.

5322-o

*Le procureur de l'Université de Montréal,*  
GABRIEL LANGIS.

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Accordés

#### Josée Arquilla

Par le certificat numéro 80-02, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Giuseppina Arquilla, née le 28 janvier 1961, en celui de Josée Arquilla.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

#### Michael Paul Aussant

Par le certificat numéro 80-10, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Michael Paul Chabot, né le 1<sup>er</sup> mars 1954, en celui de Michael Paul Aussant.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

#### Joseph Henri Alain Chainé

Par le certificat numéro 80-16, du 24 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Henri Alain Guérin, né le 25 septembre 1960, en celui de Joseph Henri Alain Chainé.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

#### Joseph Louis Léon De Luca

Par le certificat numéro 80-09, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Louis Léon Bélanger, né le 21 septembre 1958, en celui de Joseph Louis Léon De Luca.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

#### Joseph René Florian Deslongchamps

Par le certificat numéro 80-17, du 24 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Irénée Florian Lonchamps, né le 15 janvier 1919, en celui de Joseph René Florian Deslongchamps.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

#### Jean-Baptiste Camille Dumont

Par le certificat numéro 80-03, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean-Baptiste Camilien Dumont, né le 24 juin 1953, en celui de Jean-Baptiste Camille Dumont.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

#### Marie-Noëlle Forest

Par le certificat numéro 80-04, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Reine Noëlla Forest, née le 20 décembre 1938, en celui de Marie-Noëlle Forest.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

#### Paule Genest

Par le certificat numéro 80-14, du 24 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Arthur Paule Émile Gabriel Genest, né le 3 juillet 1940, en celui de Paule Genest.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

#### Vanessa Michèle Giovanetto

Par le certificat numéro 80-22 du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Michel Charles Giovanetto, né le 19 juillet 1938, en celui de Vanessa Michèle Giovanetto.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

#### Marie Francine Dany Girard

Par le certificat numéro 80-12, du 24 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Francine Diane Girard, née le 23 septembre 1953, en celui de Marie Francine Dany Girard.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

**Maire-Paule Paulette Lebel**

Par le certificat numéro 80-05, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Paule Lebel, née le 23 novembre 1924, en celui de Marie-Paule Paulette Lebel.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Rachel Lefebvre**

Par le certificat numéro 80-15, du 24 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Jean Paul Richard Lefebvre, né le 5 janvier 1951, en celui de Rachel Lefebvre.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Yvon Lessard**

\* Par le certificat numéro 80-19, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Yvon Labonté, né le 12 août 1961, en celui de Joseph Yvon Lessard.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Louis Ray Liboiron**

Par le certificat numéro 80-01, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Étienne René Louis Liboiron, né le 25 juin 1928, en celui de Louis Ray Liboiron.

Sainte-Foy, le 24 janvier 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Edward Ming Louie**

Par le certificat numéro 80-06, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Chew Ming Louie, né le 11 octobre 1953, en celui de Edward Ming Louie.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Yves Christopher Méthot**

Par le certificat numéro 80-13, du 24 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de

Joseph Yves Méthot, né le 19 août 1952, en celui de Joseph Yves Christopher Méthot  
Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Jean-Louis Morgan**

Par le certificat numéro 80-20, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean-Louis Morgenstem, né le 9 septembre 1933, en celui de Jean-Louis Morgan.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Carl James Novak**

Par le certificat numéro 80-11, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Carl James Novakoski (Alias Novak), né le 12 avril 1953, en celui de Carl James Novak.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Alba Léoze Pelchat**

Par le certificat numéro 80-07, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alba Léa Pelchat, née le 30 mars 1932, en celui de Marie Alba Léoze Pelchat.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Jeanne Éliane Anne Linda Pelletier**

Par le certificat numéro 79-481, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jeanne Éliane Pelletier, née le 6 septembre 1940, en celui de Jeanne Éliane Anne Linda Pelletier.

Sainte-Foy, le 14 janvier 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Lucie Tessier**

Par le certificat numéro 80-18, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Lucien Tessier, né le 29 octobre 1953, en celui de Lucie Tessier.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5242-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Vanessa Thibault**

Par le certificat numéro 80-21, du 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Jacques André Thibault, né le 8 mars 1951, en celui de Vanessa Thibault.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

**Marie-Claude Villeneuve**

Par le certificat numéro 80-08, le 22 janvier 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Suzanne Claudette Villeneuve, née le 3 février 1947, en celui de Marie-Claude Villeneuve.

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> février 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

5242-o

**Demandes****Péter Avatis**

Avis est, par les présentes, donné que Péter Avatis, demeurant au 103, rue Sainte-Marguerite, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Péter Tâlas-Avatis.

Montréal, le 15 décembre 1979.

*Le requérant,*  
PÉTER AVATIS.

5197-6-2-o

**Raymond Avoine**

Prenez avis que Raymond Avoine, Simon Avoine et Marie-Claude Avoine, domiciliés et résidant au 270, chemin de la Vallée, Rivière-Malbaie, comté de Charlevoix, district de Saguenay, s'adresseront au ministre de la Justice, afin d'obtenir des certificats leur permettant de changer leurs noms en ceux de Raymond Morneau, Simon Morneau et Marie-Claude Morneau.

La Malbaie, le 19 décembre 1979.

*Les procureurs des requérants,*  
SAVARD & DUMAS, *avocats.*

5153-6-2-o

**Jean-Marc Bougie**

Avis vous est donné que Jean-Marc Bougie, écrivain reclus, père légitime de Sébastien Bougie, résidant au 400, montée Saint-François dans la cité de Laval et le district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Yan Mark.

Montréal, le 28 décembre 1979.

*Les procureurs du requérant,*  
SYLVESTRE, COHER, BRISSON,  
DUPIN & CHARBONNEAU.

5220-6-2-o

**Sylvie Corriveau**

Avis est, par les présentes, donné que Sylvie Corriveau, domiciliée au 53, de l'avenue Spruce, appartement 16, à Shawinigan, district de Saint-Maurice, s'adressera au

ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie McGowen.

Shawinigan, le 19 décembre 1979.

*Les procureurs de la requérante,*  
5122-6-2-o DESCHÈNES, PRONOVOST ET DESSUREAULT.

**René Côté**

Avis est donné que René Côté, commis-vendeur, domicilié et résidant au 6483, des Roseraies, à ville d'Anjou, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de René Dufour.

Montréal, le 22 janvier 1980.

*Le procureur du requérant,*  
5221-6-2-o BERTRAND BERNIER.

**Marie Laura Germaine Crépeau**

Avis est, par la présente, donné que Marie Laura Germaine Crépeau, résidant et domiciliée au 995, rue Fédéral, à Sherbrooke, district de Saint-François, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzanne Lambert.

Sherbrooke, le 21 janvier 1980.

*Le procureur de la requérante,*  
5154-6-2-o ANDRÉ-GILLES BRODEUR.

**Marie Guylaine Chantal Dubé**

Avis est donné que Marie Guylaine Chantal Dubé, domiciliée au 3805, rue Antoine-Paulette, app. 3, à Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Guylaine Chantal Olivier.

Trois-Rivières, le 25 janvier 1980.

*Les procureurs de la requérante,*  
5168-6-2-o BOUCHARD, VIGEANT ET AL.

**Daren Dunbar**

Prenez avis que Daren Dunbar, célibataire, résidant et domicilié au 412, Concord Drive, Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daren Dunbar Smith.

Montréal, le 22 janvier 1980.

*Les procureurs du requérant,*  
GALILÉO & ASSOCIÉS.

5155-6-2-o

**Joseph Clarence Élie**

Prenez avis que M. Joseph Clarence Élie, connu également sous le nom de Joseph Armand Simard, célibataire, actuellement sans emploi, domicilié et résidant au 409, boulevard Saint-Joseph, Laurier-Station, comté de Lotbinière, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Armand Simard.

Québec, le 23 janvier 1980.

*Les procureurs du requérant,*  
FORTIN, ROY & ASSOCIÉS.

5206-6-2-o

**Laurence Fifle**

Avis est, par les présentes, donné que Laurence Fifle, ménagère, résidant et domiciliée au 11145, chemin Meighen, app. 403, Pierrefonds, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laurence Fyfe.

Montréal, le 4 février 1980.

*Le procureur de la requérante,*  
ME ROBERT DESJARDINS.

5331-7-2-o

**Alphonsine LeBlanc**

Prenez avis que Alphonsine LeBlanc, professeur, 428, 45<sup>e</sup> Rue est, Charlesbourg, G1H 2R5, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francine LeBlanc.

Charlesbourg, le 28 janvier 1980.

*La requérante,*  
ALPHONSINE LEBLANC.

5249-7-2-o

**Marie-Thérèse**

Avis est donné que Marie-Thérèse, ménagère, épouse de Jean-Paul Bélanger, demeurant et domiciliée au 3-B, rue Dugas, Beauport, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie-Thérèse Richard. Ce changement n'affectera aucune autre personne qu'elle-même.

Québec, le 29 janvier 1980.

*Les procureurs de la requérante,*  
FORGUES, BROCHU, DOYON  
ET NÉRON.

5207-6-2-o

**Marie Thérèse Jeannine**

Avis est, par les présentes donné que Marie Thérèse Jeannine s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Thérèse Jeannine Côté.

Montréal, le 24 janvier 1980.

*Les procureurs de la requérante,*  
5254-7-2-o LORD, LEFEBVRE & GOULET, avocats.

**Charles Édouard Omer Méthot**

Avis est donné que Charles Édouard Omer Méthot, domicilié au 287, Turcotte, ville Vanier, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Édouard Roméo Méthot.

Québec, le 17 décembre 1979.

*Les procureurs du requérant,*  
5208-6-2-o PICARD MARINEAU & ASSELIN.

**Corrine Minier**

Avis est, par les présentes, donné que Corrine Minier domiciliée et résidant au 321, avenue Labrecque, app. 8, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Corrine Gagnon. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 10 janvier 1980.

*Les procureurs de la requérante,*  
5198-6-2-o ROY, PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU  
& FILLION, avocats.

**Nicholas Nehrelieckij**

Prenez avis que Nicholas Nehrelieckij, domicilié au 6354, Milly, Saint-Léonard, ajusteur de profession, s'adressera au ministre de la Justice, afin de changer son nom en celui de Nicholas Nehrebecky.

Saint-Léonard, le 21 janvier 1980.

*Le requérant,*  
5178-6-2-o NICHOLAS NEHRELIECKIJ.

**Ibrahim Adloumi Renno**

Avis est, par la présente, donné que Ibrahim Adloumi Renno, médecin, domicilié et résidant au no 645, 126<sup>e</sup> Rue, Shawinigan-Sud, district de Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat pour changer son nom de famille Adloumi Renno pour celui de Renno et qu'il en soit de même pour son épouse Ramza Adloumi Renno et ses deux enfants Karim Adloumi Renno et Rami Adloumi Renno.

Shawinigan, le 29 janvier 1980.

*Les procureurs du requérant,*  
5274-7-2-o DESCHÈNES, PRONOVOST  
& DESSUREAULT.

**Louise Vézina**

Avis est donné que Louise Vézina, résidant et domiciliée au 135 est, rue Sherbrooke, ville de Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marion D' Astou.

Montréal, le 25 octobre 1979.

*Le procureur de la compagnie,*  
THOMAS A. LAVIN.

5330-7-2-o

**Howard Jacob Feldman Zinner**

Avis est, par les présentes, donné que Howard Jacob Feldman Zinner, étudiant, domicilié et résidant au 6370, avenue de Vimy, dans la ville de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat pour changer son nom en celui de Howard Jacob Feldman.

Montréal, le 10 janvier 1980.

*Le procureur du requérant,*  
SIDNEY ROSENSWEIG, notaire.

5245-7-2-o

**Compagnies — Loi sur les****Demandes d'abandon de charte****ALNOR CONSTRUCTION (QUÉBEC) LIMITÉE  
ALNOR CONSTRUCTION (QUÉBEC) LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie ALNOR CONSTRUCTION (QUÉBEC) LIMITEE — ALNOR CONSTRUCTION (QUÉBEC) LIMITED, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 25 janvier 1980.

*Les procureurs de la compagnie,*  
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,  
MERCIER & ROBB.

5250-o

**ATELIER DE PEINTURE  
HENRI TREMBLAY INC.**

Prenez avis que la compagnie ATELIER DE PEINTURE HENRI TREMBLAY INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Chicoutimi, le 16 décembre 1979.

*Le procureur de la compagnie,*  
MAURIL TREMBLAY, avocat.

5255-o

**BARIL AUTOMOBILE INC**

Avis est donné que la compagnie BARIL AUTOMOBILE INC, dont le siège social est à Victoriaville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.

Victoriaville, le 11 janvier 1980.

*Le secrétaire,*  
MARCEL GERVAIS.

5243-o

**BEAUCHAMP & CHÈVREFILS INC.**

Prenez avis que la compagnie BEAUCHAMP & CHÈVREFILS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Ville de Laval, le 25 janvier 1980.

*Le secrétaire,*  
J. ROMÉO CHÈVREFILS.

5275-o

**CLAUMAR INC.**

Prenez avis que la compagnie CLAUMAR INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Sherbrooke, le 23 janvier 1980.

*Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ COUTURE, notaire.

5280-o

**CONSTRUCTION ROGAMONT LTÉE**

Prenez avis que la compagnie CONSTRUCTION ROGAMONT LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Ville Saint-Laurent, le 28 janvier 1980.

*La secrétaire-trésorière,*  
NICOLE ROUSSEAU.

5251-o

**ENTREPRISES LOUIS-MARIE PAQUETTE INC.**

Prenez avis que la compagnie ENTREPRISES LOUIS-MARIE PAQUETTE INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Salaberry-de-Valleyfield, le 17 janvier 1980.

*Le procureur de la compagnie,*  
JEAN CLAUDE PLANTE, avocat.

5244-o

**FUTURE REALTIES & INVESTMENT LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie FUTURE REALTIES & INVESTMENT LTD., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 décembre 1979.

5281-o

*Le président,*  
NAT POLAN.

**HOUSE OF CHAUVIN INC.**

Avis est donné que HOUSE OF CHAUVIN INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 2 janvier 1980.

5256-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER.

**LES IMMEUBLES FRANÇOIS-LOUIS LTÉE**

Prenez avis que la compagnie LES IMMEUBLES FRANÇOIS-LOUIS LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Foy, le 10 janvier 1980.

5276-o

*Le procureur de la compagnie,*  
SERGE BINETTE, notaire.

**KENT COURT APARTMENTS INC.**

Avis est donné que KENT COURT APARTMENTS INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 21 novembre 1979.

5257-o

*Le secrétaire,*  
MAX MENSHER.

**GUY LORD INC.**

Prenez avis que la compagnie GUY LORD INC., de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Sainte-Croix, le 21 janvier 1980.

5291-o

*Le procureur de la compagnie,*  
JULES POULIOT, notaire.

**LYON LAKE MINES LIMITED**

(No personal liability)

Avis est donné par les présentes, que LYON LAKE MINES LIMITED (No Personal Liability), société incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies minières et dont le siège social est à Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, l'autorisation de remettre sa charte en vertu des clauses de la Loi sur les compagnies minières.

Toronto, Ontario, le 31 décembre 1979.

5259-o

*Le président,*  
W.B.G. WALKER.

**NETTOYEUR DE LA BAIE INC.**

Prenez avis que la compagnie NETTOYEUR DE LA BAIE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Jonquière, le 24 janvier 1980.

5258-o

*Le procureur de la compagnie,*  
JEAN-YVES TREMBLAY.

**SCIENTIFIC MOTORS & TRANSMISSION INC.**

Prenez avis que la compagnie SCIENTIFIC MOTORS & TRANSMISSION INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 18 janvier 1980.

5292-o

*Le procureur de la compagnie,*  
PIERRE LAFORCE, notaire.

**Curatelle publique — Loi sur la****Succession Laurent Marullo**

Succession de Marullo, Laurent, en son vivant de 5494, rue Bourbonnière, Montréal, décédé le 11 juin 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

5325-o

**Succession Michel, Albert Simon**

Succession de Simon, Michel, Albert, en son vivant de 58, rue 30, Gagnon, QC, décédé le 11 août 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

5282-0

**Demande(s) à la Législature****Ville d'Acton-Vale**

Avis est donné que la ville d'Acton-Vale s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, afin de faire ratifier les actes enregistrés sous les numéros 97984, 99112, 106949, 115130, 115131, 119239, 126726, 144876, 105829, 115248, 100177, 93857 au bureau d'enregistrement de Saint-Liboire.

Drummondville, le 16 janvier 1980.

*Les procureurs de la requérante,*  
4986-4-4-0 MES BIRON, JUTRAS, HINSE & ASS.

**La Corporation épiscopale catholique romaine de Joliette**

Avis est, par les présentes, donné que la Corporation épiscopale catholique romaine de Joliette s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour obtenir la passation d'une loi concernant le testament de feu Edward Scallon et la confirmation de certains titres de propriété.

Joliette, le 22 janvier 1980.

*Les procureurs de la requérante,*  
5156-6-4-0 MONETTE, CLERK, BARAKETT,  
LÉVESQUE, BOURQUE ET PEDNEAULT.

**Ville de Gatineau**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, que la Corporation municipale de la ville de Gatineau s'adressera à l'Assemblée nationale de la province de Québec pour demander l'adoption d'une loi privée à l'effet de modifier sa charte (1974, chapitre 88), en y ajoutant les dispositions de l'article 68D de la Loi sur les cités et villes, afin de permettre le versement d'une rémunération annuelle aux membres du comité administratif de la ville.

Gatineau, le 11 janvier 1980.

*Le greffier,*  
4916-4-4-0 LAURIER BÉCHAMP.

**Cité de LaSalle**

Avis public est, par les présentes, donné que la cité de LaSalle s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant

sa charte, pour les motifs suivants:

1. Pour abroger l'article 22b de la Loi 2, Geo. V, chapitre 73;
2. Pour abroger l'article 5 de la Loi 7, Geo. V, chapitre 75;
3. Pour abroger l'article 6 de la Loi 18 Geo. V, chapitre 104;
4. Pour abroger les articles 1 et 3 de la Loi 6, Geo. VI, chapitre 86;
5. Pour abroger l'article 2 de la Loi 7, Geo. VI, chapitre 62;
6. Pour abroger les articles 3 et 6 de la Loi 9, GEO VI, chapitre 88;
7. Pour abroger les articles 4 et 8 de la Loi 13, Geo. VI, chapitre 91;
8. Pour abroger l'article 8 de la Loi 14, Geo. VI, chapitre 112;
9. Pour abroger l'article 7 de la Loi 1-2, Elizabeth II, chapitre 82;
10. Pour abroger l'article 7 de la Loi 4-5, Elizabeth II, chapitre 93;
11. Pour accorder à la cité le pouvoir d'imposer, pour fins municipales, les immeubles que la ville de Montréal possède dans le territoire de la cité.
12. Pour accorder à la cité le pouvoir de payer une pension annuelle à toute personne, membre du conseil au 31 décembre 1974, qui aura rempli cette fonction pendant au moins huit ans.
13. Pour accorder à la cité le pouvoir d'imposer une licence sur les distributeurs automatiques et les jeux mécaniques.
14. Pour modifier le troisième paragraphe de l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour autoriser la cité à réglementer ou prohiber les jeux de boules, les jeux de billard, pool, trou-madame, quilles, bagatelle et les salles de tir ou arcades de jeux.
15. Pour amender l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour permettre à la cité de réglementer ou prohiber les salons érotiques ou les boutiques où l'on vend ou offre en vente des marchandises à caractère érotique.
16. Pour amender l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour permettre à la cité d'autoriser, réglementer ou prohiber les salons de massages.
17. Pour amender l'article 426 de la Loi sur les cités et

villes pour permettre à la cité d'établir un tarif d'honoraires exigibles du propriétaire requérant une modification au règlement de zonage.

Et pour toutes autres fins.

Montréal, le 7 janvier 1980.

*Les procureurs de la cité de LaSalle,*

4952-4-4-o VIAU BÉLANGER & ASSOCIÉS.

### Soeurs Franciscaines missionnaires de l'Immaculée-Conception

Avis est, par les présentes, donné que la corporation «Soeurs Franciscaines missionnaires de l'Immaculée-Conception» s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour obtenir la passation d'une loi lui permettant de modifier sa charte pour élargir certains pouvoirs et redéfinir l'exercice de ses pouvoirs.

Montréal, le 22 janvier 1980.

*Les procureurs de la requérante,*

5157-6-4-o MONETTE, CLERK, BARAKETT,  
LÉVESQUE, BOURQUE ET PEDNEAULT.

### Succession J. Donat Langelier

\*Avis est, par les présentes, donné que les fiduciaires et exécuteurs testamentaires de la succession de J. Donat Langelier s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec pour demander l'adoption d'un projet de loi privée décrétant le partage des biens de la succession entre les oeuvres de charité, légataires en revenus, et les héritiers légaux, sujet à la continuation du paiement des rentes particulières.

Québec, le 29 janvier 1980.

*Les procureurs,*

5231-6-4-o TREMBLAY, PINSONNAULT, MORISSET,  
BOIS & MIGNAULT.

### Cité de Verdun

Avis public est, par les présentes, donné que la cité de Verdun s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, pour les motifs suivants:

1. Pour abroger l'article 10 de la loi modifiant sa charte (1957, chapitre 72);

2. Pour abroger l'article 6 de la loi modifiant sa charte (1959, chapitre 54);

3. Pour modifier le troisième paragraphe de l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour autoriser la cité à réglementer ou prohiber les jeux de boules, les jeux de billard, pool, trou-madame, quilles, bagatelle et les salles de tir ou arcades de jeux;

4. Pour amender l'article 1 de la Loi 23, Geo. V., chapitre 59 pour permettre à la cité de voir au recouvrement des taxes scolaires aux frais de la commission scolaire;

5. Pour modifier le paragraphe 11 de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, tel que modifié pour la cité, afin de porter à 1 500 \$ le montant maximum de subvention pouvant être accordé à tout propriétaire pour la démolition de hangars ou autres bâtiments accessoires constituant un risque d'incendie.

6. Pour amender l'article 469 de la Loi sur les cités et villes pour permettre à la cité de réglementer ou prohiber les salons érotiques ou les boutiques où l'on vend ou offre en vente des marchandises à caractère érotique.

7. Pour modifier l'article 1 du chapitre 83 des lois de 1977 concernant la pension de certains membres du Conseil au 31 décembre 1974.

8. Pour permettre à la cité d'acquérir, par voie d'expropriation, des terrains appartenant à la ville de Montréal, situés sur l'avenue Dupuis, pour les fins de construction d'un garage municipal.

9. Pour accorder à la cité le pouvoir d'imposer, pour fins municipales, les immeubles que la ville de Montréal possède dans le territoire de la cité.

Et pour toutes autres fins.

Montréal, le 18 janvier 1980.

*Les procureurs de la cité de Verdun,*

5060-5-4-o VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

## Ministères — Avis concernant les

### Affaires culturelles

#### La Maison Notman, Montréal

Le ministre des Affaires culturelles donne avis conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que ce classement prend effet à compter du 10 janvier 1979, date où fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, à savoir: La Maison Notman, Montréal.

«Une maison de pierres sise au numéro 51 ouest, ayant front sur la rue Sherbrooke, à Montréal, et située sur le lot cent dix-sept (117), au cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal.»

Le 26 janvier 1980.

*Le ministre des Affaires culturelles,*

5320-o

DENIS VAUGEOIS.

## Affaires municipales

### Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-sur-Richelieu

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté, en date du 23 janvier 1980, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Marc de Verchères, en celui de «municipalité de

la paroisse de Saint-Marc-sur-Richelieu».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le ministre des Affaires municipales,*  
GUY TARDIF.

5253-o

## Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

### Assurances — Loi sur les

#### SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

##### *Demande de fusion*

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DU CANTON DE WINDSOR», «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-ANNE-DE-DANVILLE» et «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STOKE», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté municipal de Richmond, ont respectivement fait approu-

ver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE RICHMOND» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les trois (3) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

*Les secrétaires,*

MADELEINE NAULT, LAURETTE VERPAELS,

4946-4-4-o

RAYMOND ALLAIRE.

### Divers

## Éducation

### École de conduite Laviolette enr.

Avis est donné conformément à l'article 30 de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9), que le 5 décembre 1979, le ministre de l'Éducation a annulé le permis de culture personnelle numéro 230518 de l'École de conduite Laviolette enr. située au 452, Saint-Gabriel, Saint-Tite, comté de Laviolette.

Québec, le 14 janvier 1980.

*Le ministre de l'Éducation,*  
JACQUES-YVAN MORIN.

5286-o

### École de conduite Laviolette enr.

Avis est donné conformément à l'article 30 de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9), que le 5 décembre 1979, le ministre de l'Éducation a annulé le permis de culture personnelle numéro 260546 de l'École

de conduite Laviolette enr. située au 56A, rue Saint-Maurice, Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain.

Québec, le 14 janvier 1980.

*Le ministre de l'Éducation,*  
JACQUES-YVAN MORIN.

5286-o

### École de conduite Laviolette enr.

Avis est donné conformément à l'article 30 de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9), que le 5 décembre 1979, le ministre de l'Éducation a annulé le permis de culture personnelle numéro 230511 de l'École de conduite Laviolette enr. située au 268, 6<sup>e</sup> Avenue, Grand-Mère, comté de Laviolette.

Québec, le 14 janvier 1980.

*Le ministre de l'Éducation,*  
JACQUES-YVAN MORIN.

5286-o

## Proclamation(s)

[L.S.]  
Gouvernement  
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

### Proclamation

CONCERNANT Les nouvelles conditions d'extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire à la ville d'Otterburn-Park.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation, le territoire de la ville d'Otterburn-Park continuera d'être soumis à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement, suivant de nouvelles conditions.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 10 janvier 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 13-80.

Par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* numéro 18, du 7 mai 1966, le territoire de la ville d'Otterburn-Park a été soumis à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72), le Conseil municipal de la ville d'Otterburn-Park a adopté le Règlement numéro 259 à l'effet d'énoncer de nouvelles conditions d'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire au territoire de la ville d'Otterburn-Park.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Mont-Saint-Hilaire, par son Règlement numéro 567, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la ville d'Otterburn-Park.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 10 janvier 1980.

*Le sous-procureur général adjoint,*

GERMAIN HALLEY.

Libro: 505  
Folio: 134

5242-o

## Protection du territoire agricole — Loi sur la

### Paroisse de Berthier-sur-Mer

*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Berthier-sur-Mer, comté de Mongmagy, a été émis en vertu du Décret numéro 210-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o  
*Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

### Municipalité de Cap-Santé

*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la municipalité de Cap-Santé, comté de Portneuf, a été émis en vertu du Décret numéro 211-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o  
*Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

### Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté de Champlain, a été émis en vertu du Décret numéro 212-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o  
*Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

### Village de Pont-Rouge

*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Pont-Rouge, comté de Portneuf, a été émis en vertu du Décret numéro 213-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o  
*Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

**Ville de Portneuf***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Portneuf, comté de Portneuf, a été émis en vertu du Décret numéro 214-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o *Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, comté de Saint-Hyacinthe, a été émis en vertu du Décret numéro 215-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o *Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Isidore***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Isidore, comté de Dorchester, a été émis en vertu du Décret numéro 216-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o *Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Jacques-de-Parisville***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Jacques-de-Parisville, comté de Lotbinière, a été émis en vertu du Décret numéro 217-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o *Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, a été émis en vertu du Décret numéro 218-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o *Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham, comté de Drummond, a été émis en vertu du Décret numéro 219-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o *Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Timothée***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Timothée, comté de Champlain, a été émis en vertu du Décret numéro 220-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o *Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

**Ville de Saint-Tite***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Saint-Tite, comté de Champlain, a été émis en vertu du Décret numéro 221-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-01-30. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

5351-o *Le président,*  
PIERRE LUC BLAIN.

## Régie des marchés agricoles du Québec

### Producteurs de bois de la région d'Abitibi-Témiscamingue

Prenez avis que la Régie des marchés agricoles du Québec recevra les représentations des personnes intéressées par ce projet de plan conjoint lors d'une audience

publique qu'elle tiendra le 19 mars 1980, à 14 heures 30, au Motel Alpin, 260, boulevard Rideau, à Noranda.

5326-o

*Le secrétaire,*  
ME GILLES LE BLANC.

## Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

### CENTRE HOSPITALIER DE GATINEAU

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, Lois refondues du Québec, chapitre S-5, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 29<sup>e</sup> jour de

novembre 1979, modifiant les lettres patentes émises le 15 novembre 1978.

5241-o

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

1631-1532

## Société d'habitation du Québec — Loi sur la

### Office municipal d'habitation de Saint-Bruno

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (S.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-septième jour de décembre 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Marcel Pelletier, secrétaire-trésorier  
837, avenue Thibeault  
Saint-Bruno

Monsieur Dollard Tremblay, cultivateur  
1320, rang 6 nord  
Saint-Bruno

Madame Diane Lajoie, ménagère  
1000 nord, route Saint-Alphonse  
Saint-Bruno

Monsieur René Tremblay, contremaitre  
258, rue Normandie  
Saint-Bruno

Monsieur Léopold Lavoie, commerçant  
512, rue Saint-Alphonse  
Saint-Bruno

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Bruno, dans le district judiciaire de Roberval.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*  
JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

5283-o

### Office municipal d'habitation de Sorel

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (S.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-septième jour de décembre 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Marcel Gauthier, marchand  
30, rue Gadbois  
Sorel

Monsieur Jean Charbonneau, greffier  
51, rue Collette  
Sorel

Monsieur Jean-Claude Goulet, ingénieur  
25, rue Morgan  
Sorel

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sorel, dans le district judiciaire de Richelieu.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*

5284-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

### Programme expérimental de supplément au loyer — Demande de substitution et modification au Règlement concernant l'habitation

ATTENDU que la Société a, par l'arrêté en conseil numéro 1827-77 en date du 8 juin 1977, été autorisée, en vertu de l'article 78a, paragraphe c) de sa loi, à procéder

à la mise en oeuvre d'un programme expérimental de supplément au loyer;

ATTENDU que la Société a, dans le but d'aider les personnes et familles incapables d'assumer, compte tenu de leur revenu, le nouveau loyer commandé par la disparition de l'aide fédérale qui leur était accordée jusqu'à un an après la mise en vente par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, du bâtiment dans lequel elles résident, été autorisée par l'arrêté en conseil numéro 3903-78 en date du 20 décembre 1978 à mettre en oeuvre un programme de location de logements;

ATTENDU qu'à la suite de l'augmentation prévue du nombre de personnes et familles éligibles et des difficultés à rendre le programme de location de logements opérationnel, eu égard au peu d'empressement des municipalités à mettre en oeuvre le programme qu'elles considèrent sans avantage pour elles, il y a lieu de modifier le Règlement régissant le programme expérimental de supplément au loyer de façon à y inclure les personnes et familles visées par l'arrêté en conseil numéro 3903-78 en date du 20 décembre 1978 et de demander au lieutenant-gouverneur en conseil l'autorisation pour la Société de se substituer aux municipalités et aux offices municipaux d'habitation pour sa mise en oeuvre;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 78a, paragraphe b) de la Loi de la Société, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement, dans la mesure et aux conditions qu'il détermine, autoriser la Société à se substituer aux municipalités dans la préparation de tous les programmes prévus par la loi et à exécuter ces programmes au lieu et place de ces municipalités ou après entente avec leur concours;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 67 de sa loi, la Société peut, par règlement, déterminer des normes en vertu desquelles elle accorde une subvention;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 68 de sa loi, les règlements de la Société sont soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil et entrent en vigueur à la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est déterminée;

IL EST RÉSOLU ce qui suit:

1. La Société demande au lieutenant-gouverneur en conseil de l'autoriser à se substituer aux municipalités et aux offices municipaux d'habitation pour la préparation et l'exécution du programme expérimental de supplément au loyer au lieu et place des municipalités et offices municipaux d'habitation ou après entente avec leur concours;

2. La Société adopte le règlement suivant:

Règlement numéro 23 modifiant le Règlement concernant l'habitation.

1. L'article 41g. de la section VII A du Règlement concernant l'habitation est modifié en y ajoutant:

«ou le propriétaire d'un bâtiment dans lequel habite un locataire bénéficiant de subventions publiques en réduction de loyer à l'échéance de ladite subvention; dans ce dernier cas, les bénéfices consentis ne sont pas transférables d'un locataire à un autre».

Copie conforme de la résolution numéro 758-A-79 adoptée à l'assemblée du 12 septembre 1979 de la Société d'habitation du Québec.

Québec, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5277-o

Le secrétaire,  
ME JEAN-LUC LESAGE.

## Soumissions — Demandes de

### Cité de Beauharnois (Comté de Beauharnois)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Maryse Beaumont, greffier, à l'hôtel de ville, 103, rue Saint-Laurent, cité de Beauharnois, comté de Beauharnois, QC, jusqu'à 20 heures, le lundi 3 mars 1980, pour l'achat de 373 000 \$ d'obligations de la cité de Beauharnois datées du 1<sup>er</sup> avril 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980.

#### Tableau d'amortissement — 373 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1981	18 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1982	19 000 \$
1 <sup>er</sup> avril 1983	20 000
1 <sup>er</sup> avril 1984	12 000
1 <sup>er</sup> avril 1985	13 000
1 <sup>er</sup> avril 1985	64 000 (à renouveler)
1 <sup>er</sup> avril 1990	12 000
1 <sup>er</sup> avril 1990	215 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Beauharnois s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 233 — 55 500 \$ renouvellement d'emprunt; 251 — 1 200 \$; 276 — 3 200 \$; 288 — 1 200 \$; 299 — 900 \$; 300 — 12 500 \$; 312 — 6 000 \$ renouvellements d'emprunt; 383 — 100 000 \$ voirie; 385 — 29 600 \$ coût excédé du Règlement 372, construction de 2 courts de tennis; 402 — 107 900 \$ construction d'une chambre de chlore; 403 — 55 000 \$ rénovation de l'usine de traitement d'eau.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le lundi 3 mars 1980, à l'hôtel de ville, 103, rue Saint-Laurent, cité de Beauharnois, comté de Beauharnois, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Beauharnois, comté de Beauharnois, le 6 février 1980.

*Le greffier,*  
ME MARYSE BEAUMONT.

Hôtel de ville

103, rue Saint-Laurent  
cité de Beauharnois  
comté de Beauharnois, QC, J6N 1V8  
téléphone: 429-3546, code 514 5345-0

**Ville de Blainville**  
(Comté de Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Richard Blouin, greffier, à l'hôtel de ville, 1000, rue de la Mairie, ville de Blainville, comté de Terrebonne, QC, jusqu'à 15 heures, le lundi 3 mars 1980 et l'adjudication sera faite à 19 h 30, le même jour, pour l'achat de 892 000 \$ d'obligations de la ville de Blainville datées du 1<sup>er</sup> avril 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980.

Tableau d'amortissement — 892 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1981 .....	23 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1982 .....	26 000 \$
1 <sup>er</sup> avril 1983 .....	28 000
1 <sup>er</sup> avril 1984 .....	30 000
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	33 000
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	164 000 (à renouveler)
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	51 000
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	537 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Blainville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 241 — 19 000 \$; 248 — 56 000 \$; 249 — 84 500 \$; 267 — 5 900 \$; 268 — 48 650 \$; 271 — 1 950 \$ renouvellements d'emprunt; 508 — 290 900 \$ voirie, électricité; 514 — 17 100 \$ voirie, électricité, aqueduc, égouts; 517 — 140 000 \$ aqueduc, égouts; 518 — 97 000 \$ voirie, électricité; 574 — 11 000 \$ frais de refinancement; 575 — 120 000 \$ quote-part pour travaux de canalisation.

Les soumissions seront ouvertes à 15 heures, le lundi 3 mars 1980 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le même jour, à l'hôtel de ville, 1000, rue de la Mairie, ville de Blainville, comté de Terrebonne, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Blainville, comté de Terrebonne, le 4 février 1980.

*Le greffier,*  
RICHARD BLOUIN.

Hôtel de ville  
1000, rue de la Mairie  
ville de Blainville  
comté de Terrebonne, QC, J7C 3B5  
téléphone: 430-2442, code 514 5293-0

**Ville de Hull**  
(Comté de Hull)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Robert Lesage, greffier, à l'hôtel de ville, 100, rue Edmonton, succursale B, ville de Hull, comté de Hull, QC, jusqu'à 11 heures, le mardi 4 mars 1980, et l'adjudication sera faite à 20 heures, le même jour, pour l'achat de 8 627 000 \$ d'obligations de la ville de Hull datées du 1<sup>er</sup> avril 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980.

Tableau d'amortissement — 8 627 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1981 .....	159 000 \$
1 <sup>er</sup> avril 1982 .....	172 500
1 <sup>er</sup> avril 1983 .....	186 000
1 <sup>er</sup> avril 1984 .....	288 500
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	230 000
1 <sup>er</sup> avril 1986 .....	203 500
1 <sup>er</sup> avril 1986 .....	2 364 000 (à renouveler)
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	291 000
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	4 732 500 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Hull s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de divers règlements de renouvellement d'emprunt pour un montant de 908 500 \$; 1451 — 282 500 \$ amélioration de quartiers; 1471 — 5 000 000 \$ const. d'édifice municipal; 1485 — 539 000 \$ voirie, électricité etc.; 1494 — 361 000 \$ amélioration de quartiers; 1497 — 276 000 \$ voirie, électricité; 1523 — 275 000 \$ aqueduc, égouts,

etc.; 1525 — 650 000 \$ acq. inst. système de radio-communication; 1526 — 335 000 \$ tr. amélioration à l'aréna.

Les soumissions seront ouvertes par le comité exécutif à 11 heures, le mardi 4 mars 1980, et l'adjudication sera faite et considérée à 20 heures, le même jour à l'hôtel de ville, 100, rue Edmonton, succursale B, ville de Hull, comté de Hull, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Hull, comté de Hull, le 7 février 1980.

*Le greffier,*  
ROBERT LESAGE.

Hôtel de ville

100, rue Edmonton,

Succursale B, case postale 1970

ville de Hull

comté de Hull, QC, J8X 3Y9

téléphone: 777-2781 code 819.

4346-0

**Municipalité de Mont-Tremblant**

(Comté de Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Mont-Tremblant» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 160 000 \$ d'obligations de la municipalité de Mont-Tremblant datées du 1<sup>er</sup> avril 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 4 mars 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

Case postale 10, salle du courrier

Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980.

Tableau d'amortissement — 160 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1981 .....	2 000 \$
1 <sup>er</sup> avril 1982 .....	2 000
1 <sup>er</sup> avril 1983 .....	3 000
1 <sup>er</sup> avril 1984 .....	3 000
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	4 000
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	19 000 (à renouveler)
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	6 000

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	121 000 \$ (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Mont-Tremblant s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 79-5 — 160 000 \$ paiement des coûts d'expériences suite à un jugement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 4 mars 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 mars 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, Mont-Tremblant, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Mont-Tremblant, comté de Terrebonne, le 5 février 1980.

*Le secrétaire-trésorier,*  
YVON PICARD.

Hôtel de ville  
case postale 179  
Mont-Tremblant  
comté de Terrebonne, QC, J0T 1Z0  
téléphone: 425-3305, code 819 5294-0

**Commission scolaire régionale Papineau**  
(Siège social: ville de Buckingham, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Antoine Morin, directeur général, au centre administratif, boulevard des Jeunes, case postale 68, Buckingham, comté de Papineau, QC, jusqu'à 20 heures, le mardi 4 mars 1980, pour l'achat de 1 847 000 \$ d'obligations de la commission scolaire

régionale Papineau datées du 28 mars 1980, et remboursables en série du 28 mars 1981 au 28 mars 1991 inclusive-ment, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2% payable semi-annuellement les 28 septembre et 28 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 28 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 1 847 000 \$ — 11 ans

Année	Capital
28 mars 1981 .....	148 000 \$
28 mars 1982 .....	162 000
28 mars 1983 .....	178 000
28 mars 1984 .....	195 000
28 mars 1985 .....	213 000
28 mars 1986 .....	130 000
28 mars 1987 .....	142 000
28 mars 1988 .....	156 000
28 mars 1989 .....	171 000
28 mars 1990 .....	188 000
28 mars 1991 .....	164 000

La commission scolaire régionale Papineau, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter le principal et les intérêts de la présente émission d'obligation et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau cidessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Papineau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 28 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 4 décembre 1973 — 1 215 000 \$; 19 février 1974 — 397 000 \$ renouvellements d'emprunt; 6 novembre 1979 — 235 000 \$ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 4 mars 1980, à 20 heures, au centre administratif, boulevard des Jeunes, Buckingham, comté de Papineau, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Buckingham, le 4 février 1980.

Centre administratif *Le directeur général,*  
Boulevard des Jeunes ATOINE MORIN.  
case postale 68  
Buckingham  
comté de Papineau, QC, J8L 2X1  
téléphone: 986-8511, code 819 5295-o

**Ville de Port-Cartier**  
(Comté de Duplessis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Port-Cartier» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 486 000 \$ d'obligations de la ville de Port-Cartier datées du 1<sup>er</sup> avril 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 4 mars 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice «G», Québec (tél.: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980.

Tableau d'amortissement — 1 486 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1981	53 000 \$
1 <sup>er</sup> avril 1982	59 000
1 <sup>er</sup> avril 1983	65 000
1 <sup>er</sup> avril 1984	72 000
1 <sup>er</sup> avril 1985	79 000

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1985	338 000 \$ (à renouveler)
1 <sup>er</sup> avril 1990	108 000
1 <sup>er</sup> avril 1990	712 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus, s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Port-Cartier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 205(334) — 119 000 \$ construction aréna; 206 — 135 000 \$ aqueduc, égouts, voirie, électricité; 258 — 143 000 \$ achat de camion, accessoires-incendies; 292 — 120 000 \$ amélioration de quartiers; 293 — 134 500 \$ restauration de bâtiments résid.; 314 — 248 000 \$ achat d'équipement; 323 — 177 000 \$ voirie, éclairage; 362 — 52 200 \$ const. caserne de pompiers; 363 — 57 300 \$ achat d'un ordinateur; 372 — 300 000 \$ création d'un fonds de roulement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 4 mars 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 mars 1980 à 19 heures 30, à l'hôtel de ville, 40, avenue Parent, ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, le 6 février 1980.

Hôtel de ville *Le greffier,*  
40, avenue Parent VILMOND COUTURE.  
ville de Port-Cartier  
comté de Duplessis, QC, G5B 2G5  
téléphone: 766-2343  
ou 766-5333, code 418 5347-o

**Corporation municipale de Saint-Henri**

(Comté de Lévis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Raymond Couture, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 109, rue Allen, Saint-Henri, comté de Lévis, QC, jusqu'à 20 heures, le mercredi 5 mars 1980, pour l'achat de 313 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Saint-Henri datées du 1<sup>er</sup> avril 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980.

Tableau d'amortissement — 313 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1981 .....	6 000 \$
1 <sup>er</sup> avril 1982 .....	7 000
1 <sup>er</sup> avril 1983 .....	8 000
1 <sup>er</sup> avril 1984 .....	8 000
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	10 000
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	56 000 (à renouveler)
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	19 000
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	199 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Saint-Henri s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 50-78 — 255 000 \$; 64-79 — 58 000 \$ aqueduc, égouts, voirie etc.;

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités,

selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le mercredi 5 mars 1980 à l'hôtel de ville, 109, rue Allen, Saint-Henri, comté de Lévis, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Corporation municipale de Saint-Henri, comté de Lévis, le 7 février 1980.

Hôtel de ville  
109, rue Allen  
Saint-Henri

Le secrétaire-trésorier,  
RAYMOND COUTURE.

comté de Lévis, QC, G0R 3E0  
téléphone: 882-2401, code 418

5348-0

**Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**

(Comté de Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 373 000 \$ d'obligations de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson datées du 1<sup>er</sup> avril 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 3 mars 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980.

Tableau d'amortissement — 373 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1981 .....	25 000 \$
1 <sup>er</sup> avril 1982 .....	27 000
1 <sup>er</sup> avril 1983 .....	30 000
1 <sup>er</sup> avril 1984 .....	34 000
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	38 000
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	77 000 (à renouveler)
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	25 000
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	117 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 7-1977 — 152 400 \$ acq., rénovation de bâtisses; 9-1977 — 90 500 \$ voirie; 7-1978 — 38 100 \$ voirie, relocalisation station de pompage; 4-1979 — 92 000 \$ achat de mach. et d'équipement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 3 mars 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 mars 1980, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 414, boulevard Baron-Louis-Empain, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, comté de Terrebonne, le 4 février 1980.

*Le secrétaire-trésorier,*

MAURICE JUNEAU.

Hôtel de ville

414, boulevard Baron-Louis-Empain

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

comté de Terrebonne, QC, J0T 1L0

téléphone: 228-2543, code 514

5296-0

#### **Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel**

(Comté de Richelieu)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 565 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel datées du 1<sup>er</sup> avril 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 3 mars 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

Case postale 10, salle du courrier

Edifice «G», Québec

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980.

Tableau d'amortissement — 565 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1981	9 000 \$
1 <sup>er</sup> avril 1982	10 000
1 <sup>er</sup> avril 1983	11 000
1 <sup>er</sup> avril 1984	13 000
1 <sup>er</sup> avril 1985	14 000
1 <sup>er</sup> avril 1985	72 000 (à renouveler)
1 <sup>er</sup> avril 1990	22 000
1 <sup>er</sup> avril 1990	414 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 174-78 — 45 000 \$ aqueduc, égouts; 205-79 — 300 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 206-79 — 120 000 \$ aqueduc, égouts; 210-79 — 100 000 \$ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 3 mars 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 mars 1980, à 20 heures, à l'édifice de la Mairie, 1275, chemin Saint-Ours, Saint-Pierre-de-Sorel, comté de Richelieu, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, comté de Richelieu, le 4 février 1980.

*Le secrétaire-trésorier,*  
RAYMOND FORTIER.

Edifice de la Mairie

1275, chemin Saint-Ours

Saint-Pierre-de-Sorel

comté de Richelieu, QC, J3P 2N4

téléphone: 742-9961, code 514 5297-0

### Corporation municipale de Saint-Prosper

(Comté de Dorchester)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Prosper» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 250 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Prosper datées du 1<sup>er</sup> avril 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 3 mars 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Edifice «G», Québec (télèx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980.

#### Tableau d'amortissement — 250 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> avril 1981 .....	4 000 \$
1 <sup>er</sup> avril 1982 .....	5 000
1 <sup>er</sup> avril 1983 .....	5 000
1 <sup>er</sup> avril 1984 .....	6 000
1 <sup>er</sup> avril 1985 .....	6 000
1 <sup>er</sup> avril 1986 .....	7 000
1 <sup>er</sup> avril 1987 .....	8 000
1 <sup>er</sup> avril 1988 .....	8 000
1 <sup>er</sup> avril 1989 .....	9 000
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	10 000
1 <sup>er</sup> avril 1990 .....	182 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Prosper s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 1-1979 — 250 000 \$ réfection d'aréna.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 3 mars 1980.

Le Conseil considèrera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 mars 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 7110, rue de LaSalle, Saint-Prosper, comté de Dorchester, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Prosper, comté de Dorchester, le 4 février 1980.

*Le secrétaire-trésorier,*  
BRUNO RENY.

Hôtel de ville

7110, rue de LaSalle

Saint-Prosper

comté de Dorchester, QC, G0M 1Y0

téléphone: 594-8135, code 418 5298-0

### Commission scolaire de Sorel

(Siège social: cité de Sorel, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Michel Faust, directeur général, au centre administratif, 105, rue du Prince, Sorel, comté de Richelieu, QC, jusqu'à 16 h 30, le mardi 4 mars 1980, et par après jusqu'à 20 heures, à l'école Têtreau, 173, Elisabeth, Sorel, comté de Richelieu, QC, pour l'achat de 187 000 \$ d'obligations de la commission scolaire de Sorel datées du 28 mars 1980, et remboursables en série du 28 mars 1981 au 28 mars 1990 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2% payable semi-annuellement les 28 septembre et 28 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 28 mars 1980.

Tableau d'amortissement — 187 000 \$ — 10 ans

Année	Capital
28 mars 1981 .....	10 000 \$
28 mars 1982 .....	12 000
28 mars 1983 .....	13 000
28 mars 1984 .....	15 000
28 mars 1985 .....	17 000
28 mars 1986 .....	19 000
28 mars 1987 .....	21 000
28 mars 1988 .....	24 000
28 mars 1989 .....	26 000
28 mars 1990 .....	30 000

La commission scolaire de Sorel, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versée par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations aux prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Sorel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 28 mars 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 19 juin 1979 — 187 000 \$ — dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 4 mars 1980, à 20 heures, à l'école Tétreau, 173, Elisabeth, Sorel, comté de Richelieu, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Sorel, le 4 février 1980.

Centre administratif  
105, rue du Prince  
Sorel

*Le directeur général,*  
MICHEL FAUST.

comté de Richelieu, QC, J3P 4J9  
téléphone: 742-2793, code 514

5299-0

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS DES SERVICES ÉDUCATIFS DU QUÉBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 24 janvier 1980, il a autorisé la constitution d'une fédération, sous le nom de «FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS DES SER-

VICES ÉDUCATIFS DU QUÉBEC», avec siège social situé à Québec, district judiciaire de Québec.

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

5336-0

1639-6012

## Vente(s) par licitation

### Hull

#### Jugement

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No 550-05-001558-78

**B**ERNARD BAKER, retraité, domicilié et résidant dans le rang 5, Sunderland (Ontario), demandeur, c. JOYCE M. BAKER *ET ALS*, domiciliée et résidant au 6572, 31<sup>e</sup> Avenue, Rosemont, district de Montréal, QC, défendeurs.

« Une ferme connue et désignée comme étant composée du lot un, rang Quatre (1, R. 4), canton de Buckingham, avec tous les bâtiments dessus construits. À distraire toutefois dudit lot un, les huit acres appartenant à Mme Edna Kavanagh (Mme Léo Kehoe), ou à ses représentants, conformément à l'acte enregistré à la division d'enregistrement de Papineau, le vingt-six septembre mil neuf cent trente-neuf sous le numéro 52266. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article

688*a* C.P.C. est de cinq mille quatre cent soixante quinze dollars (5 475 \$), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de vingt et un mille neuf cent dollars (21 900 \$) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité: le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 228, rue Duquette, Papineauville, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Hull, le 30 janvier 1980.

5332-o

## Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Arthabaska

#### Saisie exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Arthabaska

No 415-12-000765-79

**D**IANE CANTIN, résidant et domiciliée au 1023 sud, boulevard Bois-Francis, Arthabaska, district d'Arthabaska, demanderesse, contre RENE ROUX, résidant et domicilié au 1022 sud, boulevard Bois-Francis, Arthabaska, district d'Arthabaska, défenderesse.

Un terrain ou emplacement situé sur le côté sud-ouest du boulevard Bois-Francis sud, en la ville d'Arthabaska, mesurant d'après le livre de renvoi officiel cent dix pieds et cinq dixièmes (110,5') de largeur dans sa ligne nord-est

ou en front dudit boulevard, cent neuf pieds et cinq dixièmes (109,5') de largeur à la profondeur ou ligne sud-ouest sur une profondeur de soixante pieds (60') dans sa ligne sud-est et de cinquante-six pieds et cinq dixièmes (56,5') dans sa ligne nord-ouest, connu et désigné au cadastre officiel du village d'Arthabaskaville, comme étant le lot numéro quatre-vingt-sept (87), avec maison dessus construite, portant les numéros civiques mille vingt et un (1021) et mille vingt-trois (1023) du boulevard Bois-

Francs sud, à Arthabaska, circonstances et dépendances.

Ledit immeuble est vendu sujet à toutes servitudes pouvant l'affecter.

La mise à prix est fixée à 2 425 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté

d'Arthabaska, palais de justice d'Arthabaska, province de Québec, le VENDREDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Arthabaska, le 30 janvier 1980.

*Le shérif adjoint,*  
LYSE L. GARIÉPY.

5263-0

## Beauce

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
No 350-05-000386-79  
Shérif: 3-80

LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE-SUD, corporation légalement régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit ayant son siège social au 2727, 6<sup>e</sup> Avenue, Saint-Georges-Ouest (Beauce), demanderesse c. RAYMOND ROY en sa qualité de syndic à la faillite de RÉJEAN GRONDIN, lequel faisait affaires sous la raison sociale de EPICERIE REJEAN GRONDIN INC., 405, 22<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges-Ouest (Beauce), défendeur.

Un terrain situé dans la municipalité de ville Saint-Georges-Ouest, connu et désigné comme étant la subdivision cent soixante-quatre du lot originaire quatre-vingt-neuf (89-164) du cadastre révisé d'une partie du cadastre de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit immeuble faisant maintenant partie de ville Saint-Georges-Ouest.

Avec en plus les droits de prétentions sur l'immeuble suivant, savoir:

Un terrain connu et désigné comme étant la partie de la subdivision cent soixante-cinq du lot originaire quatre-vingt-neuf (89-165) dudit cadastre, mesurant, mesures anglaises six pieds (6') des côtés nord-ouest et sud-est par

environ dix-sept pieds et cinq dixièmes (17,5') des côtés nord-est et sud-ouest et borné vers le sud-ouest au résidu dudit lot appartenant à Edmond-Louis Deblois ou représentants, au sud-est à la subdivision cent cinquante-sept du lot quatre-vingt-neuf (89-157) dudit cadastre appartenant à St-Georges Bérubé ou représentants, au nord-est à la subdivision cent cinquante-six du lot quatre-vingt-neuf (89-156) appartenant à Marie-Louise Veilleux-Beaudoin ou représentants et vers le nord-ouest au terrain faisant l'objet des présentes.

La mise à prix est fixée à la somme de 7 800 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce à Beauceville le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1980 à DIX heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Saint-Joseph, Beauce, le 6 février 1980.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER LE HOUX.

5350-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
No 350-05-000431-78  
Shérif: 7-80

CHASSE INC., corporation légalement constituée et ayant sa place d'affaires à ville Sainte-Marie, comté et district de Beauce, demanderesse, c. EDOUARD POULIN, demeurant et domicilié à Saint-Prospère, comté de Dorchester et district de Beauce, défendeur.

Un immeuble situé sur le lot numéro cinq-B (5-B), rang 7 sud-ouest du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Prospère, canton de Watford, terrain de figure irrégulière, mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur cent quarante-deux pieds (142') de profondeur, borné au nord-est par la

rue St-Alfred, au sud-ouest par le terrain de monsieur Adrien Laflamme, au nord-ouest par le terrain de la corporation du Club de l'Âge d'Or St-Prosper Inc. (ancienne école) et au sud-est par le terrain de monsieur Lionel Bouffard avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à la somme de 2 025 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Dorchester à Sainte-Hénédine le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1980 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Joseph (Beauce) le 6 février 1980. 5349-0

## Beauharnois

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
No 500-02-033133-781

**CARRIÈRES LATULIPPE LAMARRE L'ÉCUYER**, avocats, tous membres du barreau de Montréal, ayant leur place d'affaires au 1100 est, boulevard Crémazie, suite 715, à Montréal, district de Montréal, demandeurs, contre **ÉMILE LONGPRÉ**, résidant et domicilié au 15, rue Vinet, à Châteauguay, district de Beauharnois, défendeur.

Un immeuble sis et situé à ville de Châteauguay, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-huit (ptie 288), mesurant cinquante pieds (50') de largeur en front rue Vinet par une profondeur de cent cinquante-deux pieds (152').

Ladite partie étant bornée en front par la rue Vinet, à l'ouest et en arrière par parties du lot no 288 appartenant à M. Louis Duranceau ou représentants et à l'est par une

autre partie du lot no 288 appartenant à Moïse Lussier ou représentants.

Le coin nord-est est situé à environ 65 pieds à l'ouest du coin nord-ouest du lot no 288-6, mesuré le long de la ligne de côté sud de la rue Vinet.

La mise à prix est fixée à 3 065 \$ montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, 164, rue Saint-Joseph, à Sainte-Martine, le DEUXIÈME jour d'AVRIL 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 30 janvier 1980. 5269-0

*Le shérif adjoint,*  
PIERRE JOLICOEUR.

## Hauterive

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hauterive  
No 655-05-000117-79  
Dossier du shérif no 665-18-000002-80

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, demanderesse, contre **MARCEL HORACE TREMBLAY**, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

### Description:

Un immeuble connu et désigné comme étant un terrain connu comme étant et faisant partie du lot quarante-deux,

du rang Cinq (lot ptie 42 rg V), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay; mesurant en largeur le long de la route 138, deux cents pieds (200') par une profondeur de quatre cents pieds (400'); le tout mesures anglaises; le côté nord-est est situé à deux cents pieds (200') de la ligne séparative des lots 42 et 43 du même rang; le tout mesures

anglaises, étant borné vers le sud-est par la route 138; et par tous les autres côtés par partie du lot 42 qui demeure la propriété du vendeur.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 4 850 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au

shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice de Baie-Comeau, le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour du mois de MARS 1980, à ONZE heures.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Baie-Comeau, le 30 janvier 1980.

Le shérif,

JACQUES VILLENEUVE.

5264-0

## Joliette

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Joliette

**CAISSE POPULAIRE SAINTE-MARIE SALOMÉE**, 650, rue Saint-Jean, à Sainte-Marie-Salomée, district de Joliette, partie demanderesse, contre **JEAN-CLAUDE RICARD**, domicilié et résidant au 12, chemin Guilbault, à Saint-Paul, de Joliette, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

1. «Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot original numéro trois cent trente-cinq (335-10) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de L'Assomption.»

2. «Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro onze de la subdivision officielle du lot original numéro trois cent trente-cinq (335-11) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de L'Assomption.»

3. «Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro douze de la subdivision officielle du lot origi-

naire numéro trois cent trente-cinq (335-12) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de L'Assomption.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 150 \$ chacun, représentant 25% de l'évaluation municipale pour chacun des trois (3) lots.

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, le LUNDI DOUZIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

JEANNE MATTE.

Bureau du shérif

Cour provinciale

Joliette, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5265-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Joliette

No 705-05-000 1093-775

**COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR**, corps politique dûment constitué, ayant une place d'affaires au 577, rue Notre-Dame à Repentigny, district de Joliette, partie demanderesse c. **B.V. REALTY CORP.**, corps politique dûment constitué, ayant une place d'affaires au 623, rue Lavoisier à Repentigny, district de Joliette et **ARVIDS BUMBILIS**, homme d'affaires, ayant une place d'affaires au 623, rue Lavoisier, à Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse et **LE RÉGISTRATEUR** de

la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

a) «Une partie indivise d'un immeuble situé dans la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle trente-cinq du lot original cent cinquante-huit aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny.

Ledit terrain est de forme de trapèze et est borné au nord

par l'autoroute rive-nord, étant une partie du lot cent cinquante-huit, borné au nord-est par une autre partie du lot 158-35, sud-est par la rue Lavoisier étant le lot 158-27 et au sud-ouest par une partie du lot 158.

Ledit terrain mesure quatre-vingt-six pieds et un dixième de pied (86,1') dans la ligne au nord, deux cent quatre-vingt-treize pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (293,88') dans sa ligne nord-est, soixante-dix-huit pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (78,77') dans son côté sud-est et trois cent quarante-deux pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (342,95') dans sa ligne sud-ouest.

Le tout ayant une superficie de vingt-quatre mille sept cent soixante-douze pieds carrés (24 772 pi<sup>2</sup>), le tout mesures anglaises, tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et principalement avec le droit de passage créé sur l'immeuble vendu et tel que plus amplement une servitude en faveur de la compagnie Bell Canada en vertu d'un acte enregistré à L'Assomption sous le numéro 63395 et une servitude en faveur de l'Hydro-Québec en vertu d'un acte enregistré à L'Assomption sous le numéro 52811.

Le tout avec les bâtisses y érigées avec dépendances.

b) «Une partie de la subdivision officielle trente-cinq du lot originaire cent cinquante-huit (ptie 158-35) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Notre-Dame-de-L'Assomption de Repentigny, partie de lot de forme irrégulière, mesurant cent trente-huit pieds et vingt-neuf cen-

tièmes de pied (138,29') dans sa ligne au nord, cent quarante-deux pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (142,85') au nord-est, quarante-deux pieds et quarante-neuf centièmes de pied (42,49') et quatre-vingt-quatre pieds et trente-sept centièmes de pied (84,37') au sud-est et deux cent quinze pieds et cinq centièmes de pied (215,5') au sud-ouest.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et principalement sur le droit de passage créé sur ledit immeuble par un acte de vente enregistré à L'Assomption sous le numéro 136164.

Le tout avec les bâtisses y érigées avec dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 38 525 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu en bloc au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, MARDI, le TREIZIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 5 février 1980.

5337-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-000 677-792

**C**ONSTRUCTION LATERREUR INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 680, boulevard Iberville, Repentigny, district de Joliette, partie demanderesse, contre CONSTRUCTIONS DUGUAY & VALIQUETTE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 227, rue Longchamp, Charlemagne, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«1. Le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-cinq (165-3) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny, division d'enregistrement de L'Assomption;

2. le lot numéro quatre de la subdivision officielle du

lot originaire numéro cent soixante-cinq (165-4) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny, division d'enregistrement de L'Assomption;

3. le lot numéro quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-quatre (164-43) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny, division d'enregistrement de L'Assomption;

4. le lot numéro quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-quatre (164-44) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny, division d'enregistrement de L'Assomption;

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les

servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 2 275 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'en-

registrement de L'Assomption, au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, le MARDI PREMIER jour d'AVRIL 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 30 janvier 1980.

5266-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-00 1812-773

**L**ES ENTREPRISES VALLEE MONTCALM LIMITEE, société commerciale juridiquement constituée, ayant son siège social et ses bureaux dans la ville de Montréal, district de Montréal, au numéro 5950, de l'avenue Freud, demanderesse, c. RESERVES DU NORD (1973) LIMITEE, société commerciale juridiquement constituée, ayant son siège social et ses bureaux dans la ville de Montréal, district de Montréal, au 1212 ouest, avenue des Pins, Penthouse 4, défenderesse, et LE GREFFIER de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

«Une certaine lisière de terre de figure irrégulière située dans la municipalité de Saint-Donat, comté de Montcalm, faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro cinq de la subdivision du lot originaire numéro dix (10<sup>ptie</sup> 5) dans le Deuxième Rang du canton de Lussier, au cadastre officiel dudit canton.

Bornée comme suit: vers le nord-ouest, par le lot deux de la subdivision du lot originaire numéro onze (11-2) vers l'est, par la plage du lac Ouareau, vers le sud-est par une partie dudit lot 10-5 décrite au chapitre désignation paragraphe c) page 2 d'un acte de vente par «Les Réserves Expertise Ltée», passé le vingt-six avril mil neuf cent soixante-dix-huit devant Me Charles Bisante, notaire, et dont copie fut enregistrée sous le numéro 174.876; vers le

nord-est par une partie dudit lot 10-5 décrite audit acte de vente précédemment mentionné, page 3, paragraphe d); vers le sud-ouest par un chemin privé donnant accès de la route 125 à l'hôtel la Réserve, tel chemin rejoignant les lignes de division desdits lots 11-2 et 10-5 en son extrémité sud-ouest à un point situé à environ sept virgule soixante-deux mètres (7,62 mètres ou 25'), de ladite route 125 autrefois route 18.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 1 175 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm au 1532, rue Albert, à Sainte-Julienne, le VENDREDI NEUVIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Cour supérieure  
Bureau du shérif  
Joliette, le 31 janvier 1980.

5333-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-00 6815-78

**J.** PASCAL LIMITEE, partie demanderesse, contre DAME LISETTE SYLVAIN domiciliée et résidant au 1124, rue Vénus, Lachenaie, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Description technique d'une partie du lot 256-426, du cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption.

Lot: partie 256-426: de figure irrégulière:

Borné vers le nord par une partie du lot 256-426, vers le nord-est par une partie du lot 256-239 (rue Lapointe), vers le sud-est par une partie du lot 256-427, vers le sud par une partie du lot 256-426 et vers le nord-ouest par une partie du lot 256-425.

Mesurant quinze pieds et dix centièmes de pied (15,10') dans sa ligne, trente-neuf pieds et treize centièmes de pied

(39,13') le long d'un arc de cercle de cinquante pieds (50') de rayon dans sa ligne nord-est, cinquante-neuf centièmes de pied (0,59') dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-quatre pieds et trente-cinq centièmes de pied (84,35') dans sa ligne sud, et quarante et un pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (41,84') dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie neuf cent neuf pieds carrés (909 pi<sup>2</sup>);

**Désignation:**

«Un certain emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-426) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, de la division d'enregistrement de L'Assomption.

Avec maison dessus érigée portant le numéro civique 1124, rue Vénus, Lachenaie, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes et droits

y inhérents, dont une servitude en faveur de Bell Canada suivant acte enregistré à L'Assomption, sous le numéro 151.666, et sans exception ni réserve de la part du vendeur.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 10 950 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, le MERCREDI SEPTIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 30 janvier 1980.

5267-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-002 381-752

UNION FINANCE CO. LTD, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE ANGERS, domicilié et résidant au 516, Lac-Marcel, à Saint-Raymond, de Portneuf, district de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

«Un terrain situé en la paroisse de Lavaltrie, faisant partie du lot numéro soixante-deux (ptie 62) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lavaltrie contenant cinquante pieds de largeur sur quatre-vingt-trois pieds de profondeur, dans la ligne nord-ouest et quatre-vingt-un pieds et quatre dixièmes de pied dans la ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins, borné en front: vers le nord-est, par partie du même lot 62 servant de chemin, vers le sud-ouest par partie du même lot 62 appartenant à Armand Homier ou représentants, servant aussi de chemin, d'un côté vers le nord-ouest par partie du même lot à Armand Homier ou représentants, et de l'autre côté, vers le sud-est par le terrain de Roger Lanctôt, avec une maison

et autres constructions érigées, comme avec le droit de passage relaté dans le titre du vendeur pour communiquer au chemin public comme pour communiquer à la plage.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 3 550 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, au 180, rue Champlain, à Berthierville, district de Joliette, le MARDI SIXIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 30 janvier 1980.

5268-o

## Labelle

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Labelle  
 No C.S.L: 560-05-000032-78  
 Shérif: no 98

**L**AURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD, demanderesse, contre JEAN-LOUIS CRYTES ET THERÈSE CRYTES, défendeurs et le REGISTREUR de la division d'enregistrement de Maniwaki, mis en cause.

«Un emplacement situé au coin nord-ouest du lot de terre portant le numéro, faisant partie du lot de terre portant le numéro trois B (ptie 3B) dans le Cinquième Rang dudit canton de Lytton, suivant les plan et livre de renvoi officiels dudit canton, borné comme suit, savoir: à l'ouest par le Sixième Rang dudit canton de Lytton, à l'est par un chemin qui passe en avant de la maison bâtie sur ledit emplacement, d'un côté au sud par une ligne qui passera à quinze pieds de ladite maison sur ledit emplacement et d'autre côté au nord par le lot numéro quatre dudit Cinquième Rang du canton de Lytton, avec maison et toutes au-

tres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances sans réserve.»

La mise à prix est fixée à 2 618 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement du comté de Gatineau, C.P. 429, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, comté de Gatineau, province de Québec, le VENDREDI VINGT-HUITIÈME jour du mois de MARS 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif,*  
 ROGER ROZON.

Bureau du shérif  
 Palais de justice  
 Mont-Laurier, le 4 février 1980.

5319-0

## Montmagny

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 No 200-02-001287-798

**A**CCESOIRES D'AUTOS AGI BELLECHASSE INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires à Saint-Anselme, comté de Dorchester, district de Québec, demanderesse, c. ULDERIC ROY, domicilié et résidant à Armagh, comté de Bellechasse, district de Montmagny, et faisant affaires sous les nom et raison sociale de GARAGE ULDERIC ROY, à Armagh, comté de Bellechasse, district de Montmagny, défendeur.

«Un terrain situé à Armagh, comté de Bellechasse, face au rang Sainte-Anne, au côté ouest du chemin public (route 281), connu et désigné comme faisant partie du lot de terre numéro soixante-quatre (Ptie 64) rang Un sud-est, canton Armagh, comté de Bellechasse, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90') de largeur nord-sud par quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur est-ouest, plus ou moins pour le tout, mesures anglaises, borné comme suit: au sud et à l'ouest, partie du même lot (Normand Langlois); au nord, partie du même lot (Joseph B. Thibault ou représen-

tants, aujourd'hui le présent acquéreur) et à l'est, la route 281, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

À distraire dudit terrain: La partie vendue au ministère de la Voirie du Québec par «Les Placements Roy Ltée», suivant acte enregistré et portant le numéro 103770;

Le tout tel qu'il se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble;»

«Un terrain situé à Armagh, comté de Bellechasse, au côté ouest de la route 281, connu et désigné comme faisant partie du lot de terre numéro soixante-quatre (Ptie 64), rang Un sud-est, canton Armagh, Bellechasse, mesurant cent pieds (100') de front nord-sud par environ soixante-quinze pieds (75') de profondeur est-ouest, plus ou moins pour le tout, mesures anglaises, borné comme suit: à l'est, la route 281 telle qu'élargie par le ministère de la Voirie du Québec; au sud, le terrain appartenant à

monsieur Uldéric Roy pour l'avoir acquis de «Les Placements Roy Ltée»; à l'ouest et au nord, partie dudit lot 64 (Normand Langlois), circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 1 287,50 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au

moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse, à 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, province de Québec, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

GEMMA NICOLE.

5334-o

## Montréal

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-000918-795

**B**ANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation dûment constituée, ayant une place d'affaire au 1200, avenue McGill College, suite 610, ville et district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL SZCZUPACK de domicile inconnu et de RAYMONDE SZCZUPACK, de domicile inconnu, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«La fraction numéro 3 décrite à la déclaration de copropriété reçue devant Me Fernand Poirier, notaire, le sept janvier mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistrée à Montréal, sous le numéro 2753140 et consistant:

a) Le lot numéro deux cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188-202) au cadastre officiel du village de Côte-des-Neiges, de forme irrégulière, borné vers le nord-est, par le lot 188-201, vers le sud-est et vers le sud-ouest par le lot 188-2 étant une partie du gros oeuvre le séparant du lot 188-201 et vers le nord-ouest par le même lot 188-2 étant le mur mitoyen, et d'autre part par le lot 25-668, mesurant trois pieds et trente-cinq centièmes de pied (3,35 pi, soit 1,02 m) dans sa plus grande largeur (sud-est, nord-ouest) quinze pieds et quarante-sept centièmes de pied (15,47 pi, soit 4,72 m) dans sa plus grande longueur (sud-ouest, nord-est) et neuf pieds et quatre centièmes de pied (9,04 pi, soit 2,75 m) de hauteur générale, contenant en superficie cinquante pieds carrés et trois dixièmes de pied carré et environ deux cent quatre-vingts pieds cubes en volume. Mesures anglaises (50,3 pi<sup>2</sup>, soit 4,67 m<sup>2</sup>), (280,0 pi<sup>3</sup>, soit 7,0 m<sup>3</sup>), altitude: 375,58 pieds, soit 114,43 mètres.

b) Le lot numéro trois cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188-301) auxdits plan et livre de renvoi officiels du village de Côte-des-Neiges, de forme irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 188-2 étant le mur extérieur et une cheminée, et d'autre part par le lot 188-1, vers le sud-est par le lot 188-1 et par le même lot 188-2 étant les murs extérieurs, et d'autre part par le lot 25-80A (rue Jean-Brillant), vers le sud-ouest par le même lot 188-2 étant les murs extérieurs et les cheminées, et d'autre part par le lot 188-1, vers le nord-ouest par le même lot 188-2 étant les chemi-

nées, les murs mitoyens, et d'autre part par les lots 188-1 et 25-668; mesurant vingt-quatre pieds et cinq centièmes de pied (24,05 pi, soit 7,33 m) dans sa plus grande longueur (sud-est, nord-ouest), cinquante-six pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (56,55 pi, soit 17,24 m) dans sa plus grande longueur (sud-ouest, nord-est), et huit pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (8,95 pi, soit 2,73 m) de hauteur générale; contenant en superficie mille cent huit pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré et environ neuf mille neuf cent vingt-deux pieds cubes en volume, distraction faite du lot 188-2 (puits de lumière) situé à l'intérieur de ce lot. Mesure anglaise. (1 108,5 pi<sup>2</sup>, soit 102,98 m<sup>2</sup>), (9 922,0 pi<sup>3</sup>, soit 280,0 m<sup>3</sup>), altitude: 385,61 pi, soit 117,56 m).

c) Le tiers indivis des parties communes tel que désignées à la déclaration de copropriété ci-haut décrite et comprenant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188-1) des plan et livre de renvoi officiels du village de Côte-des-Neiges, étant l'ensemble des parties communes situées hors de l'édifice et le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188-2) desdits plan et livre de renvoi officiels du village de Côte-des-Neiges, étant l'ensemble des parties communes de l'édifice érigé sur le lot tel qu'elles sont établies par la loi et par la déclaration de copropriété ci-haut relatée.

Avec l'appartement portant le numéro 5304, de la rue Decelles, à Montréal.»

La mise à prix est fixée à 2 275 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1980, à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 30 novembre 1979.

5300-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-007369-794

**CAISSE POPULAIRE ST-DENIS DE MONTRÉAL**, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires au 445 est, rue Laurier, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre **DAME ROSARIE SAGGESE**, domiciliée et résidant au 376, rue de la Bretagne, à Pont-Viau, Laval, district de Montréal, et **MONSIEUR REAL TURCOT**, domicilié et résidant au 13816, terrasse Ouellette, à Saint-Javier, district de Terrebonne, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Mentana, en la ville de Montréal, composé comme suit:

a) Du lot de terre numéro un de la redivision du lot numéro quatre cent soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent vingt-huit (328-461-1) au cadastre officiel du village de Côte-Saint-Louis, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur et trente-quatre pieds (34') de profondeur;

b) Du lot numéro un de la redivision du lot numéro quatre cent soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent vingt-huit (328-462-1) dudit cadastre, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur par trente-quatre pieds (34') de profondeur. À déduire cependant desdits lots, une lisière de quatre pieds (4') de profondeur à l'arrière desdits lots, par toute leur largeur

pour servir de passage commun avec les propriétaires des emplacements voisins à pied seulement et avec droit de vue sur cette lisière de terre tel qu'originellement établi dans un acte enregistré à Hochelaga et Jacques-Cartier, sous le numéro 185778. Toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. Avec la maison y érigée portant les numéros civiques 4569 à 4583, rue Mentana, en la ville de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue et de passage créée dans un acte enregistré à Montréal, sous le numéro 11261102.»

La mise à prix est fixée à 14 612,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGTIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Montréal, le 7 janvier 1980.

5301-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-027153-780

**CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 612 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal, dans le district de Montréal, demanderesse, contre **DAVID ADLER**, gentilhomme, domicilié et résidant au 80, chemin d'Hampstead Hampstead, dans le district de Montréal, défendeur, et 888517 **CANADA LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires et son siège social au 3405, rue de Bullion, à Montréal, dans le district de Montréal, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la défenderesse 88817 Canada Ltée:

«Un emplacement ayant front sur la rue de Chartres, à ville de Laval, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision mille quarante du lot originaire deux cent soixante (260-1040) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, d'une superficie de neuf mille trois cents pieds carrés (9 300 pi<sup>2</sup>),

mesures anglaises et plus ou moins, avec bâtisse y érigée portant l'adresse 460, rue de Chartres, circonstances et dépendances. Cet immeuble apparaissant présentement comme étant la propriété de la défenderesse 88817 Canada Ltée.»

La mise à prix est fixée à 36 160 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Montréal, le 22 janvier 1980.

5302-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-027140-787

**C**RÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse, contre DAVID ADLER, et 88817 CANADA LTEE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la défenderesse 88817 Canada Ltée:

«Un emplacement rue de Guyenne, à ville de Laval, province de Québec, constitué de la resubdivision un du lot huit cent cinquante de la subdivision du lot originaire deux cent soixante, le lot huit cent cinquante et un de la subdivision du lot originaire deux cent soixante, et le lot un de la resubdivision du lot huit cent cinquante-deux de la subdivision du lot originaire deux cent soixante (260-850-1, 260-851, 260-852-1), tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin. Ledit emplacement comportant une superficie globale de neuf mille cent cinquante-neuf pieds carrés et sept dixièmes de pied

carré (9 159,7 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, avec bâtisse y érigée, portant l'adresse 370, rue de Guyenne, à Laval, circonstances et dépendances; tel immeuble étant présentement propriété de 88817 Canada Ltée.

La mise à prix est fixée à 35 970 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1980, à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 22 janvier 1980.

5303-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-027133-782

**C**RÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse, contre DAVID ADLER et 88817 CANADA LTEE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la défenderesse 88817 Canada Ltée:

«Cet emplacement ayant front sur la rue de Chartres, à ville de Laval, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision mil quarante-deux du lot originaire deux cent soixante (260-1042) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Martin, d'une superficie globale de neuf mille cinq cent trente-quatre (9 534 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, avec bâtisse y érigée portant l'adresse: 440, rue de Chartres, à Laval. Cet immeuble apparaît présentement comme étant la

propriété de la défenderesse 88817 Canada Ltée.»

La mise à prix est fixée à 33 747,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 22 janvier 1980.

5304-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-027134-780

**C**RÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse, contre DAVID ADLER et 88817 CANADA LTEE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la défenderesse 88817 Canada Ltée:

«Le lot mille trente-neuf de la subdivision du lot origi-

naire deux cent soixante (260-1039) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Martin, tel emplacement comportant en superficie neuf mille trois cents pieds carrés (9 300 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, avec bâtisse y érigée, portant l'adresse: 470, rue de Chartres, à ville de Laval, lequel immeuble apparaît présen-

tement comme étant la propriété de la défenderesse 88817 Canada Ltée.»

La mise à prix est fixée à 36 160 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT

ET UNIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 janvier 1980.

5305-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-027132-784

**C**REDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse, contre DAVID ADLER, et 88817 CANADA LTEE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble du défendeur 88817 Canada Ltée

«Cet emplacement ayant front sur la rue de Chartres, à ville de Laval, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision mille trente-huit du lot originaire deux cent soixante (260-1038) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Martin, d'une superficie globale de neuf mille trois cents pieds carrés (9 300 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, avec bâtisse y érigée, portant l'adresse: 480, rue de Chartres, à Laval;

tel immeuble étant présentement propriété de 88817 Canada Ltée.»

La mise à prix est fixée à 36 160 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 janvier 1980.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

5306-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-000098-793

**L**ES EMBALLAGES CAROUSSEL INC., corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 100, boulevard Marie-Victorin, à Boucherville, district de Montréal, demanderesse, contre TROISALLIANCE INC., compagnie légalement constituée faisant affaires et opérant sous la raison sociale de ODDY'S B.B.Q. en commerce au 880, de la rue Périgny, à Chambly, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«L'immeuble de la défenderesse Troisalliance Inc.:

Un emplacement situé à Chambly, connu et désigné comme étant les lots numéros deux cent quarante-deux, deux cent quarante-trois et deux cent quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire no vingt-six (26-242, 26-243, 26-244) au cadastre officiel du village du Bassin de Chambly. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.» (880, Périgny, à Chambly.)

La mise à prix est fixée à 9 875 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoine, édifice Montval, Longueuil, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 janvier 1980.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

5307-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-005032-790

**FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE**, corps politique dûment constitué, ayant sa principale place d'affaires au 1253, avenue McGill College, suite 980, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre **ARMAND R. LEMAIRE**, ayant sa principale place d'affaires au 50 ouest, place Crémazie, Montréal, et **GASTON ALLARD**, résidant et domicilié au 179 sud, boulevard du Lac, Lac-Beauport, province de Québec, défendeurs et le **REGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Gaston Allard:

«Un emplacement ayant front sur Larch Drive, en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro huit de la subdivision numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-8) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal. Avec l'immeuble ci-dessus érigé portant le numéro 132, dudit Larch Drive.

Un tiers indivis d'un certain emplacement vacant ayant front sur Larch Drive, en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro neuf de la subdivision numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-9) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Un sixième indivis d'un certain emplacement connu et désigné comme étant la resubdivision numéro cinq de la

subdivision numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-5) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent quarante-six pieds (146') de largeur par quatre-vingt-six pieds (86') de profondeur et borné en avant par Larch Drive, en arrière au sud-est par le résidu de ladite resubdivision numéro cinq dudit cadastre, sur un côté au nord-est par ladite subdivision no six dudit cadastre et de l'autre côté au sud-ouest par la subdivision no trois dudit cadastre. Avec la piscine et tous les autres accessoires dessus érigés. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 34 375 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le **VINGTIÈME** jour de **MARS 1980**, à **DIX** heures **TRENTE**.

*Le shérif adjoint,*  
**PAUL ST-MARTIN.**

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Montréal, le 15 janvier 1980.

5313-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-005035-793

**FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE**, corps politique dûment constitué, ayant sa place d'affaires au 1253, avenue McGill College, Montréal, QC, demanderesse contre **ARMAND R. LEMAIRE**, ayant sa principale place d'affaires au 50 ouest, place Crémazie, Montréal, et **GASTON ALLARD**, domicilié et résidant au 179 sud, boulevard du Lac, Lac-Beauport, province de Québec, défendeurs, et le **REGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Gaston Allard seulement.

«1. Un certain emplacement ayant front sur Larch Drive, en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro sept de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-7) aux

plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal. Avec l'immeuble dessus érigé, portant le numéro 134 dudit Larch Drive.»

2. «Un tiers indivis d'un certain emplacement vacant, ayant front sur Larch Drive, en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro neuf de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit, du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-9) auxdits plan et livre de renvoi officiels.»

3. «Un sixième indivis d'un certain emplacement connu et désigné comme étant une partie de la resubdivision numéro cinq de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq

(25-568-Ptie 5) auxdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant cent quarante-six pieds (146') de largeur par quatre-vingt-six pieds (86') de profondeur et borné: en avant par Larch Drive, en arrière au sud-est par le résidu de ladite resubdivision numéro cinq dudit cadastre, sur un côté au nord-est par la subdivision numéro six dudit cadastre et sur l'autre côté au sud-ouest par la subdivision numéro trois dudit cadastre. Avec la piscine et tous les autres accessoires dessus érigés.»

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-005031-792

**F**IDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE, corps politique dûment constitué, ayant sa place d'affaires au 1253, McGill College Avenue, Montréal, demanderesse, contre ARMAND R. LEMAIRE, ayant sa principale place d'affaires au 50, place Crémazie, Montréal et GASTON ALLARD, domicilié et résidant au 179 sud, boulevard du Lac, Lac-Beauport, QC, défendeurs et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles du défendeur Gaston Allard seulement:

«1. Un certain emplacement ayant front sur Larch Drive, en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit, du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal. Avec l'immeuble dessus érigé portant le numéro 146, dudit Larch Drive.

2. Un tiers indivis d'un certain emplacement vacant en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro quatre de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit, du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-4), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal.

3. Un sixième indivis d'un certain emplacement connu

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-005034-796

**F**IDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE, corps politique dûment constitué, ayant sa principale place d'affaires au 1253, McGill College, Montréal, demanderesse, contre ARMAND R. LEMAIRE, ayant sa principale place d'affaires au

La mise à prix est fixée à 34 375 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGTIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 17 janvier 1980.

5312-0

et désigné comme étant une partie de la resubdivision numéro cinq de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-ptie 5), auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent quarante-six pieds (146') de largeur par quatre-vingt-six pieds (86') de profondeur et borné en avant par Larch Drive, en arrière au sud-est par le résidu de ladite resubdivision numéro cinq, sur un côté au nord-est par la subdivision numéro six dudit cadastre, et sur l'autre côté au sud-ouest par la subdivision numéro trois dudit cadastre. Avec la piscine et tous les autres accessoires dessus érigés. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 35 625 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGTIÈME jour de MARS 1980, à TREIZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 14 janvier 1980.

5311-0

50, place Crémazie, Montréal, et GASTON ALLARD, domicilié et résidant au 179 sud, boulevard du Lac, Lac-Beauport, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Gaston Allard seulement:

«1. Un certain emplacement ayant front sur Larch Drive, en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro trois de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-3), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal. Avec l'immeuble dessus érigé portant le numéro 142, dudit Larch Drive.

2. Un tiers indivis d'un certain emplacement vacant en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro quatre de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-4), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal.

3. Un sixième indivis d'un certain emplacement connu et désigné comme étant une partie de la resubdivision numéro cinq de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-5), auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent quarante-six pieds (146') de largeur par quatre-vingt-

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-005033-798

**FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITÉE**, corps politique dûment constitué, ayant sa place d'affaires au 1253, McGill College, Montréal, demanderesse, contre **ARMAND R. LEMAIRE**, ayant sa principale place d'affaires au 50, place Crémazie, Montréal, et **GASTON ALLARD**, domicilié et résidant au 179 sud, boulevard du Lac, Lac-Beauport, province de Québec, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR DE Montréal**, mis en cause.

Les immeubles de Gaston Allard seulement:

«1. Un certain emplacement ayant front sur Larch Drive, en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro deux de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-2), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal. Avec l'immeuble dessus érigé portant le numéro 144, dudit Larch Drive.»

2. Un tiers indivis d'un certain emplacement vacant en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro quatre de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-4) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal.

3. Un sixième indivis d'un certain emplacement connu et désigné comme étant une partie de la resubdivision nu-

six pieds (86') de profondeur, et borné en avant par Larch Drive, en arrière au sud-est par le résidu de ladite resubdivision numéro cinq dudit cadastre sur un côté au nord-est par la subdivision numéro six dudit cadastre et sur l'autre côté au sud-ouest par la subdivision numéro trois dudit cadastre. Avec la piscine et tous les autres accessoires dessus érigés. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 34 375 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGTIÈME jour de MARS 1980, à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Montréal, le 16 janvier 1980.

5309-o

méro cinq de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-5), auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent quarante-six pieds (146') de largeur par quatre-vingt-six pieds (86') de profondeur et borné en avant par Larch Drive et en arrière au sud-est par le résidu de ladite resubdivision numéro cinq dudit cadastre, sur un côté au nord-est par la subdivision numéro six dudit cadastre et de l'autre côté au sud-ouest par la subdivision numéro trois dudit cadastre. Avec la piscine et tous les autres accessoires dessus érigés.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 34 375 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGTIÈME jour de MARS 1980, à DOUZE heures  
TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Montréal, le 16 janvier 1980.

5310-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-005030-794

**FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE**, corps politique dûment constitué, ayant sa principale place d'affaires au 1253, McGill College, Montréal, demanderesse, contre **ARMAND R. LEMAIRE**, ayant sa principale place d'affaires au 50, place Crémazie, Montréal, et **GASTON ALLARD**, domicilié et résidant au 179 sud, boulevard du Lac, Lac-Beauport, province de Québec, défendeurs, et **LE REGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Gaston Allard seulement:

«1. Un certain emplacement ayant front sur Larch Drive, en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro six, de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-6) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal. Avec l'immeuble dessus érigé portant le numéro 136, dudit Larch Drive.

2. Un tiers indivis d'un certain emplacement vacant, ayant front sur Larch Drive en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro neuf de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-9) auxdits plan et livre de renvoi officiels;

3. Un sixième indivis d'un certain emplacement connu et désigné comme étant une partie de la resubdivision

numéro cinq de la subdivision officielle numéro cinq cent soixante-huit du lot originaire numéro vingt-cinq (25-568-ptie 5) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent quarante-six pieds (146') de largeur par quatre-vingt-six pieds (86') de profondeur et bornée; en avant par Larch Drive, en arrière au sud-est par le résidu de ladite resubdivision numéro cinq dudit cadastre, sur un côté au nord-est par la subdivision numéro six dudit cadastre, et de l'autre côté au sud-ouest par la subdivision numéro trois dudit cadastre. Avec la piscine et tous les autres accessoires dessus érigés. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 34 425 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice, à Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGTIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
**PAUL ST-MARTIN.**

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Montréal, le 14 janvier 1980.

5308-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-003467-790

**GENELCAN REALTY LIMITED**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 5000 ouest, rue Jean-Talon, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre **LES ENTREPRISES VEROFIN LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 60 ouest, avenue des Pins, bureau 506, ville de Montréal, défenderesse, et **LE REGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé sur l'avenue des Pins ouest, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro soixante-deux du lot originaire numéro dix-huit (18-ptie 62) aux plan et livre de renvoi du quartier de Saint-Laurent, de forme irrégulière, borné vers le nord-ouest par des parties des lots 18-12, 18-17 et 18-18 du même cadastre et faisant toute partie de l'avenue des Pins, et par le lot 18-62-1, vers le nord-est par les lots 18-62-1 et 18-63; vers le sud-est par la rue

Guilbault (sans numéro de cadastre), vers le sud-ouest par une partie du lot 18-12 et par le lot numéro 18-6 et par une partie du lot 18-17 (faisant partie de l'avenue des Pins). Cettedite partie du lot numéro 18-62 peut être plus explicitement décrite comme suit: commençant à un point A situé à la rencontre de la ligne de division entre les lots 18-62 et 18-63 avec la limite nord-ouest de la rue Guilbault, de là dans une direction sud-ouest une distance de soixante-dix-sept pieds (77') jusqu'au point «B»; de là dans une direction nord-ouest sur une distance de cent un pieds et trente-cinq centièmes de pied (101,35') jusqu'au point C; de là dans une direction nord-est, une distance de vingt-six pieds et deux dixièmes de pied (26,2') jusqu'au point D; de là dans une direction également nord-est, une distance de vingt-cinq pieds et huit dixièmes de pied (25,8') jusqu'au point E; de là dans une direction nord-ouest, une distance de un pied et deux dixièmes de pied (1,2') jusqu'au point

F; de là dans une autre direction nord-est, une distance de vingt-quatre pieds et quinze centièmes de pied (24,15') jusqu'au point G; de là dans une direction sud-est une distance de quatre-vingt-deux pieds et sept dixièmes de pied (82,7') jusqu'au point H; de là dans une autre direction nord-est à une distance de un pied et trois dixièmes de pied (1,3') jusqu'au point J; de là dans une autre direction sud-est une distance de vingt pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (20,55') jusqu'au point A point de départ. Cette partie du lot 18-62 contient une superficie approximative de sept mille sept cent quatre-vingt-dix pieds carrés et un dixième de pied carré (7 790, 1 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises. Avec bâtisses dessus érigées portant le numéro 60 ouest, de ladite avenue des Pins, dont les murs sud-ouest sont mitoyens. Le tout tel que décrit sur un plan préparé par Fernand Ruest, A.-G., en date du 11 novembre 1969, révisé le 5 février 1970. Avec toutes les servitudes attachées audit immeuble et notamment une servitude de droit de vue enre-

gistrée à Montréal, sous le numéro 2248982. Sujet ledit emplacement à la mitoyenneté de mur telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 2172067 et sujet au bail en faveur de Coinamatic enregistré à Montréal, sous le numéro 2097214.»

La mise à prix est fixée à 99 562,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Montréal, le 8 janvier 1980.

5314-o

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

N° 500-05-012605-799

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333 est, de la rue Saint-Antoine, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre M. YVES ROULEAU, résidant et domicilié au 6450, 55<sup>e</sup> Avenue, à ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Laval, quartier Laval-Ouest, connu et désigné comme étant les lots numéros quatre cent vingt-sept et quatre cent vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent treize (213-427 et 428), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothee.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro 6450, de la 55<sup>e</sup> Avenue, à ville de Laval. Chacun de cesdits lots mesure quarante pieds de largeur par soixante-dix-sept pieds de profondeur, mesures anglaises et plus

ou moins. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 10 107,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Montréal, le 14 janvier 1980.

5315-o

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-002335-790

LES PRÉVOYANTS DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 801 est, rue Sherbrooke, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre LAURENT BLAIS, gentilhomme, résidant et domicilié au 6250, rue Bienville, app. 205, Brossard, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«1. Un emplacement situé en la ville de Greenfield-Park, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-six (366-62) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, bureau de la division d'enregistrement de Chambly. Avec bâtiments, circonstances et dépendances y érigés, notamment avec

une maison sise au numéro 1024, de la rue Legault;

2. Les droits indivis (seulement en ce qui concerne la propriété désignée au paragraphe 1 des présentes) dans les lots 364, 362-1, 363-1, 365-1 et 367-1 dudit cadastre, le tout plus amplement établi dans la déclaration de copropriété enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, sous le numéro 398621;

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 6 225 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
No 755-05-000241-79  
No 500-05-017157-791

**REVÊTEMENTS ACOUSTIQUES R. LAPOINTE INC.**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 15, rue Alger, à La Prairie, district de Montréal, demanderesse, contre **ANDRÉ DION**, faisant affaires sous les nom et raison sociale de **A.B.C. DRYWALL ENRG.**, ayant une place d'affaires au 1375, terrasse Beaujeu, à Longueuil, district de Montréal, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la terrasse Beaujeu, en la ville de Longueuil, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire soixante-dix-huit (78-274) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Antoine de Longueuil.

Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro civique 1375, terrasse Beaujeu en la ville de Longueuil. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-019901-789

**RUSSELL THIFFAULT**, domicilié et résidant au 1697., Phillips, à Mascouche, district de Joliette, demandeur, contre **JACQUES DEMINGUE**, domicilié et résidant au 90, rue Angers, à Vimont, ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

«Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trente-neuf (39) du lot originaire six cent soixante (660-39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 90, rue Angers, à Vimont, ville de Laval.»

shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
**PAUL ST-MARTIN.**

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 10 janvier 1980.

5316-0

actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement une servitude en faveur de l'Hydro-Québec *et al.* enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 474851.»

La mise à prix est fixée à 17 150 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1980, à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
**PAUL ST-MARTIN.**

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 janvier 1980.

5317-0

La mise à prix est fixée à 7 477,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
**PAUL ST-MARTIN.**

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 14 janvier 1980.

5327-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-027385-788

**T**RI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1980, rue Sherbrooke ouest, dans la ville et le district de Montréal, demanderesse, contre T.L. CONTEMPORARY HOMES LTD, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 7705, place Turpin, ville de Brossard, district de Montréal, défenderesse, et TIBOR LUSTIK, résidant et domicilié au 7705, place Turpin, Brossard, district de Montréal, et JAN HULAK, résidant et domicilié au 3225, avenue Barclay, dans la ville et le district de Montréal, et JULIUS KUDELKA, résidant et domicilié au 2285, rue Sauvé est, dans la ville et le district de Montréal, et JOSEPH SCHEIB, résidant et domicilié au 196, rue Chestnut, Beaconsfield, district de Montréal, et GEORGE CHNEL, résidant et domicilié au 3300, de la Falaise, dans la ville et le district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

«Un emplacement en la ville de Candiac, dans la province de Québec, connu et désigné comme étant:

a) Un emplacement ayant front sur la rue Calvin en la cité de Candiac, connu et désigné comme étant la subdivision numéro huit cent quarante-quatre du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-douze (392-844) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Philippe.

b) Le lot numéro deux de la resubdivision du lot numé-

ro huit cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-douze (392-843-2) du même cadastre. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 3, avenue Calvin. Sujet à une servitude en faveur de la commission Hydro-Québec et de la compagnie Bell Téléphone du Canada, tel qu'établi par acte de servitude sous seing privé en date du vingt-septième jour du mois d'août, mil neuf cent soixante-quinze et enregistré dans le bureau d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 129711. Sujet à une servitude en faveur de Candiac Development Corporation tel qu'établi par acte de vente exécuté devant C. Pinsonnault, notaire, le troisième jour de décembre, mil neuf cent soixante-seize et enregistré dans le bureau d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 140371.»

La mise à prix est fixée à 13 563,75 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1980, à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Montréal, le 4 février 1980.

5318-o

**Québec***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

200-05-004525-791

S-6070

**É**MILIEU AUDET ET FILS INC., corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires au 294, boulevard Dussault, cité de Saint-Marc-des-Carières, comté de Portneuf, district de Québec, QC, demanderesse, c. CLAUDE LOZIER, domicilié et résidant au 930, Clairval, cité de Charlesbourg, district de Québec et OSCAR BEAUMONT, domicilié et résidant au 2070, rue Laroche, cité de Duberger, district de Québec, QC, et CLAUDE ALAIN, domicilié et résidant au 39, Grand-Rang, cité de Saint-Basile, comté de Portneuf, QC défen-

deurs conjoints et solidaires et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, cité et district de Québec, mis en cause.

«Un lot connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent quatre-vingt-neuf du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec (lot 489).

Un lot connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de

Québec (lot 490).

Un lot connu et désigné comme étant la subdivision numéro quarante-neuf du lot originaire numéro cinq cent treize du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec (Lot 513-49).

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 601, de la 2<sup>e</sup> Rue, cité et district de Québec.»

La mise à prix est fixée à 25 000 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de

l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1980 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 février 1980.

5338-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
200-05-000933-791  
S-6060

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (La Loi sur les banques, 1970, S.R.C. chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demande c. REJEAN GALARNEAU résidant et domicilié au 12, rue Fiset, Saint-Emile, QC, défendeur et CLAUDE LACROIX ès qualités de syndic à la faillite de REJEAN GALARNEAU et FRANCINE TREMBLAY-GALARNEAU, ayant sa place d'affaires au 121 est, rue Racine, suite 101, Chicoutimi, QC, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot mille cent soixante-trois, subdivision vingt-quatre (1163-24) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec la maison dessus construite au 12, rue Fiset, Saint-Emile, QC.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 4 400 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1980 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 février 1980.

5339-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
200-05-002687-783  
S-6073

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970, S.R.C. chapitre B-1, article 100) avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, demande c. GÉRALD ROBITAILLE ès qualités de syndic à la faillite de ROBERT GIROUX et DIANE

PLAMONDON-GIROUX, ayant sa place d'affaires au 425 est, boulevard Charest, suite 300, Québec, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent neuf du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatorze (294-109) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment la maison

portant le numéro civique 1297, rue Esplanade, Val-Bélair.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 4 150 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de

l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS 1980 à DIX heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 février 1980.

*Le shérif adjoint,*  
RÉAL CAMPEAU.

5340-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
200-05-002525-793  
S-6081

LA CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS, société régie par la loi sur les Caisses d'Épargne et de Crédit, ayant son siège social à 39, rue Guénette, en la ville de Lévis, district de Québec, demanderesse c. ROGER ROY, domicilié et résidant au 16-A, rue du Beau-Site, en la ville de Lauzon, district de Québec, défendeur.

«Un emplacement situé en la cité de Lauzon, connu comme étant les subdivisions numéros cent quatre-vingt-onze et cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro deux cent six (206-191 et 206-192) du cadastre officiel révisé de la partie est du village de Lauzon, quartier Fréchette, cité de Lauzon.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 4, rue

Saint-Gérard, Lauzon.»

La mise à prix est fixée à 4 467,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1980 à DIX heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 février 1980.

*Le shérif adjoint,*  
RÉAL CAMPEAU.

5341-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
200-05-004965-799  
S-6027

LACROIX, PARENT INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires à 827, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, c. GUY JUTRAS, demeurant et domicilié au 45 sud, des Pins, Sainte-Pétronille, île d'Orléans, QC, défendeur et LE RÈGISTRATEUR de la division d'enregistrement de l'île d'Orléans mis en cause.

«La subdivision quarante-cinq du lot originaire numéro deux (2-45) du cadastre officiel de Sainte-Pétronille (village Beaulieu) division d'enregistrement de l'île d'Orléans.

La subdivision six cent deux du lot originaire numéro un (1-602) du cadastre officiel de Sainte-Pétronille (village Beaulieu) division d'enregistrement de l'île d'Orléans.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépen-

dances.»

La mise à prix est fixée à 18 625 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Saint-Laurent, île d'Orléans, 1286, Royale, Saint-Laurent, île d'Orléans, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1980 à DIX heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 février 1980.

*Le shérif adjoint,*  
RÉAL CAMPEAU.

5342-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour fédérale — District de Québec  
 T-5627-79  
 S-6054

**D**ANS L'AFFAIRE de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage -et-

Dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes; la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage; demanderesse c. PA-RO CONSTRUCTION INC., 2721, chemin Saint-Louis, de la ville de Sainte-Foy, dans la province de Québec, défenderesse.

«a) 1. La subdivision numéro cent trente du lot originaire numéro six cent cinquante-deux (652-130) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, comté et division d'enregistrement de Lévis,

2. La resubdivision numéro trois de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro deux (2-3-3) du cadastre susdit, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 18 900 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis, le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1980 à DIX heures.

«La subdivision numéro cent quarante-deux du lot originaire numéro trois cent cinq (305-142) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, ville de Val-Bélair, comté et division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 750 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«c) La subdivision numéro cent quarante-trois du lot originaire numéro trois cent cinq (305-143) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, ville de Val-Bélair, comté et division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 750 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«d) Une partie des lots numéros trois cent dix et trois cent onze (310 et 311 pties) de figure irrégulière, du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, comté et division d'enregistrement de Québec; borné vers le nord-est par les lots 310-12, 310-14, 311-12, et une partie du lot numéro 311, vers le sud-est par une partie du lot numéro 309, vers le sud-ouest par une partie des lots 310 et 311 et le lot 1525 (chemin de fer), vers le nord-ouest par une partie des lots 310, 311 et le lot 310-12; mesurant cent vingt et un pieds et six dixièmes (121,6') et cent vingt-cinq pieds (125') au nord-est, cent quarante-deux pieds et un dixième au sud-est, quatre-vingt-huit pieds et quatre dixièmes (88.4') et cent vingt pieds (120') au sud-ouest, cent pieds (100') et dix pieds (10') et soixante dix-huit pieds et deux dixièmes (78.2') au nord-ouest. Contenant une superficie de dix-neuf mille neuf cent soixante pieds carrés (19 960 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tel que le tout est plus amplement démontré sur un plan préparé par Michel Paquet, arpenteur-géomètre, en date du 18 octobre 1976.»

La mise à prix est fixée à 1 085 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«La resubdivision numéro vingt-six de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent neuf (409-1-26) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, comté et division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 4 715 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1980 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 RÉAL. CAMPEAU.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure

Québec, le 16 février 1980.

5343-0

**Richelieu***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Richelieu

**COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY**, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 1015, rue Saint-Pierre, à St-Joseph-de-Sorel, district de Richelieu, demanderesse.

Une ordonnance du tribunal, datée du 12 juin 1979, autorise une description abrégée des immeubles suivants. Une description plus élaborée peut être consultée au bureau du shérif, au 46, rue Charlotte, à Sorel, QC, ainsi qu'un plan des lieux.

Tous les immeubles ci-bas décrits sont sis à Contrecoeur et apparaissent au cadastre de la paroisse de Contrecoeur.

La mise à prix, exprimée plus bas, représentant 25% de l'évaluation municipale, doit être versée au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, au moment de l'adjudication.

Chacun des immeubles plus bas décrits sera vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, au 613, rue Marie-Victorin, à Verchères, QC, le QUATORZIÈME jour de MAI 1980, à l'heure indiquée en regard de chacun.

Dans chacune des causes ci-dessous, la demanderesse est la commission scolaire de Tracy.

S-0370 — RONALDO GLEN, du 2080, Aylmer, suite 410, Montréal, QC, défendeur.

765-02-000717-77

Le lot P.-384 dudit cadastre, borné de toutes parts par autres parties du lot 384. Superficie de 7 500 pieds carrés.

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Richelieu

**COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY**, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 1015, rue Saint-Pierre, à Saint-Joseph-de-Sorel, district de Richelieu, demanderesse.

Une ordonnance du tribunal, datée du 12 juin 1979, autorise une description abrégée des immeubles suivants. Une description plus élaborée peut être consultée au bureau du shérif, au 46, rue Charlotte, à Sorel, QC, ainsi qu'un plan des lieux.

Tous les immeubles ci-bas décrits sont sis à Contrecoeur et apparaissent au cadastre de la paroisse de Contrecoeur.

La mise à prix, exprimée plus bas, représentant 25% de l'évaluation municipale, doit être versée au shérif, en

argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, au moment de l'adjudication.

S-0371 — R.H. INVESTMENT CORP., du 550 ouest, Sherbrooke Montréal, QC, défendeur.

765-02-000718-77

Le lot P.-385 dudit cadastre, borné au sud-ouest par partie du lot 384 et d'autres parts par autres parties du lot 385.

Le lot P.-384 dudit cadastre, borné au nord-est par partie du lot 385 et d'autres parts par autres parties du lot 384. Superficie de 25 000 pieds carrés.

La mise à prix est de 437,50 \$ et la vente à l'enchère débute à DIX heures.

S-0385 — ALEX BROUSSARD et DAME DOROTHY F. BROUSSARD, du 3543, Columbine, San Jose, California, U.S.A., défendeurs

765-02-000701-77

Le lot 383-764 dudit cadastre.

Le lot P.-378 dudit cadastre, borné au nord-est par partie du lot 379 et d'autres parts par autres parties du lot 378. Superficie de 14 184,7 pieds carrés.

La mise à prix est de 242,50 \$ et la vente à l'enchère débute à DIX heures TRENTE.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Sorel, le 29 janvier 1980.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS.  
5260-o

argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, au moment de l'adjudication.

Chacun des immeubles plus bas décrits sera vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, au 613, rue Marie-Victorin, à Verchères, QC, le TRENTIÈME jour d'AVRIL 1980, à l'heure indiquée en regard de chacun.

Dans chacune des causes ci-dessous, la demanderesse est la commission scolaire de Tracy.

S-0360 — JOHN E. HYDE, du 1325 South 72 St., Omaha, Nebraska, U.S.A., défendeur.

765-02-000707-77

Le lot P.-385 dudit cadastre, borné de toutes parts par autres parties du lot 385.

Le lot P.-384 dudit cadastre, borné de toutes parts par autres parties du lot 384.

Les lots 383-134 à 383-136 incl. dudit cadastre. Superficie de 30 975 pieds carrés.

La mise à prix est de 545 \$ et la vente à l'enchère débute à NEUF heures TRENTE.

S-0361 — ALDEN W. SQUIRES, du R.F.D. 1, Augusta, Maine, U.S.A., défendeur.

765-02-000708-77

Les lots 383-433, 383-558 dudit cadastre. Superficie de 5 650 pieds carrés.

La mise à prix est de 100 \$ et la vente à l'enchère débute à DIX heures.

S-0362 — THOMAS ACKERS et DAME LOUISE ACKERS, du 10947, Three Court, St-Louis, Missouri, U.S.A., défendeurs.

765-02-000709-77

Les lots 382-729 et 382-730 dudit cadastre. Superficie de 5 881 pieds carrés.

La mise à prix est de 100 \$ et la vente à l'enchère débute à DIX heures TRENTE.

S-0363 — ROBERT LAZZELL, du 3309, Kaywood Place, Falls Church, Virginia, U.S.A., défendeur.

765-02-000710-77

Les lots 382-679, 382-680, 382-690 dudit cadastre.

Le lot P.-385 dudit cadastre, borné au nord-est par partie du lot 386 et d'autres parts par autres parties du lot 385. Superficie de 46 828 pieds carrés.

La mise à prix est de 820 \$ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures.

S-0364 — RUTH L. MONROE, du P.O. Box 102, Highland Park, Illinois, U.S.A., défendeur.

765-02-000711-77

Le lot P.-385 dudit cadastre, borné de toutes parts par autres parties du lot 385. Superficie de 2 500 pieds carrés.

La mise à prix est de 45 \$ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures TRENTE.

S-0365 — MERVIN R. DENVER, du 407, Aepli Drive, Tempa, Florida, U.S.A., défendeur.

765-02-000712-77

Le lot P.-384 dudit cadastre, borné de toutes parts par autres parties du lot 384. Superficie de 5 000 pieds carrés.

La mise à prix est de 87,50 \$ et la vente à l'enchère débute à TREIZE heures TRENTE.

S-0366 — RAYMOND RONDEAU, du 60, Michael Road, S.-O. Hadley, Massachusset, U.S.A., défendeur.

765-02-000713-77

Le lot P.-384 dudit cadastre, borné de toutes parts par autres parties du lot 384. Superficie de 2 856 pieds carrés.

La mise à prix est de 50 \$ et la vente à l'enchère débute à QUATORZE heures.

S-0367 — EDWARD H. SHOWALTER et DAME ETHEL M. SHOWALTER, du P.O. Box 178, 507 Main, Kokomo, Indiana, U.S.A., défendeurs.

765-02-000714-77

Le lot P.-378 dudit cadastre, borné au nord-est par partie du lot 379 et d'autres parts par autres parties du lot 378. Superficie de 14 000 pieds carrés.

La mise à prix est de 245 \$ et la vente à l'enchère débute à QUATORZE heures.

S-0368 — MARION MILLER, du 319, Race, St-Perkasic, Pennsylvania, U.S.A., défendeur.

765-02-000715-77

Le lot P.-378 dudit cadastre, borné de toutes parts par autres parties du lot 378. Superficie de 2 800 pieds carrés.

La mise à prix est de 50 \$ et la vente à l'enchère débute à QUINZE heures.

S-0369 — CARL L. HEINLEIN, du 2080, Aylmer, suite 410, Montréal, QC, défendeur.

765-02-000716-77

Le lot P.-385 dudit cadastre, borné au sud-ouest par partie du lot 384 et d'autres parts par autres parties du lot 385.

Le lot P.-384 dudit cadastre, borné au nord-est par partie du lot 385 et d'autres parts par autres parties du lot 384. Superficie de 50 000 pieds carrés.

La mise à prix est de 875 \$ et la vente à l'enchère débute à QUINZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif  
Cour provinciale

Sorel, le 29 janvier 1980.

5261-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Richelieu

**COMMISSION SCOLAIRE DE VARENNES**, corps politique, ayant son siège social au 100, rue Youville, Varennes, district de Richelieu, demanderesse.

Une ordonnance du tribunal, datée du 12 juin 1979, autorise une description abrégée des immeubles suivants. Une description plus élaborée peut être consultée au bureau du shérif, au 46, rue Charlotte, à Sorel, QC, ainsi qu'un plan des lieux.

Tous les immeubles ci-bas décrits sont sis à Varennes et apparaissent au cadastre de la paroisse de Varennes.

La mise à prix, exprimée plus bas, représentant 25% de l'évaluation municipale, doit être versée au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, au moment de l'adjudication.

Chacun des immeubles plus bas décrits sera vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, au 613, route Marie-Victorin, à Verchères, QC, le HUITIEME jour d'AVRIL 1980, à l'heure indiquée en regard de chacun.

• Dans chacune des causes ci-dessous, la demanderesse est la commission scolaire de Varennes.

S-0235 — contre: FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-000855-78

Lot no P. 216, cadastre de la paroisse de Varennes.

Borne: nord-ouest par le résidu du lot 216, nord-est par partie du lot 215, sud-est par le lot 388 et sud-ouest par partie du lot 217. Superficie de 375 000 pieds carrés.

La mise à prix est de 9 375 \$ et la vente à l'enchère débute à NEUF heures TRENTE.

S-0236 — contre: FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-0001470-78

Lot no P. 217, cadastre de la paroisse de Varennes.

De figure trapézoïdale, bornée par autres parties du lot 217 (rues) mesure 50' de largeur X nord-est 1 193,2', nord-ouest 200', sud-ouest 1 239,26' et sud-est 205,28'. Superficie de 250 218 pieds carrés.

La mise à prix est de 6 255 \$ et la vente à l'enchère débute à DIX heures.

S-0237 — contre: FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-001536-78

1. Lot no P. 220, cadastre de la paroisse de Varennes.

Borne: nord-ouest par une partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-18) sud-est par le lot 403 et partie 402, nord-est et sud-ouest par autres parties du lot 220. Superficie de 13 181 pieds carrés.

2. Lot no P. 220, cadastre de la paroisse de Varennes.

Borne: sud-ouest par partie du lot 220 (bornée par le chemin public) mesure 1 530,37', sud-est par partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-18) mesure 204' nord-est par partie du lot 220 (rue, lots non déposés 220-17 et 220-16, mesure 1 591,13', sud-est par partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-16) mesure 150', nord-est par partie du lot 220 (lots non déposés 220-583 et 220-737) mesure 200', nord-ouest par partie du lot 220 (rue, lots non déposés 220-12 et 220-14) mesure 150', nord-est par partie du lot 220 (lot non déposé 220-594) mesure 25', nord-ouest par partie du lot 220 (lot non déposé 220-624) mesure 100'. Superficie de 328 940 pieds carrés.

3. Lot no P. 220, cadastre de la paroisse de Varennes.

Borne: sud-ouest par partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-17), nord-est par partie du lot 220, sud-est par partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-18), nord-ouest par partie du lot 220 (lot non déposé 220-16). Superficie de 108 601 pieds carrés.

La mise à prix est de 3 322,50 \$ et la vente à l'enchère débute à DIX heures TRENTE.

S-0238 — contre: FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-001750-78

1. Lot no P. 393 N.-O., cadastre de la paroisse de Varennes.

Borne: nord-ouest par le lot 217, sud-est par le résidu du lot 393, nord-est par parties des lots 388 et 392 et sud-ouest par partie du lot 394. Superficie de 331 206 pieds carrés.

2. Lot no P. 398 N.-O., cadastre de la paroisse de Varennes.

Borne: nord-ouest par partie du lot 218, sud-est par autre partie du lot 398, nord-est par partie du lot 397, sud-ouest par partie du lot 399 décrite ci-dessous et autre partie du lot 399. Superficie de 248 405 pieds carrés.

3. Lot no P. 399 N.-O., cadastre de la paroisse de Varennes.

Borne: nord-ouest par parties des lots 218-219, sud-est par autre partie du lot 399, nord-est par partie du lot 398 décrite ci-dessus, sud-ouest par partie du lot 402. Superficie de 420 389 pieds carrés.

La mise à prix est de 5 000 \$ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures.

S-0239 — contre: FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-001751-78

1. Lot no P. 393 N.-O., cadastre de la paroisse de Varennes.

Borne: nord-ouest par le lot 217, sud-est par résidu lot 393, nord-est par les lots 388-392 et sud-ouest par le lot 394. Superficie de 331 206 pieds carrés.

2. Lot no P. 398 N.-O., cadastre de la paroisse de Varennes.

Borne: nord-ouest par le lot 218, sud-est par une autre partie du lot 398, nord-est par le lot 397 et sud-ouest par partie du lot 399 décrite ci-dessous et autre partie du lot 399. Superficie de 248 405 pieds carrés.

3. Lot no P. 399 N.-O., cadastre de la paroisse de

Varennes.

Borne: nord-ouest par partie des lots 218 et 219, sud-est par une autre partie du lot 399, nord-est par partie du lot 398, décrit ci-dessus et sud-ouest par la partie du lot 402. Superficie de 420 389 pieds carrés.

La mise à prix est de 5 000 \$ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Sorel, le 31 janvier 1980.

5262-o

## Roberval

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Roberval

No 155-05-000291-76

Shérif: 11-79

**LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500 est, Grande-Allée, Québec, G1R 2J7, demanderesse, contre **CLERMONT PERRON**, domicilié au 921, Bel-Air, Saint-Félicien, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** du bureau de la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, mis en cause.

«Un terrain-emplacement, situé en la municipalité de la ville de Saint-Félicien, connu et désigné comme étant la subdivision soixante et onze du lot originaire numéro quarante-six (no 46-71), du Troisième Rang (III), du cadastre officiel du canton d'Ashuapmouchouan, avec la maison dessus construite, appartenances et dépendances.

Le susdit immeuble est affecté d'une servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec, résultant

de l'enregistrement 113665.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 5 965 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, district de Roberval, le VINGTIÈME jour de MARS 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
LÉON-AURICE LAVOIE.

Bureau du shérif  
Palais de justice  
Roberval, le 31 janvier 1980.

5270-o

## *Fieri Facias*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Roberval

B.S.A. 00064-80

C.S.Q. 200-05-003973-794

**LE TRUST GENERAL DU CANADA**, ès qualités de fiduciaire, corporation ayant son siège social à Montréal, et une place d'affaires à Sillery, district de Québec, partie demanderesse, c. **LE CENTRE DU CAMION NORD-EST INC**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Apollinaire, comté de Lotbinière, partie défenderesse et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, à Notre-Dame-d'Hébertville, partie mise en cause.

Désignation:

«Un terrain de figure rectangulaire étant et comprenant la resubdivision huit de la subdivision un du lot originaire numéro trois (3-1-8) du rang A aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Delisle, borné au nord-est au lot numéro trois-un-sept (3-1-7); au sud-ouest au lot numéro trois-un-neuf (3-1-9); au nord-ouest, au résidu du lot trois-un (3-1) propriété de Saguenay Transmission Company Limited, au sud-est, au lot trois-un-seize (3-1-16)

rue Butler, mesurant soixante-dix-huit pieds (78') dans ses côtés nord-ouest et sud-est et cent pieds (100') dans ses côtés nord-est et sud-ouest, ayant une superficie approximative de sept mille huit cents pieds carrés (7 800 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives et sujet aux servitudes passives, le cas échéant.»

La mise à prix est fixée à la somme de 10 332,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au

rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendu en bloc au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, à Hébertville comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GERMAIN NAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Alma, le 4 février 1980.

5328-o

## Saguenay

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saguenay  
No 240-05-000057-79

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970, S.R.C. chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre **NORMAND LAPOINTE**, résidant et domicilié au, 8, rue Laurentide, Pointe-au-Pic, Charlevoix, QC, défendeur.

«Un emplacement sis au village de Pointe-au-Pic, au sud de la rue appelée rue Warren, étant et composant partie du lot quarante-six (P. 46) au cadastre officiel pour le village de Pointe-au-Pic et borné comme suit: au nord, à P. 46 (avenue Warren); au sud, à P. 46 (Joseph-Édouard Warren ou représentant); à l'ouest, à P. 46 (Xavier Collins ou représentants); à l'est à P. 46 (Napoléon Gagné ou représentants); ledit immeuble mesurant en largeur cinquante pieds (50') soit sur l'avenue Warren et à la profondeur sur son côté sud, sur une profondeur uniforme de

quatre-vingt-dix pieds (90') sur chacun de ses côtés est et ouest; le tout mesures anglaises, ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 1 117,50 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Baie St-Paul, district de Saguenay, le TRENTE ET UNIÈME jour du mois de MARS 1980, à NEUF heures TRENTE.

*Le shérif,*  
PIERRE GAUDREAU, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
La Malbaie, le 28 janvier 1980.

5271-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saguenay  
No 240-05-000148-78

**ANDRÉ GIRARD**, faisant affaires sous les nom et raison sociale de **GIRARD ÉLECTRIQUE ENR.**, ayant une place d'affaires au 30, route 362, Baie-Saint-Paul, district de Saguenay, QC, demanderesse, contre **ANDRÉ CHOUINARD**, domicilié et résidant à Saint-Hilarion, comté de Charlevoix, district de Saguenay, défendeur.

Un terrain mesurant deux arpents (2 arpents) de largeur par neuf arpents (9 arpents) de profondeur, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot huit-A

(partie 8-A) Deuxième Rang, au cadastre de la paroisse de Saint-Hilarion et pouvant se décrire comme suit: borné vers le sud-ouest sur une distance de neuf arpents (9 arpents) par la route de Les Éboulements, vers le nord-est, sur une égale distance par P. 8-A (Arthur Tremblay ou représentants), vers le sud-est, sur une largeur de deux arpents (2 arpents) par P. 8-A (Welley Tremblay) et vers le nord-ouest sur une égale distance par P. 8-A (Rolland Tremblay), sauf et à distraire un terrain de figure carrée et

mesurant cent vingt-cinq pieds (125') de côté et propriété de monsieur Serge Brassard; avec un moulin à scie et dépendances dessus construites.

Un terrain mesurant cent six pieds (106') de largeur par une profondeur de cent pieds (100'), mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot sept-H (partie 7-H), Deuxième Rang, au cadastre de la paroisse de Saint-Hilarion et pouvant se décrire comme suit: borné en front vers le nord-est, par la route de Les Éboulements en profondeur vers le sud-ouest par P. 7-H (Vallier Audet) vers le sud-est par P. 7-H (Christian Tremblay); avec une maison et dépendances dessus construites.

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004069-79

**LES PRODUITS GÉNÉRAUX DE LA CONSTRUCTION LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 395, avenue Marconi, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre **FONDATION CHARLES ÉMOND INC.**, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 25, rue Darcy, La Malbaie, comté de Charlevoix, et **DAME CHARLES ÉMOND**, domiciliée et résidant au 25, rue Darcy, La Malbaie, comté de Charlevoix, défenderesses.

Une partie de terrain, de figure irrégulière, étant et composant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-quinze-A (ptie 695-A) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie et mesurant au nord, cent pieds (100') et borné par le chemin public; à l'est, borné par la propriété de monsieur Gérard Imbeault; au sud, cent pieds (100') et borné par la propriété de Arthur Godin ou

La mise à prix est fixée à 2 705 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Malbaie, district de Saguenay, le **TRENTE ET UNIÈME** jour de **MARS 1980**, à **DIX** heures.

*Le shérif,*  
**PIERRE GAUDREAU**.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
La Malbaie, le 28 janvier 1980. 5272-o

représentants; à l'ouest, à la propriété de Georges Lavoie. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit immeuble étant situé chemin Mailloux, Rivière-Mailloux, QC.

La mise à prix est fixée à 200 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Malbaie, district de Saguenay, le **TRENTE ET UNIÈME** jour du mois de **MARS 1980**, à **ONZE** heures.

*Le shérif,*  
**PIERRE GAUDREAU, avocat.**

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
La Malbaie, le 28 janvier 1980. 5273-o

**Saint-François**

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000959-79

**CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE RICHMOND-JOHNSON**, régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 148, Principale à Richmond, district de Saint-François, partie demanderesse, contre **ARMAND ROY**, domicilié et résidant au 710, Principale, à Richmond, district de Saint-François, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

«Une certaine partie de terre étant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Melbourne, dans le Septième (7<sup>e</sup>) Rang de ce canton, comme

étant une partie du lot numéro seize A (ptie 16A), mesurant ladite partie de terre approximativement six cent cinquante pieds (650') de largeur par une profondeur de deux cents pieds (200') bornée en front par le chemin public (chemin vers Kingsbury), en arrière par la nouvelle route 51, sur un côté par le résidu dudit lot appartenant à Jacques Tardif et sur l'autre côté par la propriété de M. Converse ou représentants. Avec bâtisses dessus construites et y appartenant circonstances et dépendances y érigées. Cette partie de terre étant montrée comme étant le résidu dudit lot appartenant audit emprunteur après avoir déduit la partie

au ministère des Transports du Québec, sur un plan privé annexé et reconnu véritable par ledit emprunteur, la partie étant indiquée par un liséré vert sur ledit plan. Sujet au droit d'eau également stipulé dans le titre de l'emprunteur enregistré à Richmond, sous le numéro 91668.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est établi à 75 \$.

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000960-79

**CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE RICHMOND-JOHNSON**, régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique ayant son siège social au 148, Principale, à Richmond, district de Saint-François, partie demanderesse, contre **ARMAND ROY**, domicilié et résidant au 710, Principale, Richmond, district de Saint-François, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

«Un certain emplacement étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Melboume, dans le Septième (7<sup>e</sup>) Rang dudit canton comme étant la subdivision numéro trois du lot originaire portant le numéro seize A (16-A-3). Avec bâtisses dessus cons-

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746 nord, rue Principale, Richmond, QC, le **MARDI DIX-HUITIÈME** jour de **MARS 1980**, à **DIX** heures.

*Le shérif adjoint,*  
**JEAN-GUY BISSON.**

Bureau du shérif  
Palais de justice  
Sherbrooke, le 29 janvier 1980. 5246-o

truites, circonstances et dépendances y érigées.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est établi à 1 762,50 \$

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746 nord, rue Principale, Richmond, QC, le **MARDI DIX-HUITIÈME** jour de **MARS 1980**, à **ONZE** heures.

*Le shérif adjoint,*  
**JEAN GUY BISSON.**

Bureau du shérif  
Palais de Justice  
Sherbrooke, le 29 janvier 1980. 5252-o

**Terrebonne**

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001106-796

**LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED**, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires à Montréal, dudit district, partie demanderesse, contre **LAURENT DUSSEAU**, résidant et domicilié au 4055, montée Gagnon, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement ayant front sur la montée Gagnon, dans la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, composé des lots numéros cinq et six de la subdivision du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-un (381-5 et 6) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant cent cinquante pieds (150,0') de largeur chacun par trois cent cinquante-huit pieds (358,0') de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, avec toutes les bâtisses dessus érigées portant le

numéro civique 4055, montée Gagnon, paroisse de Terrebonne.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes l'affectant, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 6 450 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le **VINGT-SIXIÈME** jour de **MARS 1980**, à **ONZE** heures.

*Le shérif adjoint,*  
**PIERRE FEX.**

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 1<sup>er</sup> février 1980. 5278-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure, et faillite — District de Terrebonne  
 Nos 700-05-000503-791  
 et 700-11-000053-787

**L**E SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, contre LES MOULURES POITRAS & LEMIEUX INC., 24, 34<sup>e</sup> Avenue ouest, à Blainville, QC, partie défenderesse faillie, et MONSIEUR ALBERT DIONNE, syndic.

«La subdivision cent treize du lot cent cinquante-six (156-113) au cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-Blainville.»

La mise à prix est fixée à 1 500 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif,

en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure et faillite  
 Saint-Jérôme, le 31 janvier 1980.

*Le shérif adjoint,*  
 PIERRE FEX.

5279-0

*Fieri Facias de Bonis et de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Montréal  
 No 500-02-041234-779

**T**RACTOBEC LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2050, rue Mansfield, suite 1500, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre PIERRE DUFOUR, de Val-des-Lacs, district de Terrebonne, ayant déjà fait affaires sous le nom de Centre de Réparation de Cartierville Enrg., au 6155, boulevard Gouin, Montréal, dudit district et domicilié au Lac-Durocher, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Le lot quarante-sept (47) du rang B, de l'arpentage primitif du canton d'Archambault, correspondant au lot quarante-sept (47) du rang B du cadastre officiel du canton d'Archambault.

La mise à prix est fixée à 3 627,50 \$, soit 25% de l'éva-

luation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1980, à QUATORZE heures.

Bureau du shérif  
 Cour provinciale  
 Saint-Jérôme, le 31 janvier 1980.

*Le shérif adjoint,*  
 PIERRE FEX.

5285-0

## Vente(s) pour taxes

### Municipalité du comté d'Abitibi

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Paul-Emile Bégin, secrétaire-trésorier de la corporation du comté d'Abitibi, que les immeubles avec bâtisses, circonstances et dépendances ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à l'édifice de la corporation de comté, 571 est, 1<sup>re</sup> Rue, Amos, lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le second jeudi du mois d'avril 1980, soit le DIXIÈME jour d'AVRIL 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, avec intérêts, plus frais encourus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente au bureau de ladite corporation.

## Municipalité d'Authier

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Pouliaries	53-A, 53-B, 53-C	VIII	René Gagné	3,15 \$	21,77 \$	34,80 \$	59,72 \$
Pouliaries	50	X	Yvonne Brière	3,45		30,00	33,45

## Municipalité de Clermont

Clermont	42	II	Denis Bazinet	13,76 \$		33,01 \$	46,77 \$
Clermont	45	II	Denis Bazinet	47,84		40,90	88,74
Clermont	45	III	Denis Bazinet	17,76		33,88	51,64
Clermont	46	III	Denis Bazinet	12,48		32,73	45,21

## Municipalité de Clerval

La Reine	11-B Ptie nord	II	Feu Henri Trudel	2,25 \$		30,20 \$	32,45 \$
600' nord sud x largeur * Borné comme suit: au nord par le chemin, au sud par le résidu du lot 11B, à l'est sur 600' par le lot 12, à l'ouest par la ligne de division du 11A et 11B.							
La Reine	P-12 Coin	II	Feu Henri Trudel			30,00	30,00
85' est-ouest x 600' de profondeur Borné comme suit: au nord sur 85' par le chemin, à l'est et ouest par le résidu du lot 12, à l'ouest sur 600' par la ligne des lots 11B et 12.							

## Municipalité St-Jacques-de-Dupuy

La Reine	1/2-27 est	IX	Alayton Buscha	1,65 \$		30,55 \$ plus (clôture: 439,55)	471,75 \$
Borné au sud par la route, au nord par le lot 27, rang X, à l'ouest par le lot 1/2-27 ouest, à l'est par le lot 26 rang IX.							

## Municipalité de La Motte

Malartic	8	X	Bernard Russell	83,70 \$	55,33 \$	68,62 \$	207,65 \$
Malartic	9-B	X	Bernard Russell	22,80	24,37	40,16	87,33

## Municipalité de Landrienne

Landrienne	P-14A	VIII	Horst Schmolt	2,10 \$		30,00 \$	32,10 \$
Un certain lot connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 14A, rang VIII, du canton de Landrienne. Ce terrain mesure 200 pieds de largeur sur 850 pieds de profondeur et est borné comme suit: au nord par le reste du lot 14A, à l'est par le lot 15A du rang VIII, au sud par le reste du lot 14A et à l'ouest par la route; le coin sud-ouest dudit emplacement est situé à 1 200 pieds du point d'intersection des lots 14A du rang VII, 14A du rang VIII dudit canton de Landrienne et du côté est de la route.							

## Municipalité du canton Privat

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Privat	497-498 No enreg. 118539	Bloc 40	Marcel Proulx	56,23 \$	137,35 \$	30,00 \$	223,58 \$

## Municipalité Ste-Hélène-de-Mancebourg

Palmarolle	Chalet 12B-P	X	Mme Georges Bolduc	21,85 \$		31,85 \$	53,70 \$
------------	-----------------	---	--------------------	----------	--	----------	----------

## Municipalité du canton de La Sarre

La Sarre	31-139 No. enreg. 132771	V	Construction Dubuc Pierre Dubuc et Logements Habitabec enr.	2 760,19 \$		30,00 \$	2 760,19 \$
La Sarre	P. 31	V	Construction Dubuc	4 651,69		30,00	4 681,69

Un emplacement de forme irrégulière, pris à même le lot de terre connu et désigné sous le numéro 31, du rang V, au cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant, mesures anglaises, dans son côté nord cent soixante-huit pieds et quatre-vingt-quatre centième (168,84') plus ou moins, dans son côté ouest cent cinquante pieds (150'), dans son côté sud, deux cents pieds et trente-sept centième (200,37') plus ou moins, et dans son côté est, cent cinquante pieds (150') plus ou moins; cette partie de terrain est bornée comme suit: au nord, par la rue numéro 31-127, au sud, pour une partie par le lot 31-150 et pour le reste de sa largeur par le résidu du lot 31, rang 5; à l'ouest par le résidu du lot 31, rang 5, canton La Sarre, le tout avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances.

La Sarre	31-140 et 32-50	V	Construction Dubuc Pierre Dubuc et Logements Habitabec enr.	1 782,36		30,00	1 812,36
La Sarre	31-141	V	Construction Dubuc Pierre Dubuc et Logements Habitabec enr.	2 096,49		30,00	2 126,49
La Sarre	31-143	V	Construction Dubuc Pierre Dubuc et Logements Habitabec enr.	1 897,96		30,00	1 927,96
La Sarre	31-144	V	Construction Dubuc Pierre Dubuc et Logements Habitabec enr.	2 064,79		30,00	2 094,79
La Sarre	1	IX	Construction Dubuc Pierre Dubuc et Logements Habitabec enr.	197,77		30,00	227,77
La Sarre	31-117 No enreg. 116028	V	Jacques Dubuc	1 158,51		30,00	1 188,51
La Sarre	30-103 No enreg. 135786	V	François Filion	568,25	82,45	30,00	680,70
La Sarre	30-104 No enreg. 135786	V	François Filion	887,07	120,38	30,00	1 037,45
La Sarre	30-107 No enreg. 140613	V	François Filion	629,11	71,80	30,00	730,91
La Sarre	30-108 No enreg. 140613	V	François Filion	960,83	82,26	30,00	1 073,09
La Sarre	32-20 No enreg. 139734	V	François Filion	247,70	1 156,76	30,00	1 434,46

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
La Sarre	32-31 No enreg. 139734	V	François Filion	489,23 \$	99,17 \$	30,00 \$	618,40 \$
La Sarre	P32-32 No enreg. 140392	V	François Filion	493,90	114,17	30,00	638,07

La subdivision numéro 32 du lot originaire numéro 32 (32-32) du rang Cinq (V) du canton de La Sarre tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi, à distraire cependant de ce lot une lisière de terrain à prendre à la partie nord-ouest de ce lot et ayant douze (12') pieds de largeur nord-sud sur une largeur est-ouest de quatre-vingt-douze (92') pieds mesures anglaises, dite lisière de terrain distraite est bornée comme suit: au nord sur ses quatre-vingt-douze pieds de longueur, par une partie non subdivisée dudit lot entier, numéro 32, à l'est et au sud, par le résidu dudit lot 32-32 ici vendu à François Filion et à l'ouest, sur ses douze (12') pieds de largeur, par la ligne séparative des lots entiers numéro trente et un et trente-deux (31 et 32) dudit rang V, canton de La Sarre.

La Sarre	P. 16	VI	François Filion et Georges-Émile Filion	44,88	36,48	30,00	111,36
----------	-------	----	--	-------	-------	-------	--------

Le lot numéro 16 dans le 6<sup>e</sup> Rang du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. No enreg. 51080

La Sarre	P. 17	VIII	Yvan Guertin	541,83	388,13	30,00	959,96
----------	-------	------	--------------	--------	--------	-------	--------

Une partie de terrain de forme irrégulière, prise à même le lot de terre connu et désigné sous le numéro 17 du rang Huit (VIII) du cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant, mesures anglaises dans son côté nord cent vingt (120') pieds dans son côté ouest cent (100') pieds, dans son côté sud soixante-dix-huit (78') pieds, dans son côté sud-est quatre-vingt-douze pieds (92' 1/2') et demi plus ou moins, dans son côté est mesuré le long de la route dix-huit (18') pieds; cette partie de terrain est bornée comme suit: au nord par le résidu dudit lot 17, à l'est pour une partie par la route, au sud-est par une partie du lot 18 du rang 8, au sud pour une partie par le résidu dudit lot 17, cetteditte partie vendue avec circonstances et dépendances. No enreg. 155472

La Sarre	30-44 Ptie est	V	Habitations Noël	300,64		30,00	330,64
----------	-------------------	---	------------------	--------	--	-------	--------

Une lisière de terrain faisant partie à l'est de la subdivision 44, du lot originaire numéro trente (Pt E. 30-44) du rang 5, canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, dite parcelle de terrain étant bornée comme suit: vers le nord par le lot 30-43; à l'ouest, sur toute sa largeur nord-sud de 15,3 pieds, à une distance de 117,22 pieds du lot 30-47 (rue); au sud par le lot 30-45, et à l'est par le lot 30-46 (rue) à cet endroit; le tout étant un terrain vacant, et mesurant, mesures anglaises, 105,24 pieds dans ses lignes nord et sud, et 15,3 pieds dans ses lignes est et ouest.

La Sarre	P. 30	V	Habitations Noël	11 731,82		30,00	11 761,82
----------	-------	---	------------------	-----------	--	-------	-----------

Le lot numéro trente (30) du rang 5, du canton de La Sarre, tel que décrit audit cadastre officiel, pour ledit canton avec bâtisses et autres dépendances y dessus érigées, circonstances et dépendances et distraction faite, toutefois des emplacements qui étaient déjà vendus lorsque les Habitations Noël Inc. ont acquis ce lot par un acte notarié enregistré le 21 février 1967, sous le no 92811, et distraction faite aussi de tous les emplacements vendus depuis et dont les désignations sont les suivantes:

A- Un emplacement de forme rectangulaire mesurant soixante pieds (60') de largeur est-ouest selon un angle nord 70° 7'8" ouest sur 90 pieds de profondeur (60' x 90') nord vers sud suivant un angle de sud 12°52'52", le tout avec ligne séparative des lots 30 et 31 sousdits à prendre sur le lot 30 du rang 5, canton de La Sarre, Abitibi, tel que décrit au cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, le coin nord-est dudit emplacement se trouvant sur la ligne de division des lots 30 et 31 du rang 5 dit canton à 1 296,95 pieds au sud de la ligne séparative des rangs Cinq et Six et dit emplacement étant borné sur sa largeur au nord par une rue projetée sur ledit lot, au sud par la balance sud dudit lot sur sa profondeur à l'est et à l'ouest par la balance dudit lot (no enreg. 99718).

B- Un emplacement de cinquante pieds de largeur est-ouest, cent cinquante pieds (150') de profondeur nord-sud, à prendre à la partie sud du lot 30, rang V, canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, dit emplacement borné comme suit: Au nord et à l'est par une autre partie dudit lot trente (30), rang V, dit canton; au sud sur sa largeur de cinquante (50') pieds, par la route nationale numéro 45; et à l'ouest sur sa profondeur de cent cinquante (150') pieds, à soixante-six pieds (66') mesures anglaises, de la ligne de division des lots 29 et 30, dudit rang 5, dit canton de La Sarre (no enreg. 103785).

C- La subdivision numéro 110, du lot originaire numéro trente (30-110) du rang V, canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi (no enreg. 108843).

D- La subdivision numéro 115, du lot originaire numéro trente (30-115) du rang V, canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi (no enreg. 108687).

E- Les subdivisions numéros 111 et 112, du lot originaire numéro trente (30-111, 30-112), du rang V, La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi (no d'enreg. 109737).

La Sarre	P. 30	V					
----------	-------	---	--	--	--	--	--

F- Un morceau de terrain suffisant pour former cinquante (50) lots ou emplacements d'une superficie de six (6) mille pieds carrés chacun, à prendre à même cette partie du lot non encore subdivisé numéro trente (30) du rang V, canton de La Sarre, division d'enregis-

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
<p>trement, à deux mille (2 000') pieds de la limite nord dudit lot, morceau de terrain mesurant dans sa ligne nord toute la largeur est-ouest des quatre (4) acres du lot entier, sur une profondeur nord-sud, d'environ un acre et demi, étant un morceau de terrain vacant, borné à l'est par le lot trente et un (31), du rang V, à l'ouest par le lot vingt-neuf (29) du rang V et au nord à deux mille (2 000'), pieds du chemin des rangs V et VI dudit canton (no enreg. 113994)</p> <p>G- Certains immeubles non cadastrés, dans la partie non subdivisée du lot trente (30) du rang V, du canton de La Sarre, réservés d'après les numéros 26, 27, 28, 29 et 30, tels que décrits au plan projet de la firme Lahaie et Robert (no enreg. 115010).</p> <p>H- Un emplacement à prendre à la partie sud du lot numéro trente (partie non subdivisée du lot 30) rang V, canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant cent cinquante (150') pieds de largeur est-ouest en front de la route nationale numéro 45, sur cent pieds (100') de profondeur nord-sud (150' x 100') mesures anglaises, emplacement borné comme suit: au nord et à l'ouest, par une autre partie dudit lot non subdivisé numéro 30; à l'est, sur ses cent pieds de profondeur, à cent cinquante pieds mesures anglaises, de la ligne séparative des lots trente et trente et un dudit rang cinq (5) du canton de La Sarre, Abitibi, et au sud, sur ses cent cinquante pieds de largeur, par la route Nationale; le tout avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances (enreg. no 118472).</p>							
La Sarre	P.-42B	IX	Kramer, Kenneth L.	7,81 \$		30,00 \$	37,81 \$
<p>À partir du sud et en se dirigeant vers le nord, le cinquième (5<sup>e</sup>) emplacement de un cinquième (1/5) des quarante acres sud du lot 42 B, dans le neuvième (9<sup>e</sup>) Rang et mesurant huit acres (8) de superficie, dans le canton de La Sarre, Abitibi, province de Québec. (No enreg. 134555).</p>							
La Sarre	P. 30	V	Jean-Claude Melançon	178,10		30,00	208,10
<p>Un emplacement à prendre à la partie sud du lot numéro trente (partie non subdivisée du lot 30) rang 5, canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour le canton de La Sarre division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant cent cinquante (150') pieds de largeur est-ouest en front de la route nationale numéro 45, sur cent pieds (100'), mesures anglaises, de profondeur nord-sud (150' x 100'), emplacement borné comme suit: au nord et à l'ouest par une autre partie dudit lot non subdivisé numéro trente; à l'est, sur ses cent pieds de profondeur, à cent cinquante (150') pieds, mesures anglaises, de la ligne séparative des lots 30 et 31 dudit rang 5, dit canton de La Sarre, Abitibi, et au sud, sur ses cent cinquante pieds (150') de largeur, par la route Nationale; le tout avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances.</p>							
La Sarre	P. 31-7	V	Nelson Morin	1 539,05	644,81 \$	30,00	2 213,86
<p>Un emplacement de forme irrégulière, pris à même le lot de terre connu et désigné sous le numéro 31-7, du rang 5, au cadastre officiel pour le canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant, mesures anglaises cent trente (130') pieds de front sur le chemin public par cent cinquante-cinq (155') pieds de profondeur, dans la ligne ouest, quatre-vingt-dix (90') pieds dans sa ligne sud, mesures à partir du coin sud-ouest dudit emplacement, de là, cinquante-cinq (55') pieds dans sa ligne est, mesures à partir du coin extrême sud-est, de là, quarante (40') pieds dans une direction ouest-est, de là à venir au chemin public cent (100') pieds et borné comme suit: au nord, par le chemin public, à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne de division des lots 30 et 31, dudit rang mais passant à trois cent quatre-vingt-treize (393') pieds à l'est de ladite ligne, au sud et à l'est par les lots 31-13, 31-14 et 31-18; cedit emplacement est vendu avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, mais distraction faite toutefois des morceaux de terrains suivants, à savoir:</p> <p>a) Une lisière de terrain vendue au ministère de la Voirie le 20 mai 1960 et enregistrée à Amos, le 25 mai 1960, sous le numéro 066800;</p> <p>b) Un morceau de terrain à prendre à la partie sud-ouest de la subdivision numéro sept du lot trente et un (31-7) du rang Cinq (5), au cadastre officiel pour le canton de La Sarre; cedit morceau de terrain mesurant quatre-vingt-dix (90') pieds de largeur est-ouest sur cinquante-deux (52') pieds de profondeur nord-sud, mesures anglaises; cedit morceau de terrain étant borné comme suit: la ligne nord de quatre-vingt-dix (90') pieds est bornée par toute cette autre partie nord de ladite subdivision sept du lot trente et un (31-7) rang 5, canton de La Sarre; la ligne est de cinquante-deux (52') pieds est bornée par le lot numéro 31-14, la ligne sud est bornée par le lot 31-13 et la ligne ouest par le lot numéro 31-12; le tout conformément à un acte de vente reçu par le notaire André Lavigne de La Sarre, le 4 de mai 1966, dont copie a été enregistrée à Amos, le 9 de mai 1966, sous le numéro 089269.</p>							
La Sarre	P. 42B	IX	Mosby Lee Emerson	11,21	16,89	30,00	58,10
<p>À partir du sud et en se dirigeant vers le nord, le troisième emplacement de un cinquième (1/5) des quarante acres sud du lot 42b, dans le Neuvième (9<sup>e</sup>) Rang et mesurant huit (8) acres de superficie, dans le canton de La Sarre, Abitibi, province de Québec, no enreg. 134104.</p>							
La Sarre	30-83	V	Émilien St-Germain	1 891,42		30,00	1 921,42

## Corporation du comté d'Abitibi

\* Moins une lisière de 858' x 39' au ministère des Transports. Enr. 88444.

Berry	52	I	Octave Tessier	20,00 \$	184,21 \$	33,40 \$	237,61 \$
Destor	37-P	III	Claude Strasbourg	16,29		32,95	49,24

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Un emplacement adjacent par l'est au coin sud-est du lot mesurant 145' pieds sur la ligne qui le sépare dudit coin sud-est du lot: 208,7' à l'ouest et 175' au nord; limité au nord-est à un canal d'égout. Ledit morceau de terre fait partie du lot 37C du rang 3, canton Destor. Le tout avec bâtisses.							
Destor	14	II	Henri Trépanier	15,10 \$		32,81 \$	47,91 \$
Dubuisson	18-9	B	Louis Bellavance	24,92		33,99	58,91
Dubuisson	32-13	B	René Proulx	10,81		32,29	43,10
Dufresnoy	86-A	Est	Pon Yannick	14,00		32,68	46,68
Duparquet	12	IX	John Yerkovich	53,95		37,47	91,42
Duparquet	62	VIII	André Greffard	32,85		34,94	67,79
Duparquet	3	IX	Roch Roy	81,23		40,74	121,97
Duparquet	15 et 16	VII	Claude Cossette	92,70		42,12	134,82
Duverny	1/2-Ouest 5	IV	Jean-Marie Lecomte	1,27		31,15	32,42
	1/2-Ouest 6						
	1/2-Ouest 7						
Duverny	1	V	Jean-Marie Lecomte	1,00		31,12	32,12
Duverny	2-2/3 Nord	V	Jean-Marie Lecomte	25,27		34,03	59,30
	3-2/3 Nord						
Duverny	7	VII	Paul Lacroix	21,34		33,56	54,90
Duverny	5 et 6	IX	Paul Champagne	10,40		32,24	42,64
Guyenne	39 et 40	V	Juliette Gauthier	27,15		34,25	61,40
Guyenne	55	VII	Michel Bernier	29,60		34,55	64,15
Hébécourt	60C	VII	Hubert Borowitzki	3,10		31,37	34,47
Hébécourt	61-P	VII	Bertrand Mayer	16,20		32,94	49,14
* Mesurant 150' dans ses côtés nord-est et sud-ouest et 132' dans son côté sud-est, 122' côté nord-ouest et dont le coin sud-est est situé à 875' de la limite sud dudit lot à 180' de la ligne de division des lots 60 et 61 et borné au nord-est par un chemin, au sud-ouest par le lac Duparquet et des deux autres par le résidu du lot. Le tout sans bâtiment. No enrg. 144026.							
Hébécourt	63	VIII	Hubert Borowitzki	42,30		36,07	78,37
Hébécourt	54B	IX	Georges-Émile Plante	11,03		32,32	43,35
	55B						
Lamorandière	44	V	Léonard Beaulieu	16,17		32,94	49,11
Lamorandière	1 ABC		Paul-Émile Boudreault	19,25		33,31	52,56
	2 ABC						
Lamorandière	Ptie 14	X	Denis Mary Suntherland	12,88		32,54	45,42
Lamorandière	20	X	Serge Denis	15,07		32,80	47,87
Lamorandière	22	X	Camille Tremblay	12,80		32,53	45,33
Lamorandière	50	X	Raymonde D. Dubé	11,05		32,32	43,37
Lamorandière	51	X	Raymonde D. Dubé	12,66		32,51	45,17
Languedoc	33	V	Eugène Lessard	14,13		32,69	46,82
Languedoc	1-A P.	VIII	Jean-Luc Rioux	14,85		32,78	47,63
Un emplacement mesurant 50' de largeur par 100' de profondeur à prendre à même le lot 1A du rang 8 du canton Languedoc et borné au nord par le chemin public; à l'est à 50' de la ligne de division des lots 1A et 2A; au sud et à l'ouest par la balance dudit lot le tout avec les bâtisses. No enrg. 148471.							
Languedoc	9	IX	Jean-Marie Duguay	11,18		32,34	43,52
Languedoc	10	IX	Jean-Marie Duguay	1,50		31,18	32,68
Louvicourt	54-7, 54-13	VI	Réjeanne Foisy-Thériault	136,50		47,38	183,88
Louvicourt	54-8	VI	Réjeanne Foisy-Thériault	52,80		37,33	90,13
Louvicourt	61-6	VI	Alain Auger	1,50		31,18	32,68
Louvicourt	61-16	VI	Alain Auger	59,30		38,11	97,41
Louvicourt	61-17	VI	Alain Auger	26,73		34,20	60,93
Louvicourt	61-18	VI	Alain Auger	1,00		31,12	32,12
Manneville	52	VIII	Roméo Rancourt	12,37		32,48	44,85
Manneville	53	VIII	Roméo Rancourt	4,60		31,55	36,15
Manneville	12	IX	Florian Boucher	12,34		32,48	44,82
Manneville	53	IX	Roméo Rancourt	4,40		31,52	35,92
Rochebeaucourt	8A, 9A	VI	Jean Mercier	20,70		33,48	54,18
Rochebeaucourt	14-P Est	VIII	Claude Bernier	50,11		37,01	87,12

Un emplacement mesurant 128' de largeur par 143' de profondeur situé à la partie est du lot 14; borné au sud par une ligne parallèle à la ligne nord du chemin de front des rangs 7 et 8 passant à 191' de cette dernière; au nord par une ligne parallèle à la ligne nord du chemin passant à 310' de cette dernière; à l'est en front par la ligne ouest dudit chemin public; à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit chemin passant à 143' de cette dernière. Le tout avec bâtisses. No enrg. 180266.

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Rochebeaucourt	21B .....	IX .....	Louis-Philippe Lampron .....	18,87 \$		33,26 \$	52,13 \$
	22B .....						
Rochebeaucourt	23B .....	IX .....	Louis-Philippe Lampron .....	14,71		32,76	47,47
	24B .....						
Rochebeaucourt	30B, 31AC 32A, 33A	X .....	Marcel Robidoux .....	21,18		33,54	54,72
Villemontel	30 .....	IV .....	Jean-Guy Caron .....	4,00		31,48	35,48
Villemontel	31 .....	IV .....	Jean-Guy Caron .....	27,07		34,24	61,31
Villemontel	34-2, 35-2	IV .....	Jean-Guy Caron .....	3,76		31,45	35,21
Villemontel	4 .....	V .....	Yvon Hamel .....	19,00		33,28	52,28
Villemontel	29 .....	V .....	Jean-Guy Caron .....	4,00		31,48	35,48
Villemontel	48 .....	VI .....	Jacques Marcotte .....	15,00		32,80	47,80
Villemontel	43 .....	VI .....	René Thomassin .....	15,75	85,58 \$	32,89	134,22
Villemontel	47 .....	VIII .....	Samuel Ménard .....	10,39		32,24	42,63
Villemontel	12 .....	IX .....	Florian Boucher .....	12,34		32,48	44,82
Villemontel	13 .....	IX .....	André Gignac .....	13,76		32,65	46,41
Villemontel	39 .....	IX .....	Sylva Bizier .....	26,30		34,15	60,45
Vassal	15 .....	I .....	André Audet .....	9,13		32,09	41,22
Vassal	20 .....	I .....	André Audet .....	17,25		33,07	50,32
Vassal	14 .....	II .....	André Audet .....	9,53		32,14	41,67
Vassal	20 .....	II .....	André Audet .....	8,65		32,03	40,68
Vassal	29 .....	II .....	Robert Gravel .....	11,30		32,35	43,65

## Commission scolaire Abitibi

Destor	9A .....	X .....	Roger Brouillette .....		10,96 \$	34,36 \$	45,32 \$
--------	----------	---------	-------------------------	--	----------	----------	----------

Un emplacement de 200' de largeur sur 100' pieds de profondeur à prendre à la partie nord du lot 9 du rang X du canton Destor, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. Cet emplacement est borné au nord par le chemin public, à l'est et au sud par la balance dudit lot, à l'ouest à 30 pieds, à l'est de la ligne séparative des lots 8 et 9 dudit canton. No enreg. 164403.

Duparquet	20 1/2 N. ....	VII .....	Narcisse Béland .....		19,18	32,69	51,87
-----------	----------------	-----------	-----------------------	--	-------	-------	-------

La demie ouest du lot de terre connu et désigné sous le no vingt (20) du rang VII du cadastre officiel du canton Duparquet, division d'enregistrement d'Abitibi, correspondant au lot no 20B du rang VII du canton Duparquet, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi, avec bâtisses et autres constructions. No enreg. 149353.

Pouliaries	48 .....	X .....	Camil Chainé .....		125,59	96,40	221,99
	(location 55516 & 50111)						
Pouliaries	42 .....	X .....	Fernand Venne .....		26,61	37,35	63,96
	(billet location 93588)						
Pouliaries	43 .....	X .....	Fernand Venne .....		26,61	37,35	63,96
	(billet location 93588)						
Privat	1/2: 641-S, Bloc 63 1/2: 642-S.		Clément Plante .....		410,04	78,74	488,78
	No enreg. 112097						
Desmeloïzes	12 .....	III .....	Aimé Ménard .....		34,02	34,70	68,72
	No enreg. 167764						
La Reine	26 1/2 Nord Bloc 5 No enreg. 117331		Roland Daigle .....		4,40	30,62	35,02

## Commission scolaire d'Amos

Berry	53 .....	II .....	Donald Acres .....	\$	34,91 \$	30,00 \$	64,91 \$
Berry	42 .....	III .....	Jean-Yves Bernier .....		46,06	30,00	76,06
Berry	49 .....	III .....	Jacques Bernier .....		73,12	30,00	103,12
Berry	38-P Sud ..	VI .....	Association coopérative Immobilière de l'Abitibi- Témiscamingue		13,97	30,00	43,97
	Partie sud 250' à la largeur du lot						

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Dalquier	28-4	V	M. Beth Westcoot		21,82 \$	30,00 \$	51,82 \$
Dalquier	23	VII	Michel Fauteux		129,74	30,00	159,74
Figuery	1/2, 43 S.-O.	II	Marcel G. Belisle		14,09	30,00	44,09
Figuery	43	III	Jean-Paul Breton		307,21	30,00	337,21
Figuery	37	III	Donat Gagnon		6,00	30,00	36,00
Figuery	46	IV	Jean-Paul Breton		304,38	30,00	334,38
Figuery	45	IV	Jean-Paul Breton		188,22	30,00	218,22
	et 45-B	V					
Figuery	40-4	VI	Roger Gauthier		44,76	30,00	74,76
Figuery	P-A	X	Antonio Simard		3 490,27	30,00	3 520,27

Partie du lot A, du rang 10, canton de Figuery de forme rectangulaire mesurant plus ou moins 800' pieds en front sur la route provinciale no 395 ou le chemin St-Maurice par plus ou moins 190' pieds de profondeur. Ledit emplacement est borné comme suit: Au nord en front par la ligne sud de la route provinciale no 395 élargie (chemin St-Maurice) à l'ouest par une ligne parallèle à la limite est de la 4<sup>e</sup> Rue est passant à 225' pieds de cette dernière, à l'est par une ligne parallèle à la limite est de la 4<sup>e</sup> Rue est et passant à 1 025' pieds de cette dernière, au sud par une ligne parallèle à la limite sud de la route provinciale no 395 (chemin St-Maurice) et passant à 190' pieds de cette dernière. Le tout en mesures anglaises plus ou moins.

Figuery	A-18	X	Terrassement Levasseur Amos		861,09	30,00	891,09
Figuery	A-31	X	Yvon Limoges		1 149,48	30,00	1 179,48
La Motte	13	I	Thomas Smith		101,67	30,00	131,67
La Motte	13	II	Thomas Smith		42,70	30,00	72,70
Preissac	10	VII	Fidèle Dubuc		36,80	30,00	66,80
Preissac	45	VII	Henri Larochelle		30,45	30,00	60,45
Preissac	1/10-26	IX	Association Coop. Immobilière de l'Abitibi-Témiscamingue		5,09	30,00	35,09
Villemontel	31	I	Donat Giguère		74,39	30,00	104,39
Villemontel	45	VII	Pierre Marinier		22,60	30,00	52,60
La Motte	59-4	X	Denis Deserre		7,54	30,00	37,54
Figuery	P. 6-N33-A	IX	Centre d'Achat d'Amos Inc.		1 050,40	30,00	1 080,40

Un lopin de terre, de forme irrégulière, mesurant huit cents pieds et un centième (800,01') en front, dans sa ligne nord; huit cents pieds (800') dans sa ligne sud; quatre cent soixante pieds (460') dans sa ligne ouest, situé à la partie nord du lot trente-trois-A (Ptie N. 33-A), rang Neuf (9), canton Figuery, et borné comme suit: Partant d'un point, situé sur la ligne sud de la route Amos-Val-d'Or, à mille deux cents pieds (1 200') à l'ouest du coin nord-ouest du lot 33-B des mêmes rang et canton, par une ligne droite, se dirigeant vers le sud, sur une longueur de quatre cent soixante-quatre pieds et trente-quatre centième (464,34'); de là, coupant à angle droit, se dirige vers l'ouest, sur une longueur de huit cents pieds (800') de là, coupant à angle droit, se dirige vers le nord, sur une longueur de quatre cent soixante pieds (460'); de là coupant à angle droit, et longeant la ligne sud de la route Amos-Val-d'Or, se dirige vers l'est, sur une longueur de huit cents pieds et un centième (800,01') où elle rejoint le point de départ, sans bâtisse.

Tel que le tout est décrit sur un plan fait et préparé par M. Paul Descarreaux, arpenteur-géomètre, le 3 novembre 1973, selon dossier no 596 de son répertoire. No enreg.: 125937.

Figuery	P. 6-49-50	VIII	Yolande Fortier		479,54	30,00	509,54
---------	------------	------	-----------------	--	--------	-------	--------

Partie du lot originaire no 50 du rang 8 du canton Figuery étant un emplacement formé par le coin nord-est dudit lot de forme carrée mesurant 360' en front sur la route provinciale no 111 par 360' de profondeur, borné comme suit:

Au nord par la limite sud d'un chemin public longeant la ligne séparative des rangs 8 et 9 appelée «ancienne route Val-d'Or». À l'est en front par la limite ouest de la route 111, au sud par une ligne parallèle à la limite sud du chemin public (ancienne route Val-d'Or) passant à 360' de cette dernière, à l'ouest par une ligne parallèle à la limite ouest de la route 111 passant à 360' pieds de cette dernière. Le tout en mesures anglaises plus ou moins.

## Commission scolaire de Malartic

Dubuisson	P. 31a	A	Otto Gérardcheck		110,74 \$	241,50 \$	352,24 \$
-----------	--------	---	------------------	--	-----------	-----------	-----------

De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par le lot 63 (chemin de fer Canadien National). Vers l'est par une partie non subdivisée du lot 31a, propriété de Pierre Chabot, vers l'ouest par la partie subdivisée d'une partie du lot 31-a, propriété de Maurice Auger et vers le sud-ouest par la route provinciale no 117, mesurant soixante-dix-huit pieds (78') dans son côté nord-est, deux cent quarante pieds (240') dans son côté est, soixante-dix-huit pieds (78') dans son côté sud-ouest et deux cent quarante-huit pieds et quatre-vingt-douze centièmes (248,92') dans son côté ouest. No enreg. 173097

Dubuisson	P. 31a	A	Maurice Auger		141,19	241,50	382,69
-----------	--------	---	---------------	--	--------	--------	--------

De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-ouest par le lot 63 (chemin de fer Canadien National), vers l'est par une partie subdivisée du lot 31-a, propriété de Otto Gérardcheck, vers l'ouest par une partie non subdivisée du lot 31-a, propriété de André Desruisseaux

et vers le sud-ouest par la route provinciale no 117, mesurant cent cinq pieds et quatre-vingt-douze centièmes (105,92') dans son côté nord-est, deux cent quarante-huit pieds et quatre-vingt-douze centièmes (248,92') dans son côté est, cent quatre pieds (104') dans son côté sud-ouest et deux cent soixante pieds quatre-vingt-deux centièmes (260,82') dans son côté ouest.

Amos, le 1<sup>er</sup> février 1980.

5335-7-2-o

*Le secrétaire-trésorier,*  
PAUL-ÉMILE BÉGIN.

### Ville d'Outremont

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, greffier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes, en la salle des délibérations du Conseil de ville d'Outremont, 530, avenue Davaar, Outremont, le MARDI ONZIÈME jour de MARS 1980, à DIX heures, pour satisfaire le paiement des taxes municipales et scolaires dues plus les intérêts et les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ladite vente sera faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale.

Lesdits immeubles seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 29 janvier 1980, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

<i>No de rôle</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>No de lot et cadastre</i>
011 182	M. et Mme Moses Brown 5582, rue Hutchison Outremont, QC, H2V 4B6 Mlle Esther Weinberger 370, avenue Édouard-Charles Outremont, QC, H2V 2N2	Cadastre 32 Subdivision P. 3-13 Paroisse de Montréal
017 010	M. et Mme Mano March 1070 ouest, avenue St-Viateur Outremont, QC, H2V 1W5	Cadastre 32 Subdivision P. 3-24 Paroisse de Montréal
090 152	M. Hector Asselin a/s M. C. Pickwoad Syndic 1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3610 Montréal, QC, H3B 3L9	Cadastre 22 Subdivision 85 Paroisse de Montréal

Les immeubles susdits sont du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal et situés dans la ville d'Outremont.

Outremont, le 16 février 1980.

5352-7-2-o

*Le greffier,*  
JOCELYNE PERREAU.

### Cité de Rimouski

Avis public est, par la présente, donné que le Conseil municipal de la cité de Rimouski par une résolution en date du 21 janvier 1980, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arriérés des taxes municipales et/ou scolaires, générales ou

spéciales, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rimouski, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de MARS 1980, à DIX heures, heure normale de l'est.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1979 et les années antérieures, intérêts et frais, auront été payés avant le moment

de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la cité de Rimouski et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Nom: Michel Leblond, Syndic.; taxes municipales: 21 147,84 \$; taxes scolaires: 8 303,41 \$.

Lots: 313-1-2 du cadastre officiel de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, au nord-est par la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski et le lot 312-2, au sud-est par le lot 313-1-1, au sud-ouest par le lot 313-2-2 et la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, mesurant 50 pieds de largeur par 103,1 pieds au nord-est et 103,4 pieds au sud-ouest, contenant en superficie 5 162 pieds carrés (mesures anglaises);

313-2-2 du cadastre officiel de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, au nord-est par le lot 313-1-2, au sud-est par le lot 313-2-1, au sud-ouest par le lot 314-2, mesurant 50 pieds de largeur par 67 pieds au nord-est et 67,2 pieds au sud-ouest, contenant en superficie 3 355 pieds carrés (mesures anglaises);

314-2 du cadastre officiel de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, au nord-est par la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski et le lot 313-2-2, au sud-est par le lot 314-1, au sud-ouest par le lot 315-2 et la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, mesurant 100,5 pieds au nord-ouest, 75,1 pieds au nord-est, 100,1 au sud-est et 76,9 pieds au sud-ouest, contenant en superficie 7 610 pieds carrés (mesures anglaises);

548-17 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 548-18, au nord-est par les lots 548-20 et 548-19, au sud-est par la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, au sud-ouest par les lots 548-15 et 548-16, mesurant 100,6 pieds au nord-ouest, 30,5 pieds au nord-est 100,5 pieds au sud-est et 27,8 pieds au sud-ouest, contenant en superficie 2 931 pieds carrés (mesures anglaises);

548-18 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 548-1 (boulevard), au nord-est par les lots 548-21 et 548-20, au sud-est par le lot 548-17, au sud-ouest par le lot 548-16, mesurant 63,7 pieds de profondeur par 100,8 pieds au nord-ouest et 100,6 pieds au sud-est, contenant en superficie 6 414,5 pieds carrés (mesures anglaises);

548-19 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, borné au nord-ouest par le lot 548-20, au nord-est et au sud-est par la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, au sud-ouest par la ville de Saint-Germain-de-Rimouski et le lot 548-17, mesurant 50 pieds de front par 36,4 pieds de profondeur, contenant en superficie 1 820 pieds carrés (mesures anglaises);

548-20 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, borné au nord-ouest par le lot 548-21, au nord-est par le lot 548-22, au sud-est par le lot 548-19, au sud-ouest par les lots 548-17 et 548-18, mesurant 50 pieds de largeur par 30 pieds de profondeur, contenant en superficie 1 500 pieds carrés (mesures anglaises);

548-21 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 548-1, au nord-est par le lot 548-23, au sud-est par le lot 548-20, au sud-ouest par le lot 548-18, mesurant 50 pieds de largeur par 37,7 pieds au nord-est et 35,7 pieds au sud-ouest, contenant en superficie 1 835 pieds carrés (mesures anglaises);

548-22 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, borné au nord-ouest par le lot 548-23, au nord-est par le lot 548-24, au sud-est par la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, au sud-ouest par le lot 548-20, mesurant 50 pieds de largeur par trente pieds de profondeur, contenant en superficie 1 500 pieds carrés (mesures anglaises);

548-23 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 548-1 (boulevard), au nord-est par le lot 548-24, au sud-est par le lot 548-22, au sud-ouest par le lot 548-21, mesurant 50 pieds de largeur par 38,6 pieds au nord-est et 37,7 pieds au sud-ouest, contenant en superficie 1 907 pieds carrés (mesures anglaises).

En foi de quoi, j'ai signé à Rimouski, le 29 janvier 1980.

*Le greffier de la cité de Rimouski,*  
HUBERT DUBÉ, O.M.A.

5247-7-2-o

**Errata**

No 500-05-009576-792 et bref noté  
No 700-05-000528-798

**L** LA CAISSE POPULAIRE D'OKA, contre JEAN B. LAFLAMME.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle* du 26 janvier 1980, no 4, à la page 1261, l'adresse du défendeur devrait se lire 874, de la Chapelle, Pointe-Calumet, au lieu de 784, de la Chapelle, Pointe-Calumet.

*Le shérif adjoint,*  
PIERRE FEX.

Bureau du shérif  
Saint-Jérôme, le 31 janvier 1980. 5241-o

**Caisse populaire Pointe-à-la-Croix**

À la *Gazette officielle du Québec*, édition du 26 janvier 1980, volume 112, no 4, page 1218, dans le titre et à la cinquième ligne, il aurait fallu lire: «Caisse populaire Pointe-à-la-Croix» au lieu de «Caisse populaire de Pointe-à-la-Croix».

Québec, le 30 janvier 1980.

5241-o

**DELPHIS CÔTÉ LIMITED**

Prenez note que l'avis de changement de siège social de la compagnie DELPHIS CÔTÉ LIMITED, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 5 avril 1969, à la page 2104, est nul et de nul effet.

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

5241-o 1183-9743

**CLUB DE HOCKEY MINEUR DU QUARTIER  
NORD DE SHERBROOKE INC.**

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis

paru à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 47, en date du 24 novembre 1979, à la page 10069, de la compagnie «CLUB DE HOCKEY MINEUR DU QUARTIER NORD DE SHERBROOKE INC.» en y remplaçant la date de constitution en corporation «3 octobre 1979» par «3 octobre 1978».

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

5241-o 1630-1830

**MANUFACTURE D'HABITS LE ROI DU  
VÊTEMENT DE VERDUN INC.**

Prenez note que dans l'avis de changement de nom de «MANUFACTURE D'HABITS LE ROI DU VÊTEMENT DE VERDUN INC.» paru le 12 janvier 1980, à la page 173 du numéro 2 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire ainsi: «LE ROI DU VÊTEMENT DE VERDUN INC.»

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

5241-o 1268-1243

**TEX-M INC.**

Prenez note que dans l'avis de changement de nom de «TEX-M INC.» paru le 19 janvier 1980, à la page 368 du numéro 3 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire ainsi: DISTRIBUTIONS TAPIS ATLAS INC. — ATLAS CARPETS DISTRIBUTIONS INC.»

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

5241-o 1461-7179

## INDEX

## ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

	Page
COOPERATIVE D'HABITATION DU «DOMAINE» DE QUÉBEC (Formation) .....	1867
COOPERATIVE D'HABITATION KAMOURASKA (MONTREAL) (Formation) .....	1867

## AVIS DIVERS

AIDE AUX JÉSUITES CANADIENS (L') (L.P.) .....	1867
ASSEMBLEE SPIRITUELLE DES BAHÁ'IS DE RAWDON (L') (L.P.) .....	1867
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTREAL (Rachat d'obligations) .....	1867
KINGSBURY, VILLAGE (Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39) .....	1868
MISSION EVANGELIQUE BAPTISTE BERACA INC. (L.P.) .....	1868
MONTREAL-OUEST, VILLE (Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39) .....	1868
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-ALEXIS-DE-MATAPEDIA (L') (L.P.) .....	1868
ORDRE DES MEDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC (Endroit du bureau d'affaires) .....	1869
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PÉPÉTUEL-SECOURS (LA) (Modification des limites) .....	1869
PAROISSE DE SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME (LA) (Modification des limites) .....	1869
PAROISSE DE SAINT-ROMUALD (LA) (Modification des limites) .....	1869
SOEURS ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG DE SHERBROOKE (LES) (L.P.) .....	1869
SPIRITUAL ASSEMBLY OF THE BAHÁ'IS OF RAWDON (THE) (L.P.) .....	1867
TRUST GENERAL DU CANADA (L.P.) .....	1869
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Modifications des statuts) .....	1869

## CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE POINTE-À-LA-CROIX (Changement de nom) (Erratum) .....	1930
--	------

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

## ACCORDÉS

ARQUILLA, JOSEF .....	1870
AUSSANT, MICHAEL PAUL .....	1870
CHAÎNÉ, JOSEPH HENRI ALAIN .....	1870
DE LUCA, JOSEPH LOUIS LÉON .....	1870
DESLONGCHAMPS, JOSEPH RENÉ FLORIEN .....	1870
DUMONT, JEAN-BAPTISTE CAMILLE .....	1870
FOREST, MARIE-NOËLLE .....	1870
GENEST, PAULE .....	1870
GIOVANETTO, VANESSA MICHÈLE .....	1870
GIRARD, MARIE FRANCINE DANY .....	1870
LEBEL, MARIE-PAULE PAULETTE .....	1871
LEFEBVRE, RACHEL .....	1871
LESSARD, JOSEPH YVON .....	1871
LIBOIRON, LOUIS RAY .....	1871
LOUIE, EDWARD MING .....	1871
METHOT, JOSEPH YVES CHRISTOPHER .....	1871
MORGAN, JEAN-LOUIS .....	1871
NOVAK, CARL JAMES .....	1871
PELCHAT, MARIE ALBA LÉOZE .....	1871
PELLETIER, JEANNE ELIANE ANNE LINDA .....	1871
TESSIER, LUCIE .....	1871
THIBAUT, VANESSA .....	1872
VILLENEUVE, MARIE-CLAUDE .....	1872

## DEMANDES

AVATIS, PETER .....	1872
AVOINE, RAYMOND .....	1872
BOUGIE, JEAN-MARC .....	1872
CORRIVEAU, SYLVIE .....	1872
CÔTE, RENE .....	1872

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE****DEMANDES — suite**

	Page
CRÉPEAU, MARIE LAURA GERMAINE .....	1872
DUBÉ, MARIE GUYLAINE CHANTAL .....	1872
DUNBAR, DAREN .....	1873
ELIE, JOSEPH CLARENCE .....	1873
FIFLE, LAWRENCE .....	1873
LEBLANC, ALPHONSINE .....	1873
MARIE THERÈSE .....	1873
MARIE THERÈSE JEANNINE .....	1873
METHOT, CHARLES EDOUARD OMER .....	1873
MINIER, CORRINE .....	1873
NEHRELIECKIJ, NICHOLAS .....	1873
RENNO, IBRAHIM ADLOUMI .....	1873
VEZINA, LOUISE .....	1874
ZINNER, HOWARD JACOB FELDMAN .....	1874

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

DECISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE REGULIER .....	1847
— CAMIONNAGE SPECIALISE .....	1850
— DÉCHETS .....	1861
— LOCATION .....	1855
— PRODUITS NOMMÉS .....	1853
— TAXI .....	1842
— TRANSPORT EN VRAC .....	1858
— VOYAGEUR .....	1841
DECISIONS RENDUES ( <i>Errata</i> ) .....	1866
INTRODUCTION DE REQUÊTES	
— MONTREAL .....	1802
— MONTREAL ( <i>Transport de déchets</i> ) .....	1836
— QUÉBEC .....	1828
— QUÉBEC ( <i>Transport de déchets</i> ) .....	1837
PROPRIO MOTU .....	1838

**COMPAGNIES — LOI SUR LES****ABANDON DE CHARTE**

BROUSSEAU (ROLAND) INC. ....	1783
LACHANCE (PAUL-EMILE) LTEE .....	1783
LAITERIE DE SHERBROOKE LIMITEE (LA) .....	1783
RALLYE TIERS-MONDE QUÉBEC .....	1784
RED STAR EXPRESS LINES OF QUÉBEC LTD. ....	1784
T.R. CENTRE PUTT INC. ....	1784

**ADMINISTRATEURS (Article 84)**

AUTOBUS TRUDEAU INC. ....	1784
CARDON, ROSE LTEE .....	1784
CARROSSERIE ROBERT INC. ....	1784
CENTRAL SERVICE CORPORATION (MONTREAL) LTD. ....	1784
CENTRE SOCIAL DE LA CROIX BLANCHE (REGION DE QUÉBEC) .....	1784
CLEYN & TINKER, LTD. ....	1784
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES LAMES D'ARGENT INC. ....	1784
CLUB ROTARY DE VAL D'OR (QUÉBEC) INC. ....	1784
COMITE DE PROMOTION DES RESSOURCES NATURELLES DE ST-ELZEAR INC. ....	1784
COMPAGNIE D.H. OVERMYER (QUÉBEC) LTEE (LA) .....	1784
CONSTRUCTIONS PIERRE QUEVILLON LTEE (LES) .....	1784
CRELINSTEN FRUIT COMPANY .....	1784
CRELINSTEN INC. ....	1784

**COMPAGNIES — LOI SUR LES****ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite**

	Page
FÉDÉRATION DES CLUBS QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC. ....	1785
FERME AUDET INC. (LA) .....	1785
FONDATION D'ACTION FAMILIALE ET SOCIALE (LA) .....	1785
FONDATION MGR. JOSEPH CHEVALIER (LA) .....	1785
IMMEUBLES C.G.D.P. INC. (LES) .....	1785
INDUSTRIES P.F. INC. (LES) .....	1785
INDUSTRIES TANGUAY LIMITEE (LES) .....	1785
MAISON DES JEUNES DE ROSEMONT (LA) .....	1785
MÉDIACOLLAGE LTÉE .....	1785
NEW MISS JEAN TALON RESTAURANT LTD. ....	1785
PISCINES JARO INC. (LES) .....	1785
PLACEMENTS NAJO, LTEE .....	1785
PLANISUD INC. ....	1785
PRÊT D'HONNEUR DU DIOCÈSE DE CHICOUTIMI INC. (LE) .....	1785
RENCONTRE QUÉBÉCOISE INTERNATIONALE DES ÉCRIVAINS .....	1785
SERVICES SELENA LTEE (LES) .....	1785
SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION DE L'ENTRAIDE P.M.E. INC. (LA) .....	1785
SOCIÉTÉ HÉTÉRO LTEE .....	1785
VINTAGE AUTOMOBILE CLUB CF MONTREAL INC. ....	1785

**CHANGEMENT DE NOM**

* MANUFACTURE D'HABITS LE ROI DU VÊTEMENT DE VERDUN INC. (Erratum) .....	1930
TEX-M INC. (Erratum) .....	1930

**DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE**

ALNOR CONSTRUCTION (QUÉBEC) LIMITED .....	1874
ALNOR CONSTRUCTION (QUÉBEC) LIMITEE .....	1874
ATELIER DE PEINTURE HENRI TREMBLAY INC. ....	1874
BARIL AUTOMOBILE INC. ....	1874
BEAUCHAMP & CHÈVREFILS INC. ....	1874
CLAUMAR INC. ....	1874
CONSTRUCTION ROGAMONT LTEE .....	1874
ENTREPRISES LOUIS-MARIE PAQUETTE INC. ....	1874
FUTURE REALTIES & INVESTMENTS LTD. ....	1875
HOUSE OF CHAUVIN INC. ....	1875
IMMEUBLES FRANÇOIS-LOUIS LTEE (LES) .....	1875
KENT COURT APARTMENTS INC. ....	1875
LORD (GUY) INC. ....	1875
LYON LAKE MINES LIMITED (N.P.L.) .....	1875
NETTOYEUR DE LA BAIE INC. ....	1875
SCIENTIFIC MOTORS & TRANSMISSION INC. ....	1875

**DOMICILE LÉGAL (Article 30)**

ACADIAN REALTIES LTD. ....	1786
AMENAGEMENTS ASTRE LTEE (LES) .....	1786
ASSOCIATION DES GERANTS ET ASSISTANTS-GERANTS DES CAISSES D'ÉCONOMIE ET DE CRÉDIT DU QUÉBEC (L') .....	1786
BOUSSION (PAUL L.) LTÉE .....	1786
BOYER MARINE INC. ....	1786
BRAESIDE CLUB CORPORATION .....	1786
BUPO INC. ....	1786
BUREAU D'AJUSTEMENT ATLANTIQUE LTEE .....	1786
CENTRE DE LOISIR MONTAGNAC INC. ....	1786
CERCLE DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL INC. ....	1786
CHEZ THÉRÈSE RIOPEL INC. ....	1786

## COMPAGNIES — LOI SUR LES

## DOMICILE LÉGAL (Article 30) — suite

	Page
CLUB DE TRAÎNEAU À CHIENS CHEBEC DE LAVAL .....	1786
COIFFURE POUR HOMMES LE PALOIS INC. ....	1786
COMITE DES JEUNES DE LA LOUISIANE .....	1786
COMPAGNIE DE BRIQUES ET PIERRES MONACO LTEE (LA) .....	1786
CONSEIL PONT-ROUGE No 3017 CHEVALIERS DE COLOMB DE PONT-ROUGE .....	1786
CONSTRUCTIONS J.L.D. INC. (LES) .....	1786
DECORATION VIMONT LTEE .....	1786
EL MIRADOR CONSTRUCTION INC. ....	1787
ENTREPRISES DE DENEIGEMENT G. G. INC. (LES) .....	1787
ENTREPRISES D'ELECTRICITE N.T. LIMITEE .....	1787
ENTREPRISES DIMENSIONS DEUX MILLE INC. (LES) .....	1787
ENTREPRISES MASKOU LTEE (LES) .....	1787
ERIC HOLDINGS INC. ....	1787
FINLAYSON (J.A.) INC. ....	1787
FOSCHI & LIBERATORE INC. ....	1787
GESTION SODET LTEE .....	1787
GLENDALE SPORTWEAR INC. ....	1787
GUAY (ADRIEN) & FILS INC. ....	1787
HABITATIONS SALECOURT INC. (LES) .....	1787
HOPKINS SPECIALTIES MANUFACTURING CO. LTD .....	1787
IMMEUBLE DU CERCLE INC. ....	1787
IMMEUBLES VAL BELLA LTEE .....	1787
JONES (E.H.) INC. ....	1787
JULIEN & JACOB INC. ....	1787
KLIKIT INC. ....	1787
KUGAR INDUSTRIES INC. ....	1787
LABELLE FOURRURE, LIMITEE .....	1787
LEGG (MICHAEL) LIMITEE .....	1787
MAYVAN LIMITED .....	1787
MELANÇON, BOYER ET ASSOCIES INC. ....	1788
MODE MILLINERY INC. (LA) .....	1788
OUELLET (VALMONT) CONSTRUCTION INC. ....	1788
PATENAUDE & MARTEL INC. ....	1788
PLACEMENTS LALONGE INC. ....	1788
POLYCLINIQUE DE SHERBROOKE INC. ....	1788
RENOVATIONS M.G. LTEE (LES) .....	1788
SERVICE DE TELEVISION MONT-CLAIR INC. ....	1788
SERVICES AUDIO-VISUEL A. R. INC. (LES) .....	1788
SETLAKWE (S.) LTEE .....	1788
SIMCANA LTEE .....	1788
STANLEY'S BARGAIN MART INC. ....	1788
TOUR FRONTENAC INC. ....	1788
TRUDEAU (JEAN-PAUL) & FILS LTEE .....	1788
VIDA (PETER) INC. ....	1788
VOYAGES DESPARTS INC. ....	1788

## FUSION DES COMPAGNIES

FRÈRES CLÉMENT LIMITEE (LES) .....	1789
VACANCIERS MOBILES (1979) INC. (LES) .....	1789

LETTRES PATENTES (1<sup>re</sup> PARTIE)

À L'ENSEIGNE DU CHEVAL FRINGANT (1979) LTÉE .....	1789
ACIERS STE-JULIE LTEE (LES) .....	1789
ACCOMMODATIONS PATRICK TREMBLAY INC. (LES) .....	1789
AÉRO-CLUB DE CHÂTEAUGUAY INC. ....	1789
AGENCE DE VOYAGES TAILLON INC. ....	1789
ALUMINIUM DONALD LACOSTE & FILS INC. ....	1789

## COMPAGNIES — LOI SUR LES

LETRES PATENTES (1 <sup>re</sup> PARTIE) — suite	Page
ASSIETTE À SPAGHETTI INC. (L')	1789
ASSURANCE BOUCHARD & LUSIGNAN INC.	1789
ATELIERS DE CONSTRUCTION MIGUYLI INC.	1789
AUBERGE DE LA VALLÉE DE MASCOUCHE INC. (Correction)	1795
AUTOUR DU LIT INC.	1789
BOIS-FRANCS ÉLECTRONIQUE (VICTORIAVILLE) INC.	1789
CARROSSERIE PICASSO INC.	1789
CHÂTEAU LA BRISE INC.	1790
CHIAROT & GODBOUT INC.	1790
CITADELLE FLOOR COVERING DISTRIBUTOR INC.	1790
CLINIQUE MÉDICALE BEAUBIEN INC.	1790
COIFFURE POUR HOMMES LE PALOIS II INC.	1790
COMPAGNIE DE GESTION CAMILLE LEGAULT LTÉE (LA)	1790
COMPAGNIE DE GESTION GILLES BOIVIN INC.	1790
CONSTRUCTIONS L.H.B. DE L'ÎLE-AUX-COUDRES INC. (LES)	1790
CORDONNERIE R. BILODEAU ET FILS INC.	1790
DISTRIBUTEUR DE COUVRE-PLANCHERS CITADELLE INC.	1790
ENTREPRISE GHISLAIN NICOLE INC.	1790
ENTREPRISES C.L.M.D. INC. (LES)	1790
ENTREPRISES DE MURS SECS MANCINI INC. (LES)	1790
ENTREPRISES ELYMARIE INC.	1790
EUROKINEMA INC.	1790
FENCO-LAVALIN INC.	1790
FERME CAUX INC.	1790
FERME CHEVREMONT INC.	1790
FERME G. M. L. & G. JUNEAU INC.	1790
FERME G.P.L. INC.	1790
FERME JEANDON INC.	1790
FERME LAESSER & FILS LTÉE	1791
FERME OBERLI INC.	1791
FERME PORCINE GERMAIN ET GRONDINES INC.	1791
FERME VICTORIEN FORTIN INC.	1791
FERMES AJIRO INC. (LES)	1791
FERMES B. PITRE ET FILS INC. (LES)	1791
FERMES QUENNEVILLE INC.	1791
FORGES C.P.F. INC. (LES)	1791
GESTION CADAPP INC.	1791
GESTION G.L.J. INC.	1791
GESTION MICHEL ST-PIERRE INC.	1791
GESTIONS DE LA RIVIÈRE INC. (LES)	1791
GRAVEL & PLOURDE INC.	1791
GUILLEMETTE (J.P.) INC.	1791
IMMEUBLES PALMAROLLE INC. (LES)	1791
IMPRIMERIE MONTREAL-GRANBY (1980) LTÉE	1791
INSTITUT UNESCORPS INC.	1791
LOCATION D'OUTILS LA TUQUE INC.	1791
LOGISPORT QUÉBEC INC.	1791
LYON (PAUL R.) SERVICES INC.	1792
MAINTENANCE D'ENSEIGNES A.D. INC.	1791
MAISON DU MATELAS DE MONTRÉAL (TROIS-RIVIÈRES) INC. (LA)	1791
MARCHE DES ERABLES INC.	1792
METROPOLITAN REFRIGERATION AND EQUIPMENT (1979) LTD.	1792
MONDELITE LIMITEE	1792
PAPETERIE JEAN-JACQUES INC.	1792
PÂTISSERIE LUCIE INC.	1792
PLACEMENTS FORDIVAL LTÉE (LES)	1792
PLOMBERIE PRESTIGE INC.	1792
PROJETS D'INITIATIVES LAVALLOISES INC. (LES)	1792

## COMPAGNIES — LOI SUR LES

	Page
<b>LETTRES PATENTES (1<sup>re</sup> PARTIE) — suite</b>	
REFRIGERATION METROPOLITAINE ET EQUIPEMENTS (1979) LTEE .....	1792
REMBOURRAGE ABCO INC. ....	1792
RESTAURANT B.C.R. — R.E.B. INC. ....	1792
SALON LA DIFFERENCE INC. ....	1792
SANSREGRET (PAUL-ANDRE) INC. ....	1792
SERVICE AUTOMOBILE YVAN COULOMBE INC. ....	1792
SERVICE D'ALIMENTS RUPARI INC. ....	1792
SERVICES PAUL R. LYON INC. ....	1792
STATION-SERVICE RENE RIOUX INC. ....	1792
THERIAULT & FRÈRE, ENTREPRENEURS ELECTRICIENS INC. ....	1792
TOUTANT, PAYSAGISTE INC. ....	1792
TRANSIMAGE LTEE .....	1792
TRANSPORT THEO. INC. ....	1792
VITRERIE ORSAINVILLE INC. ....	1793
<b>LETTRES PATENTES (3<sup>e</sup> PARTIE)</b>	
ASSOCIATION DE SKI EASTMAN-ORFORD INC. (L') .....	1793
ASSOCIATION DE VOILE, RÉGION DE QUÉBEC .....	1793
ASSOCIATION DES COMMISSAIRES INDUSTRIELS DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN-CHIBOUGAMAU ET CHARLEVOIX INC. ....	1793
ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DES COMMERÇANTS DU CARREFOUR BELOEIL INC. ....	1793
ASSOCIATION HORIZON ROSEMÈRE-LORRAINE .....	1793
ASSOCIATION PROVINCIALE DES MALADES CHRONIQUES .....	1793
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE ( <i>Correction</i> ) .....	1795
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TARIFICATEURS-VIE .....	1793
ASSOCIATION SPORTIVE DE CHOMEDEY .....	1793
CLUB DE DANSE SOCIALE DE BEAUPORT INC. ....	1793
CLUB DE HOCKEY MINEUR DU QUARTIER NORD DE SHERBROOKE INC. ( <i>Erratum</i> ) .....	0000
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE PANET INC. ....	1793
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-HERMENEGILDE .....	1793
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE DELSON INC. ....	1793
CLUB DE RADIO XM LE RAYON DU SOLEIL INC. ....	1793
CLUB DE SKI ALPIN LAC MÉGANTIC INC. ....	1793
CLUB DE SKI DE FONDS LE GRAND DUC LA PÉRADE INC. (LE) .....	1794
CLUB DES VENDEURS D'ÉLITE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC .....	1794
CLUB JEUNESSE LES COPAINS INC. ....	1794
CLUB OPTIMISTE DE PERKINS .....	1794
CLUB SOCIAL B & X .....	1794
CLUB SOCIAL DE LA POLYVALENTE DE LA BAIE .....	1794
COMITÉ D'AIDE AUX SINISTRÉS DE CHAPAIS INC. ....	1794
COMITÉ DES CITOYENS DE STE-AGATHE-SUD .....	1794
COMITÉ DES LOISIRS DE STE-MARGUERITE-MARIE, COMITÉ MATAPEDIA INC. ....	1794
CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES DE L'ESTRIE (C.C.A.D.E.) INC. ....	1794
ECO-LOGEMENT INC. ....	1794
ÉLITES DE ST-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLÉ INC. (LES) .....	1794
FOYER D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMIE SOCIALE P.A.S. INC. ....	1794
FRONT D'ACTION POPULAIRE EN REAMENAGEMENT URBAIN FRAPRU INC. ....	1794
GARDERIE LA POMME DE CÔTE-DES-NEIGES .....	1794
GARDERIE LA RIBOULdingue .....	1794
HABITATIONS MANICOUAGAN INC. (LES) .....	1794
IL ÉTAIT UNE FOIS, COMPAGNIE DE THÉÂTRE .....	1794
JOYEUX RETRAITÉS DE LONGUEUIL .....	1794
LIGUE DE HOCKEY LES COPAINS DE BERNIÈRES ET ST-REDEMPTEUR INC. (LA) .....	1795
PROGRAMME D'ANIMATION ET DE PROMOTION DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE MONTMAGNY ET DES AGGLOMÉRATIONS NON-ÉLOIGNÉES (P.A.P.A.R.M.A.N.E.) INC. ....	1795
REGROUPEMENT DES ASSISTÉS SOCIAUX DE SHERBROOKE .....	1795
SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS INC. ....	1795
SOCIÉTÉ D'AIDE AUX RÉFUGIÉS STE-CATHERINE (LA) .....	1795

**COMPAGNIES — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES (3<sup>e</sup> PARTIE) — suite**

Page

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AMOS .....	1795
SOCIÉTÉ D'INITIATIVE MARITIME DE QUÉBEC INC. ....	1795
UNION QUÉBÉCOISE DE TAI-JITSU .....	1795

**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES**

ABATTOIR VIAU INC. ....	1796
ALEXANDRE (C.) & FILS INC. ....	1796
ARMOIRES DE CUISINE BELOEIL INC. ....	1796
AUDET (ÉMILIE) & FILS INC. ....	1796
BISSON & BISSON INC. ....	1796
BOISVERT (P.E.) AUTO LIMITEE .....	1796
BOLDUC (M.G. ET R.) INC. ....	1797
BOUTIQUE DE SPORT LA CARRIOLE INC. ....	1796
CAPE INVESTMENT CORPORATION .....	1796
CHEZ PAULINE DESMARAIS INC. ....	1796
CLIMATISATION VERDUN INC. ....	1796
CLUB ARAMIS ST-VICTOR DE BEAUCE INC. ....	1796
COIFFEUR AVANTI INC. ....	1796
COIFFURE GABRIELLA INC. ....	1796
CONTREPLAQUES MODERNES LTEE (LES) .....	1796
CORPORATION DU VIEUX MOULIN MARCOUX DE PONT-ROUGE .....	1796
CORPORATION IMMOBILIÈRE DIX VINGT-ET-UN INC. (LA) .....	1796
CORPORATION SANIBEC M.T.R. ....	1796
COURS DE FRANÇAIS DU MANOIR INC. ....	1796
COURTIERS ASSOCIÉS G.L.V. INC. ....	1796
COWANSVILLE TIRES INC. ....	1797
DEGRANDPRÉ AUTOMOBILES INC. ....	1797
DUBÉ (BOBBY) LTEE .....	1798
EMBALLAGES CITE LTEE (LES) .....	1797
ENSEIGNES PERFECTION INC. (LES) .....	1797
ENTREPRISES PAUL ST-AMAND LTEE (LES) .....	1796
ENTREPRISES SEPMAR INC. (LES) .....	1797
ÉTUDES V.P. LEROY INC. (LES) .....	1796
FERME RAYMOND PELLETIER & FILS INC. ....	1797
FERMES ARBIC & DAGENAI INC. (LES) .....	1797
FEUILLAGES DU QUÉBEC INC. (LES) .....	1797
FEUILLAGES PRÉPARÉS DU QUÉBEC INC. (LES) .....	1797
FLEURISTES RENÉE INC. (LES) .....	1798
G.L.V. ASSOCIATED BROKERS INC. ....	1796
HOLIDAY LUGGAGE MFG. CO. INC. ....	1797
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC INC. ....	1797
INDUSTRIES P.P.D. INC. ....	1798
INVESTISSEMENTS O. & R. AUDET INC. (LES) .....	1796
INVESTISSEMENTS PINTRESA LTÉE (LES) .....	1797
JOURNAL MONDE DE LA DANSE INC. ....	1797
KANAMOUCHE INC. ....	1797
KORES DE QUÉBEC LTEE .....	1797
LE CHÂTILLON MOTEL INC. ....	1797
LIBRAIRIE HOCHELAGA INC. ....	1797
LOCATIONS BOISVERT AUTO INC. (LES) .....	1797
MANOIR FRENCH COURSES INC. ....	1796
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION C.B.G. INC. ....	1797
MÉGANTIC MANUFACTURING COMPANY .....	1797
MINOLA INC. ....	1797
MODERN PLYWOOD LTD .....	1796
MORIN, PAQUET & ASSOCIÉS, INC. ....	1797
MOTEL LE CHÂTILLON INC. ....	1797
NEW ROCHELLE DEVELOPMENT CORP. ....	1798

**COMPAGNIES — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — suite**

	Page
NOUVEAU THÉÂTRE EXPERIMENTAL (LE) .....	1798
PLACEMENTS JANEST INC. (LES) .....	1798
PNEUS COWANSVILLE INC. (LES) .....	1797
POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL INC. ....	1798
PREMIER REFUSE INC. ....	1798
PRODUITS FRANÇAIS LTEE .....	1798
PROVINCIAL PRODUCTION & DIE INC. ....	1798
PUBLICATIONS MONDE DE LA DANSE INC. (LES) .....	1797
RENEE FLEURISTE INC. ....	1798
SALONS FUNERAIRES T. SANSREGRET, LTEE .....	1798
SEGATORE (C.) BAKERY LIMITED .....	1798
SHEARSON HAYDEN STONE (CANADA) INC. ....	1798
SHEARSON, LOEB, RHOADES (CANADA) INC. ....	1798
SUPER MARCHÉ J. GAGNON, LTEE .....	1798
SYPROTEC INC. ....	1798
TEKMIN INC. ....	1798
TEXTILES McWILLIAM LTEE (LES) .....	1798
TILLOR INC. ....	1798
TRANSPORT DE DÉCHETS LIQUIDES LAVAL INC. ....	1798
VULCANISATION DUBÉ & OUELLET LTÉE .....	1798

**SIÈGE SOCIAL (Article 84)**

CÔTE (DELPHIS) LIMITED ( <i>Publication révoquée</i> ) .....	1930
--	------

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES****CHANGEMENTS**

AGENCE FRANCE-PRESSE .....	1799
UNION TANK CAR COMPANY .....	1799

**PERMIS**

ICE FOLLIES AND HOLIDAY ON ICE, INC. ....	1799
ICI (EXPORT) LIMITED .....	1799
THYSSEN MINING CONSTRUCTION OF CANADA LTD. ....	1799
VERAQUI S.A. ....	1799

**CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA****AVIS DE QUALITÉ**

MARULLO, LAURENT .....	1875
SIMON, MICHEL, ALBERT .....	1876

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET ASSOCIÉS****FORMATION**

APPARTEMENTS LE CONCORDE ENR. ....	1800
------------------------------------	------

**DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE**

ACTON-VALE, VILLE .....	1876
CORPORATION EPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE JOLIETTE (LA) .....	1876
GATINEAU, VILLE .....	1876
LASALLE, CITE .....	1876
SOEURS FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION .....	1877
SUCCESSION J. DONAT LANGELIER .....	1877
VERDUN, CITE .....	1877

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**

<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>	Page
MAISON NOTMAN, MONTRÉAL (LA) ( <i>Biens culturels classés</i> ) .....	1877
<b>AFFAIRES MUNICIPALES</b>	
<b>DIVERS</b>	
SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, PAROISSE ( <i>Changement de nom</i> ) .....	1877
<b>CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES</b>	
<b>ASSURANCES — LOI SUR LES</b>	
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE RICHMOND ( <i>Demande de fusion</i> ) .....	1877
<b>ÉDUCATION</b>	
<b>DIVERS</b>	
ÉCOLE DE CONDUITE LAVIOLETTE ENR. ( <i>Suspension de permis</i> ) .....	1877
ÉCOLE DE CONDUITE LAVIOLETTE ENR. ( <i>Suspension de permis</i> ) .....	1877
ÉCOLE DE CONDUITE LAVIOLETTE ENR. ( <i>Suspension de permis</i> ) .....	1877
<b>PROCLAMATION(S)</b>	
* Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Mont-Saint-Hilaire</i> à la ville d' <i>Otterburn-Park</i> .....	1879
<b>PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA</b>	
<b>DÉCRET CONCERNANT LE ZONAGE AGRICOLE</b>	
BERTHIER-SUR-MER, PAROISSE .....	1879
CAP-SANTÉ, MUNICIPALITÉ .....	1879
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE .....	1879
PONT-ROUGE, VILLAGE .....	1879
PORTNEUF, VILLE .....	1880
SAINT-HYACINTHE-LE-CONFESSEUR, PAROISSE .....	1880
SAINT-ISIDORE, PAROISSE .....	1880
SAINT-JACQUES-DE-PARISVILLE, PAROISSE .....	1880
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE .....	1880
SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM, PAROISSE .....	1880
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE .....	1880
SAINT-TITE, VILLE .....	1880
<b>RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC</b>	
PRODUCTEURS DE BOIS DE LA RÉGION D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ( <i>Projet de plan conjoint</i> ) .....	1881
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES</b>	
<b>AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS</b>	
A.D.B. TRANSPORT INC. ....	1774
ALIMENTS J.B.R. INC. (LES) .....	1763
AMERICAN AMUSEMENT COMPANY .....	1763
ANIMETRIK INC. ....	1763
ARMOUR, KISSOCK, LIMITED .....	1763
ASSOCIATION DE PÊCHEURS POUR L'EXPLOITATION DE LA BOETTE À PORT DANIEL-EST .....	1763
ASSOCIATION DE PÊCHEURS POUR L'EXPLOITATION DE LA BOETTE À RIMOUSKI .....	1763
ASSOCIATION DES CITOYENS OUVRIERS DU QUARTIER LONGUE POINTE (L') .....	1763
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE QUÉBEC (L') .....	1763
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE PABOS-OUEST .....	1763
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE ST-GODEFROY .....	1763
ASSOCIATION POUR ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DE L'ANSE-DU-CAP .....	1763

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite

	Page
ASSOCIATION POUR RÉFRIGÉRATEUR POUR BOÎTE DE PÊCHE, À BONAVENTURE-EST .....	1763
ASSOCIATION SPORTIVE DE RIMOUSKI (L') .....	1763
ATLAS SAND COMPANY, LIMITED (THE) .....	1763
AUBAINES VICTOR INC. (LES) .....	1763
BANKERS DISCOUNT CORPORATION .....	1763
BEAUCE ELECTRIC & POWER COMPANY .....	1763
BELLEVUE LAND COMPANY (THE) .....	1764
BIC PULP & LUMBER COMPANY (THE) .....	1764
BIENFOND, LIMITEE .....	1764
BILODEAU (IGN.) LTEE .....	1764
BLEURY REALTIES, LIMITED .....	1764
BOUCHARD (DENIS) INC. ....	1764
BOUTIQUE LE DONJON INC. ....	1764
BOUTIQUES MICIN INC. (LES) .....	1764
BRITISH COLONIAL TRUST COMPANY INCORPORATED .....	1764
CADEAUX SAMIA CANADA INC. (LES) .....	1764
CANADA LAND REALTY LIMITED .....	1764
CANADIAN INDUSTRIAL COAL COMPANY LIMITED (THE) .....	1764
CANADIAN LOCK NUT COMPANY LIMITED .....	1764
CANADIAN RAW PRODUCTS DEVELOPMENT COMPANY, LIMITED .....	1764
CANADIAN REALTY COMPANY .....	1764
CEME DESIGN INC. ....	1769
CENTRE DE DANSE NEO-CLASSIQUE DE MONTREAL INC. ....	1764
CERCLE DE ST-OCTAVE (LE) .....	1764
CERCLE DU LIVRE SCIENCE POUR TOUS INC. ....	1764
CERCLE DU LIVRE VIVRE AU GRAND AIR LTEE .....	1764
CERCLE PAROISSIALE NOTRE-DAME DE JACQUES-CARTIER .....	1764
CERCLE SOCIAL JEANNE D'ARC .....	1764
CHAMBLY COTTON COMPANY (THE) .....	1764
CHAPEAU RURAL TELEPHONE COMPANY LIMITED .....	1764
CHASSEURS SALABERRY (LES) .....	1765
CHILDREN'S FOOTWEAR, LIMITED .....	1765
CIE DE TELEPHONE DE LA PAROISSE DE SAINT-LUDGER .....	1765
CIE DE TELEPHONE DE ST-SAMUEL (LA) .....	1765
CIE DE TELEPHONE DU DEUXIÈME RANG DE WOTTON ET SHIPTON (LA) .....	1765
CLINIQUES G.M.Q. LTEE .....	1765
CLUB ALEXANDRA, LIMITEE .....	1765
CLUB CAMBRONNE .....	1765
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE SAKAIGANING .....	1765
CLUB DE COURSE DE MARIEVILLE .....	1765
CLUB DES CHEVALIERS DE COLOMB DE PLESSISVILLE .....	1765
CLUB RICHELIEU .....	1765
COFFIELD TIRE PROTECTOR CO. OF CANADA, LIMITED (THE) .....	1765
COFFRAGES GODIN & MORIN INC. ....	1765
COLLERETTE (J.A.) & COMPAGNIE LIMITEE .....	1765
COMPAGNIE ARCHAMBAULT, BOUSQUET, LIMITEE (LA) .....	1765
COMPAGNIE CADIEUX ET DEROME (LA) .....	1765
COMPAGNIE COOPÉRATIVE D'IMMEUBLES (LA) .....	1765
COMPAGNIE COOPÉRATIVE TELEPHONIQUE (LA) .....	1765
COMPAGNIE D'AQUEDUC D'ARMAGH (LA) .....	1765
COMPAGNIE D'AQUEDUC DE BATISCAN (LA) .....	1765
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION MAISONNEUVE, LIMITEE .....	1765
COMPAGNIE DE FONDERIE DE TRING JONCTION, LIMITEE (LA) .....	1765
COMPAGNIE DE L'AQUEDUC DE L'EPIPHANIE .....	1765
COMPAGNIE DE LUMIÈRE PITNER DE QUÉBEC, LIMITEE (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE MUSIQUE VICTORIA, LIMITEE (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE PRÊT MUTUEL LIMITEE (LA) .....	1766

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES****AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

	Page
COMPAGNIE DE PROTECTION ET DE COOPÉRATION INDUSTRIELLE, LIMITÉE .....	1766
COMPAGNIE DE PULPE DE CHICOUTIMI (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE COURCELLES (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE DORSET (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE DUPUY (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE HALIFAX SUD-OUEST (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE HAM-SUD .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE KATE-VALE (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE LAMBTON (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-ALPHONSE-DE-WINSLOW (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE STE-AURELIE COMTÉ DE BEAUCE (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-BENJAMIN DORCHESTER (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-BENOÎT-LABRE-DE-BEAUCE (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-CALIXTE DE SOMERSET (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE STE CÉCILE DE WHITTON (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-CLAUDE .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-CÔME DE KENNEBEC ET DE ST-THÉOPHILE (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE STE-ÉLIZABETH DE WARWICK (LA) .....	1766
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-ÉVARISTE (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-GEORGES BEAUCE (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-HONORÉ DE SHENLEY (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE STE-MARIE, BEAUCE (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-MÉTHODE D'ADSTOCK (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-PROSPER DE DORCHESTER (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST ROMAIN (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-ZACHARIE BEAUCE (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE VALCOURT (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DU VILLAGE DE CONTRECOEUR (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE ÉLECTRIQUE DE PARISVILLE (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE ÉLECTRIQUE DU COMTÉ DE LOTBINIÈRE (LA) .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE LOCAL DE EAST BROUGHTON .....	1767
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE ST-LAURENT (LA) .....	1767
COMPAGNIE DES CULTIVATEURS DE LA PAROISSE SAINT-VICTOR DE TRING, LIMITÉE (LA) .....	1767
COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE ST-ROCH, LIMITÉE (LA) .....	1767
COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BEAUCE (LA) .....	1767
COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU LAC ST-JEAN (LA) .....	1767
COMPAGNIE D'OUTILLAGE DORVAL LTÉE (LA) .....	1767
COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE WARWICK, LIMITÉE (LA) .....	1767
COMPAGNIE FUGÈRE, LIMITÉE (LA) .....	1767
COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DU CANADA (LA) .....	1768
COMPAGNIE IMMOBILIÈRE-OUEST DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, LIMITÉE (LA) .....	1768
COMPAGNIE JOS VILLENEUVE (LA) .....	1768
COMPAGNIE LEMOINE-LESAGE LIMITÉE .....	1768
COMPAGNIE LOCALE DE TÉLÉPHONE DE BEAUCEVILLE (LA) .....	1768
COMPAGNIE LOCALE DE TÉLÉPHONE DE GARTHBY (LA) .....	1768
COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE MEUBLES DE QUÉBEC (LA) .....	1768
COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE ST ANSELME, LIMITÉE (LA) .....	1768
COMPAGNIE NATIONALE DE L'EST LIMITÉE (LA) .....	1768
COMPAGNIE SAGUENAY LIMITÉE (LA) .....	1768
COMPAGNIE TREMBLAY ET DESBIENS (LA) .....	1768
COMPTOIR DU CLERGÉ, LIMITÉE (LE) .....	1768
CONSTRUCTION GLANENC INC. ....	1768
CONSTRUCTION J. & A. BEAULIEU INC. ....	1768
CONSTRUCTION MICHAUD & FRÈRE, INC. ....	1768
CONSTRUCTIONS JACQUES MARCHAND INC. (LES) .....	1768
COOPÉRATIVE DU CAP DE LA MADELEINE (LA) .....	1768
COOPERATIVE INVESTMENT COMPANY, LIMITED (THE) .....	1768
CO-OPERATIVE OUVRIÈRE LIMITÉE (LA) .....	1768

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite

	Page
COOPERATIVE REAL ESTATE COMPANY, LIMITED (THE) .....	1768
CORBEIL & KELLY INCORPORÉE .....	1768
CORPORATION DE LOGEMENT DE L'AVENUE PRINCE ALBERT (LA) .....	1768
COSMOPOLITAN POLITICAL CLUB .....	1769
CÔTE, (F.) LIMITEE .....	1769
COTTONS CO-OPERATIVE PUBLISHING COMPANY INCORPORATED .....	1769
COUVREURS R. & R. LTEE .....	1769
CUIRS PABLO LTEE (LES) .....	1769
D. AND S. AUTOMOTIVE AND INDUSTRIAL SUPPLY INC. ....	1770
D.K.E. ALUMNI ASSOCIATION OF LOWER CANADA .....	1769
DAVIDSON, (THOMAS) MANUFACTURING COMPANY (THE) .....	1769
DESSINS CEME INC. (LES) .....	1769
DINEENS' LIMITED .....	1769
DIRECFIL INC. ....	1769
DISTRIBUTIONS PROTECTOLAQUE INC. ....	1769
DIXIE LOCAL REGATTA ASSOCIATION .....	1769
DIXIE REALTIES, INCORPORATED (THE) .....	1769
DORVAL TOOL CO. LTD. ....	1767
EASTERN TOWNSHIPS BOX COMPANY (THE) .....	1769
ELECTRICAL CO-OPERATIVE ASSOCIATION, PROVINCE OF QUÉBEC .....	1769
ENTREPRISES GIEGER INC. ....	1769
ENTREPRISES LAC ST-MICHEL INC. (LES) .....	1769
ENTREPRISES LIBERA LTEE (LES) .....	1769
ENTREPRISES TERCET INC. (LES) .....	1769
EQUIPEMENT COMMERCIAL LE GOURMET INC. ....	1769
ÉTALAGES POPULAIRES SANI LTEE (LES) .....	1769
ETERNITY FISH AND GAME CLUB (THE) .....	1769
EUREKA CHEMICAL COMPANY, LIMITED .....	1770
F. & B. SHOE, LIMITED .....	1770
FARRELTON RURAL TELEPHONE COMPANY (THE) .....	1770
FERME NOURY INC. (LA) .....	1770
FILMINCO LTEE .....	1770
FONDERIE DE JONQUIÈRE, LIMITEE (LA) .....	1770
FORESTIERS CATHOLIQUES DE VAUDREUIL .....	1770
FOURNITURES DE PIÈCES D'AUTOMOBILE ET INDUSTRIELLES D. ET S. INC. (LES) .....	1770
FRANSYL LTEE .....	1770
GAGNON & MASSICOTTE, INCORPORÉE .....	1770
GAN (SAKAI) CLUB INCORPORATED .....	1770
GARAGISTES ASSOCIES A.G.I. DE LAVAL INC. (LES) .....	1770
GARDE INDEPENDANTE CHAMPLAIN (LA) .....	1770
GERVAIS DÉCARY, LIMITEE .....	1770
GESTION FAUVETTE INC. ....	1770
GIEGER ENTERPRISES INC. ....	1769
GILES LAKE FISH AND GAME CLUB (THE) .....	1770
GLANENC CONSTRUCTION INC. ....	1768
GOURMET COMMERCIAL EQUIPMENT INC. (LE) .....	1769
GREAT NORTHERN GOLD MINING COMPANY (THE) .....	1770
HANDFIELD LIMITEE .....	1770
HENRYVILLE CANNING, LIMITED .....	1770
HERMITAGE LAND COMPANY, LIMITED .....	1770
HOLSTEIN (L.) & COMPANY, LIMITED .....	1770
HOWARD TRUST AND INVESTMENT COMPANY (THE) .....	1770
HUJAN INVESTMENTS INC. ....	1770
IMPRIMERIE DES ÉDITEURS, LIMITEE (L') .....	1771
INDUSTRIES MECAMEC INC. (LES) .....	1771
INGESCOBEC INC. ....	1771
INSTALLATION ÉLECTRIQUE OMEGA INC. ....	1771
INSTITUT MÉDICAL DE MONTRÉAL (L') .....	1771

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite

	Page
INSURANCE SECURITIES LIMITED .....	1771
INTERCOS CANADA LTD .....	1771
INTERCOS CANADA LTÉE .....	1771
INTERNATIONAL CORPORATION OF INDUSTRY, LIMITED .....	1771
INVESTISSEMENTS YVAN LECLERC INC. (LES) .....	1771
ISLE VERTE MATTRESS MANUFACTURING COMPANY (THE) .....	1771
ITALIAN MODEL MARKET COMPANY .....	1771
JARDINS STE-ROSE INC. (LES) .....	1771
JEUNESSE OUVRIÈRE CATHOLIQUE FEMININE .....	1771
JOSLIN BROS. LIMITED .....	1771
JUST LOOKING FASHIONS (REPENTIGNY) INC. ....	1772
KENOGAMI LOAN COMPANY (THE) .....	1771
KING'S HOTEL COMPANY .....	1771
LABORATOIRE MARTIN, LIMITEE .....	1771
LACHINE FREE-HOLDERS, LIMITED .....	1771
LAKE DESERT FISH AND GAME CLUB .....	1771
LANGELIER TRUST COMPANY LIMITED .....	1771
LAURENTIDE AMUSEMENT COMPANY, LIMITED (THE) .....	1771
LAVAL QUARRY COMPANY, LIMITED .....	1771
LÉGARE AUTOMOBILE LIMITED .....	1771
L'ESPERANCE (EMERY) LIMITEE .....	1771
LIGUE SPORTIVE LES QUÉBÉCOIS .....	1771
LOCATION B.F. INC. ....	1771
LONGSHOREMEN'S SOCIAL CLUB INCORPORATED .....	1772
LYCÉE DES JEUNES FILLES INCORPORÉ (LE) .....	1772
MAGASIN COOPÉRATIF DE MONTMAGNY, LIMITEE (LE) .....	1772
MAJESTIC CLOAK & SUIT COMPANY, LIMITED (THE) .....	1772
MARCHAND (RICHARD) TAILORING COMPANY (THE) .....	1772
MARCHÉ YVON DÉZAINDE INC. ....	1772
MC DONALD (M), LIMITED .....	1772
MÉGANTIC MANUFACTURING COMPANY, LIMITED .....	1772
MELANIE THÉÂTRE INC. ....	1774
MELBOURNE RIDGE TELEPHONE COMPANY LIMITED (THE) .....	1772
MERCANTILE DETECTIVE ASSOCIATION .....	1772
MICHAUD (PIERRE) PRODUCTIONS INC. ....	1773
MILK PRODUCTS COMPANY LIMITED .....	1772
MODES D'UN SEUL REGARD (REPENTIGNY) INC. (LES) .....	1772
MONTREAL FREEHOLD COMPANY .....	1772
MONTREAL ISLAND REALTY, LIMITED .....	1772
MONTREAL MINING EXCHANGE .....	1772
MONTREAL NEO-CLASSICAL DANCE CENTRE INC. ....	1764
MONTREAL PROPRIETARY SCHOOL .....	1772
MONTREAL VEST MAKERS COMPANY, LIMITED (THE) .....	1772
MONTREAL WEST REALTY & CONTRACTING COMPANY .....	1772
MOSES VINEBERG INVESTMENT CORPORATION .....	1772
MOUNT ROYAL HOTEL COMPANY, LIMITED (THE) .....	1772
MUTUAL FUNERAL ASSOCIATION, LIMITED .....	1772
NATIONAL TRADING COMPANY .....	1772
NATIONALE COOPÉRATIVE (LA) .....	1772
NAULT (A.) & SONS, COMPANY .....	1773
NORTHFIELD TELEPHONE COMPANY (THE) .....	1773
OMEGA ELECTRIC INC. ....	1771
OUTDOOR LIFE BOOK CLUB LTD. ....	1764
OUTREMONT CURLING CLUB (THE) .....	1773
PABLO LEATHERS LTD. ....	1769
PARC MILLE ÎLES, INCORPORA .....	1773
PARK DOLLARD DEVELOPMENT COMPANY, LIMITED .....	1773
PLACEMENTS SOL LTEE (LES) .....	1773

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite

	Page
POPULAR SCIENCE BOOK CLUB INC. ....	1764
PRIMEAU REFUSE INC. ....	1773
PRINCE ALBERT AVENUE HOUSING CORPORATION .....	1768
PRODUCTIONS PIERRE MICHAUD INC. (LES) .....	1773
PUBLICITÉ ROUVILLE INC. ....	1773
PUBLISHERS' PRINTERS, LIMITED (THE) .....	1771
PURITY RAYLIGHT BAKERY INCORPORATED .....	1773
QUÉBEC ENGINEERING & CONSTRUCTION COMPANY LIMITED .....	1773
QUÉBEC FELSPARS, LIMITED .....	1773
QUÉBEC FUEL COMPANY (THE) .....	1773
QUÉBEC FURNITURE MANUFACTURING COMPANY (THE) .....	1768
QUÉBEC HEBREW PROTECTION ASSOCIATION (THE) .....	1773
QUÉBEC HUNT CLUB CO., LIMITED .....	1773
QUÉBEC PASSENGER & ELEVATOR COMPANY .....	1773
R. & R. ROOFERS LTD. ....	1769
R.E.A. EXPRESS (QUÉBEC) LIMITED .....	1775
REBUT PRIMEAU INC. ....	1773
RICHEY, HAARDT & COMPANY, INCORPORATED .....	1773
ROBINS COMPANY .....	1773
ROCKWOOD, LIMITED .....	1773
ROSEBANK REALTIES, LIMITED .....	1773
ROTHESAY LUMBER COMPANY .....	1773
ROUSSEAU (CLAUDE) INC. ....	1773
ROUVILLE PUBLICITY INC. ....	1773
ROYAL CONSTRUCTION COMPANY (THE) .....	1773
SAGUENAY MILLS, LIMITED .....	1773
SAINT-JOVITE POWER & ELECTRIC LIGHT COMPANY (THE) .....	1773
ST. LAMBERT BOATING CLUB .....	1773
ST-LAWRENCE FURNITURE COMPANY (THE) .....	1774
ST-MAURICE HYDRAULIC COMPANY (THE) .....	1774
SAINT MAURICE WATER SUPPLY COMPANY (THE) .....	1774
SAMIA CANADA GIFTWARE INC. ....	1764
SANI POPULAR DISPLAYS LTD. ....	1769
SARAGUAY ELECTRIC LIGHT & POWER COMPANY (THE) .....	1774
SARRASIN (NAPOLEON) & FILS, LIMITÉE .....	1774
SEMAINE COMMERCIALE LIMITEE (LA) .....	1774
SERVICES ALIMENTAIRES DARRO LTÉE (LES) .....	1774
SHAWINIGAN ELECTRIC LIGHT COMPANY (THE) .....	1774
SHELDON SCHOOL OF BUSINESS SCIENCE LIMITED (THE) .....	1774
SOCIÉTÉ DE GESTION JOSEPH BERTRAND INC. ....	1774
SOCIÉTÉ DES LOGEMENTS OUVRIERS (LA) .....	1774
STATION DE SERVICE PAUL VENNE INC. ....	1774
STOKE TELEPHONE ASSOCIATION .....	1774
SYNDICAT DE THETFORD MINES, LIMITÉE .....	1774
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE MONTRÉAL .....	1774
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CHICOUTIMI .....	1774
SYNDICAT OUVRIER DE GRAND-MÈRE (LE) .....	1774
TERCET ENTERPRISES INC. ....	1769
THÉÂTRE MELANIE INC. ....	1774
THETA DELTA CHI. MCGILL, LTD. ....	1774
TRANSPORT A.D.B. INC. ....	1774
TRANSPORT R.E.A. (QUÉBEC) LIMITEE .....	1775
TRANSPORT VRACO INC. ....	1775
TRUST REALTIES, LIMITED .....	1775
TWIN RIVER LAND COMPANY .....	1775
UNITED WORKINGMEN'S COOPERATIVE BAKERY COMPANY, LIMITED (THE) .....	1775
VENNE (PAUL) SERVICE STATION INC. ....	1774
VICTORIA REALTY COMPANY .....	1775

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES****AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

	Page
VICTORIA STOVE COMPANY, LIMITED (THE) .....	1775
WAKEFIELD & MASHAM TELEPHONE COMPANY (THE) .....	1775
WASSERMANN MEDICAL INSTITUTE INCORPORATED .....	1775
WATERVILLE WATER WORKS COMPANY .....	1775
WIGGETT ELECTRIC COMPANY LIMITED .....	1775
YOUNG MEN'S POLITICAL, CLUB .....	1775

**LETTRES PATENTES ANNULÉES**

AIRBORNE DRILLING AND EXPLORATION CO. LTD. ....	1775
AMEUBLEMENT ST-YVES & LASALLE LTEE .....	1775
ARENO ENTERPRISES INC. ....	1775
ARTYPO SERVICE LTEE .....	1775
ASBESTOS VIDEO INCORPOREE .....	1775
ATOLL DEVELOPMENT INC. ....	1775
AU PETIT SABOT INC. ....	1775
AUDIO-PHOTO LTEE .....	1776
AUTOBUS SILLERY-STE-FOY INC. ....	1776
BAIEVILLE CONSTRUCTION LIMITEE .....	1776
BARBER & FRÈRES INC. ....	1776
BASTIEN (RENAUD) LTEE .....	1776
BAY SHORE MOTORS LTD. ....	1776
BEAUDOIN & FRÈRE ÉLECTRIQUE LTEE .....	1776
BOMO CONSTRUCTION INC. ....	1776
BONNIE BRAE MOTEL & RESTAURANT LIMITED (THE) .....	1776
BOUTET & FILS LTEE .....	1776
BRETON & FILS, LTÉE .....	1776
CAPE MINING CORPORATION LTD. (N.P.L.) .....	1776
CAPITAL INVESTMENTS INC. ....	1781
CARAVELLE MORTGAGE INC. ....	1776
CARLO TRANSPORT INC. ....	1776
CARMEN HOSIERY MFG. CO. LTD. ....	1776
CARON (LOUIS PHILIPPE) INC. ....	1776
CENTRAL MOTEL INC. ....	1776
CENTRE DU PNEU WILLIAMS LTEE .....	1776
CHALAN INVESTMENT INC. ....	1776
CHAMPLAIN HOSIERY DISTRIBUTORS CORPORATION .....	1776
CHÂSSIS PARADIS LTÉE (LE) .....	1776
CHÂTEAU TEXTILES LTEE .....	1776
CHAUFFAGE IDEAL LTEE .....	1776
CHAUSSURES CIGOGNE LTEE .....	1776
CHEMIN DU CHICOT DEVELOPMENT LTD. ....	1776
CHESTER DEVELOPMENTS INC. ....	1776
CIE DE GAZ PROPANE LADOUCEUR INC. (LA) .....	1776
CIE DE MEUBLES DUX INC. (LA) .....	1777
CINÉMAS VALLEYFIELD INC. ....	1777
CLUB DE COURSES LAURENTIDES INC. ....	1777
COASTAL DREDGING LTD. ....	1777
COLONIAL DISTRIBUTION COLONIALE INC. ....	1777
CONNECTICUT CONSTRUCTION CORP. ....	1777
CONTINENTAL BUILDING MAINTENANCE CORPORATION .....	1782
CONTINENTAL ELECTRIC SUPPLIES LTD. ....	1777
CORPORATION DU PLATEAU NORMANDIE LTÉE (LA) .....	1777
COSTUME KNITTING MILLS LTD. ....	1777
CÔTÉ (LUCIEN) LIMITEE .....	1777
COURTIERS EN PÉTROLE ASSOCIÉS INC. (LES) .....	1777
COUTURE CEMENT BLOCKS LTD. ....	1777
CYR (HENRI) INC. ....	1777
DANDY MAID INC. ....	1777

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

	Page
DEUX-MONTAGNES CONSTRUCTION & DEVELOPMENT INCORPORATED .....	1777
DISRAËLI SHIRT COMPANY INC. ....	1777
DOKA INVESTMENTS LTD. ....	1777
DOLBEC SPRING SERVICE LIMITED .....	1777
DOMAIN OF THE LAKE MASKINONGE LIMITED .....	1777
DOMAINE DU LAC MASKINONGÉ LIMITEE .....	1777
DOMINION SALES INC. ....	1777
DORCHESTER PARK-IN INC. ....	1777
DORVAL EQUIPMENT STORAGE LTD. ....	1777
DUX FURNITURE INC. ....	1777
EASTDOR HOLDINGS INC. ....	1777
EASTWOOD LUMBER LTD. ....	1777
ED DRESS, INC. ....	1778
ELECTRONIC TABULATING SERVICE CORP. ....	1778
ELLNER REALTIES INC. ....	1778
EMEFEM CONSTRUCTION INC. ....	1778
ENGLEWOOD REALTY CORP. ....	1778
ENOMIS INC. ....	1778
ENTREPÔT CENTRAL LTEE .....	1778
ENTREPRISES METALLIQUES DE QUEBEC INC. (LES) .....	1778
ENTREPRISES NOPAL INC. (LES) .....	1778
ENTREPRISES ORFORD INC. (LES) .....	1778
ENTREPRISES UNGAVA LIMITEE (LES) .....	1778
FALKAT KNITTING CO. LTD. ....	1778
FARAH FASHIONS INC. ....	1778
FEDERATION INDUSTRIELLE DE JONQUIÈRE-KENOGAMI INC. (LA) .....	1778
FONTAINEBLEAU PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LIMITEE .....	1778
FORT THEATRE INC. (THE) .....	1778
FORTIER CONSTRUCTION LTEE .....	1778
FORWARD LAND HOLDINGS INC. ....	1778
FRENTA DEVELOPMENT INC. ....	1778
FRESTEL INVESTMENT CO. LTD. ....	1778
FUTURA PRINTING INC. ....	1778
GAGNON CLOTHING LTD. ....	1778
GANDA DEVELOPMENT INC. ....	1778
GARAGE L. CÔTE INCORPOREE .....	1778
GARAGE LEHOUX & PAQUIN INC. ....	1778
GARAGE PARC GRENIER AUTOMOBILES LTEE .....	1778
GARSON HOLDINGS INC. ....	1778
GAUTHIER (G. L.), LIMITEE .....	1778
GAUVREAU (LOUIS) INC. ....	1778
GENERAL PLATERS LTD. ....	1778
GLASGOW INVESTMENT CORP. ....	1779
GOLDEN HOME CONSTRUCTION LTD .....	1779
GRANBY ORIGINAL TOYS LIMITED .....	1779
GRENON (LOUIS J.) & FILS LIMITEE .....	1779
GUAY & PLAMONDON AUTOMOBILES INC. ....	1779
GUILD CONSTRUCTION COMPANY .....	1779
H.P.B. CONSTRUCTION LTD. ....	1779
HARRIS METALS INC. ....	1779
HIGHLAND AGENCIES INC. ....	1779
HOFFMAN DEVELOPMENT CORP. ....	1779
HOMELAND CONSTRUCTION CO. LTD .....	1779
HORIZON INVESTMENTS LTD. ....	1779
HOTEL COROSSOL LTD. ....	1779
HÔTEL COROSSOL LTEE .....	1779
HÔTEL MANOIR DU LAC BLEU INC. ....	1779
HUOT & TREMBLAY INC. ....	1779

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

	Page
ILLUSTRATED TECHNICAL PRODUCTS OF CANADA LTD. ....	1779
IMMEUBLE TRANS-QUEBEC INCORPORÉE (L') .....	1779
IMMEUBLES DE LA TOUR INC. (LES) .....	1779
IMPRIMERIE BELVEDÈRE INC. ....	1779
INDUSTRIES DE NANTES LIMITÉE (LES) .....	1779
INSTITUT JUDO JUMEAU LTEE .....	1779
INTERCITE SERVICE INC. ....	1779
INTERCITY SERVICE INC. ....	1779
INTERNATIONAL TRAVEL GUIDE INC. ....	1779
INTERTRADE LIMITED .....	1779
ITALVOX INC. ....	1779
JACQUES (DONAT) INC. ....	1779
JAK (LOU) VENDING SERVICES LTD. ....	1779
KA-NAN-DA INC. ....	1779
KINGSEY PAPER SALES INC. ....	1779
KOVIK QUEBEC MINES LIMITED (N.P.L.) .....	1780
LABELLE (GEORGES) & FILS CONSTRUCTION LIMITÉE .....	1780
LACHINE SERVICE TAXI INC. ....	1780
LADOUCEUR PROPANE GAS INC. ....	1776
LAKE VIEW HOUSE INC. ....	1780
LAPERLE (P. E.) LTEE .....	1780
LAPRAIRIE HAY AND GRAIN FOOD INC. ....	1780
• LAURENTIDE RACING CLUB INC. ....	1777
LAURIN GROCETERIA LIMITED .....	1780
LAVALLEE (J.A.) INC. ....	1780
LEFRANCOIS (S.) & FILS LTEE .....	1780
LEMOYNE RIM MINES QUEBEC LIMITED (N.P.L.) .....	1780
LEVIS FURNITURE INC. ....	1780
LOMA JUNIORS INC. ....	1780
LOUISE LINGERIE INC. ....	1780
M-T EQUIPMENT SALES & SERVICE LTD. ....	1780
MACHINERIE ST-MALO LTEE .....	1780
MANIC TIRE SERVICE INC. ....	1781
MARGO TEEN FASHION LTD. ....	1780
MARIEVILLE LEATHER GOODS LTD .....	1780
MARIN PORTRAITS INC. ....	1780
MARON (SYD) INC. ....	1780
MASSE & TREMBLAY, LTEE .....	1780
MATHIEU (JACQUES) INC. ....	1780
MAYTIME CLOTHING INC. ....	1780
MELODY-BEAUTY PRODUCTS INC. ....	1780
MERCURY HAT INCORPORATED .....	1780
MERIT PETROLEUM LTD. ....	1781
MERIT SALES LTD. ....	1780
MICHEL AMUSEMENT INC. ....	1780
MILAN INVESTMENT CORP. ....	1780
MOBILIER LEVISIEN INC. ....	1780
MORIELLI ORGANIZATION INC. (THE) .....	1780
MORIN (F.X.) INC. ....	1781
MOTEL LE BARON LTEE .....	1781
MUNISCO INC. ....	1781
NADEAU'S SPORTING CAMPS INC. ....	1781
NEW SYSTEM DELIVERY SERVICE LIMITED .....	1781
NIAGARA CYCLO MASSAGE (QUÉBEC) LTD. ....	1781
NORMANDIE SECURITIES LIMITED .....	1781
ORFORD ENTERPRISES INC. ....	1778
PEPIN (ROMÉO) INC. ....	1781
PÉTROLES MASKOUTAINS LIMITÉE (LES) .....	1781

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

	Page
PETROLES MERIT LTEE (LES) .....	1781
PETROLEUM ASSOCIATE BROKERS INC. ....	1777
PLACEMENTS CAPITAL INC. ....	1781
PRODUITS ALIMENTAIRES ALLAIRE INC. (LES) .....	1781
PROJETS PA-RI LIMITEE .....	1781
PROULX & BOLDOC LIMITEE (LIMITED) .....	1781
PROVINCIAL GAS & WELDING SUPPLIES (LAURENTIDE) INC. ....	1781
PRUDENTIAL ENTERPRISES INC. ....	1781
QUEBEC METAL ENTERPRISES INC. ....	1778
RAPID GENERAL CONTRACTING LTD. ....	1781
RESTAURANT LISBOA ANTIGA INC. ....	1781
ROBERT & BERNARD LTEE .....	1781
ROUX (R.) INC. ....	1781
RUSCO-DRUMMOND INC. ....	1781
SAGUENAY FOREST OPERATIONS INC. ....	1781
ST. LAWRENCE MEAT MARKET INC. ....	1781
SCIERIES DE ROBERVAL LTEE .....	1781
SENTRUM INVESTMENT COMPANY .....	1781
SERVICE DE PNEUS MANIC INC. ....	1781
SERVICE UNIC DE TELEVISION INC. ....	1782
SHAMROCK LAND CO. LTD. ....	1782
SHEFFORD SALVAGE INC. ....	1782
SHUMAR HOLDINGS LTD. ....	1782
SIC, SOCIÉTÉ D'IMPRESARIOS CANADIENS, LTEE .....	1782
SIMPLEX ENTERPRISES LIMITED .....	1782
SKYLINE AVIATION LTD. ....	1782
SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES CONTINENTAL INC. ....	1782
SOUNDSCRIPTION SERVICE INC. ....	1782
SOUVENIR NYLONS INC. ....	1782
STATION DE SERVICE DALLAIRE LIMITEE .....	1782
STORK SHOES LTD. ....	1776
STRATHMORE INVESTMENT CORP. ....	1782
SUPER INVESTMENT INC. ....	1782
TANYA REALTIES INC. ....	1782
TICKER (HENRY) INC. ....	1782
TO MARKET TO MARKET INC. ....	1782
TOUSIGNANT (C.) LTEE .....	1782
TOWER ARTISTS CORPORATION .....	1782
TRANS-ST-LAURENT TRANSPORT INC. ....	1782
TRI-FOOTWEAR INC. ....	1782
TROIS-RIVIÈRES ISOLATION LIMITEE .....	1782
TUYAUX DE LORETTEVILLE INC. (LES) .....	1782
UNIC TELEVISION SERVICE INC .....	1782
UNICAPA INC. ....	1782
UNITED PARKING CO. LTD. ....	1782
VALLEYFIELD EXCAVATION LIMITEE .....	1782
VARENNES AUTOMOBILE LTEE .....	1782
VEZINA (J. C.) INC. ....	1782
WESTERN HOMES LTD. ....	1783
WILLIAMS TIRE CENTER LTD. ....	1776
WOOD & STONE CONSTRUCTION INC. ....	1783
YORK PASTRY & DELICATESSEN CO. ....	1783
ZACHRON HOME AND MORTGAGE CORPORATION LTD. ....	1783
ZERVOS (PAN G.) LTD. ....	1783

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES****REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)**

BUFFET ROLLAND CATERERS INC. ....	1783
BUFFET ROLLAND INC. ....	1783
CATERERS (ROLLAND) INC. ....	1783
ENTREPRISES CUSTER INC. (LES) ....	1783
PLANCHERS DE BÉTON NATIONAUX LTÉE ....	1783

**SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES**

CENTRE HOSPITALIER DE GATINEAU (L.P.S.) ....	1881
--	------

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA**

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BRUNO (L.P.) ....	1881
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SOREL (L.P.) ....	1881
PROGRAMME EXPÉRIMENTAL DE SUPPLÉMENT AU LOYER — DEMANDE DE SUBSTITUTION ET MODIFICATION AU RÈGLEMENT CONCERNANT L'HABITATION ....	1881

**SOUMISSIONS — DEMANDES DE**

BEAUHARNOIS, CITÉ ....	1882
BLAINVILLE, VILLE ....	1883
HULL, VILLE ....	1884
MONT-TREMBLANT, MUNICIPALITÉ ....	1884
PAPINEAU, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE ....	1885
• PORT-CARTIER, VILLE ....	1886
SAINT-HENRI, CORPORATION MUNICIPALE ....	1887
SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON, PAROISSE ....	1887
SAINT-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE ....	1888
SAINT-PROSPER, CORPORATION MUNICIPALE ....	1889
SOREL, COMMISSION SCOLAIRE ....	1889

**SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES**

FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS DES SERVICES ÉDUCATIFS DU QUÉBEC (Constitution) ....	1890
--	------

**VENTE(S) PAR LICITATION**

BAKER c. BAKER ET AL. ....	1891
----------------------------	------

**VENTE(S) PAR SHÉRIF****ARTHABASKA**

CANTIN c. ROUX ....	1891
---------------------	------

**BEAUCE**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SUD (LA) c. ROY <i>ès qualités</i> (FAILLITE DE REJEAN GRONDIN) ....	1892
CHASSÉ INC. c. POULIN ....	1892

**BEAUHARNOIS**

CARRIÈRES LATULIPPE LAMARRE L'ÉCUYER c. LONGPRÉ ....	1893
--	------

**HAUTERIVE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TREMBLAY ....	1893
---	------

**JOLIETTE**

CAISSE POPULAIRE SAINTE-MARIE SALOMÉE c. RICARD ....	1894
COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR c. B.V. REALTY CORP. ET AL. ....	1894
CONSTRUCTION LATERREUR INC. c. CONSTRUCTIONS DUGUAY & VALIQUETTE INC. ....	1895

**VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite****JOLIETTE**

	Page
ENTREPRISES VALLEE MONTCALM LIMITEE c. RESERVES DU NORD (1973) LIMITEE .....	1896
PASCAL (J.) LIMITEE c. SYLVAIN .....	1896
UNION FINANCE CO. LTD. c. ANGERS .....	1897

**LABELLE**

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD c. CRYTES <i>ET AL.</i> .....	1898
---	------

**MONTMAGNY**

ACCESSOIRES D'AUTOS AGI BELLECHASSE INC. c. ROY .....	1898
---	------

**MONTREAL**

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE c. SZCZUPACK <i>ET AL.</i> .....	1899
CAISSE POPULAIRE ST-DENIS DE MONTREAL c. SAGGESE <i>ET AL.</i> .....	1900
CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN c. ADLER <i>ET AL.</i> .....	1900
CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN c. ADLER <i>ET AL.</i> .....	1901
CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN c. ADLER <i>ET AL.</i> .....	1901
CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN c. ADLER <i>ET AL.</i> .....	1901
CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN c. ADLER <i>ET AL.</i> .....	1902
EMBALLAGES CAROUSSEL INC. (LES) c. TROISALLIANCE INC. ....	1902
FIGUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. LEMAIRE <i>ET AL.</i> .....	1903
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. LEMAIRE <i>ET AL.</i> .....	1903
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. LEMAIRE <i>ET AL.</i> .....	1904
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. LEMAIRE <i>ET AL.</i> .....	1904
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. LEMAIRE <i>ET AL.</i> .....	1905
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. LEMAIRE <i>ET AL.</i> .....	1906
GENELCAN REALTY LIMITED c. LES ENTREPRISES VEROFIN LTÉE .....	1906
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE c. ROULEAU .....	1907
LES PRÉVOYANTS DU CANADA c. BLAIS .....	1907
REVÊTEMENTS ACOUSTIQUES R. LAPOINTE INC. c. DION .....	1908
THIFFAULT c. DEMINGUE .....	1908
TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED c. T.L. CONTEMPORARY HOMES LTD. <i>ET AL.</i> .....	1909

**QUÉBEC**

AUDET (EMILIEN) ET FILS INC. c. LOZIER <i>ET AL.</i> .....	1909
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GALARNEAU <i>ET AL.</i> .....	1910
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROBITAILLE <i>ès qualités</i> (FAILLITE DE ROBERT GIROUX <i>ET AL.</i> ) .....	1910
CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS (LA) c. ROY .....	1911
LACROIX, PARENT INC. c. JUTRAS .....	1911
REINE (LA) c. PA-RO CONSTRUCTION INC. ....	1912

**RICHELIEU**

COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY c. GLEN <i>ET AL.</i> .....	1913
COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY c. HYDE <i>ET AL.</i> .....	1913
COMMISSION SCOLAIRE DE VARENNES c. MANN <i>ET AL.</i> .....	1915

**ROBERVAL**

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCE c. PERRON .....	1916
TRUST GENERAL DU CANADA (LE) <i>ès qualités de fiduciaire</i> c. LE CENTRE DU CAMION NORD-EST INC. ..	1916

**SAGUENAY**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAPOINTE .....	1917
GIRARD c. CHOUINARD .....	1917
PRODUITS GÉNÉREUX DE LA CONSTRUCTION LTEE (LES) c. FONDATION CHARLES EMOND INC. <i>ET AL.</i> .....	1918

**VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite**

Page

**SAINT-FRANÇOIS**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE RICHMOND-JOHNSON c. ROY .....	1918
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE RICHMOND-JOHNSON c. ROY .....	1919

**TERREBONNE**

CAISSE POPULAIRE D'OKA (LA) c. LAFLAMME ( <i>Erratum</i> ) .....	1930
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED c. DUSSEAULT .....	1919
SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (LE) c. LES MOULURES POITRAS & LEMIEUX INC. <i>ET AL.</i> ..	1920
TRACTOBEC LTÉE c. DUFOUR .....	1920

**VENTE(S) POUR TAXES**

ABITIBI, COMTÉ .....	1920
OUTREMONT, VILLE .....	1928
RIMOUSKI, CITÉ .....	1928

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5780 SOUTH CAMPUS DRIVE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-3700  
WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-3700  
WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-3700  
WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

10

11

12

13

14

15

## SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES .....	1867
AVIS DIVERS .....	1867
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE .....	1870
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC .....	1802
COMPAGNIES, LOI SUR LES .....	1783-1874
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES .....	1799
CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA .....	1875
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET ASSOCIÉS .....	1800
DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE .....	1876
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES .....	1877
PROCLAMATION(S) .....	1879
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA .....	1879
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC .....	1881
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES .....	1763
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES .....	1881
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LOI SUR LA .....	1881
SOUSSIONS, DEMANDES DE .....	1882
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES .....	1890
VENTE(S) PAR LICITATION .....	1891
VENTE(S) PAR SHERIF .....	1891
VENTE(S) POUR TAXES .....	1920



## Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

### Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec  
1283, boul. Charest ouest  
Québec  
G1N 2C9

### Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

#### Québec

Place Sainte-Foy  
Tél.: 643-8035

#### Cité parlementaire

Centre administratif «G»  
Rez-de-chaussée  
Tél.: 643-3895

#### Montréal

Complexe Desjardins  
150, rue Sainte-Catherine ouest  
Tél.: 873-6101

#### Hull

662, boul. Saint-Joseph  
Tél.: 770-0111

#### Trois-Rivières

418, rue des Forges  
Tél.: 375-4811

### Librairies dépositaires

#### Amos

Librairie Querbes  
241, 1ère Avenue ouest  
Tél.: 732-5201

#### Chicoutimi

Librairie Régionale Inc.  
461, rue Racine est  
Tél.: 549-1767

#### Joliette

Librairie René Martin Inc.  
598, Saint-Viateur  
Tél.: 759-2822

#### Sherbrooke

Librairie Dussault  
Carrefour de l'Estrie  
Tél.: 569-9957

#### Librairie de la cité universitaire

Cité universitaire  
Sherbrooke  
Tél.: 569-9461

#### Îles-de-la-Madeleine

Papeterie A.M. Hubert Inc.  
C.P. 818 Cap aux Meules  
Tél.: 986-2900

#### Valleyfield

Librairie Boyer  
10, rue Nicholson  
Tél.: 373-6211

#### Rimouski

EBEQ  
150, Ave. de la Cathédrale  
Tél.: 723-8521

#### Toronto (Ontario)

Librairie Garneau Ltée  
1253, Bay Street  
Tél.: 923-4678

#### Ottawa (Ontario)

Librairie Dussault  
321, rue Dalousie  
Tél.: 236-2331

#### St-Hyacinthe

Comptoir du Livre Inc.  
548 ave Mondor  
Tél.: 774-4488

#### Saint-Boniface (Winnipeg)

Librairie Landry  
180 boul. Provencher  
Tél.: 233-3407

#### Drummondville

Librairie du Centre Catholique Inc.  
254 Brock  
Tél.: 478-0880

#### Rouyn

Service Scolaire  
150, Perreault est  
Tél.: 764-5166

#### Gaspé

Bellavance Inc.  
Place Jacques Cartier